

Collection

Études théoriques

no ET0421

**L'apport de la nouvelle économie à la
revitalisation des territoires marginalisés**

Yanick Noiseux, Hocine Khelfaoui,
Benoît Michaud, Stéphane Thellen,
Patrick Gingras, Francis Cauchon,
Mylène Lavoie

sous la direction de
Jean-Marc Fontan
Diane-Gabrielle Tremblay
George Benko
Juan-Luis Klein

Publication conjointe
CRISES-ARUC-ÉS

décembre 2004

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques – no ET0421

« **L'apport de la nouvelle économie à la revitalisation des territoires marginalisés** »

Yanick Noiseux, Hocine Khelifaoui, Benoît Michaud, Stéphane Thellen, Patrick Gingras, Francis Cauchon, Mylène Lavoie

ISBN : 2-89605-174-0

Dépôt légal : janvier 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

Les activités du CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR LES AUTEURS

George BENKO est Maître de conférences et géographe au Centre d'études des modes d'industrialisation (CEMI) à l'École des hautes études en sciences sociales à l'Université de Paris 1.

Francis CAUCHON est étudiant au département de Sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Jean-Marc FONTAN est directeur de l'Alliance de recherche universités communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et professeur au département de Sociologie de l'UQAM.

Patrick GINGRAS est étudiant au département de géographie à l'UQAM.

Hocine KHELFAOUI est chercheur au Centre interuniversitaire sur la science et la technologie (CIRST) à l'UQAM.

Mylène LAVOIE est étudiante au département de Sociologie à l'UQAM.

Yanick NOISEUX est étudiant au département de Sociologie de l'UQAM.

Benoît MICHAUD est chargé de cours au département de Sociologie de l'UQAM.

Stéphane THELLEN est assistant de recherche à Télé-Université et au département de Communications à l'UQAM.

Diane-Gabrielle TREMBLAY est professeure et directrice de la recherche à Télé-Université à Montréal. Elle est Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir et cotitulaire de la Chaire Bell en technologies et organisation du travail.

TABLE DES MATIÈRES

NOTES SUR LES AUTEURS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xv
PRÉSENTATION	
<i>Jean-Marc Fontan, George Benko, Juan-Luis Klein, Diane-Gabrielle Tremblay ..</i>	xvii
INTRODUCTION	
<i>François crevier</i>	1
PROBLÉMATIQUE : POUVELLE ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE SOCIALE : QUEL INTERFACE ?	
<i>Jean-Marc Fontan, Georges Benko, Juan-Luis Klein, Diane-Gabrielle Tremblay.....</i>	3
Nouvelle économie	3
Économie sociale	6
Quatre catégories d’acteurs sont concernés ou interpellés par l’ÉS.	7
Programme de recherche.....	9
1. PORTRAIT DE LA LITTÉRATURE SUR L’ENTREPRENARIAT COLLECTIF DANS LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »	
<i>Janick Noiseux.....</i>	23
1.1. Introduction	23
1.2. Vers une définition de l’entrepreneuriat collectif ?.....	26
1.2.1. Les travaux de Benoît Lévesque.....	26
1.2.2. Les travaux de David J. Connell.....	32
1.3. Les différentes formes d’entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie.....	37
1.3.1. L’économie sociale dans la nouvelle économie	38
1.3.2. Les coopératives dans la nouvelle économie.....	44
1.3.3. Les mutuelles et l’assurance collective dans la nouvelle économie.....	54
1.3.4. L’entrepreneuriat collectif et le secteur privé.....	57

1.4.	Enjeux et trajectoire de l'entrepreneuriat collectif	60
1.4.1.	Le rôle de l'État dans l'épanouissement de l'entrepreneuriat collectif	61
1.4.2.	Le financement de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie.....	62
1.4.3.	Les nouveaux champs de l'entrepreneuriat collectif	65
1.4.4.	L'entrepreneuriat collectif et la création d'un patrimoine technologique collectif	69
1.4.5.	Entrepreneuriat collectif et nouvelles formes d'organisation du travail	72
1.5.	Conclusion	75
1.6.	Bibliographie	78
2.	ENTREPRISES COLLECTIVES DE REVITALISATION TERRITORIALE ET « NOUVELLE ÉCONOMIE » <i>Hocine Khelfaoui</i>	85
2.1	Entreprise collective et économie plurielle	85
2.1.1.	Les origines.....	85
2.1.2.	L'identité de l'entreprise collective	86
2.1.3.	L'entreprise collective de revitalisation	87
2.2.	Les instruments de l'entreprise collective de revitalisation.....	90
2.2.1.	Style de gestion et de mobilisation des ressources	90
2.2.2.	Principes d'action	92
2.2.3.	Les champs d'investissement	93
2.2.4.	Relations avec l'environnement scientifique.....	94
2.3.	L'entreprise collective de revitalisation, une entreprise d'économie sociale	95
2.3.1.	Entreprendre autrement	96
2.3.2.	Une organisation en réseau.....	97
2.3.3.	Les difficultés de l'entreprise collective de revitalisation	98
2.4.	Synthèse.....	100
2.5.	Bibliographie	103
3.	LES ENTREPRISES COLLECTIVES ET LA NOUVELLE ÉCONOMIE. PORTRAIT DE LA SITUATION ET PISTES DE RECHERCHE. UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE AUPRÈS D'INTERVENANTES ET INTERVENANTS DU MILIEU <i>Benoît Michaud</i>	107
3.1.	Entreprises collectives et nouvelle économie : portrait de la situation....	107

3.1.1.	Les entreprises collectives de la nouvelle économie	108
3.1.2.	Les entreprises collectives et la nouvelle économie	109
3.1.3.	L'action gouvernementale	110
3.2.	Identification d'innovations et de pistes de recherche porteuses	112
3.3.	Bibliographie	118
4.	PRATIQUES ÉMERGENTES EN FORMATION : ENTRE AUTOFORMATION ET COMMUNAUTÉS VIRTUELLES D'APPRENTISSAGE <i>Stéphane Thellen</i>	121
4.1.	La nouvelle économie de l'apprentissage : du mythe techno-économique aux projets de développement social durable	121
4.2.	Rôle stratégique de la connaissance pour les organisations et pressions pour une augmentation de l'apprentissage de base et l'apprentissage continu	122
4.2.1.	État des lieux	122
4.2.2.	Besoins exprimés par l'État et l'entreprise en termes de formation	124
4.2.3.	Propositions d'actions individuelles et collectives pour la formation de base et la formation continue	127
4.3.	Pratiques émergentes en formation : les approches collaboratives et coopératives, l'apprentissage par les pairs et sur les lieux de travail, l'apprentissage organisationnel et instrumentation des apprentissages... ..	128
4.3.1.	La construction sociale des connaissances	128
4.3.2.	L'apprentissage formel et informel	130
4.3.3.	La reconnaissance des acquis et des compétences	130
4.3.4.	De l'apprentissage informel aux communautés de pratiques	131
4.3.5.	Compétences et apprentissages individuels et collectifs	135
4.4.	Viser l'innovation sociale : conditions pour une formation de qualité....	138
4.4.1.	Responsabilité de l'État, des organisations (patronales et syndicales) et des individus pour la formation continue	139
4.4.2.	L'apprentissage tributaire des modèles organisationnels : horizontalité, verticalité, transversalité.....	144
4.4.3.	Autoformation et autoformation assistée par ordinateur : autogestion, responsabilisation et soutien à l'apprentissage	145

5.	LE RÔLE QUI REVIENT AU TERRITOIRE DANS LES INTERACTIONS ENTRE LA NOUVELLE ÉCONOMIE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE	
	<i>Patrick Gingras</i>	149
5.1.	Le territoire comme force qui permet la convergence des acteurs de l'économie sociale et des autres ressources du milieu vers un projet de développement économique innovateur et solidaire.....	152
5.2.	Le territoire est le vecteur de l'identité collective qui permet la médiation des liens sociaux entre les individus en ce qui concerne la définition et la création d'une économie sociale.....	156
5.3.	Conclusion.....	158
6.	DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCONOMIQUE LE CAS DU VIETNAM	
	<i>Francis Cauchon et Mylène Lavoie</i>	161
6.1.	L'économie vietnamienne	161
6.1.1.	L'instauration du Doi Moi.....	161
6.1.2.	Les défis d'une économie de marché dans un système socialiste	163
6.2.	Le modèle coopératif au vietnam, d'hier à aujourd'hui	164
6.2.1.	Les coopératives agricoles.....	164
6.3.	Le CECI et le MEPP.....	168
6.3.1.	Créer des liens entre les petits producteurs et le marché.....	169
6.3.2.	Les forces des coopératives de Thai Nguyen	171
6.3.3.	Le renforcement des capacités au niveau local	171
6.3.4.	La promotion de cultures visant la commercialisation.....	172
6.3.5.	L'accès au marché intérieur	173
6.4.	Les difficultés rencontrées par les coopératives de Thai Nguyen	173
6.4.1.	L'ancien modèle de coopérative	174
6.4.2.	Le marché du thé, un marché bien gardé.....	174
6.4.3.	L'accès difficile au crédit.....	175
6.4.4.	Le manque de solidarité.....	176
6.5.	Les coopératives de crédit	176
6.5.1.	Quelques exemples de crédit coopératif au Vietnam	178
6.5.2.	CEP Fund et son modèle de crédit.....	181
6.5.3.	Solidarité, renforcement des capacités et intégration	184
6.6.	Conclusion.....	185
6.7.	Bibliographie	185

CONCLUSION GÉNÉRALE	189
---------------------------	-----

ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES INITIATIVES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE <i>Yanick Noiseux</i>	190
ANNEXE 2 INITIATIVES DE RECONVERSION : COLLOQUE RENDEZ-VOUS MONTRÉAL 2002 <i>Hocine Khelfaoui</i>	217
ANNEXE 3 RECHERCHE DOCUMENTAIRE THÉMATIQUE POUR L'INÉ. PRATIQUES ÉMERGENTES EN FORMATION : ENTRE AUTOFORMATION ET COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE <i>Stéphane Thellen</i>	221
ANNEXE 4 TEXTES RECENSÉS <i>Patrick Gingras</i>	227
ANNEXE 5 LE PROJET MEPP EN BREFFB- LE CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE INTERNATIONALEC- À PROPOS DU RÉSEAU DE COMMERCE ÉQUITABLE <i>Francis Cauchon et Mylène Lavoie</i>	236
ANNEXE 6 PRÉSENTATION DE L'ARUC-ÉS	242

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Typologie des formes d'entrepreneuriat.....	31
TABLEAU 2	Spear et Thomas 1997	32
TABLEAU 3	Facteurs ayant conduit au lancement du projet	87
TABLEAU 4	Analyse de la nature des objectifs	88
TABLEAU 5	Acteurs impliqués dans l'entreprise de revitalisation.....	91
TABLEAU 6	Les entreprises collectives de la nouvelle économie.....	108

ANNEXES

TABLEAU 7	Initiatives de reconversion : Colloque Rendez-Vous Montréal 2002	217
TABLEAU 8	La route du thé.....	239
TABLEAU 9	Revenu moyen provenant de la vente du thé par fermier	240
TABLEAU 10	Profits des coopératives de Thai Nguyen	241
TABLEAU 11	Profits générés par les coopératives et par la boutique de thé du mois d'avril 2001 au mois de mars 2002.....	241

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
ASBL	Association sans but lucratif
ANC	Congrès national africain
CAM	Communications accessibles Montréal
CCMTP	Centre canadien du marché du travail et de la productivité
CDR	Corporation de développement régional
CEP Fund	Capital Aid Fund for the Employment of the Poor
CGIN	Cooperative Grocer's Information Network
CICA	Colorado Internet Cooperative Association
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CSST	Commission de santé et sécurité au travail
DÉC	Développement économique Canada
ENDA	Environmental Development Action in the Third World
ÉS	Économie sociale
ICA	International Co-operative Alliance
ICEA	Institut canadien de l'éducation aux adultes
NCIC	Northern Colorado Internet Coop
NÉ	Nouvelle économie
NÉS	Nouvelle économie sociale
NTCA	National Telecommunication Cooperative Association
NTIC	Nouvelles techniques de l'information et des communications
OBNL	Organisation à but non lucratif
OBSL	Organisation sans but lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
RECMA	Revue des études coopératives mutualistes et associatives
RESO	Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative de production
SPINC	Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union Européenne

PRÉSENTATION

L'apport de la nouvelle économie à la reconversion des territoires marginalisés

Depuis la fin des années 1970, sur toile de fond d'une crise urbaine et sociale, de nombreux sites industriels ont été abandonnés. Face à cette situation d'abandon, on assiste partout dans le monde à des initiatives diverses issues de la société civile pour redonner vie à des territoires orphelins du développement. C'est dans ce contexte que des acteurs locaux innovent en orientant vers de nouveaux créneaux de fonctionnalité la nature de l'entreprise collective. Elle est alors appelée à investir le champ du « redéveloppement territorial », traditionnellement occupé par des entreprises privées ou des entreprises publiques, avec de nouvelles manières d'initier, d'organiser et de gérer le rapport au territoire.

L'entreprise collective de revitalisation ou de redéveloppement entend participer à l'émergence de nouvelles pratiques économiques, sociales et urbaines, forcément différentes de celles qui ont conduit à la ruine des sites et des populations dont elle œuvre à la réhabilitation. Ces pratiques sont générées par l'action autonome d'acteurs collectifs placés en situation d'innovation afin de produire de nouvelles conditions de création d'une richesse économique, mais aussi sociale et culturelle. L'enracinement social de l'entreprise collective de revitalisation s'exprime à travers la volonté des acteurs de réduire la fracture entre le travail et la vie sociale, entre le quartier et sa population, entre l'entreprise et son environnement. « Développer et entreprendre autrement » deviennent alors les mots d'ordre. Créer de nouvelles modalités de gestion collective, faire confiance au génie créateur des hommes et des femmes constituent alors des éléments clés pour dynamiser des territoires abandonnés par l'imaginaire de la rentabilité économique.

Projet de recherche

*Cette étude s'inscrit dans les travaux conduits par l'équipe de recherche **Fontan, Benko, Klein, Tremblay** sur les entreprises collectives de la nouvelle économie oeuvrant dans le domaine de la revitalisation de territoires orphelins du développement. L'étude a été rendue possible par l'octroi d'une subvention de recherche « Initiative de la nouvelle économie » du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.*

Le terrain d'analyse que nous avons privilégié pour réaliser cette étude est celui des expériences présentées au colloque Rendez-Vous Montréal 2002 auquel participait tous les membres de notre équipe de recherche (Fontan, Klein, Lévesque, 2003). Rappelons que ce rendez-vous international réunissait une vingtaine d'initiatives novatrices de reconversion industrielle. Nous avons complété le portrait des initiatives présentes au colloque par une recherche dans la littérature qui nous a permis d'identifier une dizaine d'autres expériences.

Le Rendez-vous a associé des praticiens, des initiateurs et des animateurs d'entreprises collectives à des universitaires et des agents de développement d'organisations publiques ou parapubliques. Cette rencontre a eu le mérite de cerner pour la première fois les ressorts concrets, les difficultés et les perspectives de l'entreprise collective de revitalisation. Une démarche commune apparaît chez la majorité des cas présentés : l'entreprise collective est certes présentée comme instrument de lutte contre la marginalité, mais aussi et surtout comme une nouvelle manière d'initier, de gérer et de réguler l'économie. Cette fonction régulatrice tient au fait qu'elle arrive à concilier la compétitivité économique et la cohésion sociale, la productivité et l'environnement, le local et l'international, le passé et l'avenir, à inventer de nouveaux modes de socialisation tout en s'enracinant dans les cultures des terroirs. Ces expériences et la multiplication des projets relevant de l'entreprise collective, l'intérêt croissant que lui accordent les pouvoirs publics locaux et régionaux, le degré de mobilisation qu'elle suscite dans de larges secteurs de la vie sociale, justifient que l'on s'interroge sur ses principes et ses instruments de développement.

Résultat d'une étude documentaire, ce rapport se présente donc comme une modeste contribution visant à faire mieux connaître l'entreprise collective de revitalisation, à travers ses acteurs et les objectifs qu'ils poursuivent, sa relation à l'État et sa relation aux autres formes d'organisations économiques qui appartiennent à l'économie industrielle classique ou à la nouvelle économie. Son but est d'abord de tracer un portrait de l'entreprise collective, ses origines, son développement et ses perspectives. Dans cet ordre d'idées, il sera question de situer l'entreprise collective dans l'économie sociale et de comparer cette notion à celles de « l'économie solidaire », de « l'économie plurielle », de « l'économie du savoir », du « développement durable ». De plus, il s'agira ensuite de situer la contribution de l'entreprise collective de revitalisation aux efforts visant la diversification des actions économiques et sociales.

Après avoir situé l'entreprise collective dans les nouvelles économies (économie solidaire, économie sociale, économie plurielle, économie du savoir) et dans la perspective d'un développement durable, on s'intéressera dans un deuxième chapitre aux instruments (son style de gestion et de mobilisation des ressources, ses principes d'action, ses champs d'investissement, ses relations avec les universités) de cette organisation sociale. Le document se termine par une analyse des forces et des faiblesses de ce mode de gestion du redéveloppement.

Limites de l'étude

Les résultats de l'étude que nous présentons relèvent de la mise en œuvre d'un protocole relativement simple de recherche. Nous avons regroupé des informations sur les initiatives présentées au colloque international Rendez-vous Montréal 2002. Ces informations proviennent des fiches techniques fournies par les conférenciers et d'un complément d'information que nous avons réalisés à partir de l'information contenue dans les pages web des organisations concernées. Lors du colloque, nous avons assisté aux présentations, suivi les débats qui ont été réalisés lors des ateliers et des plénières et rencontres en entrevues individuelles informelles

avec la plupart des conférenciers. L'enquête porte sur un échantillon d'une trentaine d'initiatives sélectionnées en fonction des objectifs portés par notre groupe de recherche. Les résultats de recherche reposent sur le traitement d'un type d'information relevant du discours (documents écrits et présentations) produit par les acteurs concernés pour présenter, décrire ou analyser leurs interventions.

Jean-Marc Fontan, George Benko, Juan-Luis Klein, Diane-Gabrielle Tremblay

INTRODUCTION

Ce rapport de recherche contient un texte de problématisation sur la question du lien entre la nouvelle économie et l'économie sociale. Il regroupe aussi six dossiers réalisés par des étudiants et une étudiante associés à l'équipe de recherche.

Les six dossiers, relèvent de mandats de recherche différents – en termes de durée et de portée du travail à réaliser –, d'où une divergence dans les résultats obtenus, tant en ce qui a trait à la quantité de l'information présentée qu'à la qualité de l'analyse qui en découle. Plusieurs dossiers ont à peine touché à la dimension analytique et se contentent de présenter une information structurée en fonction d'une question spécifique de recherche.

Le premier dossier, complété par Yanick Noiseux, avait pour objectif de dresser un portrait de la littérature sur l'entrepreneuriat collectif et la nouvelle économie. Après avoir défini le concept d'entrepreneuriat collectif en s'inspirant des travaux de Benoît Lévesque et de David Connell, le chercheur aborde la question des formes de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Il explore la place tenue par l'économie sociale, les coopératives et les mutuelles dans la nouvelle économie. Sont aussi explorés les liens entre l'entrepreneuriat collectif et le secteur privé. Une dernière section est consacrée à la trajectoire globale empruntée par l'entrepreneuriat collectif au cours des dernières années. Le chercheur conclue en dégagant un ensemble d'enjeux liés à l'interface entre entrepreneuriat collectif et nouvelle économie.

Le deuxième dossier a été réalisé par Hocine Khelifaoui. L'objectif de recherche était de voir le lien entre des entreprises collectives oeuvrant dans le domaine de l'aménagement et de la reconversion de territoires et la nouvelle économie. Le texte prend comme cadre d'étude les expériences qui ont été présentées dans un colloque international qui s'est tenu à Montréal en 2002 : « Rendez-vous Montréal 2002 ». Dans ce dossier, sont notamment abordées les questions relatives aux instruments à la disposition des entreprises collectives de revitalisation. Le chercheur indique que l'entreprise collective de revitalisation, qui relève dans la plupart des cas du secteur de l'économie sociale, travaille activement afin d'assurer un arrimage entre les objectifs de développement local, de développement social et de développement durable. L'enjeu mis en scène par le chercheur est de « montrer en quoi l'entreprise collective de revitalisation peut dépasser le cadre de l'économie solidaire et coopérative pour se présenter comme un projet d'économie qui tire sa compétitivité de sa capacité à mobiliser autrement et plus efficacement les ressources et les intelligences disponibles ».

Le troisième dossier, de Benoît Michaud, approfondit le rapport entre les entreprises collectives et la nouvelle économie. Ce rapport est observé à partir de deux angles distincts. Dans un premier temps, les entreprises collectives oeuvrant dans la nouvelle économie sont observées. Dans un deuxième temps, sont étudiées les entreprises de l'économie sociale qui bénéficient des retombées innovantes qui sont élaborées dans les entreprises de la nouvelle économie. La recherche a principalement été réalisée à partir de quelques entrevues exploratoires auprès d'entrepreneurs de l'économie sociale.

Le quatrième dossier, de Stéphane Thellen, étudie la nouvelle économie sous l'angle de l'apprentissage et des pratiques émergentes qui y sont associées. L'analyse de documents de l'OCDE et du ministère de l'Éducation du Québec est au nombre des principales sources utilisées documentaires par le chercheur.

Le cinquième dossier avait pour objectif de cerner le rôle du territoire relativement au développement de la nouvelle économie et de l'économie sociale. Patrick Gingras effectue une recension d'écrits qu'il regroupe autour de quelques thématiques. L'auteur est en mesure de souligner le fait que peu d'études ont traité explicitement du rôle qui incombe au territoire dans la stimulation des liens entre la nouvelle économie et l'économie sociale, ce qui ouvre selon lui une piste intéressante de recherche.

Le sixième et dernier dossier a été préparé par Francis Cauchon et Mylène Lavoie. Les chercheurs ont étudié la place du développement coopératif dans le passage à la nouvelle économie d'entreprises vietnamiennes. Après avoir retracé les grandes étapes du modèle coopératif vietnamien, ils décrivent le passage d'une économie planifiée à une économie libérale. Il ressort de leur analyse que le modèle coopératif vietnamien, en permettant une mobilisation contre les exclusions et en encourageant l'initiative locale pour rénover le tissu productif, représente une importante contribution au développement de l'économie vietnamienne, tout spécialement en milieu rural.

François Crevier

PROBLÉMATIQUE : NOUVELLE ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE SOCIALE : QUEL INTERFACE ?

Jean-Marc Fontan, Georges Benko, Juan-Luis Klein, Diane-Gabrielle Tremblay

Notre domaine de recherche est celui des rapports existant entre la nouvelle économie sociale (NÉS) et la nouvelle économie (NÉ), plus précisément la place de la NÉS au sein de la NÉ, les conditions de son développement et la spécificité de sa contribution. Nous travaillons au développement d'un tel programme de recherche afin de mieux comprendre :

1. La place et l'importance occupées par les entreprises collectives productrices de biens et de services dans le développement de la NÉ ; et
2. Le rôle joué par les entreprises collectives dans l'adaptation des systèmes socio-économiques aux changements induits par la NÉ.

Nouvelle économie

Pour qualifier les changements qui surviennent dans l'économie des sociétés de la modernité avancée (Giddens, 1990), les termes « nouvelle économie » et « économie du savoir » sont couramment utilisés. Le deuxième est souvent retrouvé dans les travaux réalisés par des économistes de l'OCDE (Hiemenz et Hang'Guk, 2000 ; Bassanini, Scarpetta et Visco, 2000 ; OCDE, 2000, 2001). Le terme « nouvelle économie » est employé par une variété d'intervenants du monde des affaires et de chercheurs spécialisés sur les questions socio-économiques (Albrecht et Zemke, 1985 ; Noyelle, 1987 ; Conklin et St-Hilaire, 1987 ; Lepage, 1989 ; Malabre, 1989 ; Chartron, 1994 ; Cohen et Debonneuil, 1998).

Si le terme économie du savoir a la caractéristique d'attribuer une qualité particulière à un type d'économie en la faisant reposer sur une plus grande utilisation des connaissances et du savoir, donc sur les aptitudes et sur les capacités intellectuelles des citoyens, le terme nouvelle économie fait référence à un processus et à des changements que les chercheurs n'ont pas fini d'observer et de comprendre.

D'une économie conçue par les économistes classiques et néo-classiques comme une entité relevant exclusivement des mécanismes du marché, le projet économique moderne se réalise bien différemment, dans et par l'implantation d'une économie plurielle partagée entre trois composantes dites privée, publique et sociale.

La **nouvelle économie** est la composante la plus innovante de l'économie plurielle, laquelle est composée de trois grands secteurs d'intervention : l'économie privée, l'économie publique et

l'économie sociale. Selon la définition que nous retenons, les entreprises de la NÉ sont celles qui se développent par l'intermédiaire d'innovations technologiques, organisationnelles ou sociales, lesquelles innovations modifient de façon substantielle les produits, les services ou les modalités de mobilisation des ressources d'une société.

La recension des travaux sur la NÉ que nous avons coordonnés et qui sont présentés dans ce rapport de recherche, nous indique que les innovations produites au sein de la NÉ portent sur un ensemble de dimensions (OCDE, 1996 ; Desnoyers, Lirette, 1999 ; Castells, 1999 ; Atkinson, Coduri, 2002 ; The New Economy Task Force, 2000 ; Houghton, Sheehan, 2000 ; Klein, Fontan, Tremblay, 2003). Elles ont trait à :

1. un nouveau cadre de régulation des rapports de l'économie à la société ;
2. une nouvelle branche d'activités, un nouveau processus de production d'un bien ou d'un service ;
3. un nouveau produit ou un nouveau service ;
4. une nouvelle organisation du travail ;
5. de nouvelles pratiques de commercialisation ;
6. un renouvellement des habitudes de consommation ;
7. un nouveau mode de réseautage, de gouvernance ou de mobilisation des ressources.

La NÉ s'enracine dans toute forme d'entreprise ou d'organisation qui donne lieu à des innovations qualifiées de majeures ou de matricielles par Perrin (1995), lesquelles, dans tout cycle économique, permettent l'émergence de nouvelles formes de production, de consommation ou de circulation de la richesse (Kondratieff, 1935 ; Vernon, 1974). Dès lors, la NÉ n'est pas associée uniquement à une seule forme d'entreprise. Elle relève d'un processus de reproduction de tout système économique dont la logique de reproduction repose sur la multiplication des activités marchandes et non marchandes (Gordon, 2000 ; Delong, 2002).

Les différents travaux que nous avons consultés font état d'un portrait qui dégage une image non unifiée du champ de la nouvelle économie. Nous avons regroupé en trois composantes les principaux travaux répertoriés sur le sujet (Lévesque, Klein et Fontan, 1996).

Une **première** famille de travaux se penche sur l'évolution du modèle de développement des sociétés industrielles. Les recherches de Piore et Sabel (1984) sur la production flexible vont dans cette direction de même que les travaux de Greffe (1992) sur l'innovation catalytique, de Beccatini (1991), d'Aydalot (1986) et de Benko et Lipietz (1992) sur les milieux innovateurs. Selon ces auteurs, tant la production flexible que les stratégies de développement reposant sur les effets de synergie entre des entreprises et des organisations locales jouent dans le renouvellement des structures économiques et des processus de croissance.

Une **deuxième** famille pose un regard organisationnel et technique sur la nouvelle économie. Est nouveau ce qui concourt à la réalisation de valeur ajoutée dans le cycle de production. Les travaux de Porter (1993), sur les grappes industrielles et les nouvelles modalités de gouvernance, de Beck (1994), sur les nouveaux secteurs moteurs (informatique, télécommunications, santé, instrumentation, etc.), vont dans cette direction.

Ces auteurs montrent le rôle clé joué par les ressources humaines dans le développement de la nouvelle économie puisque la valeur ajoutée réalisée est fondamentalement liée aux capacités intellectuelles des intervenants dans les processus de production. Ces capacités jouent à différents niveaux : la conception, la production, la gestion des opérations, le service après vente, etc. L'organisation ou l'entreprise s'adaptent à un environnement économique de plus en plus fondé sur le savoir des ressources humaines qu'elles utilisent.

Une **troisième** famille de travaux se concentre davantage sur le rôle de la société civile. Il s'agit moins de regarder le passage d'une ancienne à une nouvelle économie au sein d'entreprises dites libérales, mais de regarder comment l'évolution récente des activités économiques crée une demande pour le développement d'entreprises et d'organisations sociales.

La NÉ inclurait des initiatives offrant des services ou produisant des biens à partir d'une logique d'entrepreneuriat collectif et non uniquement lucrative (Hammack, Melville et Walesh, 1997 ; Defourny, Favreau et Lavoie, 1998 ; Groarke, 1998). Selon ces auteurs, la nouvelle économie peut être observée dans les zones périphériques de la trame économique des sociétés développées. La nouvelle économie sociale participerait donc aux modalités de restructuration des mécanismes de répartition de la richesse. Dans un contexte où l'État revoit ses façons de gérer sa fonction providentielle (Mills, 1994), la nouvelle économie sociale présenterait une avenue complémentaire à la nouvelle économie libérale pour permettre la croissance et la relance socio-économique de territoires (Pierson, 1991).

Notre connaissance des écrits sur la nouvelle économie nous permet de constater une certaine absence d'intégration entre ces trois familles de pensée. Nos travaux (Lévesque, Klein et Fontan, 1996 ; Shragge et Fontan, 2000) montrent pourtant l'importance d'unifier les façons de concevoir la nouvelle économie. Son émergence contribue à la redéfinition du mode de développement (Best, 1990 ; Carnevale, 1991) ou la prise en considération de la société civile devient une condition de réussite pour le devenir des sociétés marginalisées (Sen, 2000). Le développement de la nouvelle économie crée des turbulences importantes en termes de déplacement des capitaux, ce qui a un impact direct sur le développement ou le sous-développement de régions entières.

De plus, malgré le fait que la nouvelle économie repose fondamentalement sur l'élévation du niveau général des connaissances des citoyens, les acteurs qui en font la promotion n'ont pas identifié les stratégies permettant de généraliser cette amélioration à l'ensemble de la société. Comment se transforment les différents secteurs touchés par la nouvelle économie (relations de travail, rôle des syndicats) ? Comment les communautés apprennent ? Comment l'État adapte ses interventions ?

Sur l'apprentissage nécessité et sur l'évaluation d'impact de la nouvelle économie sociale, des pans entiers de la recherche sont à réaliser.

Il est donc pertinent de porter un regard englobant sur la nouvelle économie. D'une part, il importe de ne pas limiter le champ de la nouvelle économie aux entreprises, aux populations et aux territoires dits gagnants (Côté, Klein et Proulx, 1995). Il y a lieu aussi de regarder comment la nouvelle économie, sous des formes moins conventionnelles que celles présentées par les promoteurs de la croissance à tout prix (Thurow, 2000 ; Schwartz, Leyden et Hyatt, 2000 ; Boulton, Libert et Samek, 2000), contribue (Bluestone et Harrison, 1982 ; Storper, 1992 ; Pecqueur, 1996 ; Klein, Fontan et Tremblay, 1998 ; Benko et Lipietz, 2000) à la :

8. reconversion industrielle ;
9. revitalisation de territoires ;
10. réorganisation d'entreprises de la vieille économie ;
11. requalification des compétences de la main-d'œuvre locale de zones défavorisées.

Économie sociale

Le passage au nouveau millénaire rend compte de l'émergence d'une nouvelle vision du développement socio-économique des collectivités. À titre indicatif, les fractures traditionnelles que l'on observait entre les domaines du social et de l'économique sont remises en question et les frontières entre le social, le politique et l'économique sont moins étanches qu'auparavant. Les entreprises privées parlent en termes de responsabilité sociale, elles s'investissent dans des bilans sociaux et comptent sur des fonds éthiques pour travailler au développement des collectivités, il est aussi question de responsabilité sociale des entreprises. L'État se dit et se veut moins interventionniste et plus accompagnateur. Quant à l'économie sociale, elle renouvelle ses bases autour de nouveaux secteurs d'intervention pour élargir la place qu'elle occupait dans la société et sur le marché.

Depuis la tenue du Sommet socio-économique de Québec en 1996, force est de constater les progrès importants réalisés par le secteur québécois de la NÉS. Occupant une place marginale et méconnue, le secteur a gagné en ressources et en reconnaissance de la part des autres grands secteurs de l'économie québécoise.

D'une part, de nouvelles organisations sont nées et complètent le réseau existant des organisations mutuellistes et des coopératives. Parmi les nouvelles organisations, mentionnons le *Chantier de l'économie sociale*, le *Comité sectoriel de développement de la main-d'œuvre dans l'économie*

sociale et l'action communautaire, le Réseau d'investissement social du Québec et l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

D'autre part, l'État et les grandes associations patronales et syndicales reconnaissent maintenant l'importance et la contribution de la nouvelle économie sociale au développement de la société.

L'ÉS est constituée d'organisations sociales ou d'entreprises collectives consolidées ou en émergence appartenant aux secteurs coopératif, mutuelliste ou associatif (Desroches, 1984 ; Quarter, 1992 ; Ninacs et Toye, 2002).

L'ÉS repose sur l'engagement citoyen. Elle permet d'expérimenter des solutions économiques novatrices en réponse à des problèmes socio-économiques ou à des aspirations portées par une variété d'acteurs socio-économiques (Vienney, 1994 ; O'Boyle, 1996 ; Shragge et Fontan, 2000 ; Defourny et Monzon, 1992 ; Lévesque, 2002a ; MacPherson, 2003).

Quatre catégories d'acteurs sont concernés ou interpellés par l'ÉS.

Le **premier groupe** est constitué, au Québec, par les entreprises collectives (EC) qui constituent le noyau dur de l'ÉS : 2 461 organisations à but non lucratif (OBNL) et 2 303 entreprises coopératives qui emploient 49 450 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de dollars en 2000 (Chantier de l'économie sociale, 2001).

Le **deuxième groupe** comprend les mouvements sociaux : organismes communautaires, groupes de femmes, syndicats.

Le **troisième groupe** est composé par des structures de concertation et de développement : Corporations de développement économique communautaire, Centres locaux de développement, Société d'aide au développement des collectivités, Groupes de ressources techniques, Fonds de travailleurs.

Enfin un **quatrième groupe** est composé par des organisations publiques ou para-publiques et par des entreprises privées qui sont en relation d'affaires avec des organisations ou des entreprises de l'ÉS.

L'**entrepreneuriat collectif** réfère à des activités économiques mises en œuvre par des entrepreneurs collectifs (Desroche, 1976 ; Vienney, 1980, 1982 ; Craig, 1993 ; Laville, 1994 ; Thake, Zadek, 1996 ; Instituto Luzatti, 1998 ; Jeantet, 2001 ; Lévesque, 2002). L'entrepreneuriat est collectif du fait qu'il regroupe des personnes habilitées à décider sur la base du principe « une personne, un vote » au sein d'organisations telles les Coopératives de travail, les Regroupements de consommateurs, les

Entreprises d'insertion, les Syndicats, etc.). Cela suppose certes un statut juridique approprié – soit celui de coopérative, de mutuelle ou d'organisation à but non lucratif (OBNL) – ou encore cela suppose une convention d'actionnaires qui permet de transférer le pouvoir de décision aux personnes.

Les EC produisent des biens ou des services. Elles recourent à des personnes salariées ou bénévoles pour assurer leur fonctionnement. Enfin, elles se retrouvent dans les secteurs : associatif, coopératif communautaire, philanthropique, mutualiste, syndical, parapublic, où prédominent les valeurs de la démocratie, de la participation, de l'équité, de la solidarité, de la promotion des personnes et de la préservation des ressources collectives. L'entrepreneuriat collectif produit des innovations technologiques, organisationnelles ou sociales. Les EC, au même titre que les entreprises privées et publiques, sont présentes à la fois dans la NÉ, dans l'ancienne économie et dans l'économie dite artisanale ou informelle.

Dans un contexte de passage un système de régulation fondé sur le métissage des cultures et des fonctions organisationnelles (Streeck, 1992), l'enjeu est de qualifier le rôle joué par l'ÉS dans la médiation des rapports entre l'économique et le social (Streeck et Schmitter, 1985 ; Piore, 2001). De voir en quoi elle contribue par la démocratie au renouvellement des modalités de régulation post-fordiste et post-keynésienne de la société dans un cadre où l'État et le marché doivent collaborer avec la société civile pour mobiliser de façon efficace un ensemble de ressources sociétales (Charih et Daniels, 1997). L'ÉS participe au renouvellement démocratique des modalités fordistes et keynésiennes de régulation de la société. L'apport particulier de l'économie sociale repose sur sa capacité de mettre en œuvre des projets pouvant concilier l'atteinte d'objectifs sociaux et économiques de développement.

L'ÉS participe au développement des territoires, particulièrement des territoires aux prises avec des processus de dévitalisation socio-économique (Amin, Cameron et Hudson, 2002 ; Fontan, Klein, Lévesque, 2003), et contribue à l'émergence et à la consolidation des secteurs démocratisés de l'économie (Henton, Melville et Walesh, 1997). À partir de quels besoins et de quelles aspirations émergent et se consolident les secteurs d'intervention de l'ÉS ? En quoi la croissance de l'ÉS permet-elle un développement équilibré et durable des régions et des localités ?

Pour étudier les dynamiques de transformation au niveau sectoriel et à l'échelle territoriale, il importe de puiser dans le paradigme de l'innovation (Mustar et Penan, 2003) et plus particulièrement de l'innovation sociale (Bouchard, 1999). Enfin, pour comprendre les liens entre ÉS, territorialité et innovation, les travaux de Lundvall (1992) sur les systèmes nationaux d'innovation et d'Amable, Barré et Boyer (1997) sur les systèmes sociaux d'innovation sont incontournables. La capacité de l'ÉS à innover socialement lui permet de répondre de façon spécifique à des besoins non comblés et à des aspirations non satisfaites par l'État ou le marché tant au plan sectoriel que territorial.

Dans le contexte actuel d'une ÉS en pleine expansion et en forte croissance, il importe d'approfondir notre connaissance et notre compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'entrepreneuriat social ou collectif (Hulgard, 2000 ; Thake et Zadek, 1996 ; Blaise et Sainsaulieu, 2001 ; Lévesque, 2002b ; Hall et al. 2003).

Cet entreprenariat nécessite la mise en place d'outils et de services propres à la consolidation des filières existantes de l'ÉS et à la création de nouvelles filières. Sur ce point, les besoins des acteurs sont clairs. La survie et le développement des organisations ou des entreprises émergentes dépendent d'avancées cognitives à réaliser dans nombre de domaines dont ceux liés : à la gestion démocratique; au développement des ressources humaines ; aux conditions et relations de travail ; à de nouvelles formes de capitalisation ; à l'innovation sociale et à l'évaluation des résultats et des impacts.

Les études à réaliser sur le fonctionnement démocratique de l'ÉS, tant sous l'angle de la gestion collective, de la responsabilité sociale que du rapport avec la communauté et le développement local, s'inspireront des travaux réalisés par la sociologie de la participation, des associations et des coopératives (Meister, 1977 ; Laville et Sainsaulieu, 1997 ; Demoustier, 2001). Pour croître et se développer les organisations et les entreprises de l'ÉS nécessitent, d'une part, la mise en place d'outils opérationnels et de ressources conseils adaptées aux valeurs et aux principes démocratiques qu'elles mettent en œuvre, et d'autre part, la définition de politiques publiques spécifiques et transversales.

Programme de recherche

Le programme de recherche proposé porte sur :

1. L'apport novateur et critique de l'ÉS à la régulation de la société :

Au niveau macro social : comment l'ÉS participe-t-elle à la définition et à l'actualisation de nouvelles formes de coordination des rapports entre l'économie et le social ? En quoi elle se construit comme un espace d'action entre l'État et le marché, permettant l'émergence de passerelles entre le marchand et le non-marchand ?

2. La contribution de l'ÉS au développement sectoriel et territorial :

Au niveau méso social : de quelle façon émergent et se consolident les secteurs d'intervention de l'ÉS ? En quoi la croissance de l'ÉS est-elle un moteur au développement régional et local ?

3. Le fonctionnement des organisations et des entreprises de l'ÉS. Ces trois grands axes de travail répondront à des questions relevant des dimensions macro, méso et micro sociales :

Au niveau micro social : quels sont les problèmes particuliers liés au fonctionnement des organisations et des entreprises de l'ÉS ? Quels mécanismes démocratiques mettent-elles en œuvre ? Quels sont les particularités et les défis spécifiques de l'entrepreneuriat social ou collectif ? Quels outils peuvent être mis en place pour appuyer sa consolidation ?

Au plan théorique, notre domaine de recherche et de diffusion des connaissances complétera la compréhension qui se dégage actuellement des travaux traitant de la dynamique et des processus régissant le développement des systèmes économiques modernes. L'étude d'entreprises collectives de

la NÉ et des liens qu'elles tissent avec des entreprises privées et publiques de la NÉ et de l'ancienne économie permettra de dégager une représentation plus claire de la reconfiguration en cours des systèmes économiques canadien et québécois. Cette étude aura une portée heuristique sur la compréhension de l'évolution récente des systèmes économiques des pays développés.

Par la réalisation de notre programme de recherche, nous contribuerons à l'enrichissement de la compréhension de ce qu'il est entendu par NÉ. Nous serons en mesure de démontrer que les entreprises collectives contribuent doublement à la transformation des systèmes économiques modernes en proposant des changements appelés à être généralisés au sein de l'ancienne économie ou en facilitant la généralisation des innovations de la NÉ. Pour appuyer cette démonstration, notre Alliance centrera ses travaux sur l'étude des entreprises collectives de la NÉ et de leurs relations avec celles des autres secteurs de la nouvelle et de l'ancienne économie.

Au Québec, ce domaine n'a jamais été étudié sous cet angle, si l'on exclut quelques études de cas (ex. les inforoutes communautaires). L'importance et la diversité de ces rapports sont en grande partie méconnues de la part des divers acteurs sociaux, y compris de la part de ceux qui y sont directement engagés. Pourtant, la NÉS qui est constituée d'initiatives socio-économiques portées par la société civile (syndicats, groupes communautaires, associations de citoyens, etc) a émergé à peu près en même temps que le discours sur la NÉ.

De plus, si l'on considère que la NÉ peut être entendue non seulement comme un secteur spécialisé (Artus, 2001 ; Beck, 1992 et 1998), mais également comme réalité transversale à l'ensemble des secteurs misant de plus en plus sur la connaissance (Eliasson, 1990 ; Gadrey, 2000 ; Foray, 2000 ; Lesser, 2000 ; Laville, 1994), il apparaît que les rapports entre la NÉS et la NÉ sont non seulement spécifiques mais passablement diversifiés.

Il est possible d'identifier un nombre relativement important d'initiatives de la NÉS qui relèvent de la NÉ comme secteur spécialisé (sens restreint), soit quelques centaines d'entreprises qui ont des préoccupations relativement spécifiques, notamment en termes d'accès et d'insertion :

12. « Pucés Ressource Informatique », médias alternatifs, entreprises collectives de production de logiciels ;
13. entreprises d'insertion du type « Insertech Angus » ;
14. centres communautaires d'accès à l'informatique ou à l'Internet ;
15. inforoutes communautaires ;
16. cafés Internet, etc.

Il existe plus d'un millier d'entreprises ou d'organisations de la NÉS dans le domaine du développement économique (développement local et communautaire, développement durable, loisir et tourisme social, fonds de développement, fonds de travailleurs) qui contribuent à mettre en place

des conditions favorables au développement d'une économie centrée sur la connaissance (NÉ au sens de transversalité).

Il existe également quelques milliers d'entreprises et d'organisations dans le domaine du développement social (services aux personnes, logement social, insertion sociale, culture et communication) qui favorisent une transition plus harmonieuse ou moins coûteuse vers un modèle de développement reposant de plus en plus sur une économie de la connaissance.

L'importance de la NÉS pour la NÉ, prise au sens restreint comme au sens large, ne peut s'évaluer à la seule lumière de données quantifiées (nombre d'entreprises ou d'organisations, nombre d'emplois, chiffre d'affaires, etc.), puisque la NÉS joue à l'échelle de la société une fonction d'innovation sociale relativement inédite en raison de son ancrage dans la société civile, notamment dans l'identification de nouveaux besoins ou de besoins mal satisfaits et par sa capacité à mobiliser des ressources non marchandes (redistribution et don) et non monétaires (bénévolat).

En misant sur « la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Laville 2001), la NÉS constitue un domaine d'expérimentation de nouvelles solutions économiques, de nouvelles formes de gouvernance, de concertation et de coordination. Dans cette visée, nous posons trois hypothèses générales qui circonscrivent en quelque sorte notre domaine de questionnement et de recherche sur les rapports qu'entretiennent la NÉS et la NÉ.

Comme **première hypothèse**, nous supposons que l'émergence de la NÉS permet de mieux comprendre les conditions d'émergence de la NÉ et plus largement le passage d'une économie industrielle traditionnelle à une nouvelle économie fondée sur la connaissance, voire un nouveau « modèle de développement ». L'ÉS participerait au renouvellement démocratique des modalités fordistes et keynésiennes de régulation de la société. L'apport particulier de l'économie sociale reposerait sur sa capacité de mettre en œuvre des projets pouvant concilier l'atteinte d'objectifs sociaux et économiques de développement.

La NÉS vise à produire non seulement des biens et des services mais également des liens sociaux, de la cohésion sociale et du capital social (Putnam, 1999 et 1993 ; Comeau, Favreau, Lévesque, Mendell, 2001 ; Shragge et Fontan, 2000 ; Quarter, 1992). De plus, ces objectifs sont réalisés à l'initiative de la société civile de sorte qu'elle contribue ainsi à repenser et même à reconfigurer les rapports de l'État et du marché pour introduire de nouvelles formes de coordination faisant appel à la société civile et à la concertation des divers acteurs sociaux (Lévesque, 2001 ; Laville et Sainsaulieu, 1997).

Nous supposons donc que pour se développer, la NÉ entendue comme secteur et comme dimension transversale à l'ensemble de l'économie a besoin d'un tel environnement. En effet, comme les entreprises de la NÉ font appel de plus en plus à la connaissance, au savoir et à l'information pour relever le défi de la concurrence dans une économie ouverte sur le monde, il s'en suit que les coûts d'innovation et d'adaptation représentent un défi plus important que les seuls coûts de transaction pour un nombre croissant d'entreprises (Hage et Alter, 1997 ; Grant, 1997). À côté du marché

(la concurrence) et de la hiérarchie (l'autorité) comme forme de coordination, les entreprises de la NÉ mobilisent donc les réseaux, les associations et les collectivités qui participent ainsi à la création de valeurs, d'où l'importance des « communautés ingénieuses » et des milieux innovateurs (Landry, 1999 ; Saxenian, 1994). Autrement dit, la NÉ suppose que les entreprises établissent de nouveaux rapports avec leur milieu pour tirer profit des « interdépendances non marchandes » (Hollingsworth et Boyer, 1997), ce qui constitue le domaine par excellence d'expérimentation de la NÉS.

Nous posons comme **seconde hypothèse** que la NÉS participe non seulement à la création de conditions générales favorables au développement de la NÉ mais également à la mise en place de solutions aux problèmes économiques et sociaux qu'entraînent la multiplication des entreprises du secteur de la NÉ et, plus largement, le passage d'une économie intensive en main-d'œuvre et à faible qualification à une économie reposant sur les nouvelles technologies et du personnel hautement qualifié. La capacité de l'ÉS à innover socialement lui permettrait de répondre de façon spécifique à des besoins non comblés et à des aspirations non satisfaites par l'État ou le marché tant au plan sectoriel que territorial.

Dans le premier cas, les objets de recherche sont entre autres les instances intermédiaires et les gouvernances locale ou sectorielle : les centres locaux de développement, les corporations de développement économique communautaire, les carrefours et incubateurs, les fonds de développement local et communautaire, les groupes de ressources techniques, la formation continue (notamment dans les associations et les syndicats), les services aux entreprises, etc.

Dans le second cas, celui du traitement des conséquences sociales négatives du développement de la NÉ ou les « éléments sociaux regrettables », selon l'expression d'une étude de l'OCDE (2001), nous identifions entre autres :

17. les tentatives de reconversion industrielle ;
18. les initiatives de maintien et la création d'emploi ;
19. les entreprises d'insertion socio-professionnelle ;
20. la formation des travailleurs en transition ;
21. les services aux personnes affectées par les changements ou qui en sont exclus (ex. certaines communautés autochtones).

Nous posons une **troisième hypothèse** selon laquelle, pour croître et se développer les organisations et les entreprises de l'ÉS nécessiteraient, d'une part, la mise en place d'outils opérationnels et de ressources-conseils adaptées aux valeurs et aux principes démocratiques qu'elles mettent en œuvre, et d'autre part, la définition de politiques publiques spécifiques et transversales.

Dans le contexte actuel d'une ÉS en pleine expansion et en forte croissance, il importe d'approfondir notre connaissance et notre compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'entrepreneuriat social ou collectif (Hulgard, 2000 ; Thake et Zadek, 1996 ; Blaise et Sainsaulieu, 2001 ; Lévesque, 2002b ; Hall et al. 2003). Cet entrepreneuriat nécessite la mise en place d'outils et de services propres à la consolidation des filières existantes de l'ÉS et à la création de nouvelles filières. Sur ce point, les besoins des acteurs sont clairs.

La survie et le développement des organisations ou des entreprises émergentes dépendent d'avancées cognitives à réaliser dans nombre de domaines dont ceux liés: à la gestion démocratique; au développement des ressources humaines; aux conditions et relations de travail; à de nouvelles formes de capitalisation; à l'innovation sociale; et à l'évaluation des résultats et des impacts. Les études à réaliser sur le fonctionnement démocratique de l'ÉS, tant sous l'angle de la gestion collective, de la responsabilité sociale que du rapport avec la communauté et le développement local, s'inspireront des travaux réalisés par la sociologie de la participation, des associations et des coopératives (Meister, 1977 ; Laille et Sainsaulieu, 1997 ; Demoustier, 2001).

Bibliographie

- ALBRECHT, Karl, Ron ZEMKE. 1985. *Service America in the New Economy*, New York, McGraw-Hill, 336 p.
- AMABLE, B., R. BARRÉ, R. BOYER. 1997. *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Économica.
- AMIN. A., A. CAMERON, R. HUDSON. 2002. *Placing the Social Economy*, London, Routledge.
- ARTHURS, H. W. 1996. *The New Economy and the Demise of Industrial Citizenship*, Kingston, Industrial Relations Centre (Queen's University), 18 p.
- ARTUS, Patrick. 2001. *La nouvelle économie*, Paris, La Découverte, 128 p.
- ARTUS, Patrick. 2001. *La nouvelle économie*, Paris, La Découverte, 128 p.
- ARUC-ÉS. 2003. *Rapport annuel, janvier à décembre 2002*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.
- ATKINSON, Robert D., Rick CODURI. 2002. *The 2002 State new Economy Index*, Washington, Progressive Policy Institute et New Economy Project, 58 p.
- Banque de développement du Canada (BDC). 1998. *Au-delà des affaires : un portrait type des dirigeants de PME de la nouvelle économie au Canada*, Ottawa (voir www.bdc.ca).
- BARZELAY, M. 2001. « Origins of the New Public Management », dans McLaughlin, K.; Osborne, S. P.; Ferlie, E. (édit.), *The New Public Management: Current Trends and Future Prospects*, New York, Routledge.
- BECK, Nuala. 1994. 1992. *La nouvelle économie*, Montréal, Les éditions transcontinentales, 232 p.
- BECK, Nuala. 1998. *The New Century. Why Canada Wins*, Toronto, Harper Collins Publishers, 194 p.
- BECK, Nuala. 1998. *The New Century. Why Canada Wins*, Toronto, Harper Collins Publishers, 194 p.
- BENKO, G., A. LIPIETZ. 2000. *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris. Presses universitaires de France.
- BENKO, Georges, Alain LIPIETZ. 1992. *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 424 p.
- BERNIER, L. 2001. *Gouvernance et management public : éléments pour une recherche comparée*, Québec, Congrès de l'Association canadienne de sciences politiques, Université Laval.

- BLAISE, O., R. SAINSAULIEU. 2001. *L'entreprise en débat dans la société démocratique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- BOLTANSKY, L. et E. CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOUCHARD, C. 1999. *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales*, Québec, Conseil des sciences et technologie.
- BRENDER, Anton, Florence PISANI. 1999. *Le Nouvel âge de l'économie américaine*, Paris, Economica.
- BRENDER, Anton, Florence PISANI. 1999. *Le Nouvel âge de l'économie américaine*, Paris, Economica.
- BRUYN, Severyn T. 1987. *The Field of Social Investment*, Cambridge, Cambridge University Press, 304 p.
- CALLON, M. 1994, « Four Models for the Dynamics of Science », dans S. Jasanoff, G.E. Markle, J.C. Petersen et T. Pinch (eds), *Handbook of Science and Technology Studies*, Londres, Sage.
- CALLON, M. 1999. « Le réseau comme forme émergente et comme modalité de coordination : le cas des interactions stratégiques et laboratoires académiques », dans M. Callon et autres (dir.), *Réseau et coordination*, Paris, Économica.
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 360 p.
- CAMPBELL, John L. 1997. « Mechanisms of Evolutionary Change in Economics Governance: Interaction, Interpretation and Bricolage », dans Lars Magnusson, Ottosson, Jan (eds), *Evolutionary Economics and the Path Dependence*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 10-32.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 488 p.
- CASTELLS, Manuel. 1999. *Fin de millénaire, L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 614 p.
- Centre canadien du marché du travail et de la productivité. 1998. *Capital-communautés-emploi. Des solutions trouvées localement pour promouvoir l'investissement et l'emploi dans la nouvelle économie*, 130 p.
- Chantier de l'économie sociale. 2001. *De nouveau, nous osons : document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale.
- CHARIH, M., A. Daniels. (éd.). 1997. *Nouveau management public et administration publique au Canada / New Public Management and Public Administration in Canada: 50th Anniversary of IPAC*. Toronto, Institut d'administration publique du Canada / Québec, ENAP.

- COLLECTIF. 2001. *Nouvelle économie. Nouveaux enjeux de formation*, Montréal, IQ-Collectif-FQA, Québec, Presses de l'Université du Québec, 130 p.
- COMEAU, Yvan. 2000. *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*, Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), # 9605, 19 p.
- COMEAU, Yvan, Louis FAVREAU, Benoît Lévesque, Marguerite MENDELL. 2001. *Emploi, économie canadienne*, Ottawa.
- COMMUNAUTIQUE. 2001. *Le monde communautaire et Internet : défis, obstacles et espoirs. Appropriation de la télématique et intégration de l'informatique, résultats de l'enquête auprès des groupes communautaires*, Montréal, 76 pages.
- CONKLIN, David, France ST-HILAIRE. 1988. *Canadian High-Tech in a New World Economy: a Case Study of Information Technology*, Halifax, Institute for Research on Public Policy,
- CRUIKSHANK, Jane. 2001. *Lifelong Learning in the New Economy: A Great Leap Backwards*, Regina, University of Regina, CASEA – ACÉÉA national conference, 9 p.
- CSMO-ÉSAC. 2000a. *L'action communautaire face aux défis des technologies de l'information et des communications, la formation des ressources humaines*, Étude réalisée en collaboration entre le CSMO économie sociale et action communautaire, l'Institut canadien d'éducation des adultes et Communautaire, Montréal, 64 pages.
- CSMO-ÉS-AC. 2000b. *Les premiers résultats de la plus vaste étude statistique jamais réalisée sur l'action communautaire et l'économie sociale*, Montréal : Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, 4 p.
- DEFOURNY, J., J.L. MONZON. 1992. *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, De Boeck.
- DEFOURNY, Jacques, Patrick DEVELTERE, Bénédicte FONTENEAU (dir.). 1998. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, 269 p.
- DEFOURNY, Jacques, Louis FAVREAU, Jean-Louis LAVILLE. 1998. *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 372 p.
- DELONG, Bradford. 2002. « Qu'y a-t-il de neuf dans la nouvelle économie ?, ISUMA, printemps, p. 11 à 17.
- DEMOUSTIER, D. 2001. *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Syros.
- DESNOYERS, André, Yves LIRETTE. 1999. *L'économie du savoir et le marché du travail*, Direction information et planification stratégiques, région du Québec (www.qc.hrdc-drhc.gc.c.a/socio-ec/savoir/default.html) ; 9 p.

- DESROCHE, H. 1983. *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- DESROCHE, Henri. 1976. *Le projet coopératif*, Paris, Éditions Ouvrières, 461 p.
- DRHC. 2003. *Symposium sur l'économie sociale: forger des partenariats intersectoriels*, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, 2 décembre.
- ELIASSON, Gunnar. 1990. « The Knowledge-Based Information Economy », in Eliasson Gunnar et autres (eds), *The Knowledge Base Information Economy*, Stockholm, Almqvist and Wiksell International, 182 p.
- EVANS, John. 2002. « Les travailleurs et la nouvelle économie : quel rôle pour les syndicats dans la nouvelle économie mondiale, L'Observateur OCDE, novembre, 3 p.
- FAVREAU, Louis, Benoît LÉVESQUE. 1996. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- FONTAN et BUSSIÈRES. 2003. *Évaluation du projet ARUC-ÉS : 2000-2004*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.
- FONTAN, J. M., J. L. KLEIN, B. LÉVESQUE. 2003. *Reconversion économique et développement territorial*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FORAY, Dominique. 2000. *L'économie de la connaissance*, Paris, La Découverte, 128 p.
- FREEMAN, Christopher. 1982. *The Economics of Industrial Innovation*, London, Pinter, 250 p.
- FUNG, Archon, Erick Olin WRIGHT. 2001. « Deepening Democracy : Innovations in Empowered Participatory Governance » in *Politics and Society*, Vol. 29 no 2.
- GADREY, Jean. 2000. *Nouvelle économie, nouveau mythe?* Paris, Flammarion, 230 p.
- GIDDENS, Anthony. 1998. *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*. Cambridge, Polity Press, 1998, 166 p.
- GORDON, Robert J. 2000. *Does the New Economy Measure Up to the great Inventions of the Past ?*, Cambridge, National Bureau of Economic Research, Working Paper n. 7833, 69 p.
- GORDON, R. 1999. « Has the New Economy Rendered the Productivity Slowdown Obsolete? » (<http://faculty-web.at.nwu.edu/economics/gordon/334.html>).
- GRANT, Wyn. 1997. « Perspectives on Globalizational and Economic Coordination » in J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (Eds), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 319-336.

- GROARKE, Leo. (éd.). 1998. *The Ethics of the New Economy, Restructuring and Beyond*, Waterloo, Wilfrid Laurier Press, 332 p.
- GUESLIN, André. 1998. *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 430 p.
- HABERMAS, Jürgen. 1998. *Après l'État-nation : une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 149 p.
- HAGE, Jerald et Catherine ALTER. 1997. « A Typology of Interorganizational Relationships and Networks » .., in J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (Eds), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 94-126.
- HALL, M.H., A. ANDRUKOW, C. BARR, K. BROCK, M. DE WIT, D. EMBULDENIYA, L. JOLIN, D. LASBY, B. LÉVESQUE, E. MALINSKY, S. STOWE, Y. VAILLANCOURT. 2003. *La capacité de servir: étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada* (t.1); *Étude quantitative* (t.2. en cours de recherche), Toronto, Centre Canadien de philanthropie.
- HARVEY, Pierre-Léonard. 1995. *Cyberespace et communautaire. Appropriation, réseaux, groupes virtuels*, Québec, Presses de l'Université Laval, 240 p.
- HENTON, Douglas, John MELVILLE and Kimberly WALESH. 1997. *Grassroots Leaders for a New Economy. How Civic Entrepreneurs are Building Prosperous Communities*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 240 p.
- HOLLINGSWORTH, J. Rogers. 2000. « Doing Institutional Analysis : Implications for the Study of Innovations », *Review of International Political Economy*, vol. 7, no. 4, p. 595 à 644.
- HOLLINGSWORTH, J. Rogers et Robert BOYER. 1997. « Coordination of Economic Actors and Social Systems of Production », in J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (Eds), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-47.
- HOUGHTON, John, Peter SHEEHAN. 2000. *A Primer on the Knowledge Economy*, Victoria, Centre for Strategic Economic Studies, Victoria University, 28 p.
- HULGARD, L. 2000. *Social Entrepreneurs Linking Community and Enterprise*, Oslo, Paper presented at the European and International Co-operative Research Conference.
- Instituto Luzatti. 1998. *L'entrepreneurship coopératif dans l'Europe de l'an 2000*, Bologne, Derouaux Ordina Edition, 224 p.
- JEANTET, Thierry. 2001. *L'économie sociale face au XXIe siècle*, Paris, La Documentation française, 103 p.
- JETTÉ, Christian, Benoît LÉVESQUE, Lucie MAGER et Yves VAILLANCOURT. 2000. *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 210 p.

- JOHNSTON, Donald J. 2000. « Nouvelle économie : la technologie n'est pas tout », L'Observateur OCDE, novembre, 3 p.
- KELLY, Kevin .1998. *New Rules for the New Economy*, New York, Viking, 180 p.
- KERNAGHAN, K., B. MARSON, et S.BORINS. 2000. *The New Public Organization*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada.
- KLEIN, Juan-Luis, Jean-Marc FONTAN et Diane-Gabrielle TREMBLAY. 2003. « Systèmes locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique : le cas de Montréal », Géographie, Économie et Société, vol. 5, n. 1, p. 59 à 75.
- KONDRATIEFF, Nikolai Dmitrijewitsch. 1935. « The long waves in economic life », The review of economic statistics, vol. XVII, n° 6, p. 105-115.
- LANDRY, Réjean, Moktar LAMARI, Richard NIMIJEAN et le Réseau du Québec sur l'Étude et la Promotion des Systèmes d'Innovation (RQSI) (1999), *Stimuler l'innovation par le développement de milieux créateurs. Un examen des politiques et pratiques émergentes*. Ottawa, Observatoire de développement économique Canada, 88 p.
- LAROSE, G., Y. VAILLANCOURT, G. Shields, M. Kearny. 2003. *Contributions of the Social Economy to the Renewal of Policies and Practices in the Area of Welfare to Work in Quebec During the Years 1983-2003*, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS, UQÀM).
- LAVILLE, Jean-Louis. 2001. « Économie sociale et solidaire : les enjeux européens ». In *La nouvelle économie sociale*, sous la dir. de C. Fourel, p. 97 à 122. Paris, Édition La Découverte.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir). 1994. *L'économie sociale, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 330 p.
- LAVILLE, Jean-Louis et Renaud SAINSAULIEU (dir.). 1997. *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 404 p.
- LEQUIN, Marie. 2001. *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, PUQ, 254 p.
- LESSER, Eric L. 2000. *Knowledge and Social Capital. Foundations and Applications*, Woburn (MA), Butterworth-Heinemann, 334 p.
- LÉVESQUE, Benoît. 2001. « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale », *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, Oxford (Blackwell), Vol. 72, no 3, pp. 332-340.
- LÉVESQUE, B. 2002a. *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres*, Montréal, Cahiers de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Université du Québec à Montréal, I-03-2002, 25 p.

- LÉVESQUE, B. 2002b. *Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement*, Montréal, Cahiers de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Université du Québec à Montréal, I-02-2002, 33 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Gilles L. BOURQUE et Éric FORGUES. 2001. *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL. 1999. « L'économie sociale au Québec. Eléments théoriques et empiriques pour un débat et pour la recherche », *Lien social et Politiques* (anciennement Revue internationale d'action communautaire), No 41, p. 105-118.
- LUNDEVALL, Bengt-Ake (dir.). 1992. *National Systems of Innovation. Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London et New York, Pinter, 342 p.
- MACHLUP, F. 1984. *Knowledge, its Creation, Distribution and Economic Significance*, Princeton, Princeton University Press, vol. III.
- MACPHERSON, I. 2003. *Considering Options: The Social Economy in Canada – Understandings, Present Impact, Policy Implications*, Victoria, British Columbia Institute for Co-operative Studies.
- MEISTER, A. 1977. *La participation pour le développement*, Paris, Éditions Économie et humanisme.
- MOWERY, David, Richard R. NELSON, (eds). 1999. *The Source of Industrial Leadership*, New York, Cambridge University Press, 409 p.
- MUSTAR, P. et H. PENAN. 2003. *Encyclopédie de l'innovation*, Paris, Économica.
- NINACS, W.A. et M. TOYE. 2002. *A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Économie sociale in Canada*, Victoriaville, Social Research and Demonstration Corporation.
- O'BOYLE, E. 1996. *Social Economics*, New York, Routledge.
- OCDE. 2001a. *La nouvelle économie : Mythe ou réalité ? – Rapport final sur le projet de l'OCDE consacré à la croissance*, Paris, OCDE, 33 p.
- OCDE. 2001b. *Une nouvelle économie ? – Transformation du rôle de l'innovation et des technologies de l'information dans la croissance*, Organisation de Coopération et de développement économique, 97 p.
- OCDE. 2001c. *Perspectives territoriales de l'OCDE. Économie territoriale*, Paris, OCDE, 310 p.
- OCDE (HEALY, Tom et Sylvain CÔTÉ). 2001d. *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social. Enseignement et compétences*, Paris, OCDE, 136 p.
- OCDE. 1999. *L'économie fondée sur le savoir : des faits et des chiffres*, Paris, OCDE, 6 p.

- OCDE. 1996. *Réconcilier l'économie et le social*, Paris, OCDE, 237 p.
- PERRIN, Jean-Claude. 1985. « Redéploiement industriel et aménagement du territoire: le cas français », dans Boisvert, Michel, Hamel, Pierre (dir.) *Redéploiement industriel et planification régionale*, Montréal, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, p. 69 à 92.
- PERROUX, François. 1964. *L'économie du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 692 p.
- PILAT, Dirk. 2002. « L'innovation dans la nouvelle économie », ISUMA, printemps, p. 58 à 66.
- PIORE, M. 2001. « The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy », *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 72, no 3, septembre, p. 339-350.
- PORTER, Michael. 1993. *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press, 855 p.
- POUPART, J. et autres. 1997. *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal, 291 p.
- POWELL, W, et L. SMITH. 1994. « Networks and Economic Life », dans N.J. Smelser et R. Swedberg (dir.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press, pp. 368-402.
- PROULX, L. 2003. *Plan de communication de l'ARUC-ÉS*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Université du Québec à Montréal.
- PUTNAM, Robert D. 1999. *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Shuster, 542 p.
- PUTNAM, Robert D. 1993. *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 280 p.
- QUARTER, Jack. 1992. *Canada's Social Economy*, Toronto, James Lorimer & Company, 216 p.
- REICH, Robert B. 1992. *The Work of Nations*, New York, First Vintage Books, 340 p.
- RHEAUME, J. 1982. « La recherche-action, un nouveau mode de savoir », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, no 1, p. 43 à 51.
- SAINSAULIEU, R. 1987. *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques
- SALAMON, L.M. et H. K. ANHEIER, H. K. (ed.). 1997. *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester, UK, Manchester University Press, 526 p.
- SAXENIAN, Annalee. 1994. *Regional Advantage*, Cambridge, Harvard University Press.
- SCHUMPETER, Joseph Alois. 1983. *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz, 371 p.

- SHEPARD, Stephen B. 1997. « The New Economy : What it Really Means », *Business Week*, 17 novembre (voir page web : www.businessweek.com/1997/46/b3553084.htm, 6 p.)
- SHRAGGE, Eric et Jean-Marc FONTAN (Eds). 2000. *Social Economy. International Debates and Perspectives*, Montreal, Black Rose Books, 197 p.
- STRAUSS, A., J. CORBIN. 1998. *Basics of Qualitative Research: Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*, Thousand Oaks, California, Sage Publications, 312 p.
- STREECK, W. 1992. *Social Institutions and Economic Performance. Studies in Industrial Relations in Advanced Capitalist Economics*, Newbury Park, Sage Publications.
- STREECK, W. et P.C. Schmitter. 1985. « Community, Market, State and Associations ? The Prospective Contribution of Interest Governance to Social Order », dans W. Streeck et P.C. Schmitter, *Private Interest Government, Beyond Market and State*, London, Sage Publications.
- THAKE, Stephen et Simon ZADEK. 1996. *Practical People Noble Causes. How to Support Community-Based Social Entrepreneurs*. London, New Economics Foundation, 60 p.
- The New Economy Task Force (2000), *Making the New Economy Grow*, Progressive Policy Institute, document sur page web : www.ppionline.org/ndol/print.cfm?contentid=1490; 10 p.
- THÉVENOT, L. 1986. « Économie des formes conventionnelles », dans, R. Salais et L. Thévenot (dir.), *Le travail, marchés, règles, conventions*, Paris, Économica-INSEE.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE. 1998. « Les rapports entre associations et État: un enjeu politique », *Revue du MAUSS Semestrielle (PARIS)*, No 11, p. 119-135.
- VERNON, Raymond. 1974. *Les conséquences économiques et politiques des entreprises multinationales*, Paris, Robert Laffont, 295 p.
- VIENNEY, Claude. 1994. *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 132 p.
- VIENNEY, Claude. 1980-1982. *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, Paris, tome 1, 1980, tome 2, 1982, 320 et 336 pages.
- WHITE, Deena. 2001. « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie - l'État et le secteur communautaire au Québec », *Isuma - Canadian Journal of Policy - Revue Canadienne de recherche sur les politiques*, vol 2, no 2, p. 34-45.
- WOOLLEY, Frances. 2001. « The Strengths and Limits of the Voluntary Sector », *Isuma. Canadian Journal of Policy Research – Revue canadienne de recherche sur les politiques*, Vol. 2, no 2, p. 6-19.

1. PORTRAIT DE LA LITTÉRATURE SUR L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DANS LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »

Yanick Noiseux

1.1. Introduction

Dans le cadre de cette recension d'écrits, nous porterons particulièrement notre attention sur la question de l'entrepreneuriat collectif dans ce que l'on appelle désormais « la nouvelle économie ». Bien que le terme « entrepreneuriat collectif » fasse peu à peu son apparition dans la littérature des sciences sociales, il ne faut certes pas croire qu'il s'agit d'une démarche singulièrement nouvelle. Depuis des lustres, le travail collectif d'un plus ou moins grand nombre d'individus rassemblés autour d'un objectif commun est à l'origine de nombreuses réalisations imposantes. Malgré toutes les réserves que l'on peut avoir quant au caractère forcé des travaux menant à leur construction, peut-on véritablement imaginer la construction des pyramides d'Égypte ou encore celles de Teotihuacan au Mexique sans un minimum d'esprit entrepreneurial collectif ?

La première partie de ce travail de recension d'écrits s'intéressera à l'émergence du concept « d'entrepreneuriat collectif » dans la littérature académique provenant du champ de la sociologie. Afin de clarifier le cadre et les limites de notre recherche, nous nous intéresserons donc tout particulièrement à la définition de ce concept par divers auteurs (Lévesque, 2002 ; Connell, 1999 ; Mourdoukoutas, 1999).

De nos jours, l'entrepreneuriat collectif s'accomplit et se déploie sous une multitude de formes. La coopérative, l'entreprise d'économie sociale, les mutuelles et certaines associations et organisations produisant des biens et des services, souvent d'intérêt général, sont certainement des formes d'organisation contemporaines du travail dérivant d'un désir réel d'entreprendre et de poursuivre collectivement un projet émanant d'une volonté commune. Ces initiatives sont nombreuses, mais peu étudiées. D'ailleurs, comme le souligne Benoît Lévesque :

Ce n'est que depuis à peine une dizaine d'années qu'il est de plus en plus question d'entrepreneurs sociaux et d'entrepreneuriat collectif. En somme, les connaissances sur l'entrepreneurship collectif n'ont pas été systématisées par des recherches qui en auraient fait une priorité. Le renouveau de cette forme d'entrepreneurship rend maintenant cette tâche de plus en plus urgente. (...) Si la thématique que vous proposez aujourd'hui, « l'entrepreneurship en économie sociale », semble s'imposer

naturellement, il faut tout de même admettre que la réflexion est manifestement en retard sur la pratique¹.

Ce retard de la théorie sur la pratique est d'autant plus accentué lorsqu'on resserre la question de l'entrepreneuriat collectif au seul domaine de la nouvelle économie. Afin de palier aux faiblesses de la littérature théorique sur le sujet, il nous a donc paru pertinent d'accorder une importance à la question des initiatives ainsi qu'à la littérature « grise » produite par de nombreuses organisations et coopératives à l'origine de projets novateurs relevant de l'entrepreneuriat collectif et rattachés à la nouvelle économie.

La seconde partie de notre travail traitera donc, de manière individuelle, la littérature et les initiatives concernant chacune des différentes formes d'entrepreneuriat collectif que nous venons d'identifier. On y verra, entre autres choses, qu'un certain nombre de chercheurs et d'intervenants prônent désormais la convergence du cadre légal régissant ces différentes formes d'entrepreneuriat collectif qui ne sont, au bout du compte, pas si différentes les unes des autres. De plus, au grand dam des dénigreur de l'économie sociale et de la formule coopérative qui préfèrent confiner ces initiatives à des domaines d'activités archaïques, nous constaterons les coopératives et les entreprises d'économie sociale impliquées dans des secteurs de pointe associés à la nouvelle économie sont nombreuses, et cela parfois de façon fort originale. Nous pensons ici à la coopérative *Ouvaton*, à la coopérative d'activités *La Puce Ressource Informatique*, aux initiatives de la corporation philanthropique *Benetech* ainsi qu'au journal *Tour d'y Voir*, pour ne nommer que celles-là. La **section 2.3.** s'intéresse brièvement à la question des mutuelles et de l'assurance collective.

À la fin de cette seconde partie, une courte section s'intéressera à une tout autre conception de l'entrepreneuriat collectif qui est peu explorée par la littérature francophone sur le sujet, mais qui trouve écho chez bon nombre d'auteurs anglophones (Henton, Melville et Welsh, 1997 ; Miller, 1999, 2000 ; Mourdoukoutas, 1999), il s'agit ici de la question de l'entrepreneuriat collectif au sein du secteur privé de l'économie et d'un nouveau type d'entrepreneur, le « civic entrepreneur » que nous présente un collectif d'auteurs de la Silicon Valley.

Force est de constater que la question de l'entrepreneuriat collectif *stricto sensu* inclut également l'État, qui directement (entreprises d'État, Chantier de l'économie sociale, etc.) ou indirectement (mise en place d'un cadre légal facilitant plus ou moins l'entrepreneuriat collectif, par les différents régimes d'assurance collective, etc.) participe activement à l'édification de réseaux d'entrepreneuriat collectif.

La première portion de la troisième partie présentera rapidement la question du rôle de l'État en ce qui concerne l'entrepreneuriat collectif dans le contexte économique inhérent à l'émergence de la nouvelle économie. Le rôle de l'État sera, par ailleurs, implicitement abordé dans les sections subséquentes.

¹ Lévesque, B. février 2002. p. 3-4.

La seconde section de cette troisième partie aura pour but de cerner les modalités et les possibilités de financement de l'entrepreneuriat collectif dans le secteur des nouvelles technologies de l'information, des biotechnologies et autres secteurs de pointe.

Par la suite, notre attention se tournera plus spécifiquement vers les nouveaux champs de l'entrepreneuriat collectif sous toutes ses formes. Dans le secteur d'activités lié à l'expansion rapide de l'Internet, il est intéressant d'y noter l'apparition de coopératives et d'entreprises d'économie sociale proposant des services d'accès à Internet, d'hébergement web (que certains acteurs qualifient de *coopératives d'habitation* virtuelle), de réseautage ainsi que des services de diffusion et de production d'information dans un cadre et avec des valeurs différentes de ce que proposent les grands conglomérats du domaine des télécommunications.

D'autres secteurs de pointe de la nouvelle économie sont également infiltrés par des entreprises gérées collectivement. Le domaine de la biotechnologie, des technologies de la santé (*Benetech, Innocentre*), de la conception de logiciel (*La puce ressource Informatique, Ouvatton, Inser.net, Poptel*, etc.), du traitement de l'imagerie numérique (*SPINC, FLAM*, etc) et bien d'autres secteurs de la nouvelle économie comptent des acteurs, parfois des pionniers (*Poptel, CAM, Colorado Internet Coopérative*) s'identifiant aux valeurs démocratiques de l'entrepreneuriat collectif. La **section 3.3.** de la recension d'écrits que nous proposons s'intéressera donc aux nouveaux champs de l'entrepreneuriat collectif.

Dans la **section 1.3.4.**, nous nous intéresserons particulièrement à la question de la création d'un patrimoine technologique collectif, via la mise au point de logiciels diversifiés utilisant tout le potentiel de la programmation en code libre (*open-source*) et répondant à des besoins qui ne sont pas nécessairement rentables commercialement, mais fortement utiles à la population. De plus, il ne s'agit pas tant de répondre à tel ou tel besoin pointu, mais plutôt de veiller à la construction d'un patrimoine collectif réutilisable par la suite et s'accumulant au fil des explorations. Pour certains, il s'agira ici d'une question essentiellement technique, mais la question de l'appropriation collective des nouvelles technologies de l'information et notamment de l'accès à ces technologies nous apparaît cruciale dans un contexte où les inégalités sociales liées à la fracture numérique ne risquent que de s'accroître au cours des prochaines années.

Pour terminer, la dernière **section 1.3.5.** de la troisième partie cherchera à décortiquer la littérature au sujet des trajectoires et des enjeux concernant l'apport de l'entrepreneuriat collectif dans la redéfinition de l'organisation du travail dans le contexte post-fordiste de la société de l'information dans laquelle baigne la nouvelle économie.

L'Annexe I contient une brève description d'une trentaine d'initiatives que nous avons recensées tout au long de nos recherches. Nous traitons de certaines d'entre elles à l'intérieur même des pages de cette recension d'écrits, mais cette information supplémentaire permettra au lecteur d'avoir un portrait plus complet de celles-ci.

De plus, la nature de ce travail étant ce qu'elle est, une recension d'écrits, nous avons également inclus une bibliographie non-exhaustive, mais que nous osons qualifier d'assez complète, du moins en ce qui concerne la littérature nord-américaine et européenne, étant donné la rareté de l'information théorique concernant l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie.

1.2. Vers une définition de l'entrepreneuriat collectif ?

Comme nous le soulignons dans l'introduction, le concept d'entrepreneuriat collectif n'est que très peu développé par la littérature de type académique. La théorie est en retard sur la pratique. Néanmoins, nous constatons un certain effort afin de combler cet écart. Dans cette première section qui cherchera à approfondir la notion d'entrepreneuriat collectif, nous traiterons donc des principales propositions de définitions ou d'esquisses de celles-ci que nous avons pu retrouver dans la littérature théorique autant au Québec, qu'en France ou, plus largement, dans la littérature anglo-saxonne sur le sujet. Cette section servira donc de préambule à une étude plus poussée de la littérature sur l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie qui s'échelonne à travers la seconde et la troisième partie de ce document.

1.2.1. Les travaux de Benoît Lévesque

Au Québec, le travail de Benoît Lévesque, du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), trace la voie en ce qui concerne la notion d'entrepreneuriat collectif. Dans une communication présentée récemment dans le cadre du forum « *L'entrepreneurship en économie sociale : oser l'entrepreneuriat différemment* », organisé en février 2002 par le Centre local de développement des Moulins et par Emploi-Québec, M. Lévesque a tenté de clarifier le concept.

Tout d'abord, il mentionne que l'entrepreneurship collectif est « un phénomène incontournable au Québec et qu'on a spontanément tendance à l'oublier et surtout à ne pas le voir » (Lévesque, 2002 ; 4). À cet égard, Lévesque nous rappelle le constat de Bourque (2000) : *le Québec se caractérise par une économie plurielle dont les principaux piliers sont sans doute des entreprises privées, mais également des entreprises publiques et d'économie sociale.*

Par ailleurs, Lévesque appuie le travail ardu et nécessaire de la *Fondation de l'entrepreneurship* (soutenu financièrement par les grands acteurs de l'entrepreneurship collectif québécois tels Hydro-Québec, le mouvement Desjardins et le Fonds de Solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec) dont l'un des objectifs est de promouvoir et soutenir les initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif ici au Québec. Sur le plan provincial, nous savons, bien sûr, que le gouvernement du Parti Québécois a lancé un vaste chantier de l'économie sociale en 1996 et que celui-ci a également contribué au soutien et au développement de l'entrepreneuriat collectif.

Toutes ces initiatives n'empêchent pas que le concept d'entrepreneuriat collectif demeure flou. Afin de clarifier le concept et après avoir mentionné que la littérature théorique s'intéresse beaucoup plus à la théorie des entreprises qu'à celle de « l'entrepreneuriat », Lévesque s'interroge sur les distinctions pouvant exister entre l'entrepreneuriat collectif ou social et l'entrepreneurship capitaliste traditionnel. Pour lui :

... un examen de la théorie économique classique de l'entrepreneur capitaliste (Schumpeter, Cantillon, Weber) laisse voir clairement que l'entrepreneur collectif ne se distingue **pas formellement** de l'entrepreneur capitaliste mais s'en distingue **substantivement**. Comme l'entrepreneur capitaliste, l'entrepreneur collectif doit prendre des risques calculés, innover et se donner un projet d'entreprise (point de vue formel) mais il **s'en distingue par la nature des risques, des moyens dont il dispose et par le projet d'entreprise qui l'anime** (point de vue substantif).

Lévesque, 2002, p.11

L'auteur note ensuite l'apparition d'une littérature théorique au sujet de « l'entrepreneur social » depuis quelques années. Cependant, il prend quelque peu ses distances avec cette notion :

Le terme d'entrepreneur social est de plus en plus utilisé dans un sens qui ne coïncide pas nécessairement avec celui d'entrepreneur collectif dans la mesure où l'entrepreneur social peut être un entrepreneur individuel soucieux des intérêts collectifs sans être par ailleurs soumis juridiquement à une association/organisation (OBNL, coopératives, conventions d'actionnaires) comme c'est le cas de l'entrepreneur collectif. Quoi qu'il en soit, l'entrepreneur social, comme l'entrepreneur collectif, porte une entreprise habituellement enracinée fortement dans la collectivité locale ou dans une organisation communautaire (Lévesque, 2002). Même si l'organisation n'est pas toujours entreprise au sens juridique et même s'il n'y a pas distribution d'excédents comme c'est le cas d'une OBNL, il y a toujours production d'un bien ou d'un service et donc la mobilisation de ressources matérielles et humaines.

Lorendahl, 1997²

À ce sujet, Lévesque présente les travaux effectués en Angleterre par Stephen Thake et Simon Zadek (1996)³ :

Les individus, qui travaillent à l'amélioration sociale des communautés (c.-à-d. les entrepreneurs sociaux), trouvent souvent **des solutions innovatrices** aux problèmes qu'affronte leur communauté ; d'autre part, ils partagent « **plusieurs**

² Cité par Lévesque, 2002, p. 13.

³ Cité par Lévesque, 2002, p. 14.

caractéristiques avec les **entrepreneurs commerciaux** ». Les entrepreneurs sociaux ont le même désir de recherche des opportunités que les entrepreneurs capitalistes, le même souci d'innovation, la même capacité de mobiliser des ressources pour **transformer un rêve en réalité**. Par ailleurs, ils se distingueraient clairement par leur **souci pour la justice sociale**. De plus, ils combindraient habituellement trois ensembles d'aptitudes qui sont souvent indépendantes : un **activisme** militant avec des **compétences** professionnelles; la capacité **d'être visionnaire** tout en étant **pragmatique**; une **fibre éthique** (conviction) avec une **confiance tactique** (sens des responsabilités).

Nos propres recherches sur le sujet, nous ont également amenés à relever l'émergence de ce type de littérature concernant l'entrepreneur social ou encore le « civic entrepreneur » comme le nomme Henton, Melville et Walesh (*Grassroots Leaders for a New Economy*, 1997) et Miller (1995, 1996) dans quelques ouvrages publiés aux éditions Jossey-Bass. Constatons en terminant, que nos recherches nous ont surtout permis de rencontrer ce type d'approche dans la littérature anglophone, ce qui semble aussi être le cas de Lévesque.

De plus, permettons-nous d'ajouter quelques constats au sujet de l'entrepreneur social comme le rapporte Lévesque à travers des citations de quelques auteurs. Pour Thake et Zadek, les pouvoirs publics se doivent de reconnaître la contribution sociale et économique de ces entrepreneurs. Laville (1995), de son côté, ajoute qu'une condition est nécessaire à l'émergence et à la pérennité de ce type d'entrepreneuriat : la forte implication de la communauté concernée. Pour ces auteurs, autant Thake et Zadek que Laville : *Les entrepreneurs sociaux participent à l'empowerment des collectivités et à la démocratisation de la société civile*⁴.

Cette réflexion initiale au sujet de l'entrepreneur social permet à Lévesque de mettre en contexte la réflexion qu'il amorce au sujet de l'entrepreneuriat collectif dont nous exposerons ici les grandes lignes.

Reprenant le constat de Petitclerc (2001) et de Desroches (1976), Lévesque avance que l'entrepreneur collectif, notamment celui de type coopératif et mutualiste est plutôt le grand-oncle que le cousin de l'entrepreneuriat social puisque son origine remonte au XIX^e siècle. Toujours selon Lévesque :

L'entrepreneur collectif partage plusieurs des traits de l'entrepreneur social mais s'en distingue sous deux aspects : en premier lieu, l'entreprise collective suppose un fonctionnement démocratique pour donner son plein potentiel ; en deuxième lieu, la création d'une entreprise collective suppose généralement la mise sur pied préalable d'un regroupement de personnes.

Lévesque, 2002, p. 16

⁴ Cité par Lévesque, 2002, p. 15.

Revenant sur chacun des deux aspects, Lévesque identifie plusieurs caractéristiques de l'entrepreneuriat collectif ; il développe même une typologie de l'entrepreneuriat sans toutefois proposer de définition comme telle au sujet du concept que nous étudions. Il semble, comme dans bien des cas en sciences sociales, que le concept de « l'entrepreneuriat collectif » soit tellement vaste que la *caractérisation l'emporte sur la définition* (Lautier, De Miras, Morice, 1991).

En ce qui concerne le fonctionnement démocratique, Lévesque note l'indispensable participation des personnes qui sont associées à *l'entreprise afin d'identifier les besoins non satisfaits et les besoins peu visibles comme le sont souvent les besoins sociaux*. L'auteur souligne également **la construction conjointe de l'offre et de la demande par les usagers et les professionnels**. En ce qui concerne le second aspect de la distinction entre l'entrepreneuriat social et collectif, c'est-à-dire le regroupement au préalable de personnes, Lévesque cite Vienney (1980,1994) qui écrit que *la structure même de l'entreprise collective se distingue de toutes les autres formes par le fait qu'elle est constituée de « la combinaison d'une entreprise et d'un groupement de personnes réunies par un double rapport de sociétariat et d'activités⁵ »*.

Par la suite, un bon nombre de caractéristiques de l'entrepreneuriat collectif est discuté par Lévesque. Citant une enquête de Côté et Robillard, il note que l'entrepreneur collectif *doit être capable de mobiliser d'abord du capital social mais que celui-ci ne peut être mis complètement en valeur dans le projet d'entreprise sans capital financier* (Lévesque, 2002, 18). De plus, le projet d'entreprise collective est, dans la majorité des cas, soutenu initialement *par un groupe de personnes en relation à partir de la proximité géographique ou professionnelle*. Une autre des caractéristiques de l'entrepreneuriat collectif soulevée par Lévesque est sa relativement **longue période de gestation** et la lente diffusion de son apport auprès de la communauté. L'auteur souligne aussi la **forte mobilisation nécessaire lors du démarrage des initiatives**. Enfin, en ce qui concerne le potentiel d'innovation de l'entreprise collective, Lévesque ajoute :

Outre **l'innovation de biens nouveaux** ou la **création de débouchés nouveaux**, on peut également retrouver des **innovations dans les procédés** et même dans **l'organisation** (ex. le travail en équipe et la polyvalence que les coopératives de travail ont expérimenté avant les entreprises capitalistes et japonaises). En somme, les entreprises collectives qui émergent sont contraintes d'être innovatrices, leur défi sera évidemment de le demeurer.

p. 19

⁵ Vienney, cité par Lévesque, 2002, p. 17.

En conclusion, Lévesque souligne :

Par rapport aux entreprises privées, les entreprises collectives sont habituellement plus complexes puisqu'elles résultent d'une combinaison d'une entreprise et d'un regroupement de personnes. Ce faisant, elles internalisent ce que les autres entreprises considèrent comme des externalités, mais elles ne réussissent à le faire que dans la mesure où elles misent sur leur fonctionnement démocratique, ce qui leur permet également de mobiliser des ressources non seulement marchandes, mais également non marchandes et même non monétaire. Cette complexité, combinée à des difficultés spécifiques à leur structure de propriété font qu'elles ne peuvent se développer sans un soutien approprié tant du point de vue financier que de celui du conseil et des ressources techniques. En revanche, une fois démarrées, ces entreprises semblent pouvoir se maintenir en opération plus que ne le réussissent les entreprises privées. Enfin, leurs retombées socio-économiques couvrent un spectre qui dépasse la seule viabilité financière de sorte que leur rentabilité sociale s'impose en raison même de leur mission.

Lévesque, 2002, p. 23

En terminant cette section consacrée aux travaux de Benoît Lévesque, mentionnons que cet auteur s'intéresse également aux modalités de gestion appropriées pour l'entreprise collective. À ce sujet, il trace trois configurations répondant à différents types d'entreprise collective :

...la configuration professionnelle qui convient pour les services aux personnes, mais qui a l'inconvénient de tendre vers la bureaucratisation, même potentiellement décentralisée; la configuration innovatrice plus adaptée pour un secteur de haute technologie, puisqu'elle fait appel à un niveau élevé d'expertise, mais elle favorise les équipes de projets de petite taille tout en encourageant l'ajustement mutuel; la configuration missionnaire définie à partir du cas des entreprises japonaises où l'idéologie est utilisée comme instrument de gestion : "les normes et les croyances remplaçant les standards et les procédures⁶.

Lévesque, 2002, 25-26

Bref, sans parvenir à une définition claire et nette du concept qu'il cherche à clarifier, Lévesque parvient certainement à tracer quelques balises autour de cette notion. Avant de porter notre attention sur les travaux de David J. Connell et ainsi de pousser la réflexion un peu plus loin, nous avons cru bon d'insérer deux tableaux permettant de comparer différentes formes d'entrepreneuriat. Ces tableaux sont repris tels que présentés dans l'article de Benoît Lévesque.

Concernant la typologie de l'entrepreneuriat développé par Lévesque, nous reproduisons ici le Tableau 1 développé par ce dernier. Lévesque présente également un autre modèle développé par

⁶ Mintzberg (1990), cité par Lévesque, 2002, p. 25-26.

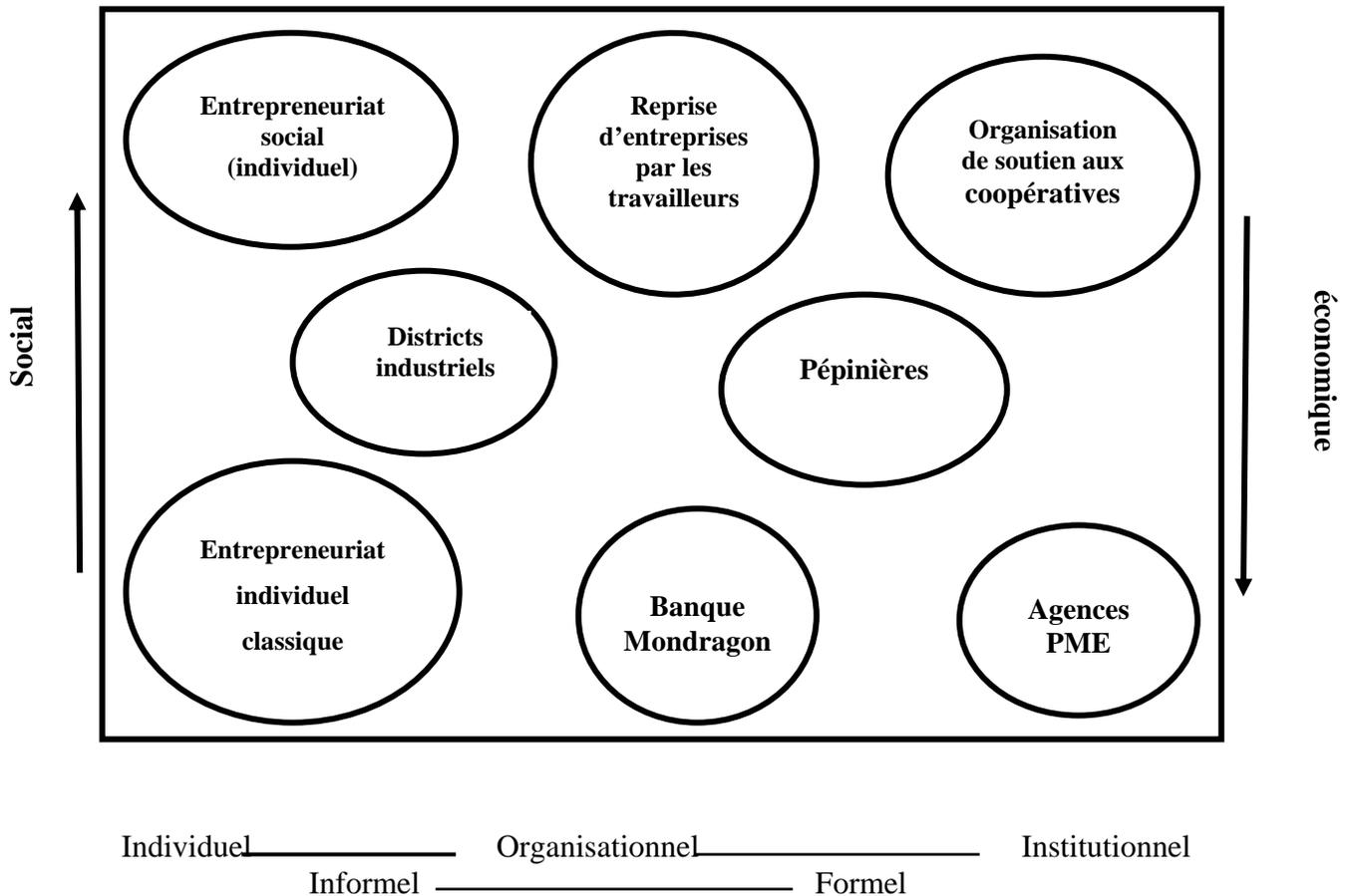
Roger Spear et Allan Thomas (1997) en ce qui concerne la comparaison entre les différents types d'entrepreneuriat. C'est le second tableau que nous proposons.

TABLEAU 1
Typologie des formes d'entrepreneuriat

DIMENSION TYPE	INDIVIDU COLLECTIF COMMUNAUTÉ	RATIONALITÉ	RISQUE	PROJET	INNOVATION
<i>CAPITALISME</i>	Plutôt individu	Plutôt formel (calcul comptable)	Financier	Plutôt individu (réalisation de soi et famille)	Sens Schumpeterien
<i>SOCIAL</i>	Individu Communauté	Plutôt en valeur vers la communauté (proximité)	Financier et social (réputation) Risque moindre	Plutôt engagement social Développement local (intérêt général)	Besoins non satisfaits + formes d'organisation
<i>COLLECTIF</i>	Individu Collectif	Plutôt en valeur vers le collectif (membres)	Financier et social (réputation) Risque moindre	Plutôt entrepreneurial mais collectif	Besoins non satisfaits + formes d'organisation

Source : Benoît Lévesque (2003)

TABLEAU 2
Spear et Thomas 1997



Source : Spear et Thomas 1997

1.2.2. Les travaux de David J. Connell

David J. Connell est un consultant en gestion, particulièrement impliqué dans le champ de l'économie sociale et communautaire. Depuis de nombreuses années, il participe à des travaux de recherche dans ce domaine. En décembre 1999, il présentait un article intitulé « Collective Entrepreneurship in

Search of Meaning ». Un peu comme Lévesque, il a lui aussi noté l'apparition récente du terme « Collective Entrepreneurship » dans la littérature des sciences sociales :

Collective entrepreneurship, at first glance, appears to be a new term that combines business risk and capital investment with the social values of collective action. Certainly, this is an appealing proposition. A second look at the term begs the question: Is this an oxymoron? Can we use “collective” and “entrepreneur” together? From a conventional perspective, one that equates entrepreneurship with a highly successful, self-employed individual, the two terms may seem related like lead is to balloons. In this regard, collective entrepreneurship may not withstand scrutiny. As many buzz words, it may simply slip from use. Nevertheless, this paper seeks to explore the multiple facets of the term and its possible application in rural economic development.

Connell, 1999, 2

Avant de clarifier le concept, l'auteur constate tout d'abord l'évacuation de l'étude de l'entrepreneurship par les économistes depuis un bon nombre d'années. Selon lui, il semble que l'étude de ce concept s'est déplacée dans le champ de l'économie du développement qui, plus souvent qu'autrement, est étudiée par des sociologues. Cette évolution des champs académiques s'intéressant au concept de l'entrepreneuriat est illustrée dans le Tableau 3 que présente Connell et que nous reproduisons à la page suivante.

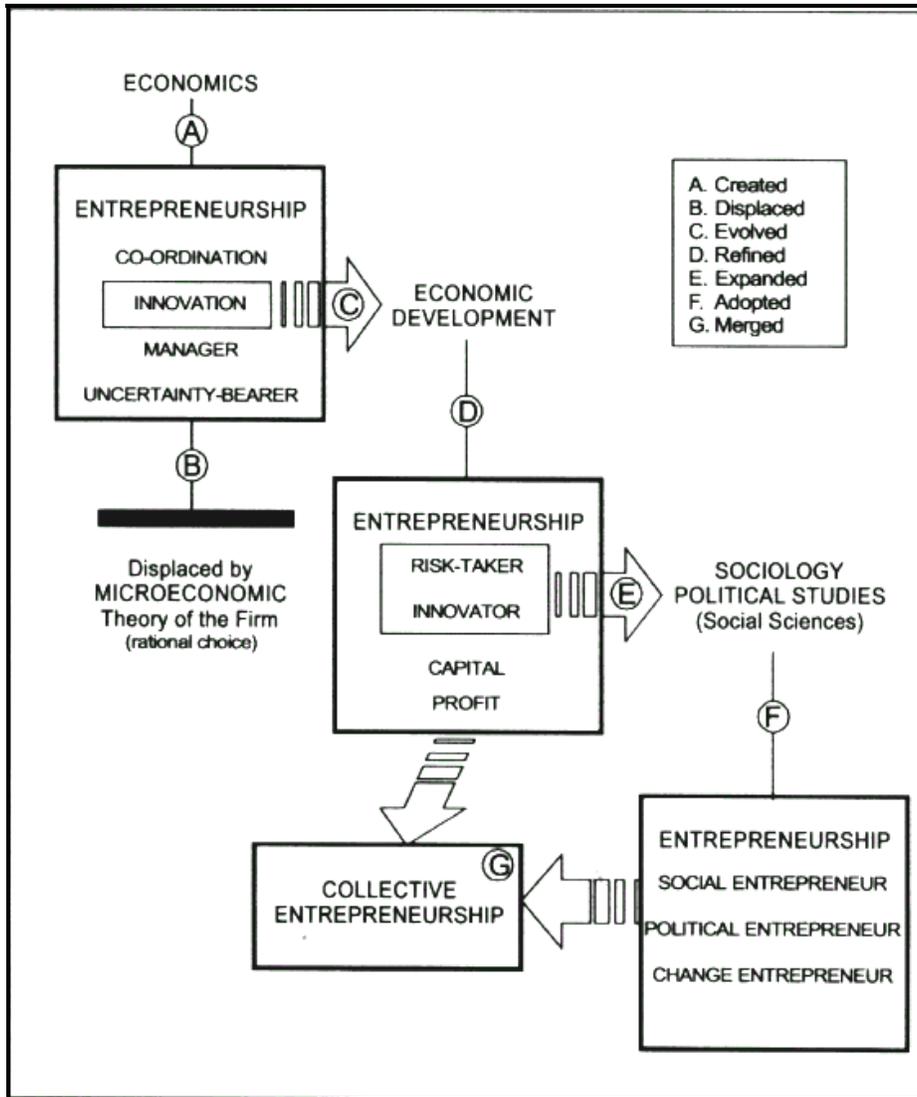
De plus, l'auteur constate que la recherche s'intéressant à la logique de *l'action collective* est susceptible de nous apporter des réponses quant au pourquoi et au comment de ce type d'entrepreneuriat. Il est donc essentiel, selon lui, d'investir ce champ théorique afin d'arriver à cimenter un fondement théorique à la notion d'entrepreneuriat collectif que l'on retrouve de plus en plus souvent dans la littérature.

Afin de clarifier le concept d'entrepreneurship collectif, Connell débute son exploration en revenant tout d'abord sur l'importance de l'entrepreneuriat, particulièrement dans le cas de la relance de territoires en difficulté. Il rappelle ensuite les différentes dimensions de l'entrepreneurship (création de nouvelles entreprises (Vesner, 1982), récupération de « perte » sociale (Kirzner, 1982), l'innovation, la fusion, la coordination et l'arbitrage. Ces dimensions sont représentées par les lettres de A à G dans le tableau présenté la page suivante.

Après une observation en détail des particularités des théories économiques (Bareto, 1982, 1989 ; Casson, 1982) et sociologiques (Shapero et Sokol, 1989 ; Wilken, 1979) de l'entrepreneurship et celle de l'action collective (Hardin, 1982 ; Beaumol, Olson), l'auteur traite directement de la question de l'entrepreneuriat collectif.

Tout d’abord, l’auteur affirme que la convergence semble possible entre entrepreneuriat et collectif, deux termes qui peuvent paraître opposés :

So far, there appears to be a place for collective and entrepreneurship to come together. The breadth of entrepreneurship justifies the inclusion of collective and the dynamics of collective action give rise for co-operation.



L'article de Connell s'avère fort instructif en ce qui concerne la définition du concept que nous étudions. L'auteur présente, à cet effet, plusieurs utilisations du concept dans la littérature et le sens qui lui est donné. Tout d'abord, Wilken (1977) donne la connotation suivante au terme :

Wilken (1977) uses collective entrepreneurship to describe the source and structure of economic development, i.e, whether it was an individual, family, a group of unrelated people, or government that formed a business venture. He used this categorization to describe the economic development of different countries. The form of development undertaken being a reflection of culture, economic conditions, and public polic.

cité par Connell, 1999, 15

Connell présente ensuite le sens accolé à ce concept par Johnsson (1997).

...uses collective entrepreneurship for the role its plays in the capital accumulation process and innovation. He emphasizes that "the entrepreneurial function can not be reduced to an individual or firm.... The active economic role of institutional actors such as local authorities, communes, the central state, international organizations and organized co-operation between firms in regulating and promoting conditions of competition and competitiveness leads us to the conclusion that the entrepreneurial function is realized through a process of collective entrepreneurship.

cité par Connell, 1999, 15

Par la suite, il présente celui de Wolfe (1997), qui diffère passablement de ceux présentés jusqu'ici :

David Wolfe (1997) uses the term to describe the "patterns of interactions between firms." This is in the context of a collective learning process in the acquisition and use of new technical knowledge amid global and institutional restructuring. Collective entrepreneurship, then, plays a part in a nation's or region's institutional capacity for adaptation

cité par Connell, 1999, 15

Cette conception de l'entrepreneuriat collectif rejoint partiellement celle utilisée par Panos Mourdoukoutas dans son livre intitulé « Collective Entrepreneurship in the Globalizing Economy » :

Collective entrepreneurship is a fluid organizational structure that allows the hidden entrepreneurs scattered among suppliers, distributors, customers, and collaborators to participate in the discovery and the exploitation of new business opportunities. It can take two forms. Internal collective entrepreneurship occurs within corporations when boundaries are lowered among stockholders, managers, and workers. External collective entrepreneurship lowers the boundaries between suppliers, distributors, retailers, and customers.

Mourdoukoutas, 1999

Nous constatons donc, à la lumière des définitions présentées par Connell, que la définition du concept d'entrepreneuriat collectif peut effectivement être très vaste. Par contre, en conclusion, ce dernier se replie, un peu comme Lévesque, sur une conception plus étroite de ce dernier. En fait, il voit les coopératives comme l'illustration concrète et probablement la plus juste de l'entrepreneuriat collectif. Il y a pour lui un lien difficile à évacuer entre la notion de « capital social » et celle d'entrepreneuriat collectif. Dans sa synthèse, il utilise un modèle développé par Shapero afin d'opérationnaliser le concept que nous étudions :

*From an abstract point of view, collective entrepreneurship is feasible. Entrepreneurship alone includes both individual and group initiatives. Collective action provides an understanding of the conditions that spur co-operation. From a practical point of view, a modified version of Shapero's entrepreneurial event helps to operationalise collective entrepreneurship. This framework, as presented above, is denoted by: **1. Initiative-taking.** An individual or group takes the initiative. **2. Consolidation of resources.** An organisation is formed or restructured to accomplish some objective. **3. Management of the organisation by those who took the initiative.** **4. Relative autonomy.** Resources are disposed of and distributed with relative freedom. **5. Risk-taking.** The organization's success or failure is shared by the initiators. With the condition that risk-taking is restricted to contributions of assets, including capital, time, skills, and energy in exchange for a hoped-for equity and earning gains rather than a fixed salary or fee.*

Ce modèle énoncé, Connell propose ensuite une définition du concept d'entrepreneuriat collectif qui nous apparaît satisfaisante, et qui, de notre point de vue, paraît se situer à l'intérieur des balises mises de l'avant par Lévesque et dont nous avons discutées dans la première section de cette partie. Nous la présentons ici :

Collective entrepreneurship combines business risk and capital investment with the social values of collective action. It is an event that exists when collective action aims for the economic and social betterment of a locality by means of some transformation of social norms, values, and networks for the production of goods or services by an enterprise.

Connell, 1999

Voilà donc, en conclusion de cette première partie, la seule définition en bonne et due forme que nous avons pu retracer dans la littérature concernant la thématique de l'entrepreneuriat collectif. À notre avis, cette définition ratisse assez large et s'avère adéquate dans l'ensemble. Notre seul bémol réside dans le fait qu'aucune importance n'est accordée à la structure juridique et participative de l'entreprise, un facteur que Lévesque inclut dans sa réflexion et qui permet de s'assurer de la pérennité de la mission sociale de l'entreprise. La définition proposée par Connell se confond parfois à la notion d'entrepreneuriat social que nous avons présentée à travers le texte de Lévesque. On pense notamment à la question de la redistribution des excédents et au fonctionnement démocratique de l'entreprise collective.

Nous prenons donc ici position, et ce choix que nous faisons nous conduira à privilégier certaines pistes plus que d'autres dans la poursuite de cette recension d'écrits sur la notion de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Ce choix réside dans la place privilégiée que nous accorderons aux coopératives, aux entreprises d'économie sociale, aux OSBL ainsi qu'aux mutuelles dans notre revue de littérature plutôt qu'à l'entrepreneuriat « collaboratif » entre des entreprises du secteur privé ou encore à l'entreprise publique dans un cadre traditionnel. Ces questions seront traitées, mais de façon relativement sommaire (**sections 1.3.4.** et **1.3.1.**), ce qui, nous le répétons, constitue certainement un positionnement de notre part en ce qui concerne le sens que l'on doit donner à ce concept.

1.3. Les différentes formes d'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie

Dans la première section de notre travail, nous nous sommes attardés prioritairement au concept d'entrepreneuriat collectif afin de cerner les tenants et les aboutissants de ce concept dans la littérature. La seconde partie de cette recension d'écrits s'attardera aux champs de l'entrepreneuriat collectif que nous avons choisi de privilégier. Dans un premier temps, la **section 1.3.1.** retracera l'évolution des enjeux globaux en ce qui concerne l'économie sociale, des entreprises d'économie sociale et des OSBL/associations dans le nouvel environnement économique. La **section 1.3.2.** s'intéressera particulièrement à l'univers des coopératives et la **section 1.3.3.** traitera brièvement des mutuelles d'assurance et des différents programmes d'assurance collective. La **section 1.3.4.** exposera, de façon succincte, l'utilisation faite du concept d'entrepreneuriat collectif par quelques auteurs anglo-saxons en ce qui a trait à l'émergence d'une certaine forme d'entrepreneuriat collectif dans le secteur privé.

1.3.1. *L'économie sociale dans la nouvelle économie*

Avant même de s'intéresser à la relation qui pourrait exister entre l'économie sociale et la nouvelle économie, il nous paraît intéressant de revenir sur l'évolution de ce secteur de l'économie au cours du dernier siècle à la lumière des nombreuses innovations technologiques qui ont marqué le 20^e siècle.

Dans un article publié dans l'ouvrage « Mutations structurelles et intérêt général », Helmut Anheir et Avner Ben-Ner abordent cette question de front. Pour ces derniers, le siècle qui vient de s'achever *a été marqué par de nombreux changements technologiques importants et de plus en plus rapides* (Anheir et Ben-Ner, 1997, 43). Ces changements et innovations technologiques ont des conséquences sur la composition sectorielle des économies puisqu'ils ont un impact sur la demande de formes organisationnelles. C'est en général en réduisant les problèmes relatifs à la non-exclusion et à la non-rivalité que ces innovations technologiques redessinent les contours et la place de chacun des secteurs de l'économie. Sans revenir précisément et techniquement sur les questions de non-exclusion et de non-rivalité qui influencent le succès de l'évolution des divers secteurs (privés, public, tiers-secteur), il nous paraît intéressant de souligner brièvement comment ces évolutions ont pu contribuer à modifier les rôles de chacun de ces secteurs au sein de l'économie.

Tout d'abord, les innovations technologiques créent de nouvelles asymétries d'information tout en en réduisant d'autres. Un meilleur accès à l'information réduit les problèmes de non-rivalité et favorise l'émergence du secteur à but lucratif alors que la complexité accrue des produits et services, réduit à son tour, la capacité des consommateurs de les évaluer correctement, ce qui a pour conséquence d'accroître la demande pour des formes d'entreprises à but non-lucratif. Deuxièmement, les auteurs soulignent que l'amélioration des transports et des services de communication accroît la gamme des produits et de services disponibles sur le marché (réduction de la non-rivalité) et entraîne la disparition de certains monopoles de l'État. Troisièmement, les progrès technologiques et le développement des transports ont amélioré la mobilité géographique des entreprises, ce qui a également fait augmenter les demandes d'accès à la propriété de l'entreprise par ses travailleurs. Cela favorise donc l'émergence d'entreprises à participation des travailleurs. Ensuite les auteurs soulignent que les progrès technologiques ont généralement des effets de substitution (le capital vient remplacer le travailleur), ce qui a provoqué un déplacement massif des emplois vers le secteur tertiaire de l'économie. Pour les auteurs, les effets d'un tel déplacement sont sans équivoque :

Comme les services sont plus affectés par l'asymétrie d'information, la non-exclusion et la non-rivalité, ils sont devenus des bastions des organisations sans but lucratif et des organisations publiques, bien plus que les anciennes industries ne l'ont jamais été.

Anheir et Ben-Ner, 1997, 45

Au bout du compte, les auteurs dressent un bilan mitigé des effets de l'innovation technologique et des transformations qu'elle engendre en ce qui concerne la place du tiers secteur dans la « nouvelle économie » résultant de ces mutations technologiques :

Le principal résultat est que les progrès technologiques de ce siècle ont donné à toutes les formes organisationnelles plus d'occasions de se développer, ouvrant d'abord la voie à une croissance considérable des organisations publiques, puis des organisations à but non lucratif et des entreprises à participation des travailleurs, quoiqu'aujourd'hui et dans un avenir proche, l'effet net soit probablement plus favorable à la croissance des entreprises à but lucratif, en raison des effets sur la non exclusion et la non rivalité.

Anheir et Ben Ner, 1997, 45

Le bilan se veut mitigé et, somme toute, passablement pessimiste pour les partisans de l'entrepreneuriat collectif tel que nous avons choisi de le définir dans ce document. Selon nous, il ne faut certainement pas baisser les bras devant un tel constat. L'argumentation avancée par les auteurs peut, au contraire, nous guider quant à la place que peuvent prendre les diverses organisations du tiers secteur dans le nouvel environnement économique. En portant leur attention sur les critères de non exclusion et de non rivalité, les auteurs contribuent incontestablement à mieux identifier les domaines où ce type d'organisation possède une longueur d'avance par rapport aux entreprises des secteurs privé et public.

La présentation des travaux de Anheir et Ben-Ner, nous aura donc permis de faire le lien entre les mutations technologiques et l'évolution des entreprises du tiers secteur. Dans le contexte économique actuel où la « nouvelle économie » se met en place, ce petit détour historique nous a paru essentiel. Cela nous amène donc, logiquement, à la question de la place et du rôle de l'économie sociale dans cette « nouvelle économie » à l'aube du 21^e siècle.

Afin d'étayer cette question, nous nous intéresserons premièrement et principalement au rapport présenté par Thierry Jeantet suite à une demande d'investigation des représentants du gouvernement français. Le rapport s'intitule : « L'économie sociale face au 21^e siècle » et a été publié en 2001 par *La Documentation française*.

L'objectif du rapport produit par Jeantet était de s'interroger sur les véritables perspectives de développement de l'économie sociale à l'aube du nouveau millénaire. Sept axes d'action (économie sociale, pôle de régulation; évolution du périmètre de l'économie sociale; économie sociale et démocratie; économie sociale et innovation; économie sociale et la maîtrise du temps; adapter la fiscalité à l'économie sociale) ont été suggérés par l'auteur.

Avant de s'engager dans cette réflexion, l'auteur souligne au préalable que l'économie sociale est déjà en forte expansion, ce qui dément, en partie du moins, le constat fait par Anheir et Ben Ner que nous venons de citer. De 1 242 200 salariés en France en 1982, l'économie sociale employait, en 1998, plus de deux millions de personnes. Les coopératives sont quant à elles des pionnières dans la réduction du temps de travail et dans la « flexibilisation à visage humain » de l'horaire de travail.

L'économie sociale est également un acteur de premier plan dans la re-construction d'un tissu social en train de s'effiloche. L'auteur souligne également que l'ÉS est *présente dans tous les secteurs marchands et non marchands et participe à la création de dynamiques innovantes répondant aux besoins modernes des citoyens et citoyennes* (Jeantet, 2001, 9-10).

Soulignons également que pour Thierry Jeantet : l'économie sociale ne se définit pas par rapport à ses statuts, mais par rapport à ses principes et (...) qu'entre une mutuelle d'assurance et une coopérative de quartier, il y a des différences de taille et de pratiques, mais pas de principe (Jeantet, 2000, 15) ; ce qui correspond à la conception de l'entrepreneuriat collectif que nous avons retenue dans ce document.

Le premier axe de réflexion, sur lequel on s'étendra quelque peu, a trait au rôle de régulateur joué par l'économie sociale qui se déploie comme une alternative économique et sociale au modèle néolibéral basé sur la croissance économique sans fin, le consumérisme et le pillage « coûte que coûte » des ressources naturelles et humaines.

Dans ce contexte, l'auteur insiste sur l'importance d'avoir une vision macro-économique de l'ES afin de souligner l'apport de ce secteur en ce qui concerne la régulation et la stabilisation de l'économie. Jeantet souligne également que l'économie sociale échappe à la spéculation, une des faiblesses de la « nouvelle économie » comme en fait foi la dégringolade que subit actuellement le cours des titres boursiers de nombreuses entreprises « pointcom ».

Jeantet insiste également sur la nécessité d'établir un code des sociétés et des organisations de personnes, distinct de l'entreprise privée, mais acceptant tout de même l'activité à but lucratif⁷. À ce sujet, il est intéressant de soulever le commentaire émis par Philippe Merlant de la *revue Transversale Science/Culture* qui constatait que de nombreuses « *start-up* » naissaient dans un esprit « associacionniste », mais que les structures juridiques empêchent souvent ces dernières de rejoindre les rangs de l'économie solidaire :

⁷ En France du moins, cette recommandation a été entendue par le Secrétaire d'état à l'économie solidaire français. Le Statut SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) a été créé depuis la parution du rapport de Thierry Jeantet.

Prenons l'exemple d'une *start-up*. Dans la grande majorité des cas, c'est une relation de type "associationniste" qui fonde la création d'une entreprise de ce type : l'envie que chacun se réalise dans un projet collectif, le souci de la qualité de vie au travail, la convivialité, le souhait de rapports non hiérarchiques, le partage du savoir et des connaissances, etc. Tout cela importe beaucoup plus, au démarrage tout du moins, que l'appétit d'argent ou la soif de pouvoir. Mais le cadre capitaliste dans lequel cette *start-up* évolue et se développe va l'empêcher d'aller au bout de son projet fondateur. Le stress interne, la pression de l'environnement concurrentiel et les sollicitations alléchantes des repreneurs potentiels vont progressivement la détourner de ses objectifs initiaux pour l'orienter vers la quête du bénéfice maximal, actuel ou à venir. Ainsi, la relation associationniste ne peut trouver une authentique traduction que dans les structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Merlant, non-daté : 1

En plus de favoriser de nouvelles « formules » juridiques permettant de favoriser l'émergence d'entreprises d'économie sociale, notamment dans les secteurs de pointe associés à la nouvelle économie, Jeantet insiste aussi sur l'urgence de dépasser le cadre national et de permettre la création de lien entre les acteurs du tiers secteur au niveau international. En d'autres termes, l'auteur souligne la nécessité de mondialiser l'économie sociale qui pourrait se présenter comme une alternative, ou, du moins, en agissant comme un pôle de régulation, face à la mondialisation à sens unique des marchés.

Jeantet relève également la nécessité de dépasser le modèle salarial et favoriser le développement du co-entrepreneuriat. L'auteur prend l'exemple des Sociétés coopératives de production (SCOP) (voir l'annexe 1), afin d'illustrer sa recommandation avec une initiative déjà existante et **s'insérant** dans cette logique. Nous pourrions constater, dans la section **1.3.4**, avec les travaux de Mourdoukoutas que cela pourrait très bien converger avec la trajectoire de nombreuses firmes du secteur privé s'activant dans des secteurs de pointe et où la décentralisation est passablement avancée.

En ce qui a trait plus spécifiquement à la « nouvelle économie », l'auteur souligne que :

... l'accès de l'économie sociale à d'autres secteurs comme la communication et la culture devrait être favorisé. Il existe des SCOP et des associations culturelles, il doit exister demain des coopératives d'Internet. Il est proposé que dans le cadre de la politique des pôles de recherche ou technologiques mis en place à l'instigation du ministère de l'Éducation et de la Recherche, soient créés des pôles de recherche entre universitaires, chercheurs, praticiens de l'économie sociale dans le domaine des nouvelles technologies

Jeantet, 2001, 13

Dans le même ordre d'idées, une des résolutions adoptées lors de la « Conférence européenne sur les perspectives de l'économie sociale dans le cadre du développement durable » abonde dans le même sens :

Les technologies de l'information constituent un double terrain d'activité des organisations d'économie sociale. Primo, elles les utilisent pour leur développement et à ce titre, doivent avoir accès aux mêmes programmes de soutien public que les entreprises classiques. Secundo, elles participent à « l'e-inclusion » par des actions de formation, de coopération au développement, d'égalité des chances, de citoyenneté. En ce sens, l'économie sociale participe au développement d'une nouvelle culture des technologies d'information et de communication (TIC) visant à soutenir une pluralité tant de l'offre que de l'accès. À ce niveau, les organisations d'économie sociale demandent aux institutions européennes de reconnaître leur contribution et d'être associées au processus du développement de la société de connaissance (Lisbonne).

Rappelons encore une fois que dans le domaine que nous étudions, il semble clair que la pratique est bien en avance sur la théorie. Ce qui est souhaité pour l'avenir par Jeantet (i.e. les coopératives d'Internet), est, en fait, déjà solidement implanté (Poptel, les nombreuses coopératives d'accès Internet du Colorado, la coopérative Ouvaton en France, etc.) un peu partout dans les pays de l'OCDE. Malgré ce petit accroc, soulignons simplement que nous sommes généralement en accord avec les propositions présentées par Thierry Jeantet. Il serait également souhaitable que ce type de rapport traverse l'Atlantique et qu'une réflexion de ce type s'amorce dans le contexte québécois.

Cette section avait principalement comme objectif de situer l'économie sociale au sein de la nouvelle économie. Certaines thématiques (rôle de l'État, financement de l'économie sociale, nouveaux champs de l'économie sociale) ont dû être laissées de côté et n'ont donc pas été abordées de front, nous les traiterons plus en détail dans la partie 3 de ce document.

Les initiatives

Avant de passer à la section **1.3.3** qui traitera tout particulièrement des coopératives, il nous paraît intéressant de présenter ici quelques-unes des initiatives exposées dans les sections 3,4 et 5 de l'annexe I et qui permettent de se rendre compte que, sur le terrain, les associations, les corporations à finalité sociale et les entreprises d'économie sociale mettent sur pied une multitude de projets et activités allant dans le sens des propositions avancées par les « penseurs » de l'économie sociale. En fait, bien souvent, ces derniers sont plutôt à la remorque des praticiens comme en fait foi notre recension des initiatives.

Pour ce qui est des entreprises d'économie sociale, nous avons inclus, en annexe I, un portrait du *FLAM*, d'*Inser.net*, de *Tour d'y voir* et de *l'Avenue Centre Communautaire Internet*. *FLAM*, situé à Laval, œuvre dans le champ du traitement de l'imagerie numérique et agit comme entreprise d'insertion auprès de jeunes en situation de décrochage scolaire. Par la production de contenu

(construction et mise à jour de sites web (en se spécialisant dans le contenu audio et vidéo), par la production de vidéos corporatifs, et par la prestation de services de formation associés à son expertise, FLAM est une entreprise innovante s'activant dans un secteur de pointe de la nouvelle économie. En France, *Inser.net* a sensiblement la même vocation que le *FLAM* (entreprise d'insertion), mais semble se limiter à la conception, la réalisation et la mise à jour de site web. D'envergure plus limitée, le projet *Inser.Net* a toutefois la particularité intéressante d'avoir « fait des petits » et on retrouve aujourd'hui d'autres initiatives semblables dans bien des régions de la France. *Tour d'y voir* est une initiative originale dans la production et la diffusion de contenu informatif spécialisé pour les organismes du milieu communautaire. Avec des moyens plutôt modestes, l'entreprise a su, au fil du temps, bâtir une solide réputation dans le milieu et assure un emploi stable à une petite équipe. Quant à lui, *L'Avenue Centre Communautaire Internet* s'active à rendre les Nouvelles techniques de l'information et des communications (NTIC) accessibles à l'ensemble de la population (« e-inclusion » pour reprendre une terminologie bien française) afin de lutter contre la fracture numérique. Nous avons choisi de présenter *L'Avenue Centre Communautaire Internet* en annexe, mais il faut noter que *L'Avenue* n'est certainement pas la seule entreprise d'économie sociale dans ce domaine. Au Québec, plus de 80 points d'accès Internet ont été mis en place par divers organismes communautaires. En France, on retrouve le même genre de démarche dans de nombreuses villes (cyberbase de Strasbourg, de Lyon, etc.).

En ce qui concerne les corporations à finalité sociale ou philanthropique, la section 4 de l'annexe I présente *Communication Accessible Montréal (CAM)*, *Inno-Centre*, le « *SPINC* » et *Benetech*. *CAM* est une OSBL oeuvrant dans le secteur de prestation de services d'accès à Internet. Elle offre des services diversifiés dans ce domaine (service d'accès 56k et haute vitesse, hébergement web, conception de site web, location de serveur pour les organismes communautaires). Véritable pionnière montréalaise, cette OSBL existe depuis plus de dix ans et a également développé une expertise dans la web-diffusion. *Inno-Centre*, plus gros et plus connu, est une corporation à but non lucratif mise en place à l'origine, dans la ville de Boucherville. Aujourd'hui répandue dans l'ensemble du Québec, et même à quelques endroits en Ontario et en Alberta, la corporation est une forme particulière d'incubateur d'entreprise, elle offre du « coaching d'affaires (plan d'affaire, recherche de financement, etc.) dans des secteurs de pointe de la « nouvelle économie » telles les biotechnologies, les technologies de l'information et les technologies industrielles. La capitalisation initiale de cette corporation a été rendue possible par le gouvernement provincial. Le « *SPINC* » (Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma) est une nouvelle initiative lancée récemment par Développement Économique Canada qui semble aller dans la même voie à l'exception que le secteur visé (l'imagerie numérique pour le cinéma) est plus circonscrit. Ce projet a cependant l'avantage d'impliquer des gens de milieu (RÉSO) dans le processus décisionnel qui sera mis en place.

Aux États-Unis, la corporation *Benetech* est quant à elle passablement avant-gardiste. *Benetech* a été lancée par Jim Fruchterman suite à la vente de son entreprise *Arkenstone*. Disposant de moyens financiers sérieux, cette corporation s'est tout d'abord distinguée dans le domaine des technologies de la santé tout en faisant de l'amélioration du sort des personnes handicapées le centre de leurs intérêts (production de machines à lire pour aveugles, etc.). Aujourd'hui, *Benetech* cherche à diversifier ses activités en devenant un type particulier d'incubateur d'entreprise dans le domaine de la « nouvelle

économie ». En faisant de la « rentabilité sociale », son critère principal de sélection, la corporation a pu permettre la réalisation de nombreux projets novateurs. *Bookshare.org* est un service de partage de livres pour aveugles, le projet *Sonorus* cherche à mettre au point des appareils auditifs sans fil pour les malentendants en recyclant des technologies utilisées ailleurs. Bref, Benetech est un véritable catalyseur de projets innovateurs à « rentabilité sociale » dans une nouvelle économie qui écarte trop souvent le second terme de cette expression.

En terminant, soulignons également l'importance du travail du secteur associatif dans le réseautage des initiatives de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale. Le réseautage des acteurs de l'économie sociale est certainement une tâche qui se doit d'être accomplie de façon urgente. Des associations telles que la *Puce Informatique*, via le projet Communautaire, l'association *Place Publique* et *Esnet* s'activent à rassembler les acteurs de l'économie sociale et solidaire en s'appropriant les NTIC comme un outil essentiel de travail. La mise sur pied de portails web regorgeant d'informations concernant ce secteur de l'économie est évidemment nécessaire. Nous n'osons d'ailleurs pas nous imaginer ce qu'aurait pu être cette recension d'écrits sans les références disponibles sur ces sites.

L'ensemble de ces initiatives ne trace certainement pas un portrait complet de l'ensemble des initiatives issues du milieu de la pratique en ce qui concerne l'essor d'entreprises relevant de l'économie sociale sur le terrain de la nouvelle économie. Nous croyons cependant qu'il s'agit d'un échantillon permettant de relever la diversité de ces initiatives et qui démontrent le potentiel innovant des entreprises d'économie sociale dans ce domaine.

1.3.2. *Les coopératives dans la nouvelle économie*

Dans la première section de cette seconde partie, nous avons traité, de façon générale, les débats et enjeux concernant l'économie sociale et solidaire dans la nouvelle économie. Cette seconde partie traitera tout particulièrement de « la colonne vertébrale » de ce tiers secteur : les coopératives (Monzon Campos, 1997). C'est un fait connu, et ce, depuis fort longtemps, que l'entreprise coopérative est présente dans tous les secteurs de l'économie (Thordarson, 1990). En 1988, plus de 675 000 coopératives étaient en activité dans différents secteurs, en particulier celui des services financiers, de la vente au détail et dans le secteur de la production et de la consommation (Thordarson, 1990). Pour Monzon Campos, les raisons de cette présence des coopératives dans tous les secteurs de l'économie s'expliquent comme suit :

Les coopératives sont créées par la base, par des groupes sociaux concernés qui assurent eux-mêmes la responsabilité de résoudre leurs problèmes de façon collective et volontaire et le regain d'intérêt pour la formule coopérative vient de l'incapacité du modèle économique traditionnel (ndlr : le néolibéralisme) de trouver

des solutions aux problèmes très graves du chômage, de l'exclusion sociale et du bien-être en milieu rural.

Monzon, Campos, 1997, 94

Dans le contexte de l'émergence d'une fracture numérique entre les populations intégrées et celles qui sont exclues de l'utilisation des Nouvelles techniques de l'information et des communications (NTIC), il n'est donc pas surprenant que le milieu coopératif fût l'un des premiers à répondre à cette fracture et à chercher des solutions aux nouvelles inégalités sociales qu'elle peut engendrer (PopTel, etc.). Avant de présenter de façon succincte les nombreuses initiatives relevant du milieu coopératif dans la nouvelle économie, il nous paraît essentiel de présenter les orientations prises par *l'Alliance Internationale des Coopératives* depuis maintenant près de 10 ans ainsi que par différentes institutions et chercheurs dont le *Secrétariat aux coopératives* du gouvernement canadien.

International Co-operative Alliance (ICA)

Tout d'abord, en ce qui concerne l'ICA, il faut mentionner que cette organisation n'a pas perdu de temps avant de prendre le virage de la « société du savoir ». Déjà en 1996, des membres influents de l'organisation dont le directeur de l'époque, Bruce Thordarson et sa collègue Mary Tracey, soulignaient l'importance d'entreprendre ce virage dans les plus brefs délais. Parmi les avantages offerts par l'émergence de l'ère de l'information pour les coopératives, Tracey notait, dans son article intitulé « Co-ops and the Internet: A Virtual Necessity », la réduction des coûts de télécommunication afin de communiquer avec les membres, l'ouverture possible de nouveaux marchés grâce à la diffusion d'Internet à travers le monde, et, plus important encore, l'auteur voyait déjà, à l'époque, les NTIC comme un outil permettant de diffuser efficacement et avec plus de succès les valeurs du milieu coopératif à l'ensemble de la population (Tracey, 1996, 1). C'est à cette époque que l'ICA a mis sur pied un ensemble de dispositifs afin de soutirer le maximum de ces nouvelles technologies (serveur gopher, liste d'envoi, partenariat avec l'Université du Wisconsin afin de créer un portail web consacré au mouvement coopératif, etc.).

Il semble également que, déjà, l'ICA se souciait d'une éventuelle fracture numérique puisque son plan d'action comprenait également des dispositifs s'assurant du transfert de ces technologies dans ses bureaux régionaux situés dans les « pays en développement » ainsi que des programmes de formation à distance.

De son côté, Bruce Thordarson voyait dans le développement d'Internet et plus généralement de l'ensemble des nouvelles technologies de l'information, vecteur-moteur de la nouvelle économie du savoir, une façon de combler une des lacunes traditionnelles du mouvement coopératif, c'est-à-dire, sa difficulté à diffuser et à faire circuler l'information relative à ses activités. De plus, l'auteur soulignait de nombreuses similitudes entre la structure de l'autoroute de l'information (il faut rappeler qu'à l'époque, l'Internet en était à ses premiers balbutiements) et la structure du mouvement coopératif :

At ICA we are convinced that one of the most promising directions for the future is the information super-highway. On the one hand, it builds upon a traditional co-operative strength: a non-hierarchical, bottom-up structure. On the other hand, it helps to compensate for a major cooperative weakness: its decentralized, diversified structure, which make information-collection and information distribution both expensive and difficult.

Thordarson, 1996,

Cela dit, le concept de « nouvelle économie » ne se résume pas à la seule utilisation du réseau Internet. Cette « nouvelle économie » est également le résultat de changements importants dans l'ensemble de l'économie et des paradigmes conventionnels de cette dernière. Une autre de ces caractérisations, sans être la seule et certainement pas la plus notable, est certainement le recours accru à la publicité et l'émergence de nouvelles méthodes marketing, le « *branding* », pourfendues par certains (Naomi Klein, cf. No Logo, etc), et le marketing à saveur humaine et sociale utilisé par d'autres avec des résultats plus ou moins convaincants pour le consommateur (Wal-Mart, Saturn, etc). À ce sujet également, la réflexion amorcée par l'ICA cherche à repenser la démarche marketing des coopératives dans ce nouvel environnement. Dans la *ICA Review* (vol 91, no.1, 1998), Tom Webb aborde cette question. Pour lui, il est important que les coopératives repensent le lien qu'elles font entre leur vocation dans le domaine de l'éducation et l'utilisation qu'elles font du marketing :

Based on market research from across the continent, there is a growing sense that the time has come for the idea of Marketing Our Co-operative Advantage. It is an idea whose attractiveness has been increased by the concerns people feel in the face of the emerging global society and economy. It is not a quick fix or a panacea. It demands creativity and innovation. To date, co-operatives have only begun to find creative ways to market a pride in their co-operative nature. If every major co-operative enterprise began creatively marketing education about the benefits of co-operation, then the potential would exist to make popular values and attitudes the way corporate marketing has popularized buying our way to happiness.

Webb, 1998, 3-4

Un des éléments fondamentaux de la nouvelle économie post-fordiste est évidemment le processus de privatisation de nombreux services d'intérêt général dans le cadre de la rationalisation de l'État poursuivant une politique d'austérité fiscale dite de « déficit zéro ». Dans le contexte de la privatisation de ces services, « Qu'est-ce que les coopératives ont à offrir ? » se demande Gabriel Ullrich dans un article également publié dans le *ICA Review* (vol 91, no. 1, 1998). Ce n'est pas parce qu'elle réfléchit à cette thématique que l'auteur encense une privatisation tous azimuts :

A critical particularity in privatizing services of general interest is that deregulation can only take place to a limited extent. The public authorities have to make certain that essential and basic services are accessible to everyone and a certain quality standard is maintained. For example, in the context of general interest services

(specifically for postal and telecommunication services), the Commission of European Communities has asked the Member States to impose "universal service obligations" on the providers. They should make sure that the services have to allow "affordable access to everyone, including the socially, medically and economically disadvantaged".

D'autre part, Ullrich souligne l'apport possible des coopératives dans la prestation de nombreux services d'intérêt général :

Once the privatization and restructuring processes have started, research and analysis of practical experience is required. The development of long-standing co-operative experiences in the area of utilities, insurance and medical services as well as innovative approaches in social and health care give much reason to see co-operatives as playing a significant role in the provision of services of general interest.

Parmi les lacunes des coopératives dans le domaine de la prestation de services d'intérêt général abandonnés par l'État, Ullrich identifie le **financement inadéquat**, le manque de personnel qualifié, et l'**ambivalence des coopératives au niveau de leur identité** (elles ne veulent pas se voir uniquement comme des prestataires de services). Le dernier point est certainement un enjeu fondamental en ce qui concerne l'évolution des coopératives dans la « nouvelle économie », il s'agit évidemment ici de la question du « cheap-labor » et du danger de devenir de simples prestataires de services d'intérêt général à rabais qui guette les coopératives. Ullrich résume bien ces enjeux dans sa conclusion :

This paper has examined the advantages and shortfalls of co-operative solutions to privatization. Past experiences have given evidence that co-operatives can provide part and/or all services of general interest. They cannot, however, due to their structure and mandate, promote the interests of their members, be held responsible to cover the overall national sector of the service. They can be an interesting supplement in the delivery market but they cannot and should not gain an exclusive right for delivery. They also underlie public regulations of general interest services and cannot be expected to produce at costs lower than other providers. Nevertheless, they can serve to open the delivery market to more competition.

Ullrich, 1998, 5-6

Le Secrétariat aux coopératives (Gouvernement du Canada)

Dans un autre ordre d'idées, le *Secrétariat aux coopératives* du gouvernement du Canada a publié en octobre 2000 une brochure intitulée : *Les coopératives : des outils pour relever les défis du XX^e siècle*. Dès l'introduction de son allocation d'ouverture, Andy Mitchell, l'actuel secrétaire d'État, vante l'apport des coopératives dans l'économie canadienne ainsi que leur contribution à la

construction *d'une société plus dynamique et inclusive* (Secrétariat aux coopératives, 2001, 2). De plus, il souligne également la contribution des coopératives à la relance de territoires ruraux ainsi qu'au développement communautaire. Outre ces évidences qui relèvent, somme toute, du discours politique, le secrétaire aborde de front la question de la relation entre les coopératives et la nouvelle économie :

L'esprit de coopération cadre bien avec la Voie canadienne, et je suis convaincu que le modèle coopératif aura un rôle à jouer dans l'avènement de la nouvelle économie, fondée sur la recherche et l'investissement, la connaissance et l'innovation. Je considère les coopératives comme un modèle moderne et inclusif de développement social et économique des collectivités. Je crois qu'elles recèlent un énorme potentiel pour ce qui est d'aider nos collectivités à obtenir les services dont elles ont besoin, de faciliter l'adaptation communautaire et d'aider les gens à saisir les possibilités et à relever des défis du 21^e siècle.

Secrétariat aux coopératives, 2001, 2

Nous pouvons donc constater, du moins au niveau du discours, que le gouvernement fédéral semble prêt à soutenir le mouvement coopératif dans le passage à l'ère de l'information. La brochure publiée par le *Secrétariat aux coopératives* va, quant à elle, plus loin en ce qui concerne la nature de cette relation et l'apport du secteur coopératif. On y souligne que :

La mondialisation de l'économie, les tendances sociétales, les changements institutionnels : ces facteurs et d'autres caractéristiques bien connues de la vie moderne ont tous une incidence sur les gens, les familles et les collectivités. La nouvelle économie suscite de nouvelles possibilités de croissance, mais entraîne aussi de nouvelles organisations sociales et une mobilité accrue des ressources qui modifient la définition de collectivité. Dans ce nouveau contexte, un certain nombre de gens se sentent exclus de l'économie prépondérante et de la société en général. C'est là que les coopératives tombent à point. En effet, la raison d'être des coopératives est de répondre aux besoins économiques et sociaux de leurs membres. Elles leur appartiennent et sont gérées démocratiquement. Ce sont des organismes habilitants qui favorisent le bénévolat et sont propices au développement du leadership. Elles aident les gens difficiles à rejoindre à avoir accès aux services et sont une source stable d'emplois. Bref, les coopératives favorisent la cohésion sociale et l'inclusivité.

Id, 3

Selon nous, ce court extrait de la brochure montre à la fois les forces et les limites de l'approche du *Secrétariat aux coopératives* en ce qui concerne le rôle que peut jouer le secteur coopératif dans la nouvelle économie. Certes, la brochure reconnaît l'apport et le potentiel du secteur coopératif dans cette « nouvelle économie », cependant, là où le Secrétariat tombe à plat, selon nous, c'est lorsqu'il semble confiner les coopératives aux marges de l'activité économique (intégration, clientèle démunie, remède aux bouleversements économiques, etc.). De notre point de vue, le secteur coopératif porte

une dynamique encore plus vaste et a toutes les qualités pour devenir un modèle, sinon un leader dans le nouvel environnement économique. Cela dit, le Secrétariat accorde au secteur coopératif de véritables vertus en ce qui concerne l'épanouissement d'une société civile forte via l'émergence d'initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif, ce qui nous semble fort à propos :

Les coopératives sont des organismes axés sur la collectivité et gérés démocratiquement, ce qui leur permet d'aider à relever les défis socio-économiques de la société moderne. Elles offrent un cadre inhérent à la coopération qui stimule l'esprit d'entrepreneuriat collectif et l'engagement des citoyens. L'entrepreneuriat collectif permet aux entreprises de soutenir la concurrence au sein de l'économie mondiale.

Id, 4

En terminant, mentionnons que, comme plusieurs autres intervenants et organisations (Jeantet, 2001, CJDES), le *Secrétariat aux Coopératives* souligne le rôle de stabilisation que peut jouer le secteur des coopératives dans la « nouvelle économie » synonyme de nombreux bouleversements autant dans l'organisation de la production que celle du travail :

La mondialisation et les changements technologiques, combinés aux efforts des gouvernements pour contrôler les dépenses publiques, ont eu un impact sur la façon de répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Ces besoins comprennent des soins de santé appropriés, un environnement propre, un logement abordable et un emploi stable. Aujourd'hui, il y a une grande demande pour des entreprises socialement responsables, et les coopératives peuvent relever le défi. Elles demeurent en place plus longtemps que les entreprises traditionnelles, offrent des emplois stables aux citoyens et aux citoyennes, injectent du capital dans la collectivité, ont un régime de propriété démocratique, sont tenus de rendre compte à la collectivité et saisissent les retombées économiques qui pourraient ne pas fonctionner dans le modèle du marché.

Id, p. 7

Union Européenne

En Europe, la réflexion concernant les rôles et les apports possibles du mouvement coopératif dans la nouvelle économie est également amorcée depuis un certain temps. Nous présenterons à cet effet les propos tenus par divers intervenants lors d'un important colloque organisé par Bernard Thiry et Carmelo Azzara, qui s'est tenu à Bologne. Le colloque s'est intéressé tout particulièrement à la question de l'entrepreneuriat coopératif dans l'Europe de l'an 2000.

Dans son allocution d'ouverture, Carmelo Azzara, président de *l'Instituto di studi cooperativi L. Luzatti*, insiste sur le rôle que seront appelées à jouer les coopératives dans le nouvel environnement

économique : *le mouvement coopératif européen peut apporter une contribution décisive au développement de l'emploi et à la satisfaction de nouveaux besoins sociaux* (Actes Bologne, 1998, 12), mais également sur les dangers qui le guette. Il identifie trois risques majeurs pour les coopératives. Le premier, *le risque démocratique*, c'est-à-dire le danger de la fuite en avant et l'abandon des principes démocratiques afin de souscrire aux intérêts des investisseurs. Le second risque, c'est *l'enracinement localisé et le danger de marginalisation qui en découlent dans une économie de plus en plus mondialisée*. Pour éviter ce piège, Azzara souligne la nécessité pour les coopératives de s'insérer dans des réseaux d'alliances diversifiés. Le dernier risque identifié par Azzara a trait à la pérennité de la dimension éthique de l'entreprise. Cet intervenant rappelle que l'action entrepreneuriale est avant tout un outil et non une finalité. Dans un environnement économique de plus en plus compétitif où la « logique » des marchés passe souvent par la réduction du sens donné au travail, il est essentiel que le mouvement coopératif propose une autre vision du développement économique valorisant le capital social et le bilan sociétal plutôt que la simple notion du profit à tout prix.

Luis Marino, président de *Confcooperative* en Italie, souligne, quant à lui, la contribution des coopératives dans la relance de territoires marginalisés :

Il faut mettre l'accent sur une éclosion additionnelle et diffuse d'entreprises liées au territoire. Les coopératives ont une capacité unique à combiner les ressources humaines et naturelles d'un territoire. La coopérative ne subordonne pas son installation dans une région donnée — comme le font à juste titre les autres entreprises — à la réalisation au préalable de conditions favorables pour ce qui est des coûts, des infrastructures et de l'environnement.

Actes Bologne, 1998, 21

Tout comme Azzara, Christos Papoutsis⁸, est également d'avis que les coopératives peuvent certainement contribuer à l'essor économique et social de l'Europe post-fordiste :

Les coopératives, par leur gestion transparente, démocratique et participative, offrent une réponse aux grands défis socioéconomiques de notre société moderne. Tout en respectant la primauté de l'homme sur le capital et des principes éthiques, les entreprises coopératives constituent des forces économiques qui s'imposent de plus en plus sur le marché.

Id, 27

De plus, pour Papoutsis, les coopératives se retrouvent en très bonne position pour « négocier » le virage dans la nouvelle économie :

⁸ Membre de la Commission européenne en charge de l'Énergie, des petites et moyennes entreprises et du tourisme.

Par leur souplesse de gestion, les coopératives peuvent souvent mieux répondre que les entreprises classiques aux nouvelles exigences des modes de vie et de travail de notre société, comme par exemple l'introduction de la réduction et de la flexibilité du temps de travail et les nouveaux services aux personnes.

Acte Bologne, 1998, 28

En terminant, mentionnons rapidement les défis auxquels font face les entreprises coopératives à l'orée du 21^e siècle, tels que soulignés par Luciano D'Ulizea dans son intervention. Pour lui, les défis majeurs sont au nombre de trois. Tout d'abord, le premier défi pour les coopératives consiste à *s'adapter à l'ère de la globalisation et du monétarisme européen*. En deuxième lieu, le mouvement coopératif doit relever le défi concernant *la diffusion de l'économie sociale coopérative dans des régions « nouvelles » et en voie de développement*. Dernier défi, et non le moindre, D'Ulizea considère, tout comme Jeantet, que *les temps sont mûrs pour la création d'un marché social de l'économie coopérative aux dimensions transnationales et progressivement mondiales*.

Dans la conclusion proposée par Élisabeth Mattson en ce qui concerne un des ateliers du colloque intitulé : Nouveaux besoins, nouveaux champs de coopération, cette dernière souligne, elle aussi, la nécessité de *poursuivre la construction de passerelles et de travailler au-delà du cadre restrictif des frontières entre les différents secteurs dans lesquels œuvrent les coopératives*. Mattson dénote également l'apparition de nouvelles coopératives en Europe dans de nombreux secteurs autant variés que nouveaux : coopératives sociales, coopératives de commerce éthique ou équitable, initiatives de financement éthique (société coopérative de crédit, fonds d'investissement éthique), coopératives scolaires, coopératives de travailleurs, coopératives féminines, etc. Toutes ces initiatives semblent confirmer le dynamisme du secteur coopératif dans le domaine de la nouvelle économie. À cet effet, nous reviendrons, en fin de section sur quelques-unes des initiatives issues du mouvement coopératif que nous avons pu repérer lors de nos recherches.

Avant de passer aux conclusions présentées par Alberto Zevi, nous énumérons également ici les principales recommandations faites par Mattson concernant le mouvement coopératif européen. Pour elle, il faut dépasser les déclarations d'intention et reconnaître réellement la contribution du secteur des coopératives dans le nouvel environnement économique. À cet effet, le Livre Blanc⁹ sur les coopératives qui a, depuis lors, été rédigé par la Commission européenne est un effort dans la bonne direction. Elle est également une partisane de l'audit social et écologique symbolisé par le bilan sociétal :

Nous devons développer des modèles pour des actions de recherche spéciales, un modèle particulier pour un audit écologique social par genre. Pour ce faire, des processus dynamiques s'imposent. Les Femmes et les Hommes des coopératives

⁹ Le Livre Blanc est un cadre de référence que s'est donnée l'Union européenne en ce qui concerne la question des coopératives. Au moment d'écrire ses lignes, nous étions toujours dans l'impossibilité de le trouver. Certains auteurs réclament la rédaction d'un Livre Blanc au sujet de l'économie sociale dans son ensemble.

doivent avoir une capacité d'écoute et de passer à l'action, car l'action est nécessaire. Avec le soutien des nouvelles technologies, nous pouvons renforcer les liens horizontaux, et développer une liste de bonnes expériences communes dans le processus de démarrage, avec une approche ascendante.

Actes de Bologne, 1998, 172

Faute d'espace, nous ne pourrions reprendre ici les conclusions présentées par Alberto Zevi concernant les conditions d'épanouissement de l'entrepreneuriat collectif. Mentionnons simplement que celui-ci traite des questions concernant les statuts juridiques confus dans lesquels évoluent les coopératives mais également les entreprises dites d'économie sociale. Zevi, un peu comme Webb, insiste sur la nécessité de repenser le lien entre la formation, l'éducation et le marketing, tout cela en mettant l'emphase sur la question des services d'intérêt général.

Dans un autre ordre d'idées, les conclusions de Rüdiger Heining concernant le développement de partenariat sont sans équivoque. Pour lui, il est clair que le milieu coopératif a intérêt à multiplier les alliances et les partenariats. Cependant, Heining avance qu'il est préférable de se concentrer sur des partenariats homogènes, l'idéal étant le même type de coopérative, mais situé dans un autre pays. Heining s'intéresse également à la question du partenariat entre les coopératives de l'ex-bloc de l'Est et celles de l'Union Européenne.

Nous terminerons cette section en présentant les principales conclusions et recommandations de José Luis Campos (Actes de Bologne, 1998 : 183-186) en ce qui concerne les instruments permettant le développement des coopératives au XXI^e siècle : 1) les coopératives sont un instrument de cohésion sociale et économique ; 2) il faut harmoniser la fiscalité et le régime économique des différentes formes de coopératives et entre les différents pays de l'UE ; 3) Un statut de coopérative transnationale doit être mis en place au niveau de l'UE ; 4) les réformes de législations nationales doivent favoriser l'identité coopérative et le rôle de stabilisation joué par ces dernières; 5) On doit procéder à une consolidation des coopératives déjà existantes dans le domaine des services financiers; 6) les entreprises coopératives doivent s'immiscer dans des nouveaux secteurs tels que les services de santé et des services sociaux dans un cadre partenarial dûment négocié avec l'État tout en évitant les dangers de la sous-traitance (cette proposition rejoint celle d'Ullrich); 7) l'économie sociale et coopérative a droit à une reconnaissance pleine et entière de la part de la Commission Européenne et doit être reconnue comme un partenaire crédible.

Les initiatives

Nous terminerons cette section en présentant quelques-unes des initiatives entreprises par le monde coopératif dans le champ de la nouvelle économie. Afin d'éviter toute lourdeur et répétitions inutiles, nous nous contenterons d'une brève description pour chacune et nous invitons le lecteur à consulter l'annexe I pour de plus amples détails.

Coopératives de producteurs/travailleurs : *La Puce Ressource informatique* est une coopérative de travailleurs oeuvrant dans le champ des services informatiques, de la conception de logiciels et de l'accessibilité à Internet. Il s'agit d'une formule mixte OSBL/coopérative d'activité. COTRAD est une coopérative de traducteurs oeuvrant dans le traitement de l'information en plus de cinq langues. La coopérative est située dans l'Outaouais et travaille essentiellement à l'aide du réseau Internet. Elle fait vivre près d'une dizaine de traducteurs.

Le *Independent Community Television* de l'Est de Vancouver est une coopérative oeuvrant dans la production de contenu. La coopérative qui fonctionne sur une base bénévole est née suite à la fermeture des grandes chaînes de télévision dans ce secteur de la ville. *Canal Orange* est une autre coopérative se spécialisant dans la production de contenu multimédia. *Canal Orange* est particulièrement actif dans la couverture d'événements et de manifestations, notamment lors du Sommet des Amériques en avril 2001.

Capella Technologies travaille dans le domaine des solutions web. Elle a été formée par des programmeurs hautement qualifiés déçus des pratiques des grandes entreprises oeuvrant dans ce secteur. *Capella Technologies* compte onze membres et offre du travail à 8 d'entre eux.

Coopératives de consommation : *Coop-Tel* au Québec et de nombreuses autres coopératives affiliées à la *National Telecommunications Cooperative Association*, offrent des services dans le domaine des télécommunications, notamment dans la téléphonie résidentielle, mobile et l'accès au réseau Internet. Ces coopératives sont nombreuses et desservent plus de 40 % du territoire aux États-Unis. Elles existent depuis longtemps, mais se retrouvent aujourd'hui dans un secteur de pointe de la nouvelle économie.

Le *Colorado Internet Cooperative Association*, le *Northern Colorado Internet Coop*, *Sugarloaf*, *Pop-Tel* et *Katto-Meny* sont également des coopératives oeuvrant dans le domaine des télécommunications, en particulier dans la prestation de services d'accès à l'Internet. La plupart de celles-ci sont d'ailleurs des pionnières dans leur domaine. *Poptel* a été fondé en 1986. Cette dernière est certainement la plus politisée de tous, ayant même fourni la première adresse électronique au Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela à la fin des années 80. La plupart de ces coopératives ne se limitent pas à l'offre de service d'accès à l'Internet. Elles offrent aussi des services d'hébergement web, la location de serveur pour des organismes communautaires, parfois de la conception de logiciel en code libre, etc.

La coopérative *Ouvaton*, récemment créée, a une démarche particulièrement intéressante. Elle se réclame du mouvement pour le logement social datant de la fin du 19^e siècle et voit ses services de coopérative d'habitation virtuelle comme étant la suite logique de ces luttes.

1.3.3. Les mutuelles et l'assurance collective dans la nouvelle économie

Tout comme les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale, les mutuelles, souvent spécialisées dans la prestation de divers services d'assurance collective, doivent aujourd'hui composer avec la nouvelle réalité économique. C'est un fait bien connu, le secteur des assurances, tout comme le secteur bancaire, est un secteur où le processus de déréglementation est bien amorcé. Ainsi, les mutuelles subissent des pressions de la part des marchés ainsi que de leurs investisseurs afin de se plier aux diktats de l'économie de marché. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que de nombreuses mutuelles se fusionnent ou s'engagent dans des processus d'acquisition afin d'accroître leur taille. Dans d'autres cas, on assistera à la démutualisation de ces entreprises. D'ailleurs, il faut bien noter que la compétition est de plus en plus vive sur le marché des assurances suite à la permission accordée aux banques ainsi qu'aux coopératives financières (notamment Desjardins ici au Québec) d'investir ce secteur de l'économie qui lui était autrefois interdit.

D'autre part, le désengagement graduel de l'État dans la prestation de services d'assurance associés à l'État-providence entraîne l'ouverture de nouveaux marchés et la naissance de nouveaux besoins dans la population. L'assurance-chômage voit son budget amputé (au profit de qui, crieront les opposants de Paul Martin), l'apparition d'un système de santé à deux vitesses est de plus en plus visible et, dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le secteur de l'assurance soit en forte croissance ce qui pourrait signifier de nouvelles opportunités pour les mutuelles malgré toutes les réserves que nous avons contre la « rentabilité sociale » d'un tel désengagement de la part de l'État.

Au Québec, les mutuelles sont présentes depuis près de deux siècles et sont actives dans divers secteurs reliés à la prestation de services d'assurance. Des services d'assurance-santé, d'assurance-logement, d'assurances-auto, d'assurance dentaire ou d'assurance-vie sont souvent offerts par les grandes mutuelles. On a assisté, ici au Québec, au cours des trois dernières années, à la démutualisation de deux mutuelles passablement importantes.

En 1999, *Manuvie* emboîtait le pas et cette société mutuelle d'assurance-vie amorça sa transformation en une société par actions. Un an plus tard, en 2000, ce fut au tour de l'Industrielle-Alliance de s'engager dans ce processus. Il semble bien que les titulaires de contrat avec ces deux mutuelles n'aient pu s'empêcher de « capitaliser » sur les profits à court terme permis par la vente de leurs nouveaux titres sur le marché boursier.

Il ne faut pas croire cependant que l'ensemble des mutuelles soit attiré par cette voie. Le *Groupe financier SSQ* (chiffre d'affaires annuel de 500 millions de dollars), le *Groupe Promutuel* (34 mutuelles rassemblant plus de 450 000 polices d'assurance), tout comme la mutuelle des fonctionnaires du Québec, mieux connue par l'entreprise de sa filiale *La Capitale*, ont, depuis lors, renouvelé leur engagement envers la formule mutualiste. D'autres mutuelles, plus petites, sont également actives sur le territoire québécois. Parmi celles-ci nous retrouvons la *Mutuelle Union-Vie*, *La Survivance* et *L'Entraide*. Un court portrait de chacune de ces mutuelles est inclus dans l'annexe I de ce document.

De plus, nos recherches nous ont conduits à constater que de nouvelles initiatives de type mutualiste se mettent également en place comme le relève un article paru dans le *Magazine Circuit industriel*. On y note :

Un vent de sollicitation encourage les employeurs de PME à revoir leurs priorités pour la gestion de la santé et la sécurité du travail. Aujourd'hui, c'est 161 projets de mutuelle qui ont vu le jour afin de répondre à des besoins diversifiés de regroupement. Ces projets de mutuelle sont constitués afin de bénéficier de "recalculs" de taux avantageux par la CSST pour se voir consentir une baisse sur les primes annuelles à verser. Le tout préservant une même couverture d'assurance. La mutuelle de prévention est ce jeune produit de la CSST qui fait réagir le monde du travail depuis ses débuts en 1998.

MCI, juin 2002, 1

Ce constat permet de tracer un portrait un peu plus optimiste de la condition des mutuelles dans la nouvelle économie. De plus, bien que nous ne le souhaitons pas, l'explosion des frais associés au nouveau régime d'assurance-médicaments mis en place récemment par le gouvernement du Québec, risque, à plus ou moins long terme, de faire « sauter la banque » et inciter le gouvernement à repenser son implication dans ce secteur. Cela pourrait donc ouvrir la porte à la mise sur pied de nouvelles mutuelles dans ce secteur particulier comme cela existe déjà en France et en Allemagne.

Voilà donc pour la brève description des enjeux et trajectoires des mutuelles d'assurance ici au Québec. Cette petite parenthèse en ce qui concerne la question de l'assurance-médicaments (qui est en quelque sorte une assurance-santé complémentaire aux régimes de l'assurance-maladie) nous conduit à présenter un article de Ingo Bode, parue dans la revue RECMA, et intitulé « De la solidarité au marché ». Dans cet article, l'auteur discute de la situation des régimes d'assurance collective en France et en Allemagne :

Dans les deux pays étudiés, l'assurance maladie relève en partie du champ de l'économie sociale, qu'il s'agisse du système complémentaire en France ou du régime de base en Allemagne. Ces organismes à but non lucratif, qui disposent d'une relative autonomie face à l'État social, sont aujourd'hui confrontés aux mécanismes de marché tout en restant liés à une mission d'utilité sociale (...). Au niveau des activités, une dynamique de marchandisation va de pair avec des initiatives visant à préserver la vocation solidariste. Mais le degré d'institutionnalisation du système se révèle déterminant pour l'égalité d'accès au soin. L'avenir de la mission solidariste dépend finalement des acteurs des caisses car c'est à eux qu'il appartient aujourd'hui de trouver des nouvelles pistes pour mieux encadrer la compétition économique.

RECMA, octobre 2000, 67

Bode note également l'apparition d'une compétition plus féroce sur le marché de l'assurance en Europe :

Depuis que les assureurs privés et les institutions de prévoyance sont entrés massivement sur le marché de l'assurance maladie complémentaire, les mutuelles vivent une explosion de la concurrence.

RECMA, octobre 2000, 72

Dans ce contexte, comme le note Bode, les mutuelles doivent travailler ardemment afin d'éviter la « dérive assurancielle », voire la démutualisation. D'autres voies sont possibles. Par exemple, la Fédération des mutuelles de France a lancé une campagne de sensibilisation avec un slogan accrocheur : « Votre santé n'est pas un commerce » et cherche à mobiliser la population, tout comme les mutuelles elles-mêmes, sur la nécessité d'éviter cette dérive. D'autres mutuelles ont innové et cherchent des façons de réduire leurs coûts sans avoir à restreindre l'accès à leur police à des populations plus fragiles. Cette démarche a notamment porté fruit quant à l'augmentation de l'utilisation de produits génériques ce qui permet de réduire les coûts de façon globale et non simplement en évitant d'assurer certaines populations à risque.

Sans entrer dans tous les détails du portrait dressé par Bode, soulignons, en conclusion, les principales réflexions de l'auteur. Tout d'abord, celui-ci constate que le monde des assureurs à but non lucratif bouge énormément. *Une dynamique de marchandisation est enclenchée :*

Il faut le dire, en France, on parle beaucoup des exclus de la santé, du fait notamment, de la difficulté d'accès aux mutuelles, rencontrée par les milieux défavorisés.

RECMA, Octobre 2000, 77

La seconde conclusion de Bode concerne la question de l'institutionnalisation plus ou moins grande du système d'assurance-maladie ou de son complément. Plus l'institutionnalisation est faible, plus les risques d'accroissement des inégalités relatives à la santé sont grands. Le cadre de droit social est indispensable pour garantir l'accès à la santé. Dernière conclusion :

Il n'empêche que ce cadre ne va pas de soi. Il faut que les acteurs eux-mêmes se battent pour maintenir ou consolider les principes sur lesquels est bâti le modèle solidariste de l'assurance-maladie. Ils doivent affronter les nouveaux défis, à savoir une pression économique considérable sur les systèmes existants, la mise en cause

de leur fonctionnement bureaucratique et, qui plus est, le fait que la mission propre des assureurs à but non lucratif-la défense collective de la santé de leurs adhérents dans un souci de solidarité morale, a souvent été perdue de vue. C'est à ce niveau que les nouveaux engagements des mutuelles ont le plus d'importance. Ils montrent que l'on peut sortir de la crise autrement que par la privatisation rampante du système.

Cela complète donc le portrait sommaire des enjeux et trajectoires en ce qui concerne le rôle et la place des mutuelles dans le nouvel environnement économique. Il s'agit d'un portrait sommaire de la situation et nous invitons le lecteur à consulter la bibliographie à la fin de ce texte pour de plus amples informations.

1.3.4. *L'entrepreneuriat collectif et le secteur privé*

Comme nous l'avons souligné à la fin de la première partie, nous avons fait le choix dans cette recension d'écrits de privilégier une vision de l'entrepreneuriat collectif correspondant plus ou moins aux champs de l'économie solidaire (économie sociale, coopérative, mutuelle, etc.). Dans cette section, nous nous pencherons brièvement sur une tout autre conception de ce que les Anglo-saxons appellent le « collective entrepreneurship ».

Relevons tout d'abord le courant de pensée exposé par Henton, Walesh et Melville dans un ouvrage intitulé « *Grassroots Leader for a New Economy* ». Pour ces auteurs, dans un contexte économique en bouleversement caractérisé par l'émergence d'un « nouveau globalisme », par l'émergence des nouvelles technologies de l'information, par des changements importants au niveau de la courbe démographique ainsi que par la décentralisation politique (aux États-Unis), « l'entrepreneur civique » représente une lueur d'espoir. Les auteurs proposent donc ce nouveau type d'entrepreneur, le « civic entrepreneur » et voient dans ces derniers des leaders capables de catalyser le capital social sur un territoire. Ces leaders proviennent de tous les champs de l'économie et de la communauté. On y retrouve des hommes d'affaires, des fonctionnaires, des spécialistes du domaine de l'éducation, des travailleurs d'organismes communautaires, etc. :

The civic entrepreneur is a bridge builder who connects the interests of the local economy and the community to promote economic prosperity and quality of life. Civic entrepreneurs are emerging now in response to powerful new forces such as global competition, technological change, demographic shifts and devolution, which make collaborating to compete essential. Civic entrepreneurs are a combination of global economic optimist, visionary and persistent entrepreneur, collaborative leader, and team player. They come from all walks of life and work in high-functioning teams. And, a key player on many successful civic entrepreneur teams is the economic development professional.

Henton, Melville, Walesh, 1997, xvi-xvii

Par leurs actions, les entrepreneurs civiques participent à la mise en place d'un secteur civil fort. L'ouvrage consacre d'ailleurs une bonne partie de son espace à quelques « success-story » dans différentes villes américaines (Austin, Omaha, Wichita, Silicon Valley, etc.). C'est en créant un « consensus » entre les milieux d'affaires, communautaire et gouvernemental que les communautés économiques locales pourront prospérer et se repenser. En créant des passerelles entre chacun de ces secteurs, les entrepreneurs civiques participent à la construction d'un « avantage collaboratif » régional grâce auquel la communauté peut espérer tirer son épingle du jeu dans le nouvel environnement économique.

À première vue, l'entrepreneuriat civique paraît un concept fort inclusif. Les auteurs insistent d'ailleurs sur l'importance d'un tiers secteur. Il cite Drucker à ce sujet :

The knowledge society has to be a society of three sectors; a public sector, that is government; a private sector, that is business, and a social sector...it is in and through the social sector that a modern developed society can again create responsible and achieve citizenship, can again give individuals a sphere in which they can make a difference in society, and a sphere in which they recreate the responsibility of both business and government leadership.

Faute d'espace, il ne nous est pas possible d'exposer plus longuement l'ensemble des propositions avancées par les auteurs. Cependant, nous tenons à exprimer nos réserves quant à ce qui est proposé par ces derniers.

Il nous apparaît assez clair que les positions exprimées découlent d'un parti pris idéologique réclamant la réduction de la taille et des rôles traditionnellement joués par l'État. Selon eux, trois caractéristiques facilitent le développement des communautés économiques locales : l'engagement dans la spécialisation « clusters », l'amélioration de la compétitivité par la multiplication des « interconnexions » entre les secteurs et l'émergence d'entrepreneurs civiques capables d'assumer un leadership. Pour eux, la clé réside dans la qualité de la collaboration économie/communauté (on remarque d'ailleurs que l'acteur-clé est le professionnel de développement économique plus souvent qu'autrement issu du secteur privé) et évacue, en quelque sorte l'État, dans la réussite de la démarche. Pour nous, c'est là que le bât blesse et il semble y avoir un glissement exigeant la diminution des rôles de l'État¹⁰ et l'apparition de ce qu'il appelle « a strong civil society » enchevêtrée dans le « social sector ». Un peu comme le soulignait Lévesque, ce nouvel entrepreneuriat civique, que ce dernier préfère nommer « entrepreneuriat social », ne comporte aucune garantie quant à sa nature démocratique et rien ne garantit la pérennité de la vocation « sociale » de cette démarche.

De plus, la terminologie utilisée semble refléter le positionnement idéologique des auteurs. On y parle de communauté « Qualité-Totale » (Miller, 1995), de « clusters », bref, une terminologie qui nous paraît tout droit tirée des manuels de gestion utilisés dans les grandes écoles d'administration. Cela dit, on ne peut cependant pas ignorer l'importance d'une telle démarche (création de passerelles entre

¹⁰ *The public sector's role shifts from one of control to one of supporting, facilitating and empowering others to act.* (Miller, 1995)

les secteurs, réseautage des ressources, émergence d'entrepreneurs civiques) dans la relance et la revitalisation de territoires autant en zone rurale qu'en milieu urbain. Il s'agit donc clairement d'une démarche que l'on peut effectivement qualifier « d'entrepreneuriat collectif » au sens propre du terme.

Notre bémol consiste cependant à dire qu'il ne s'agit certainement pas d'une panacée. Certes, le secteur privé est un partenaire que le tiers secteur ne peut ignorer, particulièrement dans le nouveau contexte économique lié à la mondialisation, néanmoins cette attention portée vers le secteur privé ne doit pas se faire, selon nous, au détriment des rôles essentiels joués par l'État et, encore moins, en cherchant à lui superposer un tiers secteur encore en développement et financièrement incapable d'assumer les rôles auparavant attribués à l'État.

Au bout du compte, malgré les réticences que l'on a soulignées, force est de constater que l'interprétation donnée au concept « d'entrepreneuriat collectif » par ces auteurs s'approche passablement de la conception que nous avons retenue pour ce document. Par contre, le sens donné à ce concept par le prochain auteur dont nous présenterons l'ouvrage, Panos Mourdoukoutas, diffère radicalement. En fait, cet auteur voit dans le « Collective d'entrepreneurship » une stratégie nouvelle utilisée par la firme moderne afin de survivre dans le nouveau contexte économique :

Mourdoukoutas argues that as globalization gains momentum and reengineering becomes universal, firms can no longer be sure of achieving sustainable competitive advantages through improved operating effectiveness alone. The new business strategy will focus on revenue growth and on the constructive destruction of conventional corporations, through collective entrepreneurship and its division in the product supply chain. To enhance revenues through the management of constructive destruction, companies must achieve organizational mutations and permutations, turning themselves from hierarchical managerial units into entrepreneurial networks¹¹.

Nous voyons donc, à l'aide de ce court résumé, que cette conception de l'entrepreneuriat collectif est complètement différente de celles présentées jusqu'ici. En fait, l'utilisation faite du concept par Mourdoukoutas se limite à la sphère privée de l'économie. Selon Mourdoukoutas, cette stratégie est très répandue dans le secteur de la haute technologie :

This trend is particularly evident in high-technology corporations that rely heavily on the integration of technical and market information. As the internal and external boundaries of conventional corporations fade, entrepreneurial networks look more like communities of common fate and less as hierarchical corporations. This means that entrepreneurial networks are held together more by informal rules of conduct

¹¹ Résumé de l'ouvrage, Greenwood Publishing Group.

and social values than formal rules and contractual agreements. It also means that many long-held business principles don't apply to entrepreneurial network.

Mourdoukoutas, 1999

Bien qu'il ne soit pas dans notre propos de traiter ici en détail de l'évolution de la firme moderne du secteur privé dans la nouvelle économie, ces mutations dans la structure des entreprises privées et dans la stratégie d'affaires employée, particulièrement dans le domaine de la haute technologie et de l'économie du savoir, nous paraissent intéressantes puisqu'elles semblent correspondre à une certaine décentralisation de la structure de pouvoir et de l'action entrepreneuriale.

En ce sens, cette décentralisation pourrait éventuellement mener à une certaine convergence entre des valeurs associées à l'économie solidaire et les intérêts propres aux travailleurs exerçant leur activité au sein de ces firmes. Comme le souligne lui-même Mourdoukoutas: *This doesn't mean that Microsoft holds referendums on new products and markets. But it has created a structure that encourages its hidden entrepreneurs to contribute to the discovery and the exploitation of new business opportunities* (Mourdoukoutas, 1999, 2).

Il est évident que l'accroissement de la marge de manœuvre laissée aux travailleurs, devenus des entrepreneurs collectifs, doit également s'accompagner d'une redistribution plus juste des profits tirés de la prise de risque inhérente à l'action entrepreneuriale. Il est certainement trop tôt pour juger des répercussions d'un tel changement de stratégie de la part de la firme moderne en ce qui concerne la rétribution de sa main-d'œuvre et l'attribution des responsabilités. La piste semble intéressante, l'avenir nous apportera sans doute des réponses.

1.4. Enjeux et trajectoire de l'entrepreneuriat collectif

La seconde section de notre recension d'écrits se concentrait sur les différentes formes que peuvent prendre les initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. La troisième et dernière section de notre travail, portera son attention sur les questions ayant trait aux enjeux et à la trajectoire de l'entrepreneuriat collectif dans le nouvel environnement économique. La section 1.4.1. présentera brièvement les enjeux relatifs au rôle et à la place de l'État dans le développement de ces nouvelles initiatives. Cette section sera brève et cherchera surtout à camper le débat puisque la question du rôle de l'État sera traitée en filigrane dans chacune des sections de cette troisième partie. La section 1.4.2. s'intéressera à la question cruciale du financement des initiatives d'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. La section 1.4.3. présentera quelques pistes de réflexion en ce qui concerne les nouveaux champs d'activité qui se profilent dans le sillage de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. La section 1.4.4. s'intéressera à une thématique qui nous apparaît fort importante, il s'agit de la question de la création et du soutien au développement d'un patrimoine technologique collectif, via notamment le développement et la facilitation des initiatives privilégiant

la programmation dite en « open-source » (codes libres). Enfin, la section 1.4.5. de notre travail de recension d'écrits, discutera brièvement des nouvelles formes d'organisation du travail qui prennent place parallèlement à l'essor de ces initiatives.

1.4.1. Le rôle de l'État dans l'épanouissement de l'entrepreneuriat collectif

Comme nous l'avons déjà illustré dans la section 1.1. de notre travail, à l'aide des propos de Benoît Lévesque, l'entrepreneuriat collectif est un phénomène incontournable au Québec, même si l'on a souvent tendance à l'oublier. De plus, comme nous le rappelle Gilles Bourque, « le Québec se caractérise par une économie plurielle dont les principaux piliers sont dans doute des entreprises privées, mais également des entreprises publiques et d'économie sociale ». Dans un tel contexte, il est évident que le gouvernement québécois ne peut se contenter d'un rôle de spectateur lorsque vient le temps de mettre en place une stratégie cohérente en ce qui concerne la question du développement de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Il s'agit là de retonifier la « machine » du *Québec Inc.* en lui permettant de compter sur des outils et des formes d'organisation particulièrement adaptées à la réalité économique inhérente à l'essor de désormais « la nouvelle économie ».

Ce n'est pas notre objectif de revenir ici en détail sur chacun des rôles que l'État est en mesure de jouer dans la mise en place d'un réseau d'entrepreneuriat collectif solide et capable de prêter main forte à l'ensemble de la structure industrielle de la province. Nous nous contenterons, comme nous l'avons déjà dit, de revenir sur les éléments importants du débat pour mieux le situer. Si elles n'ont pas déjà été traitées dans les sections précédentes, ces thématiques le seront dans les sections subséquentes.

Avant toute chose, il nous paraît essentiel de souligner à quel point le risque qu'une « fracture numérique » entre une population branchée à l'économie du savoir et une autre qui en serait complètement exclue est un risque que la population québécoise ne peut se permettre de prendre au tournant du XXI^e siècle. Pour cette raison, le rôle de l'État, à ce niveau, est certainement de la combattre et de mettre en oeuvre une véritable politique cherchant à l'éradiquer. La question de l'appropriation des nouvelles technologies de l'information ainsi que celle ayant trait à la création d'un patrimoine technologique collectif, que nous traiterons dans la section **1.4.4.**, sont certainement cruciales. Bien que revêtant un aspect qui paraît démesurément « technique », nous invitons le lecteur à surmonter cette crainte et d'y porter toute l'attention que cette question importante nécessite.

L'un des domaines où l'État peut certainement être en mesure de procéder à des changements susceptibles d'accélérer l'ajustement de l'économie québécoise (particulièrement pour les entreprises gérées collectivement) à la nouvelle économie, c'est certainement dans le champ du juridique. Par sa capacité de « dire la loi », l'État québécois est certainement en mesure de mettre en place une

structure de statuts juridiques des entreprises collectives mieux adaptée à la nouvelle réalité, comme cela est déjà amorcé en Europe (SCIC¹²).

De plus, toujours en ce qui concerne l'aspect légal, pourquoi l'État ne mettrait-il pas en place une mesure obligeant les entreprises à présenter un bilan sociétal comme cela se fait également dans certains des pays membres de l'UE. L'idée n'est pas de mettre en place des mesures strictes et inflexibles, mais de permettre à des instruments tels que le bilan sociétal d'acquiescer, dans un premier temps, une certaine reconnaissance, et, par la suite, le temps risque de faire en sorte que son usage se répande, et, pourquoi pas? Le bilan sociétal pourrait devenir un élément important de la stratégie marketing des firmes qui verront là, une nouvelle façon de se démarquer de ses concurrents en mettant de l'avant leur « utilité sociale », et ce, sur les bases crédibles qu'un bilan sociétal connu et reconnu permet de disposer. Les entreprises gérées collectivement s'avèrent, selon nous, un véhicule de premier plan afin d'instaurer ce genre de démarche.

Le rôle de l'État en ce qui concerne l'épanouissement de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie ne se limite certainement pas à ces questions. L'État a aussi un rôle important à jouer en ce qui concerne la question du financement des initiatives, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux capitaux pour les entreprises gérées collectivement, en ce qui concerne la mise en place de nouvelles formes d'organisations du travail ou en ce qui concerne une flexibilisation « à visage humain » des modes de production. L'essor et la croissance des services de proximité et des besoins de la population est certainement un autre terrain où l'État peut être présent afin de mieux gérer la transition vers cette « nouvelle économie ». De plus, l'État peut certainement contribuer au réseautage des initiatives (niveau national et international). Voilà donc un ensemble de questionnements. Nous les reprendrons « en filigrane » tout au long des prochaines sections, ce qui, nous l'espérons, permettra de constater le rôle crucial que doit jouer l'État.

1.4.2. Le financement de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie

Après avoir brièvement discuté des rôles de l'État dans l'épanouissement et l'émergence de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie, il nous paraît intéressant de discuter, de façon plus pointue, des mécanismes de financement des diverses initiatives nées de la pratique. Cette section ramènera donc l'État au centre des discussions puisque ce dernier est amené à jouer un rôle important, sinon prépondérant, à ce niveau également. Soulignons toutefois que l'État n'est pas seul, par conséquent la discussion que nous amorcerons adoptera une perspective plus large, notamment celle des partenariats de type privé-public dans le financement du démarrage d'initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie.

Les multiples lectures que nous avons effectuées dans le cadre de cette recension d'écrits nous ont conduit à relever ce qui semble être un paradoxe important concernant la question de l'entrepreneuriat

¹² Société Coopérative d'intérêt Collectif

collectif dans la nouvelle économie. D'une part, nous pouvons observer que le rôle de l'État dans le développement et le financement de la recherche et des entreprises ayant contribué au développement des technologies nouvelles, aujourd'hui au cœur de la « nouvelle économie », n'est certainement pas négligeable. Reprenant les propos de Manuel Castells, nous avons souligné nous-mêmes cet état de fait dans l'un de nos récents travaux :

Ce développement technologique maximisant la synergie entre différents secteurs d'activité est bien évidemment le fruit du travail de nombreux chercheurs, mais aussi, il faut le souligner, de l'État qui a permis et soutenu cette recherche. Les laboratoires Bell, le MIT, le ARPA, le projet SEMATECH, le MCC¹³ ne sont que quelques-unes des initiatives de l'État à ce niveau.

Noiseux, 2002, 12

Ce petit rappel concernant le rôle qu'a joué l'État dans l'essor des nouvelles technologies appuie donc l'existence d'une certaine forme d'entrepreneuriat collectif (utilisation de ressources publiques) dans l'épanouissement de ce qu'on appelle aujourd'hui la « nouvelle économie ». D'autre part, et c'est là le paradoxe, le financement d'entreprises collectives (entreprises d'économie sociale, coopératives, mutuelles) oeuvrant dans le champ de la nouvelle économie reste plus marginal (Ullrich, 1998 ; Jeantet, 2001 ; Lévesque, 2002).

En d'autres termes, le financement d'entreprises à but lucratif de la nouvelle économie est souvent rendu possible grâce à des mécanismes relevant de l'entrepreneuriat collectif, notamment le soutien de l'État (on pourrait également inclure le Fonds de solidarité des travailleurs dans le cas québécois), mais les entreprises portant elles-mêmes les caractéristiques de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie demeurent peu soutenues et donc financées de façon plus parsemée, souvent dans le cadre de mesure réactive (on soutient par exemple assez bien les initiatives dont la vocation est de rendre accessible les NTIC aux populations marginalisées) plutôt qu'au sein d'une politique proactive cherchant à favoriser ce type d'entreprises en misant sur leur véritable potentiel, sur la convergence de leur structure avec les avantages comparatifs spécifiques à la nouvelle économie et sur la valeur ajoutée qu'elles proposent pour la collectivité.

Une consultation de la liste des initiatives que nous avons présentées en annexe, permet de mieux visualiser le paradoxe que nous venons de présenter. Nous pouvons y constater qu'autant le gouvernement du Québec que le gouvernement canadien exercent un rôle non négligeable dans le soutien des entreprises s'activant dans les secteurs de pointe de la nouvelle économie.

Dans le cas québécois, la corporation sans but lucratif *Inno-Centre* est une des initiatives par laquelle le gouvernement a cherché à favoriser l'émergence d'entreprises dans les secteurs de pointe de la nouvelle économie. Bien que relevant lui-même de l'entrepreneuriat collectif, *Inno-centre*, qui est un type particulier d'incubateur d'entreprise, ne favorise pas nécessairement des projets d'économie

¹³ Microelectronics corporations for R&D.

sociale ou coopératifs mais bel et bien des entreprises du secteur privé. En principe, rien n'empêche *Inno-Centre* de le faire, mais la pratique démontre que ces cas sont plutôt rares, sinon inexistantes. Dans le cas de la nouvelle *Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma* (SPINC), il s'agit à peu près du même scénario, sauf que cette fois le projet est financé par le gouvernement fédéral (Développement économique Canada). On remarque également l'implication du Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal (RESO), ce qui nous paraît innovateur puisque cela permet d'intégrer des acteurs du milieu communautaire à la démarche, ce qui laisse croire que la communauté pourra avoir son mot à dire dans la mise en place du projet et dans le processus décisionnel de la SPINC.

Pour ce qui est du financement des entreprises d'économie sociale, des coopératives et des mutuelles qui s'activent dans le champ de la nouvelle économie, il faut toutefois souligner que les différents gouvernements mettent également en place des mécanismes diversifiés permettant à ces derniers d'avoir accès à des ressources afin de démarrer et poursuivre leurs activités.

La comparaison des montants engagés dans ces initiatives permet cependant de vérifier la justesse des propos de ceux qui croient que cette implication reste marginale comparativement aux deux exemples que nous avons discutés précédemment. Néanmoins, cette implication ne peut être négligée. Le nombre et la diversité des initiatives recensées dans les sections de l'annexe I consacrées aux entreprises d'économie sociale, aux coopératives ainsi qu'aux associations et autres OSBL dans la nouvelle économie nous permettent de constater le dynamisme de ce secteur. Le soutien de l'État (donc de l'entrepreneuriat collectif au sens national) joue certainement un rôle crucial en ce qui concerne leur financement.

Parmi ces initiatives, nous retrouvons, entre autres, *La puce Ressource informatique*, *le Projet Communautaire*, *le FLAM*, *Tour d'y voir* et *l'Avenue Centre communautaire Internet* dans le cas du Québec. En France, l'État joue également un rôle essentiel dans le soutien d'initiatives comparables (*Inser.net*, *Place Publique*, *Globenet*, *Initial*, *Créatif*, etc).

Mentionnons ici que toutes ces initiatives ne s'insèrent pas dans la même dynamique. Certaines aspirent à l'autofinancement par la prestation de services de tous types. C'est le cas notamment de plusieurs coopératives que nous n'avons pas insérées dans l'énumération. Dans leur cas, ce qui fait défaut ce n'est pas tellement le peu de soutien financier de l'État, mais l'étroitesse des marchés de capitaux pouvant répondre à leurs exigences particulières et étant en mesure de saisir la valeur ajoutée des projets proposés par ces différentes entreprises. Pour d'autres, souvent des associations à but non lucratif, l'autofinancement ne peut être atteint dans le respect de la mission qu'ils se sont donnée. Pour ces dernières, la question du financement récurrent de la part des différents paliers de gouvernement est une thématique cruciale.

Depuis le début de cette troisième section, nous avons surtout insisté sur le rôle de l'État concernant le financement de l'entrepreneuriat collectif. L'État n'est pourtant pas le seul bailleur de fonds pour les entreprises oeuvrant dans la nouvelle économie. Dans une publication de 1998, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité (CCMTP) a examiné des véhicules financiers de nouveau

type mis en place récemment et visait à connaître les résultats des efforts engagés par les institutions au niveau local en vue de réduire le nombre d'obstacles au financement qui se dressent devant les petites entreprises dans diverses communautés et régions du pays (CCMTP, 1998 : 3).

Dans ce document, notre intention n'est pas d'étudier l'ensemble de ces nouveaux véhicules financiers faisant souvent appel à des partenariats novateurs entre les communautés, les gouvernements et les entreprises privées. Cependant, nous avons inclus dans la section 7 de l'annexe, une courte description de certains de ces nouveaux fonds qui incluent dans leurs objectifs un volet consacré au financement d'entreprises qui oeuvrent dans les secteurs d'activités associés à la nouvelle économie.

Parmi ceux-ci, nous pensons notamment aux fonds mis en place par *ACF Equity Atlantic* (partenariat privé-public) et *Calmeadow Nova Scotia* (partenariat communauté-privé) dans les provinces de l'Atlantique, *Aerocapital* (Fonds de Solidarité) et *Innovatech* (partenariat privé-public) au Québec et au *Specific Investment Community Program* de la Société d'expansion économique de la région d'Ottawa-Carleton (partenariat municipalité-instances régionales).

Toutes ces initiatives favorisent l'accès pour les entreprises (ou à des individus dans le cas de *Calmeadow Nova Scotia*) à du financement rendu disponible, du moins en partie, par l'effort de la collectivité. Il s'agit donc, là aussi, d'initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Le défi est désormais de rendre ces sources de financement disponibles également pour les entreprises associées au secteur de l'économie sociale. Il semble que la tâche soit amorcée, souvent grâce à des initiatives du gouvernement, mais il apparaît également que l'ampleur des besoins ne correspond pas à celle des sommes engagées.

1.4.3. *Les nouveaux champs de l'entrepreneuriat collectif*

Nous avons maintes fois souligné dans ce texte le retard du milieu de la recherche sur celui de la pratique en ce qui concerne la thématique que nous étudions. S'il y a un champ où cette affirmation doit être assouplie, c'est certainement celui de l'étude des horizons nouveaux qui se dressent pour les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la nouvelle économie en plein essor. Nombreux sont les auteurs ou organisations qui traitent de cette question. Cette section traitera donc spécifiquement de ces nouvelles possibilités à travers la littérature produite par ces derniers.

Cette section se veut donc complémentaire au portrait de la situation sur le terrain présenté en annexe à travers la description d'une trentaine d'initiatives dans des domaines aussi diversifiés que la conception d'appareils médicaux de haute technologie (Benetech) et la diffusion de contenu informatif destiné aux organismes communautaires (*Tour d'y voir*). Nous nous intéresserons premièrement à la littérature produite par des organisations et des spécialistes du secteur coopératif.

Dans un contexte de privatisation des services et de réduction de l'implication directe de l'État dans la prestation de services d'intérêt général, Gabriele Ullrich (1998) souligne le rôle important que peut jouer le secteur des coopératives, notamment dans la provision de soins de santé et de services sociaux. De plus, elle souligne, plus particulièrement, le rôle que pourraient jouer des coopératives en ce qui concerne la distribution sous contrôle démocratique des ressources en eau. Ullrich croit que les coopératives peuvent aussi jouer un rôle important dans la prestation de services de télécommunication, toujours en s'assurant de respecter les principes propres au secteur des coopératives (continuité, égalité d'accès, universalité). Elle ajoute aussi la nécessité de repenser la formule coopérative en facilitant l'apparition de coopératives à sociétariat multiple.

Quant à lui, José Luis Monzon Campos souligne que :

Les processus de tertiarisation et de décentralisation de la production, l'accélération des changements technologiques, et les modifications de stratégie, de la structure et de la gestion des entreprises, ont créé des nouveaux champs d'activité efficaces pour des entreprises intensives en technologie et en marketing. Les coopératives de production avec des travailleurs hautement qualifiés, une bonne capacité de gestion et un produit spécialisé peuvent se développer et croître dans les prochaines décades.

Monzon Campos, 1997, 99

Pour Thordarson (1998), l'émergence de la nouvelle économie doit inciter le milieu coopératif à investir, sinon renforcer leur position, dans le champ de la production d'information (« de contenu » diront les gourous des NTIC) ainsi que dans la réduction de la fracture numérique qui fait rapidement son apparition. Pour sa part, Elizabeth Mattson, dans un texte publié en 1998, trace un inventaire des coopératives ayant fait récemment leur apparition un peu partout en Europe. Elle y note le dynamisme des coopératives dites « sociales » et l'apparition de *coopératives d'utilisation collective de matériel agricole*¹⁴, de coopératives de consommation et de production dans le champ du *commerce équitable*, d'initiative de type coopératif dans le domaine du *financement éthique*, de coopératives à *buts multiples et à multisociétariat* (tout comme le mentionne Ullrich), de coopératives scolaires (*formation continue*), de *nouveaux modèles de coopérative de travailleurs* dont des coopératives d'insertion et des coopératives de travailleurs hautement qualifiés. De leur côté, Carlo Borzaga et Alceste Santuari discutent, dans un ouvrage intitulé « Social Enterprises and New Employment in Europe », des perspectives concernant l'évolution de l'économie sociale en Europe, pays par pays, à l'aube de l'an 2000. Cet ouvrage s'avère une source particulièrement éclairante d'information en ce qui concerne le développement et la trajectoire différenciée de l'économie solidaire dans les pays membres de l'Union européenne.

¹⁴ Nous avons également pu constater, dans le contexte de la rarification de semences traditionnelles au profit des semences génétiquement modifiées et proposées par les grands groupes de l'industrie agroalimentaire typique du nouvel environnement économique, l'essor d'un nouveau type de coopérative. Celles-ci ont vu le jour dans plusieurs pays, notamment ceux du Sud, afin d'assurer la disponibilité de semences traditionnelles, ce qui permet de protéger la biodiversité contre l'invasion de monocultures destructrice de l'environnement.

Pour le *Secrétariat aux coopératives* du gouvernement canadien, la mondialisation des économies et l'apparition des nouvelles technologies, particulièrement en ce qui concerne le traitement et la diffusion de l'information, combinées au désengagement de l'État dans de nombreux secteurs de l'économie, pave la voie à l'essor des coopératives dans les secteurs des soins de santé, de l'environnement, du logement abordable et de l'emploi (coopérative d'activités).

D'autre part, dans la conclusion qu'il dresse d'un atelier consacré aux instruments pour le développement des coopératives (lors du Colloque sur l'entrepreneuriat coopératif dans l'Europe de l'an 2000), que nous avons déjà cité (1998), Monzon Campos fait une distinction particulièrement intéressante quant à l'évolution possible du secteur coopératif au cours du prochain siècle :

Par ailleurs, l'apparition de nouveaux besoins sociaux et l'impact des technologies innovantes sur le système de production ont donné lieu au développement d'un secteur de plus en plus important de nouvelles coopératives. Au sein de ces nouvelles coopératives, il faut distinguer un groupe de petites et moyennes coopératives intensives en matière de technologie produisant des biens privés sur des marchés compétitifs et un autre groupe développant des activités d'intérêt général sur des marchés très régulés et de préférence, en collaboration avec des organisations non lucratives, publiques et privées.

Ce constat complète donc le portrait que permet de tracer l'ensemble de la littérature provenant du secteur coopératif que nous avons pu consulter. Par ailleurs, il nous rappelle gentiment à l'ordre et souligne la nécessité de bien faire attention avant d'inciter le secteur coopératif sur l'une ou l'autre des voies suggérées par les nombreux auteurs dont nous venons d'exposer les recommandations. Il est évident que chaque coopérative possède son identité propre et le constat de Monzon Campos souligne donc la nécessité de réfléchir sur la mission spécifique à chacune d'entre elles avant de se lancer vers des horizons inconnus.

De façon plus vaste, certains auteurs se sont également intéressés sur les possibilités offertes par le nouvel environnement économique en mettant toutefois l'ensemble de l'économie sociale au centre de leur interrogation. Pour ce volet, la littérature que nous avons pu retracer provient essentiellement du continent européen. Il semble que du côté québécois et canadien, la littérature est plus rare à ce sujet, sinon inexistante (à part, bien sûr, la littérature produite directement par les entreprises d'économie sociale et les coopératives).

Le colloque « Osons l'entrepreneuriat collectif » organisé à Paris en 2001 par le Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) est une source particulièrement éclairante quant aux nouveaux défis et enjeux de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Une brève présentation des actes de quelques-uns de ses panels de discussion nous apparaît appropriée dans le cadre de cette recension d'écrits.

Le premier atelier consacré à la question du temps est intitulé : « Temps libéré, temps citoyen, nouveaux usages de consommation : des champs à explorer pour l'économie sociale ». On s'y

interroge sur le rôle que pourraient jouer les entreprises de l'économie sociale sur la réduction du temps de travail et sur une flexibilisation « citoyenne » des horaires de travail. Ces enjeux sont importants et l'économie sociale doit assumer un leadership dans ce domaine tout en insistant sur les dangers de la flexibilité. « Une telle structuration pourrait avoir des effets pervers. La protection des salariés doit suivre ces évolutions », soulignait d'ailleurs un des participants au colloque. On suggère également la mise en place de nouveaux partenariats novateurs avec l'entreprise privée afin de favoriser la pluri-activité; une entreprise privée pouvant par exemple libérer du temps à un de ses employés pour lui permettre de se dégager du temps dans le domaine associatif, un soutien de l'État pourrait également faciliter ce processus en partageant une partie des coûts de ces partenariats.

Le second atelier s'intéresse à la question des services aux personnes, aux emplois de proximité ainsi qu'aux nouveaux besoins collectifs et souligne que :

Dans une société marquée par l'allongement de la durée de vie, la généralisation du travail des femmes, l'éclatement de la famille, la solitude des personnes « hors circuit social », la recherche d'aide et de services de qualité, constitueront, de plus en plus, le cœur de la demande sociale : l'économie sociale n'est-elle pas la mieux placée pour y répondre ?

CJDES, 2001, Acte de l'atelier 2

Devant un tel constat, il faut donc s'attendre à un nouvel essor des entreprises d'économie sociale dans la prestation de services de proximité; ceux-ci étant destinés à prendre de l'ampleur au fur et à mesure que le nouvel environnement économique est appelé à prendre plus de place. La « Conférence européenne sur les perspectives de l'économie sociale dans le cadre du développement durable » (2001) s'intéresse également fortement à la question des services de proximité.

Le troisième atelier s'est intéressé à la question des flux financiers et s'interroge sur la nécessité de penser la richesse autrement. Il s'agit là d'un autre terrain où l'économie sociale est appelée à s'engager. Le recours à des pratiques telle que la création d'une monnaie sociale comme mode d'échange et de rémunération, comme le propose M. Poulnot associé au projet SOL, la mise en place de fonds éthique ou encore l'épargne solidaire se veulent des exemples bien concrets de ce qui est possible de mettre en marche collectivement en s'appropriant les nouvelles technologies. Du point de vue de la recherche, on souligne également l'importance pour les entreprises d'économie sociale de participer à des démarches cherchant à implanter le « bilan sociétal » ou à développer de nouveaux indicateurs économiques plus significatifs. Voilà donc pour cette brève présentation de quelques thèmes abordés lors du colloque organisé par le CJDES.

Nous avons déjà (section **1.2.1.**) largement discuté du rapport intitulé « L'économie sociale face au 21^e siècle » et présenté par Thierry Jeantet au secrétaire d'État français à l'économie solidaire. Sans s'étirer indûment sur ce rapport, il nous paraît nécessaire d'ajouter ici un certain nombre de propositions de cet auteur en ce qui concerne les nouveaux champs d'action pour l'économie sociale au tournant du millénaire.

Comme nous l'avons déjà souligné, le rapporteur suggère fortement que l'économie sociale investisse les secteurs des communications et de la culture. Il propose à cet effet l'instauration de télévision-citoyenne, de coopératives d'accès à Internet ainsi que d'autres initiatives relevant de ces secteurs de pointe de la nouvelle économie.

Jeantet, également associé de près aux travaux du CJDES, partage une bonne partie des suggestions présentées lors du colloque dont nous venons de discuter. Il insiste sur la nécessité et les possibilités nouvelles de « maîtriser » le temps de travail, sur la nécessité d'implanter le bilan sociétal, dans l'économie sociale d'abord afin d'amener, par la suite, l'industrie sur cette voie ainsi que sur la facilitation de la pluri-activité, nouvelle forme d'organisation du travail découlant de l'essor de la nouvelle économie.

Dans le domaine des télécommunications et des biotechnologies notamment, Jeantet propose de faciliter l'émergence de nouvelles formes de coopératives d'activités permettant aux travailleurs de la nouvelle économie de conjuguer le caractère hautement technologique de leur travail à des visées socialement utiles.

Voilà donc pour un portrait, somme toute, très sommaire des enjeux et trajectoires ainsi que des nouveaux champs d'activités de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Afin de mieux saisir comment se traduisent ces intentions, recommandations et autres discussions dans le milieu de la pratique, nous invitons, encore une fois, le lecteur à parcourir la liste des initiatives proposées dans l'Annexe 1 de ce document.

1.4.4. L'entrepreneuriat collectif et la création d'un patrimoine technologique collectif

Dans la section précédente, nous avons traité brièvement des nouveaux champs de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Dans cette section, nous reviendrons tout particulièrement sur la question de la création d'un patrimoine technologique collectif, une question-clé selon nous dans un contexte où l'appropriation collective des nouvelles technologies de l'information est essentielle pour combattre la fracture numérique et la dépendance des collectivités face aux géants des télécommunications souvent peu enclins à « démocratiser » l'accès à leurs produits. De plus, des pratiques commerciales malveillantes (surtout chez Microsoft et quelques autres entreprises spécialisées dans la conception de logiciels) ne laissent souvent que peu de marge de manœuvre aux utilisateurs quant au choix des outils (logiciels, plate-forme informatique, etc.) qu'ils peuvent utiliser. C'est la situation dans laquelle se retrouvent les petits consommateurs, mais également l'État et les organismes communautaires. L'entrepreneuriat collectif dans le champ des nouvelles technologies est certainement une démarche permettant de réduire cette fracture et de limiter cette dépendance. Voyons donc ce que suggèrent quelques spécialistes de la question à ce sujet.

Michel Dumais¹⁵, chroniqueur au Devoir et spécialiste du multimédia et des nouvelles technologies ici au Québec, exposait récemment sa vision d'un Québec branché et innovateur. Dans une chronique rédigée comme une lettre ouverte à Mario Dumont, Dumais souligne l'importance de dépasser la simple question d'Internet dans l'établissement d'une politique publique concernant les NTIC :

Être un gouvernement modèle branché, ce n'est pas seulement se contenter de faire un site qui « pousse » de l'information vers les citoyens, malgré toute la pertinence des renseignements mis en ligne actuellement. Les nouvelles technologies permettent d'aller beaucoup plus loin, et de nombreux gouvernements de par le monde ont compris que celles-ci permettaient de sauver de l'argent, tout en étant au service du citoyen. (...) Alors que de nombreux gouvernements sur cette planète accordent toute la crédibilité voulue au **mouvement des logiciels à code source libre** (Open Source), au Québec, nous en sommes encore à nous applaître devant les éditeurs de logiciels à code propriétaire, toujours prêts à se soumettre à leurs diktats, leur licence restrictive, ainsi qu'à leur politique de prix. La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Chine ainsi que plusieurs autres gouvernements ont compris qu'ils devraient commencer à intégrer le logiciel libre dans leurs opérations « tant pour des raisons de budget et de sécurité que d'indépendance stratégique » (...) Bien au contraire, imagine qu'au lieu d'envoyer des montants colossaux chez les éditeurs de logiciels à code source propriétaire, tu décides de normaliser avec des logiciels libres : en plus d'économiser, tu pourrais te permettre de remettre une partie de l'argent ainsi sauvé à des sociétés d'ici pour qu'elles puissent adapter ces logiciels à tes besoins particuliers. Bref, tu ferais travailler tes citoyens, et non pas ceux d'outre frontière, et en plus, une fois les modifications et les enrichissements faits aux progiciels, le produit pourrait être remis à ta communauté. C'est cela l'Open Source. Et c'est cela l'innovation¹⁶.

Les propos de Dumais ont le mérite d'aller droit au but et soulignent l'importance de la création d'un patrimoine technologique collectif autant pour des raisons financières que de sécurité tout en soulignant le caractère innovateur d'une telle démarche permettant de faire profiter la communauté des retombées de l'effort collectif. Pour Dumais, ce type d'approche est beaucoup plus porteur que des vastes et onéreux projets tels que la cité du Multimédia où le béton passe devant l'innovation. Les NTIC transcendent les distances et la géographie, alors pourquoi se limiter à une ville technopole (un quartier en fait, celui de la cité du multimédia) alors que ces technologies permettent d'aller beaucoup plus loin. Au lieu d'une ville technopole, Dumais réclame une province technopole, de Rouyn à Gaspé.

Après avoir relevé l'importance d'une véritable politique des NTIC dans le domaine de l'éducation¹⁷, Dumais suggère également, dans le même esprit l'utilisation de l'open source et de mettre sur pied un « think tank » québécois concernant la veille technologique. Il égratigne le gouvernement au passage

¹⁵ Pour suivre l'actualité concernant la question de l'évolution de la programmation en code « open-source », nous conseillons au lecteur de visiter le site de l'auteur à www.micheldumais.com

¹⁶ Chronique de Michel Dumais, Le Devoir, 25 juin 2002.

¹⁷ Nous ne traiterons pas spécifiquement de ce thème dans les pages de ce document puisque Mme Diane Gabrielle Tremblay traitera de cette question.

en attirant notre attention sur le fait que ce n'est pas tant le savoir-faire qui fait défaut, mais bel et bien le peu de support offert par le gouvernement à ce sujet :

Un type comme Michel Cartier, un apôtre de la veille technologique a bien essayé, au terme de plusieurs rencontres avec les différentes instances gouvernementales, d'instaurer un tel réseau. Mais en vain. Il semble que pour Cartier, il soit plus facile de conseiller l'Élysée, à Paris, où il a été reçu avec les honneurs, que le Parlement québécois. Nul n'est prophète en son pays. Pourtant, d'autres gouvernements ont mis en place de tels réseaux de veille, avec succès. Par exemple, Tony Blair, le premier ministre d'Angleterre a bien compris les avantages de la veille technologique, pour faire en sorte que son pays demeure concurrentiel à l'échelle mondiale, et ce, dans plusieurs domaines : éducation, affaires, etc. La veille n'est pas miraculeuse, elle n'impose pas de solutions toutes faites, mais elle permet de prévoir, d'accuser le coup quelquefois, et de réajuster le tir. Comme tu le vois, la mise en place d'un réseau de veille intégré à large bande serait tout à fait dans l'intérêt du Québec¹⁸.

Michel Dumais n'est certes pas le seul à pencher pour ce type d'approche dans la construction d'un patrimoine technologique collectif. Pascal Laviolette, dans un court article publié dans le numéro 168 de la revue *Traverse* abonde dans le même sens et souligne que les acteurs de l'économie sociale peuvent apporter leur contribution à cet effet. Suite au Sommet de Lisbonne, les acteurs de l'économie sociale qui ont été omis, sinon écartés, de la stratégie de développement de l'économie de la connaissance mise de l'avant lors du Sommet par les pays membres de l'UE, ont décidé de se réunir et de créer l'organisation sans but lucratif l'OSBL RES-E-NET.

Cette OSBL s'est fixée trois objectifs stratégiques : 1) soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire dans le champ des NTIC, 2) proposer des réponses à la fracture numérique, 3) promouvoir le mouvement des logiciels libres, appelés également « open-source » qui se posent comme alternative au monopole de Microsoft. Denis Stokkink, économiste et conseiller ministériel du gouvernement français avance, quant à lui, les raisons de cet engagement :

Nous voulons absolument développer les logiciels libres parce qu'ils sont basés sur des valeurs communes à l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire l'égalité, la solidarité, la démocratie et l'accès gratuit. (...) Ce n'est pas tant la question technique qui nous intéresse, mais bien la dimension d'accessibilité et de gratuité.

Plus près de nous, Manuel Cisneros et Louis Favreau¹⁹, dans une publication concernant l'évolution de *La puce Ressource Informatique*, traitent également de cette question. Après avoir repassé l'évolution de la puce communautaire dans sa transformation pour devenir la Puce Ressource Informatique, les auteurs reviennent sur la capacité d'innovation de la coopérative qui a su au fil des ans s'ajuster avec l'évolution des NTIC. Les auteurs soulignent à cet effet le rôle joué par *La Puce*

¹⁸ Michel Dumais, Le Devoir, 25 juin 2002.

¹⁹ Cisneros, M. et L. Favreau. Février 2001. *De la puce communautaire à la Puce ressource informatique : une initiative dans le champ des nouvelles technologies*, Copublication du CRDC et du LAREPPS, Montréal, 94p.

dans la diffusion des NTIC auprès des personnes démunies, mais aussi et surtout auprès des organismes du milieu communautaire grâce à la **conception de logiciel (en code libre)** destiné à ces derniers. De plus, l'OSBL a également lancé le **projet Communautaire**, que nous traitons dans l'annexe et qui cherche à jouer un rôle majeur dans la diffusion de ce type d'initiatives aux quatre coins du Québec comme Dumais le suggère.

L'intérêt de cette démarche, c'est qu'elle puisse être à la fois rentable socialement en favorisant la création d'un patrimoine technologique (logiciels d'utilité sociale qui ne seraient pas développés par les entreprises privées faute de débouchés), mais aussi éventuellement rentable économiquement, une fois l'expertise développée et le potentiel d'innovation reconnue :

Le volet « soutien technique » de *La puce ressource informatique* – qui couvre aussi la recherche et le développement, la veille technologique, la production et les tests des nouveaux logiciels et systèmes – a un avenir prometteur si l'on tient compte de la demande du milieu communautaire mais aussi de celle du secteur privé. En effet, ce dernier est vivement intéressé non seulement par l'aspect technique, mais aussi par les services intégrés offerts par *La puce* en termes d'analyse des besoins, d'offre de services de formation, de soutien et d'innovation technique.

Au risque de nous répéter, mentionnons en terminant que la pratique est certainement en avance sur la théorie en ce qui concerne l'appropriation d'un patrimoine technologique via le recours à la programmation en code libre. Certes, quelques spécialistes des NTIC s'y intéressent, mais il faut noter l'absence presque complète de littérature provenant de spécialistes des sciences sociales à ce sujet. Par contre, des associations, des coopératives, des corporations à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale œuvrent déjà. Certaines y œuvrent depuis peu, d'autres depuis longtemps.

Outre *La Puce Ressource Informatique* et le *Projet Communautaire*, mentionnons que *Pop-Tel*, *CAM*, la *coopérative Ouvaton* et *Inser.net*, pour ne nommer que ceux-là, incluent la promotion des logiciels libres dans leur mission respective.

1.4.5. *Entrepreneuriat collectif et nouvelles formes d'organisation du travail*

La troisième partie de ce document s'est intéressée à plusieurs questions (rôle de l'État, financement, nouveaux champs, patrimoine technologique) que nous considérons véritablement importantes en ce qui concerne la trajectoire, les enjeux et les débats au sujet de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Dans cette dernière section, qui complétera à la fois cette troisième partie et l'ensemble de la recension d'écrits, nous reviendrons rapidement sur la question de l'organisation du travail, de ses nouvelles formes et des répercussions de l'émergence de la nouvelle économie sur les structures du marché du travail en général. Il s'agit ici d'une question fort importante, certainement plus encore que l'espace qui lui est consacré dans ce document.

Comme le soulignent de nombreux auteurs tels Manuel Castells, Daniel Bell et bien d'autres, le passage à la société de l'information et à la nouvelle économie du savoir entraîne des bouleversements sur le marché de l'emploi. Nous sommes à l'heure de la « société-réseau²⁰ » et l'un des phénomènes majeurs qui tend à se mettre en place, c'est le processus de flexibilisation du marché du travail. Nous sommes également à l'heure de l'économie du savoir, une économie fondée sur la connaissance et où le traitement et la manipulation d'informations deviennent des facteurs clés dans la production de valeur ajoutée.

Devant un tel contexte en ce qui concerne le marché du travail, quelle place et quel rôle occupent les entreprises relevant de l'entrepreneuriat collectif ? Bien sûr, il s'agit d'une question fort complexe et l'espace restreint dont nous disposons nous obligera à répondre à cette question de façon sommaire en revenant sur les points de vue exprimés par les différents auteurs que nous avons présentés jusqu'ici dans le cadre de ce document.

En premier lieu, reprenons les propos de Lévesque (2002) et soulignons que dans le contexte actuel, l'auteur voit dans l'entrepreneuriat collectif une façon de regrouper sur une base professionnelle, de nombreux travailleurs autonomes spécialisés oeuvrant dans le secteur de la haute-technologie. Cela rejoint également les propos de Philippe Merlant que nous avons déjà cités concernant l'esprit de solidarité qui caractérise souvent les *start-up* de la nouvelle économie. Dans la section 1.1, nous présentons les différentes configurations de l'entrepreneuriat collectif tracé par Lévesque et, selon cet auteur, il semble que la configuration qu'il nomme « innovatrice » se prête le mieux à une telle démarche. Il semble que cela soit la démarche adoptée par les instigateurs de la coopérative *Capella Technologies* ou encore de la coopérative *COTRAD* que nous présentons dans l'annexe.

Il nous paraît assez clair que ces initiatives se veulent des formes nouvelles de regroupements de travailleurs et que l'entreprise collective est appelée à jouer un rôle important dans la diffusion de ce type d'initiatives. Les exemples donnés ici relèvent du champ de la haute technologie mais le processus de décentralisation est de plus en plus visible dans plusieurs secteurs de l'économie et semble de moins en moins circonscrit aux domaines « hi-tech ». La démocratisation de l'utilisation des outils rendus disponibles par les NTIC laisse croire que ce genre de stratégie sera bientôt possible pour un plus grand nombre de travailleurs.

D'autres parts, Lévesque nous rappelle que les coopératives et les entreprises d'économie sociale jouent, depuis longtemps, un rôle innovateur en ce qui concerne l'organisation du travail. Les coopératives sont certainement des pionnières en ce qui concerne la réduction de la semaine de travail (semaine de 35 heures, travail polyvalent, travail à temps partagé, etc.). C'est d'ailleurs ce que cet auteur souligne lorsqu'il écrit en parlant de l'entrepreneuriat collectif :

Outre l'**innovation de biens nouveaux** ou la **création de débouchés nouveaux**, on peut également retrouver des **innovations dans les procédés** et même dans

²⁰ Manuel Castells, premier volume de la trilogie l'Ère de l'information, La société-réseau.

l'organisation (ex. le travail en équipe et la polyvalence que les coopératives de travail ont expérimenté avant les entreprises capitalistes et japonaises).

Lévesque, 2002, 26

Papoutsis (1997) souligne également cet état de fait :

Par leur souplesse de gestion, les coopératives peuvent répondre souvent mieux que les entreprises classiques aux nouvelles exigences des modes de vie et de travail de notre société, comme par exemple l'introduction de la réduction et de la flexibilité du temps de travail et les nouveaux services aux personnes.

Actes de Bologne, 1998, 28

Les travaux du CJDES et de Thierry Jeantet s'avancent également dans la même direction. Ces travaux soulignent le rôle important de l'économie sociale sur ce qu'ils appellent la « maîtrise du temps de travail ». Une des solutions novatrices proposées par Jeantet réside dans la mise en place de partenariats privé-associatif en ce qui concerne le partage de l'horaire de travail entre un emploi dans une entreprise à but lucratif et dans le secteur associatif (voir section 1.3.).

Outre la maîtrise du temps de travail, ces travaux soulignent également le caractère novateur des pratiques de l'économie sociale en ce qui concerne une flexibilisation à visage humain du marché du travail qui peut être mise en place en dépassant les simples impératifs financiers et en permettant l'adaptation de cette « flexibilité » aux besoins des travailleurs. L'utilisation des NTIC est un facteur facilitant cette marge de manœuvre.

L'évolution et les changements technologiques ont également des effets notoires sur l'organisation du travail, ils ont aussi, de façon plus globale, des effets sur la composition sectorielle des économies et sur la demande des différentes formes d'organisation du travail (Ben Ner et Anheir; 1997). Pour ces auteurs, le progrès technologique et le développement des réseaux de transport et de communication combinés à la mobilité accrue des entreprises ont pour conséquence d'accroître la demande d'accès à la propriété de la part des travailleurs.

Indirectement donc, l'évolution technologique et l'émergence de la « nouvelle économie » sont donc des phénomènes pouvant contribuer à l'essor du modèle d'entrepreneuriat collectif dans le nouvel environnement économique en favorisant l'accès à la propriété et au contrôle de l'entreprise par les travailleurs.

Cela conclut cette section consacrée au rôle de l'entrepreneuriat concernant l'évolution de l'organisation du travail et des formes organisationnelles dans une société marquée par l'émergence de la nouvelle économie. Nous sommes conscients que ces quelques propos ramassés ici et là dans la

littérature ne rendent pas compte de toute l'importance de cette question. Nous croyons que la recherche à ce niveau aurait avantage à s'amorcer dans les plus brefs délais.

Faute d'information supplémentaire, nous invitons donc le lecteur à consulter la liste des initiatives qui, par l'illustration de pratiques du milieu, permet un éclairage un peu plus complet en ce qui concerne le potentiel d'innovation des entreprises relevant de l'entrepreneuriat collectif sur la re-modélisation de l'organisation du travail.

1.5. Conclusion

En revenant sur la définition de l'entrepreneuriat collectif (1.3.), sur la place et le rôle de l'économie sociale du secteur des coopératives et des mutuelles dans la nouvelle économie (1.3.3.) et sur quelques enjeux que nous considérons comme cruciaux (rôle de l'État, financement, nouveaux champs de l'économie sociale, création d'un patrimoine technologique collectif, modification de l'organisation du travail) (1.4.4.), nous avons avant tout cherché à tracer un portrait juste et global de « l'entrepreneuriat collectif » dans la nouvelle économie.

La nature de ce travail étant ce qu'elle est, une recension d'écrits, il n'est pas dans notre mandat, ni dans notre intention, de proposer des recommandations ou des politiques suggérées en conclusion de ce document. Tout au plus, nous en profiterons pour émettre des commentaires et opinions sur les différents thèmes abordés dans les pages de ce document ainsi que quelques pistes de réflexion supplémentaires.

En ce qui concerne la question de la définition de l'entrepreneuriat collectif à laquelle nous nous sommes intéressés dans la première partie de ce document, l'on se doit de constater la faible ampleur de la recherche théorique à son sujet. Des auteurs tels Lévesque et Connell ont amorcé la réflexion et nous conduisent à des propositions satisfaisantes, mais sommaires. Il serait intéressant que d'autres prennent « la balle au bond » et poursuivent le travail.

Nous ne reprendrons pas ici, l'ensemble des thématiques abordées dans la seconde partie du document. Cependant, soulignons, comme nous l'avons déjà maintes fois répété, que le milieu de la recherche est à la remorque du milieu de la pratique en ce qui concerne la production d'information au sujet de la place et du rôle que pourrait jouer l'ensemble des acteurs de l'économie sociale dans la nouvelle économie. À ce sujet, nous notons également que la réflexion, bien que limitée, est plus avancée en France qu'au Québec (Rapport Jeantet, Livre Blanc, etc.).

Le milieu coopératif est certainement un pionnier dans le virage « technologique » amorcé par les acteurs de l'économie solidaire et cela est certainement démontré par le volume et l'historique de la littérature produite par les acteurs du monde coopératif en ce qui concerne l'entrepreneuriat collectif

dans la nouvelle économie. Les entreprises d'économie sociale, les associations sans but lucratif et les mutuelles occupent également une place, plus marginale peut-être, mais certainement notable et en effervescence dans des secteurs de pointe de la « nouvelle économie ». Nous espérons que les travaux et les initiatives recensées tout au long de cette seconde section auront convaincu le lecteur de cet état de fait.

La dernière partie de ce document cherchait à présenter quelques débats sur les enjeux et les perspectives de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. On y a constaté l'importance des rôles joués par l'État, notamment en ce qui concerne la question du financement et celle de la création d'un patrimoine technologique (dans ce cas, il faut plutôt souligner l'absence de l'État qui pourrait bien être néfaste à long terme).

De plus, cette dernière partie du document nous a permis d'explorer, un peu plus longuement, la diversité et l'éventail des initiatives dans des nouveaux champs (coopératives Internet, Hébergement web, traitement de l'information, diffusion de contenu, technologies de la santé, etc.). Sur cette thématique, la littérature est certainement un peu plus abondante et cela semble porter fruit puisque cela a pu aboutir, en Europe du moins, à quelques innovations réglementaires en ce qui concerne le statut des coopératives d'intérêt général, notamment suite au rapport Jeantet.

Enfin, nous en sommes conscients, la dernière section **1.4.5.** est passablement sommaire et aurait intérêt à être développée plus abondamment en ce qui concerne l'organisation du travail dans une nouvelle économie flexible et mondialisée, il nous paraît évident que l'entrepreneuriat collectif peut s'avérer une réponse efficace et plus humaine aux bouleversements et mutations causés par la mise en place du nouvel environnement économique.

En ce qui concerne les thématiques que nous n'avons pas abordées dans les pages de ce document, nous retrouvons, bien sûr, toute la question de la relation entre la nouvelle économie, l'entrepreneuriat collectif et la revitalisation de territoires marginalisés par l'émergence d'un nouvel environnement économique et les nouvelles pratiques de localisation des firmes du secteur privé de l'économie. La question de la relation communauté/entrepreneuriat collectif est donc une piste de recherche dont nous soulignons l'importance.

La question du leadership des acteurs sociaux nous apparaît également intéressante tout comme nous le semble aussi la question du danger de la sous-traitance et du « cheap-labour » (nous en avons traité brièvement) inhérent à la prestation de services d'intérêt général (souvent de proximité) dans un contexte où les bouleversements entraînés par le nouvel environnement économique augmentent les besoins sociaux à ce niveau.

Cela conclut donc notre travail de recension de la littérature concernant l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie. Nous espérons avoir dressé un portrait objectif et dynamique de la

situation actuelle. Cette situation est en constante mutation et l'évolution de l'entrepreneuriat collectif dans la nouvelle économie est appelée à se dérouler tout aussi rapidement que pour les entreprises traditionnelles du secteur privé. Les acteurs de l'économie sociale peuvent clamer avoir réussi à prendre le virage de la nouvelle économie avec succès, le défi sera de rester au-dessus de la vague, de continuer à innover plutôt que de simplement « surfer » sur celle-ci comme c'est le cas de nombreuses « start-up », trop souvent devenues des « runner-up ».

1.6. Bibliographie

Ouvrages

- BORZAGA C. & SANTUARI A., eds. 1998. *Social Enterprises and New Employment in Europe*, CGM - EU - Regione Autonoma Trentino-Alto Adige, Trento.
- CCMPT (Centre canadien du travail et de la productivité). Janvier 1998. *Capital, Communauté, Emploi*, Publication gouvernementale, Ottawa, 149 p.
- CJDES (Centre des Jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale). Octobre 2001. *Actes du colloque : Osons l'entrepreneuriat collectif*, Les actes de l'Université : Chantier 1 à 5, Paris, 25 p. www.cjdes.org/presentation/qui.htm
- Conférence européenne sur les perspectives de l'économie sociale dans le cadre du développement durable. Novembre 2001. *Résolutions européennes*, document PDF, Belgique, 17 p. www.socialeconomy.be/Francais/sector.FR.pdf
- CHRISLIP, David D., and LARSON, Carl E. 1994. *Collaborative Leadership: How Citizens and Civic Leadership Can Make a Difference*. Jossey-Bass, San Francisco.
- CISNEROS, Manuel et L. FAVREAU. Février 2001. *De la puce communautaire à la Puce ressource informatique : une initiative dans le champ des nouvelles technologies*, Copublication du CRDC et du LAREPPS, Montréal, 94 p. <http://www.unites.uqam.ca/crises/cahiers/c2000/0102.PDF>
- COMEAU, Yvan, FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL. 2001. *Emploi, économie sociale et développement : les nouvelles filières*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- DESROCHES, Henri. 1976. *Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, éditions Ouvrières, 462 p.
- Gouvernement du Canada. Octobre 2001. *Les coopératives : des outils pour relever les défis du 21^e siècle*, publication gouvernementale, Ottawa, 15 p.
- GITELL, Ross, and VIDAL, Avis. 1998. *Community Organizing: Building Social Capital as a Development Strategy*, Sage, Thousand Oaks, Californie.
- GRANT, Michel, BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE. 1997. *Nouvelles formes d'organisation du travail, études de cas et analyses comparatives*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 332 p.
- HENTON, D. MELVILLE, J. et K. WaLesh. 1997. *Grassroots Leaders for a New Economy: How Entrepreneurs are Building a Prosperous Community*, Jossey-Bass, San Francisco, 244 p.

- Instituto Luzatti. 1998. *L'entrepreneuriat coopératif dans l'Europe de l'an 2000*, Actes de colloque, Derouaux Ordina Edition, Bologne, 224 p.
- JEANTET, Thierry. 1999. *L'économie sociale européenne*, Ciem Édition, Paris.
- JEANTET, Thierry. 2001. *L'économie sociale face au XXI^e siècle*, La Documentation française, Paris. 103 p.
- JONSSON, Ivar. 1997. *West-Nordic Countries in Crisis: Neo-structuralism, Collective Entrepreneurship, and Microsocieties Facing Global Systems of Innovation*. Denmark.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir). 1994. *L'économie sociale, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LAUTIER, Bruno, C. DE MIRAS et A. MORICE. 1991. *L'État et l'informel*. L'Harmattan, Paris, p. 1-75.
- MONNIER, L et B. THIRY (eds). 1997. *Mutations structurelles et intérêt général : vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, Université De Boeck, De Boeck et Larcier, Belgique. p. 11-31.
- MOURDOUKOUTAS, P. 1999. *Collective Entrepreneurship in a Globalizing economy*, Quorum Books, Westport, Connecticut, 168 p.
- ThAke, Stephen et Simon ZADEK. 1996. *Practical People, Noble Causes. How to Support Community-Based Social Entrepreneurs*. New Economics Foundation, London, 60 p.
- THORDARSON, B. 1990. *Banking on the Grass Roots: Cooperatives in Global Development*, The North-South Institute, Ottawa.

Articles

- ANHEIR, H. et Ben-NER, A. 1997. « Changements dans les délimitations et importances relatives des secteurs privé lucratif, non lucratif, coopératif et public », Dans Monnier, L et B. Thiry(eds), *Mutation structurelle et intérêt général : Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, Université De Boeck, De Boeck et Larcier, Belgique. p. 31-51.
- BABACAN, H. et N. GOPALKRISHNAN, janvier 2001. « Community Work Partnerships in a Global Context », *Community Development Journal*, vol. 36, no, 1, Oxford University Press, Grande-Bretagne.
- BENABID, S. et GROLLEAU, G., novembre 2001. « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : un instrument potentiel au service de l'économie sociale? », communication présentée lors de la *Deuxième journée d'étude du Laboratoire d'analyse des mouvements économiques (LAME)*, Université de Reims Champagne-Ardenne, 19 p.

- BODE, I. Octobre 2000. « De la solidarité au marché : en France et en Allemagne, nouveaux défis pour les organismes d'assurance maladie à but non lucratif », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, no. 278, Institut de l'économie sociale (IES), Paris, p. 66-79.
- CAMPOS, José Luis Monzon. 1997. « Les contributions de l'économie sociale à l'intérêt général », Dans Monnier, L et B. Thiry(eds), *Mutations structurelles et intérêt général : Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, Université De Boeck, De Boeck et Larcier, Belgique. Pp. 73-88.
- CONNELL, D. J. décembre 1999. « Collective Entrepreneurship: In Search of a Meaning », *David J. Connell and Associates*, document pdf, 26p. www.djconnell.ca/articles/CollEntrep.pdf
- DE LA VILLEFROMOIT M. et BOUDALIA M. 2001, « Existe-t-il un entrepreneuriat social ? », Deuxièmes journées d'étude du LAME : *Économie sociale, mutations systémiques et nouvelle économie*, CERAS et LAME, Université de Reims Champagne-Ardenne, 22 p.
- DRUCKER, P. Novembre 1994. « The Age of Social Transformation », *The Atlantic Monthly*, p. 3-80.
- DYKEMAN, Floyd W. 1990. "Developing an Understanding of Entrepreneurial and Sustainable Rural Communities." Dans *Entrepreneurial and Sustainable Rural Communities*, Dykeman, Floyd W. (ed.), Sackville, N.B.
- GIACOMETTI, D. 2001. « Coopérer pour entreprendre : de l'expérience de Cap Services à la création d'un réseau de promotion de l'entrepreneuriat collectif », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, no. 281, Institut de l'économie sociale (IES), Paris, p. 154-162.
- GIANFALDONI, P. Non daté. « Rationalité économique et entrepreneuriat : quelles leçons pour l'économie solidaire ? », document de travail, *Université Lyon 1*, Lyon, 23p. www.ish-lyon.cnrs.fr/labo/walras/Objets/New/PGianfaldoni.pdf
- GILCHRIST, A. juillet 2000. « The Well-Connected Community : Networking to the Edge of Chaos », *Community Development Journal*, vol. 35, no, 3, Oxford University Press, Grande-Bretagne,
- GIRARD, J-P. 2001. « La formule coopérative et les défis du XXI^e siècle : Éléments de réflexion », dans *Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle* (A. G. Gagnon et J-P Girard (dir)), 32 p. www.puq.quebec.ca/puq/images/D-1140_INTRO.pdf
- JEANTET, T., juillet 2000. « L'économie sociale, nouvelle économie », dans la *Revue Territoires*, no 409 : *S'engager dans l'économie sociale et solidaire*, Imprimerie Corlet, Paris, p.15-18.
- KALTENBACK, Josée et Serge PROULX, 1988. « Le mouvement associatif face à l'informatisation », dans *Vivre avec l'ordinateur, les usages de la micro-informatique*, sous la dir. de Serge Proulx, Ottawa, Éd. G. Vermette Inc. p. 53-66.

- LAVIOLETTE, P., 2002. « Un (e) réseau pour et par les acteurs de l'économie sociale et solidaire », *Traverse*, no 168, Solidarité des alternatives wallonnes (SAW), Monceau/Sambre, Belgique, p. 8-12.
- LÉVESQUE, B., février 2002. « Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement », communication présentée au Forum *L'entrepreneurship en économie sociale : oser l'entrepreneuriat différemment*, organisé par le Centre local de développement des Moulins et par Emploi-Québec le 21 février 2002, 35 p.
- LÉVESQUE, B. décembre 2001. « Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle », communication présentée à la 2e rencontre internationale tenue à Québec du 9 au 12 octobre 2001 sur le thème *Globalisation de la solidarité*, Cahiers de l'ARUC-ÉS, collection interventions, I-04-2001, Montréal, 28 p.
<http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/publications/publications.htm>
- LÉVESQUE, Benoît, février 1999. « Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement », *Collection Working Papers* du CRISES, no. 9905, Montréal. <http://www.crisis.uqam.ca/cadis.htm>
- LÉVESQUE, Benoît et Daniel CÔTÉ. 1995. « Le changement des principes coopératifs à l'heure de la mondialisation : à la recherche d'une méthodologie », dans Alberto Zevi et José Luis Monzon Campos (Eds), *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, Bruxelles, De Boeck-Université/CIRIEC, p. 1-16.
- LORENDHAL, Bengt. 1997. « L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale coopérative : vers un nouveau modèle suédois? », Dans Monnier, L et B. Thiry (eds), *Mutations structurelles et intérêt général : Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, Université De Boeck, De Boeck et Larcier, Belgique. p. 73-88.
- MAILLAT D. 1998. « Organisations productives territorialisées et milieu innovateur », dans Longier G. et Némery J-C, *Recomposition et développement des territoires, enjeux économiques, processus, acteurs*, L'Harmattan, Paris.
- MALO, M-C. LÉVESQUE, B. CHOUINARD, O. DESJARDINS P-M. et Éric FORGUES. Mai 2001. « Coopératives financières, cohésion sociale et nouveau territoire local à l'ère de la mondialisation », *Cahier du CRISES*, Coll. Working papers, no.108, 64 p.
<http://www.unites.uqam.ca/crisis/cahiers/c2000/0108.PDF>
- MALO, M-C. 2000. « Réingénierie et entreprises collectives d'intérêt général. Caisse d'épargne Caixa et Caisses Desjardins: quels modèles réciproques? *Cahiers de recherche du CRISES*, Collection Étude théoriques, no ET9914, mars, Montréal.
- MERLANT, P. août 2001. « Nouvelle économie : Entre *start-up* et économie solidaire », *Transversale Science/Culture*, Paris, 2 p. www.buddhaline.net/imprimer.php3?id_article=502

- MILLER, W. 1995. "Making of a Total Quality Community", en collaboration avec Doug Henton, John Melville, et Kim Walesh, *working paper*, article présenté à Bologne, Italie.
- MILLER, W. Non daté. "Building an Entrepreneurial High-Tech Community: The Role of Institutions", lecture/presentation.
- MILLER, W. 1996. "Regionalism, Globalism, and the New Economic Geography", article présenté lors d'une rencontre du *Policy Study Group*, Tokyo.
- MILLER, W. Non daté. "The Total Quality Community: Local and Regional Economic Development in North America", Working Paper, *North America Forum*, Stanford University.
- MUDART-Franssen, N. février 2001. « La question des systèmes locaux de production localisée/Local Is Beautiful », Document de travail no.37, *Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation*, Dunkerque, 11p. www.heb.univ-littoral.fr/rri/Docs/DOCNAT.pdf
- MUNKNER, H. H. 2001. « Économie sociale et entreprise promotrice », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, no. 281, Paris, p. 54-61.
- ST-PIERRE, M. 1999. « Compétitivité et solidarité : mondialisation, crise de l'emploi et entreprises coopératives », *Économie et Solidarités*, vol. 29, no. 2, Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- TRACEY, Mary. 1996. "Co-op's and the Internet: A Virtual Necessity", dans *Review of International Cooperation*, Vol. 88, no.1, p. 17-21.
- TREMBLAY, D. 2000. « L'économie sociale dans un espace mondialisé : la question du développement social », *Économie et Solidarités*, vol. 31, no. 2, Presses de l'Université du Québec.

Sites Internet

Les initiatives recensées dans l'Annexe I

- La puce ressource informatique.....www.puce.qc.ca
- Projet communautaire.....www.communautique.qc.ca
- Formation Lavalloise en Application multimédiawww.flam.qc.ca
- INNOCENTRE.....www.innocentre.com
- RESO/SPINCwww.resomtl.com
- Communications Accessibles Montréal (CAM).....www.cam.org

Le Tour d'y voir	www.tdv.qc.ca
Coopérative Cotrad.....	http://cotrad.contentbox.com
Coop-Tel.....	www.cooptel.qc.ca
Coopérative Ouvaton.....	www.ouvaton.net
Inser Net	www.inser.net/
Place Publique	www.place-publique.net/
Globenet	www.globenet.org/
BENETECH	www.benetech.org/
The Colorado Internet Cooperative	www.coop.net
Northern Colorado Internet Coop.....	www.ncic.net
Sugarloaf Coop.....	www.sugarloaf.net
CGIN Cooperative Grocers' Information Network	www.cgin.org
Res-e-net.....	www.esnet.be
Coop PopTel (Angleterre)	www.poptel.coop
Greenbelt Internet access cooperative	www.greenbelt.com/giac/
Katto Meny (Finlande)	www.kaapeli.fi/katto/english.html
National Telecommunications Coop Association	www.ntca.org
L'avenue.....	www.lavenue.qc.ca
ICTV	www.vcn.bc.ca/ictv/
Initial	www.initial.org
Créatif.....	www.créatif-public.net
SSQ.....	www.ssq.qc.ca
Cap services.....	www.cooperer.org

2. ENTREPRISES COLLECTIVES DE REVITALISATION TERRITORIALE ET « NOUVELLE ÉCONOMIE »

Hocine Khelfaoui

2.1 Entreprise collective et économie plurielle

2.1.1. Les origines

L'organisation « collective » du travail par opposition à l'approche individuelle et hiérarchique n'est pas nouvelle. Son existence remonte bien au-delà des formes collectives recensées à partir de la révolution industrielle. L'organisation collective moderne remonte à la naissance du mouvement associatif ouvrier au début du 19^e siècle, lequel a donné place à une variété d'initiatives collectives allant des organisations caritatives de lutte à l'indigence aux premières organisations ouvrières et aux premières coopératives de travail et de consommation (Fontan, 1992).

Marie-Claire Malo (2000) y voit une synthèse des actions de la société civile, de l'État et du marché. Se référant à Polanyi (1983), Malo précise que l'économie sociale ne signifie pas un refus du marché, mais un refus d'un marché hégémonique où la marchandisation deviendrait le principe fondateur de l'activité économique.

L'émergence d'initiatives collectives de revitalisation industrielle remonte aux décennies 1970 et 1980. La crise qui sévit alors donne lieu à des actions proactives et à des innovations sociales sous la forme de projets de création d'emploi et de prise en charge du contrôle du développement local de territoires marginalisés. La nouveauté relève principalement du fait que des acteurs du social envahissent le champ de l'économique. Ils innovent en mettant sur pied des structures d'intervention et de gouvernance ayant pour mission de combiner et de réaliser des objectifs sociaux et économiques.

Tout au cours des années 1970 et 1980, la plupart des pays industrialisés (de l'OCDE par exemple) et plusieurs pays nouvellement industrialisés (tel le Brésil) ont souffert du déclin des secteurs industriels traditionnels. Les économies de ces pays ont été l'objet d'importantes restructurations industrielles. Les conséquences sur les populations et les territoires furent alors très importantes : déqualification de catégories professionnelles entières attachées aux anciennes industries, chômage croissant, difficultés d'intégration à un monde en rapide changement, déclassement de territoires entiers naguère prospères.

Le travail de réingénierie des secteurs économiques a demandé l'intervention de L'État. Ce dernier a mis en place des politiques publiques d'aide au développement régional, local puis métropolitain. De telles politiques ont favorisé l'émergence et le développement d'entreprises collectives. Entreprises et agences de développement local ou régional ont été mises sur pied pour répondre de façon adaptée aux besoins d'une population industrielle subitement tombée dans la marginalisation professionnelle et sociale. Depuis 1970, la nature des entreprises collectives créées non seulement augmente en nombre, mais aussi sont l'objet d'une diversification dans la nature des interventions mises en place :

22. entreprises de gestion, d'animation et de promotion de sites réhabilités ;
23. organisations d'accompagnement et de création d'entreprises d'économie sociale ;
24. structures d'analyse pour la conduite d'études de faisabilité, de montage de dossiers financiers, de services informatiques, de conseils en investissements, de maintenance et de dépannage, de création de bases de données ;
25. entreprises de formation et d'insertion, de développement d'Internet, de stratégie commerciale, etc.

Les acteurs locaux, souvent appuyés par les autorités municipales ou régionales, multiplient des initiatives à objectifs multiples :

26. réhabiliter des friches industrielles ;
27. réinsérer économiquement et socialement des populations marginalisées ;
28. promouvoir la réoccupation d'immeubles et terrains abandonnés.

Pour réaliser ces objectifs, l'entreprise collective mobilise des ressources diversifiées dont les populations marginalisées. L'idée est de les faire participer au redéveloppement en libérant leur potentiel de créativité.

2.1.2. L'identité de l'entreprise collective

Qu'est-ce qui différencie l'entreprise collective d'autres types d'organisations économiques ? Où se situe-t-elle par rapport aux initiatives liées à l'économie solidaire et aux actions d'insertion sociale initiées par l'État ?

L'entreprise sociale se différencie de l'entreprise privée et de l'entreprise publique. Par rapport à l'entreprise privée, elle se distingue par le type de propriété (collectif) et de gouvernance (démocratie participative). Il en résulte un mode conventionné de redistribution de la richesse créée par l'entreprise ne répondant pas à une logique d'enrichissement individuel. Par rapport à l'entreprise

publique, elle se distingue par une autonomie de gestion, de fonctionnement et de choix de ses actions. Toutefois, elle s'en approche par la portée de son action qui ne relève pas de la poursuite d'intérêts individuels, mais d'un intérêt général. Ainsi, l'entreprise collective se présente comme un modèle complémentaire par rapport aux deux autres types d'entreprise. L'existence de ces trois types de base et les combinaisons qui peuvent en découler, par exemple l'association d'acteurs publics et privés ou d'acteurs publics et collectifs ou encore d'acteurs collectifs et privés forme ce que nous appelons une économie plurielle.

2.1.3. L'entreprise collective de revitalisation

Pour comprendre la nature de l'entreprise collective de revitalisation, il convient de se pencher sur des expériences concrètes. C'est la raison pour laquelle, cette recherche exploite des données relevant des expériences présentées par dix-sept initiateurs de projets au colloque « *Rendez-Vous Montréal 2002* ». Pour présenter ces expériences, nous relevons les facteurs ayant déterminé leur émergence, les objectifs visés, les acteurs concernés, le fonctionnement de l'organisation de revitalisation et les principes qui guident leur action.

Bien qu'elles soient résolument tournées vers l'économie du savoir, les entreprises collectives de revitalisation étudiées sont très majoritairement nées du besoin de faire face au vide laissé par la désindustrialisation.

TABLEAU 3
Facteurs ayant conduit au lancement du projet

FACTEURS ÉVOQUÉS	NBRE DE FOIS CITÉ
• Faire face aux conséquences de la désindustrialisation et de la reconversion de zones industrielles, minières ou résidentielles	12
• Utiliser des espaces industriels et commerciaux abandonnés	4
• Combattre un fort taux de chômage	4
• Chute des revenus et des taxes industrielles et professionnelles de base	3
• Revitalisation de quartiers en les dotant d'infrastructures adéquates et accessibles	2
• Reconvertir un ancien site industriel en une technopole ouverte aux entreprises de la nouvelle économie et de l'économie sociale	2
• Proximité de pôles scientifiques et techniques	2
• Créer un environnement de qualité, une industrie verte, avec de bons salaires (USA).	1
• Créer un bassin d'emploi et de vie innovant et basé sur la solidarité des communes comme des populations	1
• Fédérer des agglomérations	1
• Renforcer les partenariats et dynamiser les initiatives locales en favorisant la formation des personnes précarisées (insertion et réinsertion)	1

Les facteurs ayant conduit au lancement de ces entreprises collectives de revitalisation sont assez diversifiés. Cependant, dans la majorité des cas, les intervenants évoquent des initiatives prises pour faire face aux conséquences de la désindustrialisation ou de la reconversion de zones industrielles, minières ou résidentielles.

Si l'on s'en tient aux déclarations des animateurs de projets présents au Colloque *Rendez-Vous Montréal 2002*, l'entreprise collective de revitalisation veut réhabiliter des espaces laissés en friche par le déclin des vieilles industries. Certains évoquent également le besoin de combattre un fort taux de chômage, également lié à la reconversion de zones anciennement industrialisées. L'entreprise collective de revitalisation se donne pour objectif de réhabiliter des espaces laissés en friche par l'ancienne économie. Elle se charge d'effacer les cicatrices et les différentes séquelles que l'entreprise libérale ou publique laisse derrière elles.

La vocation de l'entreprise collective de revitalisation s'intègre parfaitement dans les initiatives d'économie solidaire apparues à partir des années 1970. Cependant, si ce fait est encore largement reconnu, on aurait tort de le généraliser car de plus en plus d'entreprises collectives, notamment parmi les plus récentes, naissent non pas pour corriger une situation liée au passé mais pour mettre en place des projets novateurs et résolument orientés vers l'avenir.

Cette finalité apparaît à travers les objectifs que se fixent les initiateurs d'entreprises sociales. La revitalisation de zones désaffectées reste certes l'objectif le plus souvent cité parmi les expériences ayant participé à *Rendez-vous Montréal 2002*. L'analyse de la nature des objectifs nous a permis de construire le tableau suivant.

TABLEAU 4
Analyse de la nature des objectifs

OBJECTIFS	NBRE DE FOIS CITÉ
• Revitaliser une zone par un nouvel usage économique	7
• Promouvoir un cadre de vie pour les habitants	3
• Promouvoir l'innovation et la créativité	3
• Soutenir la vitalité économique de la zone	3
• Préserver les conditions de travail et les revenus	3
• Créer un espace économique de haut niveau sans nuisance environnementale.	3
• Mettre en place des programmes communautaires participatifs	3
• Sauver des emplois	2
• Créer une nouvelle culture locale	2
• Créer une vitrine technologique	2
• Promouvoir des PME et des « <i>start-up</i> »	2

OBJECTIFS	NBRE DE FOIS CITÉ
• Créer de la synergie intersectorielle (public/privé, libéral/social)	2
• Transformer une situation de crise en opportunité	1
• Préserver des monuments industriels par la transformation de leur usage	1
• Préserver la cohésion de la communauté	1
• Créer une nouvelle zone d'habitation	1
• Introduire une culture de bonne gouvernance	1
• Créer de nouveaux secteurs de production	1
• Développer des activités de formation et d'insertion	1
• Mettre en place des conditions attractives pour l'investissement	1
• Promouvoir le réseautage	1
• Créer un site où interagissent entreprises libérales et entreprises sociales	1

Les facteurs ayant conduit à la création de l'entreprise collective sont assez divers, montrant par là même son ouverture et sa capacité d'entreprendre et de contourner les barrières à l'entrée du marché, établies par l'économie classique. L'arrimage aux préoccupations locales étant un de ses principes fondateurs, la revitalisation de zones désaffectées reste l'objectif le plus souvent cité. Cela se comprend lorsque l'on sait qu'un grand nombre d'entreprises est apparu pour combattre les effets de la désindustrialisation. Le fait saillant est que la dimension sociale d'une entreprise collective revient souvent dans les objectifs que les animateurs se donnent. Cette dimension est explicitement citée que 7 fois sur 45. Elle apparaît à travers les phrasés suivants :

- « préserver les conditions de travail et les revenus » : cité trois fois ;
- « sauver des emplois » : cité deux fois ;
- « préserver la cohésion de la communauté » : cité une fois ;
- « développer des activités de formation et d'insertion » : cité une fois.

L'énoncé de tels objectifs indique que l'entreprise collective est préoccupée par la question de la crise qui frappe les populations confrontées au déclin économique de leur région.

Les objectifs qui reviennent le plus fréquemment dans les discours sont à caractère économique, technologique ou environnemental. Par exemple, des objectifs comme ceux qui consistent à « revitaliser une zone par un nouvel usage économique », « promouvoir l'innovation et la créativité » ou « soutenir la vitalité économique de la zone » sont les plus souvent cités. Cela tend à démontrer que l'entreprise sociale s'inscrit prioritairement dans la nouvelle économie du savoir, et cible des changements dans le domaine du social, à travers la protection de l'environnement et l'usage de la

science et de la technologie. Le « social » est d'ailleurs présenté dans le fait même d'établir une relation étroite entre l'économie du savoir et le développement durable, au sens de protection à long terme des populations et de leur environnement de vie et de travail.

D'autres objectifs liés aux conditions d'attractivité et de création d'entreprises sont soulignés par les animateurs d'entreprises collectives, souvent en parallèle avec les précédents. Ils portent tantôt sur les conditions à mettre en place pour favoriser la création d'entreprises qui acceptent de respecter les contraintes d'un développement durable, tantôt sur l'attractivité économique des espaces réhabilités. Ces objectifs consistent parfois en la création de sites où cohabitent et interagissent entreprises libérales et entreprises sociales. D'autres objectifs relèvent de l'innovation sociale de type relationnel ou gestionnaire. Ces objectifs consistent à mettre en place des réseaux permettant à des entreprises publiques et privées de communiquer et d'interagir, le réseautage et l'interactivité étant parmi les vocables qui reviennent le plus souvent dans les discours fondateurs de l'entreprise sociale moderne.

Parmi les entreprises collectives de revitalisation étudiées, on décèle des différences entre elles d'un contexte national à un autre. En Amérique du Nord, la préservation de l'environnement, la cohésion des communautés, apparaissent comme une préoccupation première. En France, les projets s'inscrivent plus souvent dans la perspective de promouvoir des *start-up* et des PME liées à la nouvelle économie, à la création de sites scientifiques et technologiques. Dans ce pays, ces derniers projets semblent être aussi nombreux que ceux qui partent de la réhabilitation d'anciennes zones industrielles et minières. Dans les pays en développement, la bonne gouvernance et la création de cultures entrepreneuriales locales se comptent parmi les objectifs que se fixent les promoteurs d'entreprises collectives de revitalisation. Ces différences tendent à montrer que le développement de l'entreprise collective s'inspire des spécificités locales mais aussi régionales et nationales.

Par la diversité de ses objectifs, l'entreprise collective de revitalisation s'inscrit dans une perspective plus vaste, laquelle cherche à concilier les intérêts locaux et environnementaux et ceux qui sont liés au marché et à la mondialisation.

2.2. Les instruments de l'entreprise collective de revitalisation

2.2.1. Style de gestion et de mobilisation des ressources

Quels sont les acteurs qui sont impliqués dans l'entreprise collective de revitalisation ? Le tableau suivant montre, pour les initiatives ayant participé à *Rendez-vous Montréal 2002* que l'origine de ces acteurs est diversifiée.

TABLEAU 5
Acteurs impliqués dans l'entreprise de revitalisation

ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES SOCIALES	NBRE DE FOIS CITÉ
• Organismes communautaires et syndicaux, ONG	8
• Association société civile et groupes professionnels	7
• Région, province et municipalité	4
• Agence de développement local ou régional	4
• Élus cherchant à créer une dynamique locale	3
• Association de communes	3
• Association de citoyens	2
• Partenaire privé	2
• Association État-entreprise publique (ex Charbonnage de France).	1
• Association publique-privée pour la revitalisation d'espace en friche	1
• Experts et scientifiques	1
• Association de charité	1

Les organismes communautaires et syndicaux ainsi que les ONG (ces dernières pour les pays en développement) sont les acteurs les plus fréquemment cités en tant qu'initiateurs d'entreprises sociales (mentionnés 8 fois). Ils sont suivis des associations de la société civile fédérées avec l'État et le secteur privé (citées sept fois), des autorités locales, provinciales, régionales et municipales (citées quatre fois) et des agences de développement local ou régional (citées quatre fois). À ce stade, on constate que ce type d'entreprise demande une implication forte des pouvoirs publics. À l'évidence, l'entreprise collective de revitalisation est une œuvre éminemment collective où s'entrecroisent de nombreuses catégories et groupes sociaux.

La diversité est la deuxième caractéristique des acteurs de l'entreprise collective étudiée. Il serait sans doute très intéressant de cerner cette composante sociologique dans sa variété, les liens qui la font interagir ainsi que ses motivations profondes. Ce que l'on constate, c'est qu'à la base, de son initiation à son animation, il y a toujours une fédération d'acteurs et des réseaux d'intervenants d'horizons souvent différents. Une œuvre collective implique une quête de profits matériels et symboliques partagés, négociés par un éventail d'acteurs sociaux, institutionnels et privés. Ce faisant, l'entreprise collective se montre au diapason de la nouvelle économie dont la production est de plus en plus collective, dans le sens où elle fait intervenir collectivement chercheurs, développeurs, producteurs et consommateurs comme l'a démontré la sociologie des technologies depuis les premiers travaux de Michel Callon (1986) et de Madeleine Akrich (1989).

Cette caractéristique originelle va marquer ses modes de gestion. Ces derniers se distinguent par une quasi-absence de hiérarchie verticale, l'entreprise fonctionnant selon le principe de l'animation plutôt que de la direction, des relations horizontales développées, l'interdisciplinarité et le fonctionnement en réseaux. L'entreprise encourage ses acteurs à être actifs (au sens de participatif), flexibles (au sens pluridisciplinaire) et pratiques dans leur démarche. Sa gestion est davantage guidée par des principes et des valeurs que par des normes et des règles impersonnelles. Ainsi, le discours de ses promoteurs recèle un nombre significatif de vocables exprimant les principes et valeurs que l'entreprise sociale voudrait assumer :

29. dignité des individus ;
30. célébration de la diversité culturelle ;
31. justice et compassion ;
32. intégrité ;
33. collaboration ;
34. coopération ;
35. partage ;
36. solidarité.

Enfin, autre fait non moins intéressant, le discours de l'entreprise collective de revitalisation exprime une certaine volonté de voir les droits de l'homme franchir les portes de l'entreprise.

2.2.2. *Principes d'action*

Les principes directeurs, qui fondent la gestion de l'entreprise collective de revitalisation, qui la distinguent nettement de l'entreprise néo-libérale et qui mettent en relief le caractère collectif et démocratique de son action peuvent être ainsi résumés :

37. finalité de services aux membres ou à la collectivité ;
38. autonomie de gestion ;
39. processus de décision démocratique ;
40. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ;
41. priorité à la formation et à la création d'emplois utiles, valorisants et conformes aux législations en vigueur ;
42. faible écart de salaires ;
43. inscription dans une démarche de respect de l'environnement ;

- 44. partenariat et coopération ;
- 45. intégration dans le quartier, la ville et les réseaux locaux ;
- 46. pluralisme des opinions politiques, philosophiques et religieuses.

Force est de reconnaître, à l'énoncé de ces principes, que l'entreprise collective de revitalisation se présente au plan des principes de gestion, comme un contre-modèle par rapport à l'entreprise néolibérale. L'innovation paraît être son credo :

- 47. une organisation moins cloisonnée, où chacun est impliqué dans le devenir de l'autre ;
- 48. des modes de gestion plus autonomes et décentralisés, avec l'idée que les gens travaillent ensemble pour arriver à un résultat mais aussi pour participer à un processus décisionnel plus démocratique ;
- 49. promotion d'une formation efficace mais aussi valorisante ;
- 50. refus des inégalités par un écart de salaire raisonnable ;
- 51. inscription dans une démarche de respect de l'environnement et des législations en vigueur;
- 52. respect du pluralisme dans les domaines : politique, philosophique et religieux.

Dans sa relation avec les partenaires, l'entreprise collective, qui est toujours un maillon dans un réseau, privilégie la coopération à la compétition, la synergie à la confrontation, la transparence à l'opacité. Dans certains cas, comme celui de Monceau-Fontaines (Belgique), chaque locataire, chaque client est invité à devenir membre de l'assemblée générale et de son conseil d'administration. La gestion est donc participative suivant le processus de décision démocratique : « une personne, une voix ».

Dans quelle mesure, l'entreprise collective de revitalisation s'est-elle inspirée et a-t-elle inspiré le grand mouvement de renouvellement managérial en cours dans les entreprises relevant du champ de l'économie du savoir ? S'agit-il d'une convergence ou d'une influence et, dans les deux cas, quels sont les facteurs qui en sont à l'origine ?

2.2.3. *Les champs d'investissement*

On a déjà évoqué comment l'entreprise collective de revitalisation cherche à se placer à la pointe de l'économie du savoir et comment elle intègre fortement les nouvelles technologies, notamment celles de l'information et de la communication. À cela il faut ajouter le constat suivant : son action s'inscrit souvent dans le cadre élargi d'une technopole régionale, lorsqu'elle ne consiste pas à en créer une. Toujours est-il que l'entreprise collective se tourne résolument vers l'économie du savoir et vers une démarche de développement durable, ayant à cœur de respecter l'environnement naturel et humain.

53. Peut-être faut-il chercher les causes de cette orientation dans les limites de son capital tangible et ses plus grandes possibilités en matière de capital intangible (formation, savoir, capacités créatrices, information et communication, coopération et partenariat...)?
54. Peut-être faut-il chercher les causes de cette quête de « savoirs propres » du côté de ses préoccupations environnementales ?
55. Peut-être faut-il y voir l'influence de son passé, étant souvent issue du déclin d'industries traditionnelles aux effets dévastateurs sur l'environnement ?

Cette caractéristique est mise en valeur par une démarche d'innovation multidimensionnelle. L'entreprise collective de revitalisation de la population étudiée n'innove pas seulement dans le domaine des techniques de production, comme le fait l'entreprise libérale, elle apporte un renouveau aux plans relationnel, organisationnel et social. C'est d'ailleurs en ce sens qu'elle apparaît comme un modèle global, distinct de l'entreprise libérale, que certains présentent comme les prémices d'un nouveau projet social.

C'est ce qui fait que si elle s'apparente clairement à la nouvelle économie sur le plan des technologies et des champs d'investissements (TIC, technopole, parc scientifique, recherche-développement, innovation, *start-up*...), elle s'en différencie aussi bien par son origine et sa finalité, par ses styles de gestion, par son fonctionnement et par son rapport à l'environnement naturel et social. Son pari est de tenir sa compétitivité de l'engagement et de la motivation de l'ensemble de ses acteurs, impliqués non seulement dans le partage des résultats mais aussi dans la prise de décision.

Le principe du réseautage, caractéristique de l'entreprise collective, se nourrit de la révolution informationnelle qui accompagne et soutient l'économie du savoir. Les acteurs de l'entreprise dans leur multitude, l'environnement local et régional, l'économie globale, la société, sont en interaction permanente les uns avec les autres. Les technologies de l'information sont à la fois la cause et la conséquence de cette organisation en réseau qui s'étend à toute la société. Dès lors, le succès de l'entreprise devient subordonné à celui de tous les partenaires, et donc de la qualité de son environnement, notamment scientifique.

2.2.4. *Relations avec l'environnement scientifique*

L'appartenance de l'entreprise collective de revitalisation à la nouvelle économie est mise en évidence par la densité de ses relations avec les institutions de savoir (universités, pôles technologiques, centres de recherche-développement). L'entreprise collective évolue en symbiose avec des pôles scientifiques, lorsqu'elle n'est pas elle-même une entité agissant dans le domaine de l'expertise²¹. En même temps qu'elle s'appuie sur le potentiel scientifique et universitaire de la région

²¹ Comme c'est le cas du Centre for Urban and Regional Development Studies (Royaume-Uni).

pour assurer son ancrage local, elle contribue elle-même à offrir des opportunités d'intégration territoriale aux universités.

De nombreuses expériences mettent en valeur les liens étroits entre les entreprises collectives de revitalisation et les institutions de savoir :

56. entre Sicoval (France) et l'Université de Toulouse le Mirail autour de l'aménagement du parc technologique du sud-est Toulousain ;
57. entre la City of Sesto San Giovanola et la Milan State University, la première ayant pourvu la seconde en locaux pour la faculté des sciences de communication et un incubateur multimédia abritant 27 « *start-up* » et deux « *masters* » d'université ;
58. entre le Technopôle Angus et l'Université du Québec à Montréal et l'Institut polytechnique de l'Université de Montréal.

Dans d'autres cas, les universités sont régulièrement associées aux expériences de promotion d'entreprises collectives de revitalisation. Citons les cas de Ecof/Trois-Rivières (Québec) avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, de Monceau-Fontaines (Belgique) avec L'Université de Liège. C'est ce qui fait que l'articulation entre université et entreprise, entre acteurs du savoir et acteurs de la production, si difficile à réaliser, apparaît ici comme une évidence, comme s'il s'agissait d'une donnée inhérente à la nature même du projet. L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) est une autre expression de la densité des relations entre les entreprises collectives et le monde de la recherche.

La promotion de l'art est également un terrain exploré pour l'entreprise collective de revitalisation. C'est le cas de La Friche la Belle de Mai (France), qui a expérimenté avec succès de nouvelles pratiques culturelles à la lumière de la décentralisation et de l'interdisciplinarité et ambitionne d'inscrire la culture comme acteur des questions de développement économique et urbain, de repositionner les rapports entre culture et économie. C'est aussi le cas du projet Bilbao (Espagne) qui a réussi le pari de convertir un vieux site industriel désaffecté en un grandiose Musée d'Art Moderne, le Guggenheim Museum Bilbao. Sans oublier l'expérience en cours de la Cité des Arts du Cirque de Montréal, qui ambitionne de participer à la redéfinition du paysage urbain par le truchement d'une convergence unique de la culture, de l'environnement et du développement communautaire.

2.3. L'entreprise collective de revitalisation, une entreprise d'économie sociale

Le discours sur l'économie sociale partage des origines communes avec le discours sur l'économie politique. Cette cohabitation témoigne des tensions qu'ont relevées les penseurs de la modernité dans la façon de décrire les pratiques économiques.

D'une part, ils étaient confrontés dès le 16^e siècle au dépassement du cadre domestique de l'économie. L'économie ne pouvait pas être uniquement pensée à l'échelle de la maison ou du domaine, en d'autres mots du «*labour mis en scène autour d'un lieu ou d'une unité d'habitation*». Elle devait être pensée en dehors de la scène domestique car des groupements importants d'activités économiques étaient mis en forme à l'extérieur de cet espace par des groupes d'individus, mais surtout par l'autorité publique. L'économie devait donc tenir compte de la colonisation du champ économique par l'acteur public, par l'État moderne en gestation.

D'autre part, ces mêmes penseurs étaient aussi confrontés à une autre réalité : la reconfiguration des formes collectives de solidarité dans le domaine de l'économie. Des unités de production s'organisent sur des bases qui ne sont ni privées, ni publiques, mais collectives. Ce sont les premières coopératives pré-modernes décrites par Plockboy.

Dans la présente section, nous reprenons des éléments du discours actuel sur l'économie sociale pour décrire l'environnement idéologique à partir duquel sont décrites les particularités et les spécificités de l'économie sociale.

2.3.1. Entreprendre autrement

Les conditions d'apparition d'entreprises de l'économie sociale et les modalités de leur structuration et de leur fonctionnement témoignent d'une spécificité qui a amené les observateurs à construire un discours distinct pour qualifier cette économie.

Conçue à travers des espaces publics ou mixtes (public-privé), organisée en réseaux de proximité, l'entreprise sociale tient finalement autant du marché que de l'engagement collectif de ses acteurs. Son action s'appuie sur les réseaux et les relations sociales issues de la vie locale; sa dimension entrepreneuriale tient au fait qu'elle est initiée par des entrepreneurs qui prennent des risques; sa dimension économique et financière a pour assise sa capacité à intégrer des ressources monétaires ou non monétaires, des produits marchands ou des produits non-marchands.

Pour entreprendre autrement, l'entreprise sociale propose un processus unifié de démarches : initiatives et actions collectives, outils de synergie, animation en réseaux, échanges, pluridisciplinarité, utilisation des technologies de pointe, notamment celles de communication, le tout ciblant les décroissements professionnels, sectoriels, urbains et sociaux.

L'entreprise sociale semble fédérer de nombreuses formes de contournement de l'entreprise libérale ayant pris forme au cours de ces deux dernières décennies. On la retrouve dans le champ des services de proximité, celui du développement local (Technopôle Angus de Montréal), de la culture de proximité (Cirque du Soleil à Montréal ou La Belle de Mai à Marseille) ou du commerce équitable, des réseaux nationaux ou régionaux, de structures d'appui ou ONG, de la recherche-développement.

Le maillage effectué par l'économie sociale prend de plus en plus forme. Son fondement est de faire le lien entre emploi, lien social, citoyenneté, solidarité et participation.

Ces initiatives ont en commun de s'inscrire dans des démarches collectives et participatives, ancrées sur un territoire, pour prendre en charge des questions non résolues par le marché ou l'État. Il s'agit de promouvoir d'autres manières de créer et de distribuer des richesses, manières ne relevant ni d'une logique commerciale, ni d'une logique administrative. En somme, on y retrouve fédérées les préoccupations mises de l'avant par les théories de l'économie solidaire et du développement durable.

L'entreprise sociale se présente comme une autre façon de travailler et de créer face à la traditionnelle alternative marché/assistanat. Elle cherche à éviter l'écueil qui a conduit à l'échec des dispositifs d'aide mis en place par l'État, et qui consistait à concevoir des activités non pas en fonction des usagers mais des personnes à insérer. Aussi, bien que le discours de ses initiateurs insiste sur les thématiques de création d'emploi et d'aide à l'insertion, l'entreprise sociale s'insère dans une logique entrepreneuriale. L'entreprise sociale se présente donc comme un des dispositifs des nouveaux modes de régulation issus de la crise de l'économie standardisée.

En fait, l'économie sociale a toujours entretenu un rapport de complémentarité avec l'économie libérale. D'ailleurs, l'entreprise sociale semble être liée au phénomène de la décentralisation de la vie économique et politique. Partout, ce sont des initiatives locales, souvent individuelles, appuyées par des autorités locales, qui sont à l'origine des projets. À l'inverse de l'entreprise publique qui était historiquement liée à l'État central, l'entreprise sociale est liée à des initiatives et à des soutiens locaux.

N'appartenant ni à la catégorie de l'économie publique, ni à celle de l'économie libérale, l'entreprise collective de revitalisation appartient à l'économie sociale au plein sens du terme, c'est-à-dire, une économie initiée par des acteurs sociaux et s'adressant aux « besoins du marché » mais aussi aux « besoins des citoyens ». De ce fait, l'entreprise sociale tient à la fois des traditions de solidarité et d'entraide, de pratiques innovantes et de modes d'articulation nouveaux entre le politique, l'économique et le culturel. Elle fait le pari d'une synergie entre l'économique et le social, d'une « réciprocité » entre les deux ordres (Polanyi, 1983). Une des caractéristiques majeures de l'entreprise sociale est d'être le produit d'une aventure collective, et non le résultat d'une initiative individuelle ou d'une politique institutionnelle puisant dans des théories abstraites. Leur démarche vise non pas la création d'emploi, comme ce fut le cas de l'économie institutionnelle, mais la satisfaction de besoins réels.

2.3.2. *Une organisation en réseau*

Les démarches sectorielles, chères aux promoteurs étatiques, se trouvent dépassées par une approche qui fédère toutes sortes d'interventions. Ce qui conduit à des remises en cause des approches

organisationnelles sur lesquelles repose l'action des pouvoirs publics. L'État est implicitement mais concrètement appelé à une refondation de ses modalités de fonctionnement et d'organisation. C'est pourquoi, l'entreprise sociale affiche parfois des ambitions qui touchent aux fondements de l'économie classique, telle La Friche de Mai qui prévoit de développer un projet urbain fondé sur la culture, unique en Europe. Certaines grandes entreprises, comme les « Charbonnages de France » profondément enracinées dans leurs terroirs, n'ont pas abandonné leurs sites traditionnels, investissant dans leur réaménagement et leur reconversion. Sofirem, société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières, est une filiale créée à cet effet. L'entreprise sociale investit dans des espaces, conciliant les intérêts privés et publics, à la rencontre de l'économique et du social. Elle s'enracine toujours dans un territoire donné et cible une population donnée. Elle cible la création et l'entretien d'un milieu. Paysages et milieux constituent son environnement naturel et social.

L'entrecroisement d'activités différentes, mais complémentaires, fait de ces entreprises des espaces de synergies, de convivialité, de création collective et, en fin de compte, de développement global (La Friche). L'entreprise sociale a ceci de particulier de ne pas œuvrer dans la solitude et dans le secret qu'impose la compétitivité. Bien au contraire, elles sont souvent, voire toujours, un regroupement d'entreprises de nature, d'origine et d'appartenance très diverse, mais guidées par un même objectif : investir dans la réhabilitation de territoires et de ressources humaines marginalisés et recourir à de nouveaux types de partenariats et d'entrepreneuriats, à de nouveaux schémas d'organisation et de communication. Bref, l'entreprise sociale apparaît tout à la fois comme un projet collectif et un projet global qui va bien au-delà des intérêts étroits qui animent l'entreprise libérale.

À cet égard, la jonction que l'on voit poindre entre création et entrepreneuriat, comme à travers le cas de la Friche, est révélatrice de cette volonté de rompre les cloisons entre des fonctions jusqu'alors tenues comme incompatibles.

2.3.3. Les difficultés de l'entreprise collective de revitalisation

L'entreprise collective de revitalisation, comme entreprise d'économie sociale, rencontre sur son chemin des difficultés de plusieurs ordres : juridique, culturel, bureaucratique ou économique.

La première difficulté vient de la nature même des relations que les entreprises collectives de revitalisation entretiennent avec les pouvoirs publics locaux. La méfiance de ces derniers lors du lancement du projet est ainsi citée en premier lieu par les animateurs de l'entreprise collective de revitalisation. Non habitués à entreprendre lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes les initiateurs du projet, les pouvoirs publics ont tendance à manquer de confiance envers les propositions qui leur sont faites ou à les juger insuffisamment mûres pour pouvoir être concrétisées.

Le caractère non conventionnel des projets de création ou d'expansion d'entreprises collectives, qui reposent sur des stratégies communautaires et non sectorielles, comme le veut la tradition, accentue la

méfiance et les préjugés des acteurs traditionnels du développement. Les promoteurs d'entreprises sociales doivent également faire face à des politiques locales et régionales changeantes et éphémères, avec des conséquences perturbatrices pour toute démarche s'inscrivant dans le long terme. Ils doivent souvent fournir un surcroît d'efforts pour convaincre les communautés locales et industrielles des bénéfices de leurs démarches.

Des malentendus peuvent aussi naître de la rigidité des programmes gouvernementaux qui ne partent pas des besoins réels de la population. Tout cela entraîne un manque de compréhension et de soutien envers les projets proposés et des difficultés d'accéder aux sources de financement, et cela malgré l'existence de fonds mobilisables dans ce cadre.

Les projets soulèvent souvent des problèmes d'ordre juridique, liés au droit de propriété, à la cession de propriété, à la location. Plusieurs acteurs interviennent à ce niveau : les anciens propriétaires, les pouvoirs publics locaux, les locataires éventuels. Ces problèmes obligent souvent à recourir à la participation des propriétaires ou à la mise en place de coopératives d'activité. Ainsi, pour avoir accès aux aides de la Région Wallonne (conditionnant elles-mêmes celles de l'Europe) en matière de réhabilitation de sites, ASBL Monceaux-FontaiNES (Belgique) a dû introduire une demande par le biais d'un organisme public ayant un droit réel sur le terrain, c'est-à-dire être propriétaire ou emphytéote. Il a fallu une étude fouillée effectuée par l'Université de Liège pour résoudre ce problème et qu'un mécanisme juridique soit mis en place.

La deuxième difficulté est d'ordre culturel et comportemental. Elle constitue un frein non négligeable aux ambitions de l'entreprise sociale. Les animateurs et promoteurs citent volontiers la difficulté de convaincre des acteurs aux intérêts souvent divergents, de travailler autour d'un même objectif, comme celui de la revitalisation économique et sociale d'un territoire. Implanter une culture et une pratique de concertation chez des acteurs socio-économiques venant d'horizons divers, s'avère une tâche ardue et complexe, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet qui refuse de mobiliser autour du seul profit financier, mettant en avant les bénéfices sociaux, culturels et environnementaux.

La troisième difficulté vient de son image de marque ou plutôt de celle que lui impriment les sites et leur situation géographique. Ainsi, les sites des anciennes industries lourdes, souvent trop éloignés des centres urbains, s'avèrent peu attractifs et n'attirent que difficilement les entreprises innovantes. Excentrées par rapport aux grands marchés de la consommation, principal facteur de localisation des entreprises, ces zones sont également délaissées par les investisseurs. À cela vient s'ajouter la faiblesse des infrastructures de communication et de transport qui ne jouent pas en faveur de la création d'entreprises.

Mais la plus grosse source de difficulté pour l'entreprise collective de revitalisation réside dans le fait qu'il lui est appliqué les mêmes critères de performances économiques qu'à l'entreprise privée, notamment celui du rapport qualité prix. Il lui est ainsi difficile de se conformer à ce principe alors qu'elle n'a ni les mêmes charges sociales ni surtout les mêmes responsabilités environnementales. Comparée à l'entreprise privée, elle doit faire face à plus de dépenses liées à la préservation de son milieu social et environnemental si elle veut rester fidèle à sa mission première, qui est le

développement durable (un emploi durable et un environnement qui ne se dégrade pas). L'entreprise collective de revitalisation doit s'imposer dans un milieu dont les normes de succès ne sont pas les siennes.

Ainsi, les coûts des bâtiments intégrant les exigences de protection de l'environnement, ceux de la formation permanente à consentir aux employés, ceux de la concertation, sont nécessairement plus élevés. De même qu'il n'est pas toujours facile d'attirer des investisseurs qui acceptent de tenir compte des contraintes d'un développement durable.

Une dernière difficulté consiste à résister à l'appel de l'environnement pour sauvegarder la spécificité d'un projet, menacé par ses propres succès. Ainsi, la dimension artistique du projet la Friche Belle de Mai (Marseille) risque de pâtir de son succès. Devenue un véritable pôle culturel, la distribution de produits artistiques risque de l'emporter sur sa fonction première, qui est la créativité et retomber dans les travers d'une entreprise commerciale standard. Devenue, grâce à son succès auprès du public et des représentants locaux et régionaux, un élément central du mégaprojet Euroméditerranée, la Friche risque de perdre son identité fondatrice, celle d'être avant tout un lieu d'initiation et de création artistique.

2.4. Synthèse

L'économie sociale se présente comme un projet visant à perpétuer la vie sous toutes ses formes et à réduire les déchirements qui résultent d'une économie en changement incessant. L'État n'ayant plus l'initiative d'investir ni même de redistribuer des richesses, les communautés locales entreprennent de se prendre en charge. Les sites abandonnés peuvent garder leurs populations, qui pourront revivre une autre expérience collective. Dans bien des cas, ces populations se réapproprient leur site grâce à d'énergiques actions novatrices animées par des acteurs de la société civile, soucieux de maintenir une vie économique et sociale dans leur quartier. Grâce à une canalisation judicieuse des énergies, les animateurs des entreprises collectives de revitalisation entendent apporter des solutions originales aux problèmes de l'urbanisation, peu coûteuses, acceptées par la population et ne comportant pas de risque de déviance comme les anciennes cités ouvrières « ghettoïsées » ou les villes nouvelles sans âme.

Les objectifs de l'entreprise collective de revitalisation ne sont pas de se substituer aux organisations relevant de l'économie libérale. Elle se présente certes comme un contre modèle. Elle n'investit pas les mêmes terrains et n'a pas le même credo. Entreprise de « réhabilitation » par excellence, elle s'empare des domaines sociaux et des territoires abandonnés par l'économie dite compétitive. Son ambition est d'abord de redonner vie, de « revitaliser » des territoires. Territoires et populations marginalisés constituent donc originellement ses lieux de prédilection d'intervention.

Le projet de l'entreprise collective de revitalisation dispose bel et bien d'un soubassement philosophique, voire idéologique qui lui confère une identité et un itinéraire particuliers. À défaut d'entrer en compétition avec les entreprises libérales – la notion de compétition ne guide pas son action – elle évolue en parallèle ou plutôt en autonomie, et tente d'explorer de nouvelles potentialités créatrices des populations marginalisées, de leur permettre de s'exprimer et de se prendre en charge.

L'entreprise collective de revitalisation fédère les principes de l'économie sociale et du développement durable. Ce caractère multidimensionnel la fait paraître comme une synthèse des nombreuses actions relevant de l'économie non-libérale apparues ou réapparues durant ces deux dernières décennies. S'adressant tant aux besoins du marché qu'à ceux des citoyens, elle ne s'identifie ni à l'économie étatique, ni à l'économie privée; se présentant comme une autre manière de créer et de distribuer des richesses.

Conçue à travers des espaces publics ou mixtes (la dichotomie public-privé s'efface lorsque le social transcende le juridique), organisée en réseaux de proximité, l'entreprise collective de revitalisation tient finalement autant du marché que de l'engagement collectif de ses acteurs. S'enracinant dans le terroir, elle prétend à l'universalité; tout en s'enracinant dans le passé, elle a son regard tourné vers le futur. Cette « ambiguïté » apparente suscite incontestablement l'intérêt du chercheur, habitué à l'univers unidirectionnel des entreprises traditionnelles : le social ou le profit, le public ou le privé, le local ou l'universel, le passé ou l'avenir.

L'entreprise collective de revitalisation tente de s'amarrer à l'économie du savoir en lui conférant de nouveaux usages sociaux et environnementaux. Cette réappropriation intervient à travers un déploiement d'innovations sociales touchant les modes d'organisation et de gestion, l'action collective, le tissu relationnel, les réseaux d'échange et de partenariat, l'interdisciplinarité. La densité des relations entre les entreprises sociales et les universités appelle à envisager le lancement de programmes de recherche et développement élaborés en partenariat avec les réseaux associatifs qui les animent. Dans l'économie du savoir, vers laquelle s'oriente l'entreprise collective de revitalisation, les frontières entre les scientifiques et les autres professions tendent à disparaître. Il est difficile d'être acteur de l'économie du savoir si l'on n'a pas la maîtrise des concepts et des savoirs que l'on compte instrumentaliser pour atteindre ses objectifs.

Il apparaît clairement que les entreprises collectives de revitalisation constituent une expérience à double appartenance. Tout en revendiquant un idéal de solidarité sociale, elles se réclament de la nouvelle économie. La solidarité sociale qu'elles mettent de l'avant est cependant moins une morale qu'un instrument de performance économique. Ciment de l'action collective, la synergie qui s'en dégage constitue une force créatrice décisive dans la nouvelle économie du savoir. C'est précisément en cela que l'entreprise collective se distingue des actions d'insertion sociale et, de manière générale, des entreprises publiques traditionnelles. C'est aussi ce qui explique la crainte de certains acteurs de voir leurs initiatives récupérées au profit de « politiques publiques » qui iraient privilégier les institutions au détriment des acteurs, leur faisant ainsi courir le risque de perdre leur spécificité locale.

L'entreprise collective s'inscrit également dans le sillage des nouvelles théories de la science économique, particulièrement celles qui ont trait à l'évaluation et au calcul des coûts. En intégrant des préoccupations liées aux coûts de l'environnement humain et naturel, l'entreprise sociale corrobore pratiquement ce que l'éco-économie propose théoriquement : à savoir que les calculs des coûts de tout projet économique doit tenir compte de ceux liés aux conséquences de la production, en plus des facteurs de production.

L'intérêt d'engager un travail d'investigation plus approfondi autour de cette entité économique est multiple. Il se trouve d'abord dans une contribution à la redéfinition conceptuelle du concept de reconversion industrielle. Les entreprises collectives de revitalisation mettent en scène des façons différentes de procéder à une reconversion territoriale des acticité socio-économiques.

L'entreprise collective de revitalisation est certes née des décombres de la vieille économie : ceci marque sa priorité et sa raison d'être avant tout une entreprise d'insertion sociale, de mobilisation des intelligences humaines. En s'intégrant à l'économie du savoir, elle s'affiche en tant que projet global intégrant les dimensions sociales, mais aussi économiques, culturelles et politiques. Son étude appelle donc la construction d'une problématique qui dépasse le cadre étroit d'une simple évaluation en termes de réhabilitation de sites industriels. Ceci pourrait être le point fort de cette recherche exploratoire, montrer en quoi l'entreprise collective de revitalisation peut dépasser le cadre de l'économie solidaire et coopérative pour se présenter comme un projet d'économie qui tire sa compétitivité de sa capacité à mobiliser autrement et plus efficacement les ressources et les intelligences disponibles. Une telle démarche oblige à passer par une meilleure connaissance empirique de ce type d'initiative, actuellement très diversifiée.

Réfléchir sur l'entreprise collective de revitalisation suscite de multiples questionnements.

Le **premier axe de réflexion** est de définir la nature des acteurs et des dynamiques sociales qui l'animent, à commencer par ses initiateurs, leur profil social, leur itinéraire professionnel, leurs rapports à l'État, à la science dont ils font un élément essentiel de la dynamique de l'entreprise collective de revitalisation.

Ces acteurs inscrivent-ils leurs actions dans le cadre d'un projet global de développement et, si oui, quels en sont les différents aspects ?

Il serait sans doute très intéressant de cerner cette composante sociologique dans sa diversité, les liens qui font interagir ses membres ainsi que leurs motivations profondes.

Le **deuxième axe de réflexion** consiste à définir ses domaines d'innovation, tant au plan économique (conception et rôle du profit, des coûts et de l'investissement), professionnel (styles de management, profils de compétences et de qualifications privilégiés, hiérarchie, communication interne, relations

professionnelles, organisation du travail), relationnel (rapports à la clientèle, mode de communication avec l'environnement).

Cet axe se pencherait sur les pratiques de gestion qui caractérisent l'entreprise collective de revitalisation et sur la vérification de son efficacité économique et sociale. Il faudrait la situer par rapport au grand mouvement de renouvellement managérial en cours dans les entreprises relevant du champ de l'économie du savoir et à voir dans quelle mesure elle l'inspire ou s'en inspire. S'agit-il d'une convergence ou d'une influence et, dans les deux cas, quels sont les facteurs qui en sont à l'origine ?

Le **troisième axe** consiste à identifier ses rapports à l'économie du savoir. L'économie du savoir connaît, dans sa version néo-libérale, ces dernières années de gros efforts de théorisation qui ont conduit à des discussions intenses entre partisans et adversaires de ses thèses²². Il serait intéressant de se pencher sur le projet global que constitue le développement de l'économie du savoir tel qu'il est vu par les animateurs de l'entreprise sociale, une vision à l'évidence bien différente de celle qui fait de la science un simple instrument de compétitivité économique. Cette vision et les pratiques auxquelles elle a donné lieu pourraient bien représenter un nouveau paradigme d'articulations entre science, société et développement. Par ailleurs, connaître l'usage et la place de la science pourrait être aussi important pour définir l'entreprise sociale, dont l'entreprise collective de revitalisation, pour la distinguer de l'économie du savoir non collectivisée.

Le **quatrième axe de réflexion** a trait au rapport à l'État. Le développement de l'entreprise collective de revitalisation en appelle de nouveaux modes d'articulation entre la société civile et l'État, entre l'homme et son environnement. L'entreprise collective de revitalisation voudrait certes s'inscrire dans des « politiques », dans la politique de la ville, dans la politique de lutte contre l'exclusion, mais sans pour autant être réduite à cela, étant une entité qui inscrit son action dans la durée, et non un dispositif de réinsertion ou de redistribution lié à une conjoncture. 2.5.

²² Voir les débats entre les économistes nord-américains P. Romer et P. Krugman.

2.5. Bibliographie

- AKRICH, M., 1989, « La construction sociale d'un système socio-technique ». *Revue Anthropologie et société*, vol.13, no 2, p.31-54.
- DE TOCQUEVILLE, Alexis. 1981, *De la démocratie en Amérique*, tome 2, Paris, Flammarion.
- BARLOW, M. et T. CLARKE. 2002, *La bataille de Seattle*. Paris, Éditions, Fayard.
- BERTRAND, A., L. KALAFATIDES. 2002. *OMC, Le pouvoir invisible*. Paris, éditions Fayard.
- BOVÉ, J., F. DUFOUR. 2000. *Le monde n'est pas une marchandise !* Paris, La Découverte.
- CALLON, M. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'année sociologique*, 1986, p. 169-208.
- Collectif. 2000. *L'économie sociale et le Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996*, Document de travail préparé par le collège des opérateurs, le collège syndical et le collège gouvernemental en vue de la réunion du 6 mars, Québec.
- EME B. 1996. « Éléments de contribution à une analyse des différentes conceptions d'un nouveau secteur d'activités », dans B. Eme, J.L. Laville, L. Favreau, Y. Vaillancourt (sous la direction), *Société civile, État et économie plurielle*, CRIDA-LSCI, CNRS, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Hull.
- FAVREAU, L. 2002, Villa El Salvador. *Le bidonville de l'espoir*. Le Devoir du 18-19 mai.
- FONTAN, J-M, J.L. KLEIN, B. LÉVESQUE. 2002. La cité des espaces perdus, la reconversion des secteurs industriels délaissés par l'économie traditionnelle, Le Devoir, 18-19 mai.
- FOURNY, J., L. FAVREAU, J.L. LAVILLE, (dir.). 2000. *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GADREY, J. 1990. « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, n°1.
- GEORGES, S., M. WOLF. 2002. *La mondialisation libérale*. Paris, éditions Grasset.
- GOLLAIN, F. 2000. Une critique du travail, entre écologie et socialisme. Paris, La Découverte.
- GUESLIN, A. 1998. L'État, l'économie et la société française : XIX^e - XX^e siècles, Paris, Hachette.
- LABARDE, P., B. MARIS. 2000. *La bourse ou la vie*. Paris, Albin Michel.

- LAVILLE J.L. (sous la direction de). 1994. *Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.L., (Coord.). 1998. Cahiers Internationaux de Sociologie, numéro sur : “Sociologies économiques”, Volume CIII, Paris, PUF.
- LAVILLE, J.L. (sous la direction de). 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.L. et B. Eme. 1996. *Économie plurielle, économie solidaire*, Revue du Mauss, no 7.
- LAVILLE, J.L. 1999. *Une troisième voie pour le travail*. Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.L., et R. SAINSAULIEU, (dir.). 1997. Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social, Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT. 1996. La reconnaissance de l'économie sociale comme économie plurielle et comme élément dans la reconfiguration de l'État providence : deux enjeux majeurs, dans <http://www.unites.uqam.ca/crises/lev1.htm>.
- MALO, M.-C. 2000. *La coopération dans l'économie sociale*, Cahiers des Leçons inaugurales, HEC, dans http://www.unites.uqam.ca/crises/cahiers/malomcl_li.PDF
- MARRE, B. 2002. « DOHA : un essai à transformer. » *Les documents d'information de l'Assemblée nationale, numéro 3569*.
- PASSET, R. 2000. *L'illusion néo-libérale*, Paris, Fayard.
- POLANYI, K. 1994. *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard
- ROUILLÉ D'ORFEUIL, H. 2002. *Économie, le réveil des citoyens*. Paris, La Découverte.
- VAILLANCOURT, Y. et L. FAVREAU. 2000. *Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire*. <http://www.unites.uqam.ca/econos/modele.htm>
- VIENNEY, Claude. 1994. *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.

3. LES ENTREPRISES COLLECTIVES ET LA NOUVELLE ÉCONOMIE. PORTRAIT DE LA SITUATION ET PISTES DE RECHERCHE. UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE AUPRÈS D'INTERVENANTES ET INTERVENANTS DU MILIEU

Benoît Michaud

3.1. Entreprises collectives et nouvelle économie : portrait de la situation

Souvent perçue comme une problématique récente, la situation des entreprises collectives, dont font partie les OBNL, en regard de la nouvelle économie remonte à une vingtaine d'années. C'est en effet au début des années 1980 qu'a lieu la première phase de l'historique de cette problématique avec la diffusion de la micro-informatique (arrivée des PC) et les questions sous-jacentes qu'elle posait au milieu communautaire et aux entreprises collectives, comme aussi, du reste, aux entreprises dites traditionnelles.

Les préoccupations portent d'abord sur l'acquisition d'équipements, sur la formation des employés mais également des clientèles, et plus généralement sur le développement des services techniques. Pour le milieu des entreprises collectives, s'ajoutait déjà à ces préoccupations toute la question de ce qui a été appelé le risque de « fracture numérique », de sociétés marquées par le clivage « info-riches » — « info-pauvres », etc.

Les programmes de développement de l'employabilité (PDE), au milieu des années 1980, constituent une phase majeure d'implantation d'équipements pour les organisations, implantation qui reconduit la problématique d'arrimer les gens (personnel des organisations et clientèles) à ces équipements. Les années 1994–1995 représentent un autre moment charnière où se posera la question de la démocratisation de l'internet (accès + formation).

Un manque d'information sur les entreprises collectives de la nouvelle économie ainsi que sur la situation des entreprises collectives en général est un constat pour plusieurs intervenants. Cette lacune qui perdure à ce jour avait été formulée par Communautaire en 2001.

Le milieu communautaire québécois compte plusieurs milliers de groupes oeuvrant dans toutes les régions du Québec. Compte tenu de son importance et du nombre de personnes qu'il rassemble (travailleurs et travailleuses, bénévoles et participant(e) s), il importe, comme pour les autres secteurs de la société québécoise, de connaître les avancées, les innovations, les besoins et les difficultés rencontrées afin de réaliser une véritable appropriation sociale des technologies de l'information et de la communication.

De plus, nos observations indiquent qu'un nouveau secteur semble en émergence au Québec. En font foi, tous ces nouveaux groupes communautaires ou ces entreprises d'économie sociale dont la mission, les activités et services sont centrés sur les technologies de l'information et de la communication. Ces organismes agissent sur plusieurs plans : services techniques, formation, accès à internet, réseautique, création et hébergement de sites Web, etc. »²³.

3.1.1. Les entreprises collectives de la nouvelle économie

Des données disponibles²⁴ montrent que les organisations qui s'inscrivent d'emblée dans la nouvelle économie (mission première) représentent 189 organisations sur un ensemble de 6 331 entreprises collectives pour une proportion d'environ 3 %. Sur les 189 entreprises du secteur Communication NTI, 38 (20,1 %) sont des coopératives et 151 (79,9 %) sont des OBNL. Au niveau de l'emploi, ces entreprises comptent pour 695 emplois sur un total de 78 292 pour une proportion d'un peu moins de 1 %. Leur chiffre d'affaires de 32 millions \$ représente un peu plus de 0,4 % du chiffre d'affaires total de 7 567 entreprises collectives, c'est-à-dire 5 millions \$).

TABLEAU 6
Les entreprises collectives de la nouvelle économie²⁵

	TOTAL TOUS SECTEURS CONFONDUS ²⁶	SECTEUR COMMUNICATION NTI (% DU TOTAL PAR LIGNE)
NOMBRE D'ENTREPRISES	Coop.: 2 390 OBNL : 3 941 Total : 6 331	Coopératives : 38 (1,6 %) OBNL : 151 (3,8 %) Total : 189 (3 %)
EMPLOIS	Coop.: 33 212 OBNL : 45 080 Total : 78 292	Coopératives : 80 (0,24 %) OBNL : 615 (1,4 %) Total : 695 (0,9 %)
CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M \$)	Coop. : 6 208,6 OBNL : 1 358,9 Total : 7 567,5	Coopératives : 7,7 (0,12 %) OBNL : 24,3 (1,8 %) Total : 32 (0,42 %)

²³ Communautaire, mai 2001, *Le monde communautaire et internet : défis, obstacles et espoirs. Appropriation de la télématique et intégration de l'informatique*. Résultats de l'enquête auprès des groupes communautaires, p.13-14. Voir note 18, p.11, pour un aperçu de l'OBNL Communautaire.

²⁴ À partir du tableau *Portrait statistique des entreprises d'économie sociale* (Coopératives et OBNL), source : CSMO – ÉSAC (1). Voir annexe 1.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid. Ces secteurs sont : Aide domestique, culture, CPE, entreprises adaptées, entreprises d'insertion, forêt, habitation, loisir-tourisme, périnatalité, ressourcerie-récupération, services funéraires, agro-alimentaire, scolaire, services aux entreprises, transport, autres secteurs et, évidemment, Communication NTI.

Entre 71 % et 75 % des organisations vouées aux médias/nouvelles technologies possèdent entre un et trois ordinateurs; celles qui possèdent 10 ordinateurs et plus comptent pour 12 % en milieu urbain et 5 % en régions ressources²⁷. En outre, et bien que cela apparaisse surprenant, il appert que les entreprises de ce secteur compte une proportion d'organisations ne possédant aucun ordinateur; 11 % d'entre elles en milieu urbain et 5 % dans les régions ressources²⁸.

Quant à l'usage de l'informatique, en proportion des organisations du secteur²⁹, il se présente comme suit :

59. Traitement de texte :	99 %
60. Gestion de bases de données :	76 %
61. Comptabilité :	74 %
62. Outils de gestion :	68 %
63. Internet et courrier électronique	

Situation typique de secteurs en émergence, les organisations peuvent afficher des durées d'existence assez variées, ce qui renforce le constat des besoins de suivi quant au portrait de ce secteur. Enfin, si la part des entreprises collectives s'inscrivant d'emblée dans la nouvelle économie (secteur Communication NTI) semble modeste, tous les intervenants rencontrés dans le secteur ont souligné l'aspect transversal de la problématique générale en ce qu'elle concerne une grande majorité des personnes impliquées dans (personnels et intervenants des organisations) ou rejointes par les organisations de tous les secteurs à travers les services dispensés à leurs clientèles respectives.

3.1.2. Les entreprises collectives et la nouvelle économie

Il y a consensus chez les intervenants : la grande majorité des organisations est aujourd'hui informatisée.

²⁷ Le groupe « Milieu urbain » est constitué de l'Île de Montréal, la Ville de Montréal, de la Montérégie, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière, de Québec et de Chaudière-Appalaches. Le groupe « Régions ressources » est constitué de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, du Bas-St-Laurent et du Nord du Québec. Voir CSMO – ÉSAC (2), Parc informatique et besoins de formation dans le secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Éléments d'un portrait sectoriel, analyse réalisée par Lynda Binhas à partir d'une enquête du Groupe DBSF, note 13, p.9; p.10; tableau in page suivant la page 10 (page non numérotée, entre p.10 et p.11).

²⁸ CSMO – ÉSAC (2), op. cit., tableau page suivant la page 10 (page non numérotée entre la page 10 et la page 11).

²⁹ CSMO – ÉSAC (2), op. cit., p.13.

Entre 1996 et 1999, l'appropriation de la télématique par les groupes communautaires du Québec s'est opérée à un rythme accéléré : des projets se sont déployés dans plusieurs réseaux; de nouveaux groupes communautaires sont nés avec pour mission spécifique l'appropriation sociale des TIC; des regroupements provinciaux et de nombreux groupes de base ont investi les inforoutes. Les groupes se sont engagés, ils se sont formés, ils tentent d'intégrer Internet à leur travail quotidien, ils développent des projets, ils s'interrogent et réfléchissent sur la façon de lier ces nouveaux développements à leur mission et à leurs services tout en leur gardant une dimension humaine³⁰.

Ainsi, l'objectif de « faire reconnaître la place et l'importance des entreprises collectives comme des acteurs à part entière (...) de la diffusion, dans le secteur dit traditionnel de l'économie, des innovations qu'on retrouve dans la Nouvelle Économie en général » est assurément légitime et pertinent.

Il faut cependant garder en tête que cette informatisation se présente de façon très inégale selon les secteurs³¹. Par exemple, il est à noter que la moitié des équipements dans les organisations, sont considérés comme vieillots ou carrément désuets³². La pression au développement, entendre ici rester à jour au niveau technique (équipements et logiciels), est un poids permanent sur les organisations; pression qui s'exerce bien sûr au niveau financier mais aussi, et c'est là une question centrale pour les intervenantes et intervenants, au niveau de la formation permanente du personnel et des usagers des organisations.

Quand on demande aux groupes de classer par ordre d'importance les principaux freins à une bonne intégration de l'informatique dans leur travail, une forte proportion de groupes situent le manque de ressources financières en premier choix (22,3 %), suivi par le manque de temps (22,1 %), le manque de formation (21,6 %), le manque d'équipements (18,6 %) et le roulement de personnel (15,3 %).³³

3.1.3. L'action gouvernementale

Du côté des gouvernements, l'élaboration de politiques et la mise sur pied de programmes sont caractéristiques des dernières années autant au provincial qu'au fédéral.

³⁰ Communautaire, mai 2001, op. cit., p.3.

³¹ Pour un aperçu détaillée de cette diversité voir : Communautaire, mai 2001.

³² Voir la section *Faits saillants* dans : Communautaire, mai 2001, op. cit., p.28.

³³ Ibid., p. 61. De manière plus détaillée : « Les répondants des différents secteurs apprécient parfois différemment l'importance relative de ces différents obstacles. De nombreux répondants se sentent surtout pressés par le temps, c'est le cas des répondants des secteurs « alphabétisation », « consommation » et « médias communautaires » (notre souligné). De plus, de nombreux répondants des secteurs « alphabétisation et consommation » placent le manque de formation en deuxième choix. Les répondants du secteur « coopération internationale » se distinguent (*sic*) par leur (*sic*) premier choix accordé au manque de formation. », p. 61.

L'intervention des divers paliers de gouvernements s'est, elle aussi, accentuée, et ce, sur plusieurs plans. Le gouvernement du Québec a adopté, en avril 1998, une politique où sont définies une série de mesures quant au déploiement de l'autoroute de l'information et quant à la création de l'État-réseau. Il a doté le Fonds de l'autoroute de l'information de plusieurs dizaines de millions pour soutenir le développement de projets liés aux grands axes de la Politique. Le Fonds de l'autoroute a d'ailleurs soutenu, en 1997 et 1998, quelques projets issus du monde communautaire. Récemment, le gouvernement du Québec a aussi mis sur pied un programme visant à brancher les maisons de jeunes, il a soutenu le branchement des familles bénéficiant des allocations familiales, il a développé une pléthore de mesures pour stimuler le commerce électronique, il a encouragé l'accès via les bibliothèques publiques et les écoles, il a soutenu un projet pilote d'attribution d'adresses de courrier électronique à la population des quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud à Montréal ainsi qu'à Baie-Comeau. Plusieurs groupes communautaires ont d'ailleurs été impliqués dans ce projet³⁴. Certains ministères participent aussi, à des hauteurs et à des degrés très divers, à l'informatisation ou à l'entrée de groupes sur les inforoutes. À cet égard mentionnons l'apport certain du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail qui a contribué, via les projets qu'il soutient, à l'acquisition ou au renouvellement d'équipements dans plusieurs groupes communautaires au cours des dernières années de même qu'à la mise sur pied de points d'accès et à l'intégration d'activités d'initiation de la population au sein d'une cinquantaine de groupes communautaires dans sept régions du Québec³⁵.

Cette mise sur pied de points d'accès se concrétise aujourd'hui dans le programme *Inforoute — points d'accès*, dans 9 régions du Québec, et implique la formation de près de 40 animateurs par année (Source : intervenant-e-s de *Communautaire* et de *La Puce Communautaire*). Il est à noter que les programmes d'accès ont été d'abord présents en milieu rural avant de s'étendre aux milieux urbains où il a été difficile de faire reconnaître les besoins.

Le gouvernement fédéral a affirmé sa volonté de faire du Canada le pays le plus branché au monde. En plus de ses autres axes d'intervention visant le commerce électronique et les entreprises, il a multiplié les programmes s'adressant spécifiquement aux organismes à but non lucratif ou bénévoles ainsi qu'aux collectivités. À titre d'exemple, mentionnons le programme Volnet qui vise à fournir équipement, branchement et formation à des milliers d'organismes à but non lucratif, le programme d'accès communautaire qui soutient la création de réseaux de centres d'accès communautaire en milieu rural ou urbain et les programmes du Bureau des technologies d'apprentissage qui encourage les projets de recherche et de développement de réseaux d'apprentissage³⁶.

³⁴ Ce projet pilote, selon une intervenante, a rencontré des obstacles relatifs à la problématique de la protection des renseignements personnels qui ne sont pas résolus à ce jour.

³⁵ *Communautaire*, mai 2001, op. cit., p.3-4.

³⁶ *ibid.*, p.4.

Il n'est pas inutile de le répéter ici, tant cela est central pour les intervenantes et intervenants rencontrés : si, pour ceux-ci, la dotation en équipement et logiciels ainsi que l'accès à l'inforoute, constituent des avancées certaines, les besoins en formation des personnes dans les organisations et des clientèles de ces organisations restent criants pour la moitié des organisations³⁷.

3.2. Identification d'innovations et de pistes de recherche porteuses

La démarche dont le présent rapport rend compte et qui constitue notre réponse au mandat formulé dans nos rencontres avec M. Jean-Marc Fontan, a permis de dégager quatre pistes principales de recherche. Elles se veulent contributives aux orientations et objectifs tels que libellés dans la présentation du projet : Projet INÉ – Entreprises Collectives et Nouvelle Économie. Cadre de Référence. Dans la volonté de fournir des contenus empiriques actuels, répondant à ces visées, ces pistes ont été dégagées principalement à partir des entrevues qu'il nous a été possible de réaliser³⁸ avec des intervenantes et intervenants du milieu des entreprises collectives.

S'il y a consensus sur le manque de connaissances quant aux entreprises collectives en général, ce consensus est reconduit quant à la nécessité de documenter les innovations.

(Plusieurs) s'entendent sur la nécessité de faire connaître les pratiques qu'ont développées les organismes communautaires et d'économie sociale. D'une part, on souhaite partager les réussites, se soutenir, produire un effet d'entraînement et de multiplication des expérimentations. D'autre part, il est nécessaire de diffuser largement l'expertise acquise par le milieu communautaire québécois (...)³⁹.

Les quatre pistes de recherche identifiées sont : 1) L'adaptabilité ; 2) L'innovation organisationnelle ; 3) L'action internationale et 4) L'innovation financière. Pour chacune d'elles seront présentés des exemples concrets permettant d'illustrer au mieux les innovations dont font état les activités d'entreprises collectives.

³⁷ Les besoins en formation s'expriment ainsi quant au premier choix des organisations: internet (27,5%); bureautique (26,3%); bases de données (25,8%); informatique de base (20,3). Ibid., p.57.

³⁸ Voir Annexe I pour la liste de ces entretiens

³⁹ *Communautaire*, juin 2002, Le monde communautaire et Internet : tout un mode d'innov@tions. Présentation. Outre les innovations mentionnées dans le présent rapport, le lecteur trouvera dans ce document, inclus en annexe, une série de cas présentés avec le souci de mettre en relief des innovations dans plusieurs secteurs de l'action communautaire et d'économie sociale : Les TIC et les médias communautaires, Les TIC en alphabétisation, L'accès communautaire : un atout pour l'action, etc. De plus, les différents cas présentés incluent des sites internet reliés aux différentes problématiques.

1. L'adaptabilité

L'adaptation des outils informatiques aux réalités et besoins spécifiques des organisations est l'une des dimensions constitutives de l'activité des entreprises collectives et fait état de multiples innovations. Pour les intervenantes et intervenants rencontrés, ces innovations visent d'une part l'appropriation sociale des nouvelles technologies par les personnes/organisations potentiellement plus à risque d'en être exclues et, d'autre part, leur autonomie par rapport à ces outils et équipements.

La Puce ressource informatique et *La Puce Communautaire*, après vingt années d'existence, regorgent d'exemples de l'aspect adapté des services et des activités du secteur. L'adaptation aux réalités des organisations et des personnes va de l'accompagnement stratégique dans l'acquisition d'équipements et de logiciels par les organisations, à l'élaboration de méthodes innovantes de formation aux TIC. L'accompagnement stratégique concerne, par exemple, le choix des équipements (machines) en fonction des besoins spécifiques d'une organisation, de ses capacités financières et en personnel. Même chose en ce qui concerne les logiciels. Cet accompagnement stratégique est possible sur la base d'une connaissance approfondie des organisations, de leur réalité spécifique, des procédures de décision à l'intérieur de ces types d'organisation (OBNL, coopératives), des différentes subventions et programmes gouvernementaux disponibles à la mise en œuvre des projets et des besoins de formation qui les accompagnent, des délais à prévoir, etc.

En ce qui concerne la formation, *La Puce* a innové en élaborant des formations par compétence, façons de faire qui ont été reprises lorsque les CEGEPs se sont mis à faire de la formation à l'informatique un processus faisant état d'un transfert d'expertise de l'entreprise collective vers le secteur public.

Au niveau technique, *La Puce* a su introduire les « hubs » (distributeur de canaux pour mise en réseau dans les organisations) qui, courants dans le privé, sont maintenant présents dans les organisations communautaires sous des types d'architectures techniques informatiques différentes de celles qu'on retrouve dans le privé et qui étaient inabordables.

Enfin, des intervenant-e-s (Communautaire, Les Cybersolidaires) nous ont fait part d'activités de recherche et développement au niveau des logiciels, en vue : 1) de les adapter aux contraintes propres aux organismes et 2) de favoriser l'autonomie, voire l'indépendance par rapport aux logiciels conventionnels de type copyright (MicroSoft). Si, dans le premier cas, on adapte ce qui existe, dans le deuxième on recourt à des logiciels dits libres ou « copyleft », c'est-à-dire des logiciels dont les codes sources sont accessibles et donc manipulables et adaptables aux besoins spécifiques des organisations ou de leurs clientèles. Pour l'heure, bien que ces pratiques permettent de réduire les coûts d'acquisition et de mise à jour des logiciels, elles posent certains problèmes de compatibilité avec les logiciels conventionnels en codes non accessibles qui demeurent évidemment les plus répandus.

2. L'innovation « organisationnelle »

À travers les rencontres réalisées, une innovation que nous qualifierions d'organisationnelle a pu être identifiée. Elle se réfère soit a) à la création d'entités/organisations distinctes mais articulées entre elles pour servir une mission première ; ou b) au regroupement d'organisations partageant des intérêts ou préoccupations, regroupement permettant une multiplication de potentialités pour les organisations membres.

- a) Le premier type se présente souvent comme la création d'une organisation au statut légal différent de l'organisation première. *La Puce communautaire*, OBNL qui existe depuis 1984 a mis sur pied en 1994 la coopérative *La Puce ressource informatique*. L'existence de deux structures permet une complémentarité des missions : la coopérative poursuit des mandats sociaux (insertion sociale et professionnelle) dans le cadre d'un projet d'affaires qui contribue à faire vivre la Puce – OBNL qui, à son tour, peut mieux se vouer à ses mandats sociaux en dehors de considérations d'affaires (recherche et développement, demandes de subvention, etc.). C'est d'ailleurs à travers ce lieu de réflexion dès lors possible qu'a été mis sur pied le projet *Communautaire* devenu une OBNL depuis 1999⁴⁰.

L'OBNL *Carrefour Tiers-Monde*, située dans le quartier Saint-Roch à Québec et dédié à la sensibilisation aux réalités du tiers-monde et à la solidarité internationale, a créé L'Auberge *L'Autre Jardin*, projet d'économie sociale dont le fonctionnement (gestion, choix des fournisseurs, etc.) se pose en continuité avec la mission et les principes promus par le Carrefour. La mise sur pied de l'auberge vise à moyen-long terme une rentabilité permettant de financer les activités du Carrefour. Une boutique de commerce équitable (ÉquiMonde), propriété de Carrefour Tiers-Monde, est aussi installée dans l'auberge.

La mise sur pied d'une entité distincte n'est pas toujours privilégiée dans la volonté de financer une mission première par définition non rentable. C'est le cas de l'entreprise d'insertion Resto Plateau, restaurant populaire accrédité auprès du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, qui a plutôt mis sur pied une activité, à savoir un service-traiteur, qui est aujourd'hui rentable et qui permet d'accroître la part d'autofinancement de l'entreprise.

⁴⁰ Les informations suivantes sur *Communautaire* ont été prises et sont disponibles sur le site de *Communautaire* (www.communautaire.qc.ca) : « Communautaire est un organisme à but non lucratif visant l'appropriation sociale et démocratique des technologies de l'information et de la communication oeuvrant pour les organismes communautaires et les populations à risque d'exclusion des technologies » (mettre la source; site Comm.) En 1995, préoccupés par l'écart qui ne cesse de se creuser entre inforiches et infopauvres, dans le contexte de l'arrivée des technologies de l'information et de la communication, ils unissent leurs efforts et leurs expertises pour mettre sur pied le projet COMMUNAUTIQUE. En 1996, soutenu par le Chantier de l'économie sociale, COMMUNAUTIQUE fait partie des projets retenus lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi. En 1997, COMMUNAUTIQUE commence son action : activités de formation aux quatre coins du Québec, projets-pilotes d'accessibilité, publications et site Web. En 1999, COMMUNAUTIQUE s'incorpore comme organisme à but non lucratif et tient son assemblée générale de fondation. Pour la réalisation de ses projets, Communautaire a reçu l'appui de : Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) (Ministère de la Solidarité sociale); Fonds Jeunesse Québec; le programme VolNet (Industrie Canada), Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (CEDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, emploi Québec)». Il est à noter que le site de Communautaire affiche un hyperlien *Documentation*. Une veille internet constitue une avenue qui devrait être envisagée en vue de constituer une/des base(s) de données répertoriant les sites internet d'entreprises collectives; la présence, bien qu'à des degrés divers, de documentations produites par les organismes fait de ces sources d'informations des incontournables. Mentionnons que le présent rapport aurait certainement bénéficié d'avoir en main des études réalisées depuis un certain temps déjà et qui nous auraient permis d'aller plus loin lors des rencontres avec les intervenants.

L'obtention, par le service-traiteur, d'un contrat de service auprès des postes de police de Montréal et d'organisations publiques, a contribué à son succès.

Ces innovations organisationnelles, nous semble-t-il, renvoient à des articulations originales d'activités marchandes et non-marchandes permettant de raffermir la viabilité des organisations.

- b) À partir des discussions avec les intervenant-e-s rencontré-e-s, les potentialités dégagées par la mise sur pied d'un regroupement, se rassemblent autour de deux éléments principaux : la représentation et le *pooling*/complémentarité des ressources et expertises.

En ce qui concerne la représentation, que ce soit pour le Réseau des ressourceries du Québec, le Collectif des entreprises d'insertion du Québec ou Communautique, elle a constitué une étape charnière du développement. Le manque de temps et de ressources des organisations prises isolément limite considérablement les possibilités d'assurer de manière substantielle et soutenue des activités de représentation auprès des gouvernements comme de la population en général, sans lesquelles la reconnaissance est plus difficile à construire. Le regroupement facilite aussi, dans cette optique, le partage des ressources et des expertises spécifiques aux organisations; ainsi, à travers le regroupement, est rendue possible la mise en commun des compétences et des expériences, qu'elles soient partagées ou spécifiques. Dans ce dernier cas, la complémentarité/division du travail est mise au service des missions premières de chacune des organisations à travers, par exemple, l'échange de services entre entreprises collectives. Ces relations inter-organisations présentent par ailleurs l'avantage de faire affaire avec des organisations sensibles et au fait des contraintes (limites financières, besoins spécifiques des organisations et de leurs clientèles, etc.) propres au secteur des entreprises collectives comportant une mission sociale.

Pour les entreprises d'insertion, la mise sur pied du Collectif a permis un processus de formalisation des pratiques des entreprises débouchant sur la mise en place d'un processus d'accréditation des entreprises membres, un peu à la manière des normes « iso » propres au secteur privé. Cette accréditation facilite d'une part les relations auprès des bailleurs de fonds mais aussi celles des entreprises auprès de leur clientèle (reconnaissance formelle).

Par ailleurs, le processus même de regroupement mériterait d'être étudié; pour les intervenant-e-s, ce processus ne va pas sans poser des questions essentielles autour de sa pertinence et de son utilité. De quelle nature sera le regroupement? Comment s'assurer de le faire vivre? Utiliser des structures déjà en place? Pour *Communautique*, il s'agissait de voir, par exemple, quelle était la voie à privilégier : un regroupement en nouvelle technologie en économie sociale? Un regroupement en nouvelle technologie pour la recherche et le développement? ; Un regroupement de coopératives en nouvelle technologie?, etc. Une des préoccupations de *Communautique* a été d'assurer aux organisations des services qui n'auraient été accessibles qu'en s'adressant à des gens qui n'ont pas la connaissance du milieu ou dont les frais rendent ces services inaccessibles.

Enfin, un regroupement peut répondre à divers besoins tels que la recherche et développement, la formation, le partage d'expertise, le support technique et l'achat de services entre organisations.

3. L'action internationale

Cette piste de recherche est intimement, bien que pas uniquement, liée à l'arrivée de l'internet et de ses potentialités en terme de communication et de mise en réseau à l'échelle internationale. Pour les organismes dont la mission première se situe à l'échelle internationale, les avantages économiques liés aux coûts des communications sont, bien sûr, immédiats⁴¹. Cependant les potentialités concernent l'ensemble des entreprises collectives.

D'une part, le tressage-réseautage, sur les plans national et international, permet de l'action solidaire sur internet à se mettre en place tranquillement : Marche mondiale des femmes, activités militantes anti-mondialisation, etc. D'autre part, l'internet constitue un outil de partage d'expertise et de connaissance (contenus des sites, organisations et visibilité des colloques, etc.) lié au diverses missions sociales premières des organisations comme des activités de services aux populations : alphabétisation, défense des droits, etc. En d'autres termes, l'apport d'internet est multiplicateur autant pour les organisations dont la mission première est à l'échelle internationale que pour celles dont l'action se fait principalement à l'échelle locale ou nationale mais qui intègre une vision internationale de leur activité.

En dehors de ce que permet l'internet, il faut mentionner l'activité de certains groupes qui agissent sur les structures commerciales internationales. Du point de vue de la définition de la Nouvelle économie présente dans le Projet INÉ (3^e point), qui « conçoit le renouvellement non pas uniquement dans la sphère de l'économie, mais aussi dans celle des rapports sociaux (nouvelle économie au sens de nouvelle configuration sociétale mondiale) »⁴², les activités d'organismes comme Équiterre sont particulièrement intéressantes; on pourrait parler dans ce cas d'une innovation à l'échelle internationale qui transforme les structures commerciales traditionnelles propres à la culture/confection des produits et à leur mise en marché (café, par exemple). De plus, les processus entourant les phénomènes de certification sont certainement appelés à se poser à mesure que se développe ce type d'activités.

⁴¹ Il importe de rappeler que l'utilisation de cet outil s'accompagne souvent de besoins en formation.

⁴² Élément de définition qui traverse aussi, par ailleurs, les trois autres « – intègre des notions connexes à la Nouvelle Économie (économie des connaissances, du savoir, etc.) – repose sur l'idée d'innovations vues sous plusieurs formes (nouveau produit, procédé, nouvelle organisation du travail, nouveau marché, nouveau rapport démocratique, gouvernance) – prend en considération des organisations associatives et des entreprises collectives.

4. L'innovation financière.

La structure de financement diversifiée, aujourd'hui disponible aux entreprises collectives, est relativement récente⁴³. En plus de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses (Québec, CSN), les acteurs présents sont :

64. Réseau d'Investissement Social du Québec (RISQ) : projets jusqu'à 50 000 \$, cinq ans d'existence ;
65. Filiation : projets de 50 000 \$ à 250 000 \$, deux ans d'existence ;
66. Fédération canadienne des Coopératives de travail: projets de 100 000 \$ à 250 000 \$, trois ans d'existence.

Cette structure représente, pour les intervenant-e-s rencontré-e-s, une innovation en soi et a permis le dépôt d'un nombre significativement plus élevé de chartes de nouvelles coopératives dans les deux dernières années.

Sur l'initiative du RISQ, un comité d'experts réunissant les partenaires ci-haut mentionnés ainsi qu'Investissement Québec travaille actuellement sur l'élaboration d'un guide d'analyse financière spécifique aux entreprises d'économie sociale permettant d'intégrer la dimension sociale de ces entreprises. Plus spécifiquement et entre autres, il s'agit, sur le plan comptable, de mettre en place des outils d'analyse qui vont reconnaître les notions d'équité et de quasi-équité (les avoirs, actifs net de l'entreprise) dans les entreprises d'économie collective ; par exemple la question du statut des subventions récurrentes dans le bilan que l'on tente de pouvoir inscrire du côté de l'actif plutôt que du passif (dette) étant donné qu'elles sont non-remboursables. Ces avancées comptables visent, entre autres, de permettre aux entreprises d'afficher ainsi des bilans plus conformes à leur réalité. Avec le processus de formalisation que constitue le guide, ces préoccupations et leurs réponses constituent des expériences concrètes d'appropriation de l'économie par les organisations, de même qu'une certaine forme d'arrimage à l'économie marchande.

⁴³ Il est à noter que la longévité des coopératives est deux fois plus élevée que pour les entreprises privées « traditionnelles ».

3.3. Bibliographie

Communautique, juin 2002, Le monde communautaire et Internet : tout un mode d'innov@tions, monographies.

Communautique, mai 2001, Le monde communautaire et Internet : défis, obstacles et espoirs. Appropriation de la télématique et intégration de l'informatique. Résultats de l'enquête auprès des groupes communautaires, 70 p. + Annexes.

CSMO – ÉSAC (1) mai 2001, Parc informatique et besoins de formation dans le secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Éléments d'un portrait sectoriel, analyse réalisée par Lynda Binhas à partir d'une enquête du Groupe DBSF, 15 p.

CSMO – ÉSAC, octobre 2000, L'action communautaire face aux défis des technologies de l'information et des communications. La formation des ressources humaines, Étude réalisée en collaboration avec l'Institut canadien d'éducation des adultes et Communautique, 63 p.

Annexes

Portrait statistique des entreprises d'économie sociale (Coopératives et OBNL), CSMO -- ÉSAC.

Communautique, juin 2002, Le monde communautaire et Internet : tout un mode d'innov@tions, monographies.

Communautique, mai 2001, Le monde communautaire et internet : défis, obstacles et espoirs. Appropriation de la télématique et intégration de l'informatique. Résultats de l'enquête auprès des groupes communautaires, 70 p. + Annexes.

CSMO – ÉSAC (1) mai 2001, Parc informatique et besoins de formation dans le secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Éléments d'un portrait sectoriel, analyse réalisée par Lynda Binhas à partir d'une enquête du Groupe DBSF, 15 p.

CSMO – ÉSAC, octobre 2000, L'action communautaire face aux défis des technologies de l'information et des communications. La formation des ressources humaines, Étude réalisée en collaboration avec l'Institut canadien d'éducation des adultes et Communautique, 63 p.

Collectif des entreprises d'insertion, septembre 2002, Investir maintenant dans le capital humain, Mémoire portant sur le projet de loi 112, loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale déposé à la Commission des affaires sociales. 23 p. + annexes.

Liste des entreprises d'insertion membres du Collectif :

Fondaction, Rapport annuel 2002, 48 p.

RISQ, Rapport annuel 2002, 29 p.

4. PRATIQUES ÉMERGENTES EN FORMATION : ENTRE AUTOFORMATION ET COMMUNAUTÉS VIRTUELLES D'APPRENTISSAGE

Stéphane Thellen

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde. » - Paolo Freire

4.1. La nouvelle économie de l'apprentissage : du mythe techno-économique aux projets de développement social durable

« Société de l'information », « nouvelle économie », « société du savoir », « économie de la connaissance », « société en réseau », « économie de l'apprentissage », « société éducative ». . . autant de concepts qui se distinguent tant par leur point de vue théorique qu'idéologique.

Certains excès discursifs pourraient nous laisser croire que l'économie, en ce début de 3^e millénaire, serait fondée exclusivement sur un savoir de haut niveau et nécessiterait, par la même occasion, un accroissement significatif de l'apprentissage généralisé. Statistiques à l'appui, certains auteurs soulignent que ce savoir de haut niveau et la nouvelle économie qui serait censée le porter, demeurent somme toute marginale (Mehran Ébrahimi, 2002, Gadrey, 2001), car même si plusieurs secteurs d'activités sont touchés par les transformations en cours, plusieurs demeurent en marge. De plus, la spéculation intellectuelle entourant la « nouvelle économie » pourrait se dégonfler en même temps que la bulle financière (Gadrey, 2001). La crise du système financier mondial pourrait même mener à des excès contraires, soit à un rejet pur et simple de toute une série d'innovations technologiques et sociales.

Cela étant dit, toute relative que soit cette nouvelle économie, l'apprentissage demeure une condition essentielle du développement économique et social, de même que l'apport des technologies de l'information et des communications, des pédagogies actives et de l'apprentissage collectif / ou organisationnel, permettent de penser autrement la formation dans la société de demain. Il faut alors se questionner sur le type de savoir et de compétences à privilégier, sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accès et le partage des connaissances de même que les modèles organisationnels qui favoriseraient les initiatives de la nouvelle économie.

Au cœur de ce questionnement, on devra se poser les questions relatives aux finalités des apprentissages : développement des sociétés ou croissance économique sans égard au contenu de la croissance ? Avec audace, on pourrait affirmer qu'il est possible que nous assistions à une transformation paradigmatique du rôle de la formation dans nos sociétés, pour peu que nous prenions conscience de toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Cette conscience devra, par la même occasion, nous mettre aux aguets vis-à-vis des discours capitalisant sur l'effet de nouveauté, car les transformations annoncées, aussi radicales soient-elles, pourront créer autant de nouveaux problèmes sociaux qu'elles n'en résoudront dans la mesure où elles recèlent à la fois des potentialités, par exemple, liées à la désagrégation sociale (fractures numériques, isolement, etc.) et au raffermissement des liens sociaux (partage des connaissances et de l'usufruit, s'il y a lieu, des transformations en cours).

Il est plus que jamais nécessaire de distinguer les approches promotionnelles (s'appuyant uniquement sur les *best practices* et sur des *success story* (Gadrey, 2001), des approches scientifiques, documentées, rigoureuses et critiques, faisant appel à des études de cas détaillés, davantage représentatives des transformations sociales et économiques en cours. À cet égard, les travaux de Manuel Castels concernant la société en réseaux, que nous soyons en accord ou non avec l'ensemble de ses positions, semblent constituer une référence incontournable dans le genre.

4.2. Rôle stratégique de la connaissance pour les organisations et pressions pour une augmentation de l'apprentissage de base et l'apprentissage continu

4.2.1. État des lieux

Les sociétés contemporaines sont caractérisées par des effets de turbulence et de tension liés aux changements technologiques, à la globalisation des marchés, etc. La transition vers une société nouvelle ne se fait jamais sans heurts. Plusieurs auteurs insistent sur les phénomènes de précarisation, d'individualisation, la hausse du chômage structurel, la diminution des salaires réels et l'accroissement de l'inégalité à plusieurs égards.

Dans ce contexte de mutation qui affecte l'organisation du travail, nous nous intéresserons ici à la multiplication des emplois basés sur la connaissance (*knowledge workers*). Plusieurs sont ceux qui prétendent que l'économie dépend de plus en plus du savoir et de l'apprentissage. On affirme par exemple que « les formes émergentes d'activités économiques ont leurs propres schémas spéciaux caractéristiques » dont il faut tenir compte (OCDE, 2001, p. 71). Or, ces transformations engendrent de nouvelles disparités. Ainsi, dans certains pays, compétitivité et développement économique disqualifieraient le système de formation actuel (OCDE 1996a).

La question est alors de savoir comment les disparités entre les régions peuvent être amoindries par le biais de la capacité d'innovation et de processus d'apprentissage individuel et collectif. L'intérêt des stratégies d'innovation est lié aux «différences manifestes de croissance économique et de niveau de bien-être entre les régions ».

Les notions de « proximité » et de « région apprenante » sont au cœur d'une étude publiée par l'OCDE portant sur la nouvelle économie apprenante. On se réfère plus particulièrement aux études sur les réseaux, de Castells (1996) et aux travaux de Bellet et al. (1993) quant à la notion de « proximité institutionnelle »⁴⁴.

En somme, on prétend que la proximité spatiale peut faciliter l'apprentissage collectif parce que seraient plus efficaces les mécanismes de l'interaction. On suppose ici que la proximité « augmente les probabilités de rencontres entre agents à l'intérieur du système d'innovation ». Ainsi, dans la mesure où « l'accès à ce savoir dépend de la participation au système social local à l'intérieur duquel il est produit, (...) la région est un élément essentiel, nécessaire à l'architecture de l'offre d'apprentissage et d'innovation ». (OCDE, 2001, p. 23.)

On affirme néanmoins que :

La proximité spatiale est essentielle à l'apprentissage interactif. Cela dit, « il est également possible qu'une collaboration et une interaction effectives se produisent à l'intérieur de réseaux hautement dispersés.

OCDE, 2001, p. 22

L'OCDE insiste sur l'importance du concept de « capital social » dans la problématique de différenciation dans une communauté ou une région car « la présence de stocks importants de capital social » aurait des conséquences sur le développement économique. (OCDE, 2001, p.27)

L'OCDE s'intéresse au capital social d'une communauté dans la mesure où celui-ci nous rappelle que « les institutions régionales sont le produit de trajectoires à long terme du développement économique et social dans les régions ». Définissant ici le capital social comme le « degré de détermination historique du changement au niveau régional », on postule que « l'histoire et le lieu importent tant pour les individus que pour les organisations et peuvent avoir des implications positives ou négatives pour l'apprentissage et les performances économiques. » (OCDE, p. 35)

Toujours pour exprimer l'état des lieux, plusieurs des auteurs recensés constatent ce qu'on appelle dorénavant une « fracture numérique » (OCDE 2001; ministère de l'Éducation 2002; Gadrey, 2001 ; Ebrahimi, 2001) qui explique l'écart entre ceux qui ont, ou non, accès aux nouveaux outils

⁴⁴ Notons que cette question de la proximité est employée aussi dans la théorie sur les communautés de pratiques auxquelles nous ferons référence dans la troisième partie.

d'information et de communication. Ainsi, par exemple, selon une enquête du *National Telecommunication and Information Administration*, datant de juillet 2000, aux États-Unis, « 60,3 % des ménages ayant un revenu de plus de 75 % étaient branchés contre 19,1 % des ménages ayant un revenu se situant de 25 000 à 34 999 \$ US ». (Ebrahimi, 2001, p. 39). Les diplômés universitaires seraient, selon cette même étude, 16 fois plus branchés que ceux du primaire.

Ajoutons qu'on estime à près de 25 % la population d'analphabètes dans les pays de l'OCDE (ministère de l'Éducation; Sérieyx, 2001, p. 52, Ebrahimi, 2001, p. 39). Le ministère de l'Éducation note que 7 adultes sur 10 (ayant moins de 30 ans) prestataires de la sécurité du revenu n'ont pas obtenu de diplôme ou terminé leur formation de base. Le problème s'aggrave chez les femmes monoparentales, les personnes immigrantes et les femmes autochtones. Ensuite, le ministère prétend que trop peu de personnes n'ayant pas atteint une formation de base suffisante, vise à remédier à cette situation et que les initiatives d'alphabétisation n'atteignent qu'un faible pourcentage de la population visée. On annonçait en grande pompe que Québec n'investissait pas plus de 25 millions de dollars annuellement pour contrer l'analphabétisme dans la province⁴⁵, investissement qui a été décrié par plus d'un comme nettement insuffisant compte tenu de l'ampleur du problème.

4.2.2. *Besoins exprimés par l'État et l'entreprise en termes de formation*

Dans le contexte défini plus haut, il semble important de bien mesurer l'importance que prend le savoir et la formation pour les organisations et pour les individus : quels sont les nouveaux besoins de formation liés à l'évolution des connaissances dans certains domaines nécessitant une formation continue ?

Le savoir est considéré comme un capital essentiel et ce, tant pour les entreprises que pour les individus. Au ministère de l'Éducation, on insiste sur le fait que « le savoir est désormais un facteur incontournable de performance économique et de développement social et d'épanouissement » et qu'en ce sens, l'éducation est un puissant levier d'inclusion sociale, contribuant à « la réalisation de valeurs démocratiques comme la cohésion sociale et l'égalité des chances ». (ministère de l'Éducation, 2002, p. 40).

Dans son plan d'action, Québec vise à « permettre de poursuivre son développement dans le nouveau contexte mondial créé par la société du savoir ». (ministère de l'Éducation, 2002, p. 39.). Dans le contexte actuel, le défi majeur de l'éducation des adultes et de la formation continue consisterait à :

⁴⁵ <http://www.meq.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2002/c020905.htm>

... assurer au plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes qu'ils disposent des connaissances et des compétences essentielles à l'intégration sociale et économique, fournissant la base pour continuer d'apprendre tout au long de la vie.

Ministère de l'Éducation, 2002, p. 3-4

À l'intensification des connaissances dans la société du savoir, correspondent des compétences de base nouvelles à acquérir : il ne s'agit pas seulement de savoir lire et écrire mais aussi de raisonner, résoudre des problèmes, être en mesure d'apprendre en permanence, de s'adapter au stress qu'engendre le changement, d'être mobile et flexible. (Sérieyx, 2001, p 49) :

Celles et ceux qui n'auront pas su mettre leurs habiletés techniques au service de l'expression et de la créativité, risquent de devenir le sous-prolétariat de la nouvelle économie.

Simon, 2001

La notion même d'alphabétisme se transforme et évolue. L'UNESCO, dans son rapport intitulé « *L'éducation pour le XXI^e siècle* », met l'accent sur :

... l'individu face aux vertiges des entreprises écartelées entre la mondialisation et le développement de la personne.

Caspar. p. 75

Face à toutes ces nouvelles exigences, on parle de plus en plus en termes d'employabilité. En lien avec les courants de pensée prônant l'individualisation, la responsabilisation et le développement de l'autonomie de la personne, on présente l'individu comme :

... responsable et acteur de son adaptation permanente aux évolutions du travail et du marché de l'emploi.

Caspar, p. 78

À ce paradigme de l'employabilité correspond cette fois le paradigme de l'apprentissage. On assiste à une plus grande individualisation des projets de formation, au passage d'une formation centré sur l'enseignant à une formation basée sur l'apprenant. Ainsi, il est dit que :

Les salariés eux-mêmes évoluent dans la représentation de leur droit à la formation, ils souhaitent de plus en plus voir leurs besoins de formation pris en compte dans une perspective de projet personnel et refusent de suivre des stages qui ne seraient pas directement connectés à ce projet.

Guinamand, p. 232

Laurent Simon, professeur adjoint au HEC, va plus loin et adopte une approche postmoderne de la formation et nous invite à prendre en considération les aptitudes et compétences de la « génération multimédia » pour inspirer la formation de demain. Il postule que cette génération est avide d'apprendre, même s'il s'agit d'un apprentissage différent que celui auquel nous serions habitués. Ces aptitudes peuvent être comprises par le biais des concepts d'hybridation, de bricolage, d'échantillonnage et de métissage.

Voici les compétences nouvelles qui devraient, selon Simon, être mises en valeur pour la nouvelle génération de travailleurs dans la nouvelle économie.

1) Hybridation

Constat : capacité nouvelle de se projeter dans les NTIC tout en se les asservissant; nécessite des compétences en termes de connaissance de soi, du social et des technologies ;

2) Bricolage

Constat : Les jeunes ne lisent plus les manuels car ils apprennent par l'action; nécessité de reconnaître l'éthique du *hacker*, qui est celle de la découverte, du bricolage, de l'appropriation et de la construction sociale des usages ;

3) Échantillonnage

Constat : Importance du copier / coller dans la culture jeune; favoriser une connaissance de base, une culture générale forte (sciences humaines, philosophie, art...) pour donner un sens au collage ;

4) Métissage

Constat : génération qui « crée, produit et valorise des contenus originaux qui sont le reflet d'appartenance multiple (Simon, 2001, p. 87) ; exige des compétences liées à l'histoire, à la culture universelle, etc.

Dans l'ensemble de la littérature consultée, tous s'entendent pour élargir la définition de l'alphabétisation en y incluant des compétences nouvelles liées à la culture informationnelle et technologique, de même qu'à la résolution de problème, du leadership et de la réflexivité.

4.2.3. *Propositions d'actions individuelles et collectives pour la formation de base et la formation continue*

Selon l'OCDE, il faut « réagir positivement à l'émergence de nouvelles conditions économiques et sociales » (OCDE, 2001). C'est pourquoi on propose un ensemble de moyens visant à répondre aux nouvelles exigences liées à l'employabilité et enjeux entourant le capital intellectuel...

Pour le ministère de l'Éducation du Québec, la « formation continue » et l'« apprentissage tout au long de la vie » sont reconnus comme des enjeux pour la « société du savoir » de même qu'une initiative pour « lutter contre la pauvreté et l'exclusion, participer au développement des régions, de favoriser l'intégration socioéconomique de groupes de la population éprouvant des difficultés particulières et de contribuer à la vitalité culturelle du Québec ». La politique de formation continue vise à amener les adultes peu scolarisés à achever leur formation de base en instaurant une « véritable culture de la formation continue » (ministère de l'Éducation, 2002, p.4).

Il est question d'augmenter le niveau de formation de base de la population québécoise, d'accroître l'effort collectif en faveur de la formation liée à l'emploi en stimulant l'offre de formation, de reconnaître des acquis et des compétences dans chaque région du Québec et d'assurer un financement à responsabilités partagées (individu, entreprise et État).

Pour ce faire, on propose par exemple une plus grande transparence dans la présentation des objectifs de formation. Il s'agit de rendre lisible les compétences afin de rendre transparent le positionnement de chacun par rapport aux autres (mobilité et indépendance professionnelle) (Caspar, p. 76).

Dans la pratique, cela se traduit par exemple dans la convention collective de la Iron Ore qui mise sur la transparence des dirigeants et la responsabilisation des employés syndiqués. Pour ce faire, on a inclus une échelle de rémunération par compétence (Thériault, 2001).

Ces propositions s'inscrivent dans le passage du modèle tayloriste à celui des réseaux (qualification, responsabilisation et démocratisation des différents acteurs au sein des organisations) et requièrent l'adoption de stratégies d'apprentissage appropriées : du travail routinier à la responsabilisation. Certains évoquent la possibilité de mettre en œuvre une philosophie basée sur le co-investissement ou la responsabilité partagée vis-à-vis du savoir et de la formation. (M.-H. Carré; ministère de l'Éducation, 2002), du leadership partagé (Viens, 2001). Nous aurons l'occasion de revenir sur ce partage de responsabilités dans le Chapitre 4.

Pour s'assurer d'un soutien adéquat et permanent de la formation en entreprise, on prévoit aussi l'instauration d'une gestion stratégique de la formation, intégré à la mission de l'organisation : plan de relève, planification annuelle, analyse des besoins, planification de la formation et évaluation (Larocque et Blouin, 2001). On prétend qu'il s'agit alors de « passer d'un programme de formation

visant des objectifs de production à un programme où les objectifs de formation sont liés aux objectifs stratégiques de l'organisation ».

4.3. Pratiques émergentes en formation : les approches collaboratives et coopératives, l'apprentissage par les pairs et sur les lieux de travail, l'apprentissage organisationnel et instrumentation des apprentissages

4.3.1. La construction sociale des connaissances

À l'émergence des nouvelles technologies et de la nouvelle économie correspond une nouvelle pédagogie qui opère une critique radicale de l'enseignement traditionnel, défini comme behavioriste, tayloriste, industrielle, frontale, incarnée par le cours magistral, où les connaissances sont considérées comme des données purement informationnelles pouvant être simplement transmises du maître à l'élève (Sciences humaines, 2002, p. 44 ; A.-J, Deschênes). Or, la connaissance est aujourd'hui perçue à travers le prisme des courants psycho-cognitiviste⁴⁶ et socio-constructiviste⁴⁷ (tous deux issus de la pédagogie active dont J. Dewey, J. Piaget, L.S. Vygotsky furent les principaux porte-parole) comme une construction sociale, plutôt le transfert informationnel et une acceptation passive d'une vision imposée d'autorité par le maître. France Henri affirme que la connaissance résulte d'un « entendement commun, une compréhension partagée du monde ». (Henri et al. 2000)

On retrouve différentes approches de ces nouvelles pédagogies actives. Retenons ici l'approche collaborative. D'abord, il ne faut pas confondre approche collaborative et approche coopérative. La coopération est une méthode qui repose spécifiquement sur le partage et la segmentation des tâches alors que la collaboration vise à ce que chacun atteigne ses objectifs personnels d'apprentissage par le biais d'une démarche collective de construction de la connaissance.

L'approche collaborative s'adresse en effet davantage à une clientèle adulte car elle nécessite une autonomie et maturité au préalable. Notons ici la définition de France Henri :

L'apprentissage collaboratif est une démarche active centrée sur l'apprenant. Au sein d'un groupe et dans un environnement approprié, l'apprenant exprime ses idées, articule sa pensée, développe ses propres représentations, élabore ses structures cognitives et fait une validation sociale de ses nouvelles connaissances.

⁴⁶ Précision sur le psycho-cognitivism. Il s'agit d'une pédagogie de structuration qui respecte des étapes de l'apprentissage, approche considérant les mécanismes mentaux de l'apprentissage. Pour les psychocognitivistes, trois éléments en interaction dans le processus d'apprentissage : 1) les connaissances préalables; 2) l'information qui lui est disponible et 3) les représentations mentales que l'apprenant élabore.

⁴⁷ Précision sur le socioconstructivisme. Cette approche théorique considère les mécanismes sociaux de l'apprentissage; division individuelle et collective de l'apprentissage; importance de l'interaction sociale dans l'apprentissage.

La démarche collaborative reconnaît les dimensions individuelles et collectives de l'apprentissage, encourage l'interaction et exploite les cognitions réparties au sein de l'environnement. Le groupe, acteur principal et ressource première de la collaboration, joue un rôle de soutien et de motivation. Il contribue à l'atteinte, par chacun des apprenants, d'un but commun et partagé. La collaboration qui s'y développe est faite de communication entre apprenants, de coordination de leurs actions et d'engagement de chacun face au groupe.

Henri, p. 12

Pour sa part, Claudie Solar nous indique que dans l'approche collaborative :

Les apprentissages antérieurs sont bien présents, existent, leur caractère unique et individuel est reconnu. Chacune des expériences relatées permettra de fournir un éclairage différent sur le concept clé. De nouveaux commentaires surgiront ensuite des liens établis entre les savoirs reconnus et les savoirs liés à l'expérience. Les connaissances seront ainsi personnalisées et prendront place dans la mémoire de chaque personne.

Solar, 1998, p. 189

L'apprentissage collaboratif est donc un apprentissage centré sur l'apprenant. En clair, il s'agit d'aborder le contenu théorique d'un cours à partir de la perspective de l'apprenant afin de :

... redonner à l'expérience la place qui lui revient et abolir le mythe de l'expert.

Solar, 1998, p. 188

Toujours en relation avec cette idée d'une « construction sociale des connaissances », on se réfère au concept d'andragogie et de flexibilité. Dans le premier cas, il s'agit d'une approche respectant le niveau d'autonomie et le niveau expérientiel des apprenants adultes. Pour ce qui est de la théorie de la flexibilité, on vise à exploiter la diversité des cognitions présentes dans le groupe et dans l'environnement. On favorise alors des méthodes d'apprentissage mixtes, (*blended learning theory*) c'est-à-dire une approche favorisant des solutions pédagogiques adaptées aux différents besoins. Dans tous les cas, on place l'apprenant au centre du processus de construction de son apprentissage. (Deschênes, p. 8).

4.3.2. *L'apprentissage formel et informel*

Pierre Mœglin nous rappelle un curieux paradoxe des sociétés contemporaines. D'une part, nous assistons à une forte « pédagogisation de la société » alors que d'autre part, nous assistons à une déscolarisation de l'école, telle que souhaitée il y a longtemps déjà par Ivan Illich.

Dans le cadre de la formation en entreprise, il est important de souligner qu'à l'apprentissage formel s'ajoute une pléthore d'autres formes d'apprentissage qui se distinguent par leurs pratiques et méthodes informelles. Théorisée au début des années 1990 par Lave et Wenger, la connaissance informelle (tacite) devient tout aussi importante que la connaissance formelle (explicite) au niveau de l'apprentissage organisationnel. Voici comment on peut distinguer les différents types de connaissances.

Connaissance explicite (formelle) : Plutôt objective, s'exprimant à travers des mots, des chiffres, pouvant se retrouver dans les manuels.

Connaissance tacite (informelle) : Plus personnelle, liée à l'action des individus dans leur démarche, difficile à formaliser.

Les auteurs, à l'origine de toute la réflexion portant sur l'importance des communautés de pratiques dans l'apprentissage organisationnel, affirment que « *Learning as Generative Part of Practice* » (Lave et Wenger, 1991).

4.3.3. *La reconnaissance des acquis et des compétences*

Définissant les pratiques quotidiennes comme une source d'apprentissage continu, on plaide alors pour une reconnaissance des pratiques informelles, l'expérience tacite et autre forme d'apprentissage à l'extérieur de la classe traditionnelle (Solar, 1998 ; ministère de l'Éducation, 2002). On valorise l'expérience en statuant sur le fait qu'une formation exclusivement théorique est incomplète et prépare inadéquatement à l'accomplissement de tâches pratiques. Claudie Solar insiste sur le fait que la capacité de raisonnement, de résolution de problème, l'autonomie, le professionnalisme et autres savoirs informels ne pouvant être transmis par la formation institutionnalisée. « Les nouveaux savoirs exigent des apprenants qu'ils adoptent une réflexion critique sur leur propre expérience », réflexion étant rendue possible par des approches plus informelles, centrées sur l'apprenant davantage que sur le contenu ou sur l'enseignant (Solar, 1998, p. 185).

Pour ce qui est de cette question de la « reconnaissance des acquis expérientiels », le ministère de l'Éducation note une inégalité entre l'offre de service et la reconnaissance de ce qui a été appris de façon extra-scolaire, mais aussi, par exemple, pour ce qui est des études effectuées à l'étranger et le

travail réalisé en cours d'emploi. Il s'agit alors de « mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences dans chaque région du Québec » (ministère de l'Éducation, 2002, p. 26). De façon concrète, on propose que soient reconnues les connaissances tacites en accordant des crédits aux expériences de travail qu'une personne peut démontrer.

Voici les principales mesures que compte mettre en œuvre le ministère de l'Éducation pour favoriser la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ministère de l'Éducation, 2002).

Instaurer une table interministérielle de reconnaissance des acquis et des compétences (par la création d'un « répertoire des acquis et des compétences où seront définies les équivalences et les correspondances » (p. 26) ; la mise au point d'un site internet visant à constituer une base commune de référence)

Clarifier le droit à la reconnaissance des acquis dans les régimes pédagogiques secondaires et collégiaux :

67. Réaliser un bilan des acquis pour les adultes relatif à la formation générale de base (en accompagnant la personne qui le désire dans le centre d'éducation des adultes pour établir ce bilan ;
68. Consolider un système de certification professionnelle comprenant reconnaissance et compétences (fondée sur un référentiel de compétences requises pour un métier donné) ;
69. Relance de la reconnaissance des acquis et compétences dans le milieu de l'éducation (favorisant ainsi l'accès à la formation manquante par la reconnaissance comme étant liée à la formation technique et professionnelle; le développement de sites internet relatifs à la reconnaissance des acquis ;
70. La constitution de groupes de personnes occupant des fonctions semblables (par la constitution de masse critique d'apprenants, cela facilite le déclenchement, à un coût raisonnable, d'un processus collectif de reconnaissance des acquis et des compétences) ;
71. La reconnaissance des acquis des personnes immigrantes (émettre des fiches d'information à l'intention des candidates et candidats à l'immigration; concevoir des activités de formation d'appoint, etc).

4.3.4. *De l'apprentissage informel aux communautés de pratiques*

Parmi les nombreuses caractéristiques liées à l'apprentissage informel, se trouve l'apprentissage par compétence, par l'action, par l'interaction et les communautés de pratique. Résumons-les ici brièvement.

Par « approche par compétence », on entend :

Retenir comme objet de formation les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les reconduire dans des programmes d'études ou des projets de formation sur mesure.

Thériault, 2001, p. 98

Ce programme vise à favoriser les bonnes personnes au bon endroit afin de fournir à court terme, un niveau élevé de performance et à plus long terme, de soutenir les plans stratégiques.

Viens, étude de cas chez Kraft, 2001, p. 110

Une publication de l'OCDE portant sur la nouvelle économie de l'apprentissage fait la promotion de l'apprentissage par l'action et de l'apprentissage par l'interaction. Par « apprentissage par l'action », on réfère à tout apprentissage relié au savoir-faire, aux compétences effectives, aux connaissances pratiques acquises, bien souvent sur les lieux de travail.

L'apprentissage par l'action (...), constitue un élément majeur du savoir qui est appliqué au travail dans la plupart des emplois

OCDE, 2001, p. 17

Pour sa part, l'apprentissage par l'interaction est lié au système d'innovation et des organisations apprenantes. Il s'agit à la fois d'un moyen pour transmettre des connaissances pratiques mais aussi, contribue à la capacité d'innovation et à la création de nouveau savoir dans l'entreprise, faisant appel non seulement à l'apprentissage individuel mais aussi à l'apprentissage collectif.

Les individus sont capables d'approfondir considérablement ce qu'ils apprennent à travers l'apprentissage en communiquant et en échangeant avec des collègues, tant sur le lieu de travail qu'en dehors.

OCDE, 2001, p. 17

Cette définition de l'apprentissage par l'interaction rejoint ce qu'on entend dans la littérature anglo-saxonne par les communautés de pratiques. En effet, on considère de plus en plus l'apprentissage situé, en contexte, par la pratique.

Le défi des communautés de pratique consiste à formaliser les pratiques informelles à des fins d'apprentissage collectif. En effet, plusieurs études démontrent qu'à l'intérieur des organisations, on

retrouve « *Groups of people working together outside conventional organizational structures, but informally bound together by shared expertise and passion for a joint enterprise* » (Wenger, 2000, dans Deloitte, 2000).

On parle alors de « Réseaux de connaissances collaboratives » (Deloitte, 2000) qui se distinguent des équipes de travail en ceci que les communautés de pratique n'ont pas de mandat spécifique. Ici, il est davantage question de communautés d'affinités et d'intérêts davantage que des communautés de projet.

Notons aussi que les nouvelles technologies permettent d'assurer un échange continu d'information et de créer un espace à l'intérieur duquel peut évoluer une communauté « virtuelle » de pratique. Se pose alors la question de la difficulté de créer des liens solides lorsque les communications sont médiatisées par la technologie.

K. Henriksson rappelle que de la même façon que l'information ne fait pas la connaissance, Internet ne crée pas la communauté de pratique. Il faut éviter de penser que : « *A well designed interpretive system (or Intranet on a parallel knowledge management discussion) will enable the appropriate perception and understanding of data* ».

Parmi les facteurs qui facilitent l'organisation et l'efficacité d'une communauté de pratique, on insiste d'ailleurs fréquemment sur l'importance cruciale de la confiance à l'intérieur des communautés, sur la solidité des relations sociales et de la légitimité de chacun des acteurs pour faciliter les échanges cognitifs (*distributed cognition*) (Hildreth et al. 2000 ; Adams et al. 2000) :

*The key to successful collaboration and knowledge transfer lies not in technology, but in allowing people to build social networks connected by technology. Network building is relationship building...you really cannot build relationships through a Web site alone*⁴⁸.

On insiste aussi dans la littérature sur l'importance d'organiser des rencontres physiques, même dans le cas de communautés virtuelles de pratiques dans la mesure où ces rencontres favorisent la création de liens sociaux plus solides.

You need personal relationships if you are to go extra miles for someone...

Hildreth et al. 2000, p.35

⁴⁸ Martha Patillo-Siv, Coordinator for the Education Advisory Service at the World Bank, as quoted in C.O'Dell and C. Grayson, *If only we knew what we know: the transfer of international knowledge and best practice*, The Free press, 1988, p. 163.

The development of relationships in a physical environment helped with issues of identity...

Hildreth et al. 2000, p. 34

Dans le cadre d'une étude de cas qui porte sur une analyse linguistique, K. Henriksson s'est intéressée aux types d'échanges d'information et aux genres de transactions que nous pouvons trouver dans le cadre de communautés virtuelles de pratiques. L'étude découvre trois différentes relations qui se produisent dans la communication. Dans tous les cas, il s'agit de négociation et de compétition dans la construction du sens et de la connaissance :

- 72. Le dialogue (véritable renégociation des frontières et du sens).
- 73. Le statu quo / l'évasion (la frontière d'une connaissance serait ici non acceptée ou non réfléchie).
- 74. Le conflit (compétition pour la détention de la vérité).

Pour d'autres, la circulation de l'information sur les forums (*knowledge exchange*), doit être perçue à travers quatre types de transactions : requête, révision, publications et références (Adams et al. 2000). Dans tous les cas, le résultat est la modification de l'information première (Adams et al. 2000; Benoit et Laferrière, 2000).

Ailleurs encore, on note que nous retrouvons toujours une forme de rétention de l'information comme si les pratiques informelles résistaient à s'institutionnaliser. (Benoit et Laferrière, 1998). Plusieurs soulignent l'importance d'une transformation de la culture organisationnelle pour supporter ces pratiques informelles (Deloitte, 2000; Benoit et Laferrière, 2000). Les technologies ne créent pas, en soi, de la collaboration et de la connaissance.

Companies cannot simply push new technologies to their employees desktop and expect them to collaborate with wild creativity and innovation. It's not easy. To begin, employees must want to share their knowledge.

Deloitte, 2000, p.11

Les communautés de pratique ne constituent pas une nouvelle représentation de l'organisation mais plutôt, elles procurent un support interprétatif pour la construction de sens. Les frontières d'une communauté de pratique sont dynamiques et mouvantes, épousent les changements organisationnels. Elles doivent d'ailleurs toujours être étudiées à l'intérieur des paramètres construits socialement (donc à travers la prévalance des jeux de pouvoir, des tensions etc.)

Il faut développer de nouveaux usages. Certains ont proposé des mécanismes d'encouragement et de récompense à la participation dans le cadre de communautés de pratique afin de construire la confiance de chacun des participants.

4.3.5. *Compétences et apprentissages individuels et collectifs*

Comme nous l'avons souligné précédemment, le savoir devient un capital important dans les sociétés contemporaines, exigeant de nouvelles compétences individuelles (tant pour les employés que pour les gestionnaires) et de nouvelles compétences collectives.

En effet, les gestionnaires devront faire preuve d'imagination car ils ne seront dorénavant plus jugés par leur autorité mais par leur capacité de guider les employés en fonction des objectifs généraux de l'entreprise.

People within the company are going to have so much data on their hands that they will be able to challenge [a CEO's] decisions all the time. Jack Welch.

Deloitte, 2000

Vers un renouveau organisationnel ? Dissémination des connaissances dans les organisations, mémoire organisationnelle, interaction inter-organisationnelle, etc.

L'un des objectifs que devront viser les gestionnaires consiste en la dissémination des connaissances dans leur organisation. Les organisations ont pour responsabilité d'assurer la formation continue et le maintien des compétences des équipes. (Thériault, 2001, p. 104). Cette dissémination des connaissances constitue un courant de pensée qui contribue au développement d'un savoir implicite appelé à être formalisé et partagé. (Foucher et al. 2000, p. 16). Il est plus que jamais question de travail en équipe, communication, amélioration continue (Thériault, 2001, p. 104).

Certaines organisations ont décidé de placer la formation au cœur de la culture d'entreprise. Chez Air Transat, par exemple, on a mis en place des objectifs visant à « bâtir une culture basée sur l'intégration des apprentissages » par la définition des orientations stratégiques, l'élaboration d'un plan d'action et d'un programme de formation et mise en pratique de ce plan (Desautels, 2001).

Le travail de la connaissance (knowledge work) dans les organisations (Adams et al. 2000, Davenport 1997) passe principalement par la capacité :

75. d'accéder à la connaissance ;
76. de générer de nouvelles connaissances ;
77. de capturer les connaissances ;
78. de transférer les connaissances.

Dans la littérature, on parle beaucoup d'apprentissage organisationnel comme un travail de construction sociale du sens. On voit l'organisation comme un lieu où les participants négocient le savoir commun. La connaissance et la culture organisationnelles sont perçues comme un construit (Mead, 1934; Schütz, 1970) et non comme un dépôt de connaissance dans une boîte noire, une réification de l'action dans un avoir (Henriksson, 2000, p. 5). Henriksson insiste sur les dangers liés à la crispation et à l'anomie lorsqu'une culture d'entreprise est « dictée » par ses dirigeants qui prétendent « posséder une culture » plutôt qu'une culture qui émane de l'ensemble de membres de l'organisation, reflétant la discussion et la construction partagée du sens (Henriksson, 2000).

Ainsi, pour ce qui est de la gestion de la connaissance dans les entreprises, les gestionnaires doivent posséder une définition adéquate des besoins de formation de l'entreprise. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation parle d'élaborer un système de gestion des compétences⁴⁹ (ne mentionnant toutefois pas le rôle que pourrait jouer l'employé dans la définition des besoins de formation) ou il est question de posséder :

... instrumentation appropriée permettant aux employeurs de faire le diagnostic des besoins, la planification des activités de formation, l'évaluation des participants et celle du rendement des formations qui sont dispensées.

Certaines organisations ont recours à de nouveaux outils de collaboration et de formation. Dans le contexte de globalisation des marchés, ces organisations tentent de profiter d'un « environnement international distribué » par le biais de NTIC.

Dans un autre ordre d'idées, certains prétendent que nous assistons à une plus grande confusion des frontières organisationnelles et corporatives (OCDE, 2001; Deloitte, 2000, Louise Guerre, cité par Sérieyx, 2001). Ainsi, l'apprentissage collectif résultera d'une collaboration entre les organisations. Il est lié à l'apprentissage par l'interaction, mais cette fois, « non seulement au sein de l'organisation mais également entre les organisations ». Ainsi, l'économie de l'apprentissage nécessite une coopération commune, (OCDE, p. 18) et la mise en place de réseaux de partenaires.

Les entreprises n'innovent pas seules mais en interaction avec d'autres acteurs institutionnels ». (OCDE, 2001, p. 18). En fait, une étude suédoise (Edquist et al.

⁴⁹ Sur les « systèmes informatisés de gestion des compétences » (SIGDC), lire notamment Tremblay, D.-G., Thellen, S. et Richer, M. « le Télé-apprentissage et le développement des compétences en entreprise », 2002.

2000.) démontre que 70 % des entreprises interviewées ayant réalisé des innovations de produit l'ont fait en collaboration avec d'autres organisations.

OCDE, 2001, p. 18

On dénote différents types d'interaction entre les entreprises en fonction de différents facteurs, notamment si les réseaux d'organisation sont de type vertical, hiérarchique ou de type horizontal, non-hiérarchique. L'interaction entre les organisations « ne reflète pas uniquement les relations de marché mais aussi un contexte culturel et social beaucoup plus large ». (OCDE, 2001, p. 19). Comme pour les communautés de pratiques, la confiance en l'honnêteté et au caractère non-opportuniste de l'engagement des membres d'un réseau, devient cruciale car, plus elle est élevée, plus l'échange de connaissance pourra se développer de façon fructueuse. Il s'agit alors de favoriser des « échanges intensifs d'informations entre organisations qui entretiennent des relations stables et largement fondées sur la confiance » (OCDE, 2001, p. 8).

Parmi les changements organisationnels préconisés, il est question du passage de la pyramide des tâches prédéterminées aux réseaux de contributions interactives. La pyramide fut proposée par Taylor : « Puisqu'il faut faire entrer par millions des paysans analphabètes dans les fabriques, organisons le travail en fonction de leur analphabétisme » (H. Sérieyx, 2001, p. 49). À cette pyramide doit succéder les réseaux de partenaires où sera mise à l'honneur la contribution interactive car il ne s'agit plus de simplifier les tâches prédéfinies au maximum en fonction des limites d'une organisation mais de « multiplier les intelligences interactives autour de projets, d'objectifs, de missions communes ».

**Distinction entre « apprentissage individuel » et
« apprentissage collectif » selon l'OCDE, 2001.**

- L'apprentissage individuel « implique dans une large mesure, la diffusion de savoir existant, même si celui-ci est nouveau pour celui qui l'acquiert ». p. 14⁵⁰.
- L'apprentissage collectif : « amplifie le savoir créé par des individus et le cristallise en l'incorporant au réseau de savoir de l'organisation. Ce processus s'opère à l'intérieur d'une communauté d'interaction qui s'étend au-delà des frontières et des niveaux intra et inter-organisationnel ». (p. 15)

⁵⁰ Il peut aussi impliquer le développement de nouveaux savoirs dans le contexte de recherche et développement, dans le cadre d'apprentissage informel, de communautés de pratiques et d'apprentissage interactif.

4.4. Viser l'innovation sociale : conditions pour une formation de qualité

Certains, comme l'OCDE, conjuguent savoir et croissance économique, apprentissage et compétitivité. À l'inverse, comme c'est le cas chez Castells, certains affirment que la croissance est au rendez-vous et que les critères doivent tenir compte de son contenu et de ses effets.

Possédant le capital de savoir, les individus qui semblent savoir plus auraient plus de pouvoir au sein des entreprises (OCDE, 2001, p. 14). L'objectif de l'entreprise consiste alors à transformer le capital humain en capital structurel, « c'est-à-dire le capital de savoir que l'entreprise conserve, indépendamment de la présence de collaborateurs, particuliers ».

Pour certains, cette assertion peut être relativisée : c'est en dernière analyse l'organisation qui détient le capital structurel de l'entreprise (copyright, brevets, bases de données, fiches client, manuels et solutions techniques, droits de propriété intellectuelle, secrets commerciaux, etc.).

D'un point de vue empirique, malgré la vertu du discours qui accompagne la nouvelle économie et les nouvelles pratiques organisationnelles, les changements sont plus lents et moins révolutionnaires qu'il n'en paraît dans le discours qui promeut la nouvelle économie. (Henriksson, 2000; Gadrey, 2002). Il ne faut pas oublier que les innovations dans le domaine de la formation doivent répondre à une demande sociale et à une volonté.

Si on prend l'exemple de la CSST au Québec, on ne peut comprendre le succès de son réseau d'expertise (qui permet l'émergence d'une forme d'intelligence collective distribuée) si on ne s'intéresse aux nouveaux outils utilisés mais il faut tenir compte du changement de culture organisationnelle amorcée à la fin de 1992. Bien sûr, les plates-formes de discussion ont amené à favoriser la coopération, la collaboration et la construction des connaissances. Mais il faut aussi s'interroger sur le plan stratégique qui visait dès le départ à « Agir là où ça compte », à transformer la culture organisationnelle en « instaurant un climat de confiance permettant la concertation la coopération, la collaboration et le travail en équipe. » (Benoit et Laferrière, p. 4). Ce renouveau organisationnel visait à inculquer des pratiques d'apprentissage informelles telles que : informer, consulter, collaborer, partage, se concerter, etc.

4.4.1. *Responsabilité de l'État, des organisations (patronales et syndicales) et des individus pour la formation continue*

Transformation du rôle de l'État : l'aller retour du local au global... vers de nouvelles responsabilités

Malgré la mondialisation, les villes et les régions demeurent des lieux de formation à privilégier afin d'assurer un « capital social ». Régionalisation, systèmes régionaux d'innovation et régions apprenantes sont des concepts forts prisés par l'OCDE comme nous l'avons mentionné au premier chapitre. Ainsi, il est question de créer de nouveaux réseaux sociaux et de nouvelles conventions sociales. La ville et/ou la région apprenante doit s'inscrire dans le sens du développement durable et doit être considérée « dans l'optique économique, sociale et environnementale la plus large possible » (OCDE, p.8).

Le lieu, une notion clé car étant le reflet d'un capital humain et social déterminé et déterminant. On dénote des avantages d'opérer à l'intérieur d'un marché du travail en fonction de ses limites géographiques et adhérer à un ensemble de conventions, de valeurs et de normes régionales. Il y aurait certains avantages aussi d'être en relation étroite avec les fournisseurs, consommateurs et même les concurrents :

Étant donné le caractère social, et souvent informel de l'apprentissage et l'innovation, il n'est pas étonnant que le dynamisme naisse souvent de la proximité géographique des partenaires qui permet des interactions fréquentes et des échanges d'information aisés et informels.

... les entreprises et les institutions du savoir qui cohabitent sur un même site peuvent plus aisément partager une culture et une perception communes, ce qui favorise l'apprentissage social et permet d'économiser du temps et de l'argent.

Pour l'OCDE :

... l'apprentissage permet aux individus d'améliorer leurs revenus et leurs perspectives professionnelles, tandis que la société peut disposer d'une main d'œuvre plus flexible et formée aux technologies les plus récentes.

Larsen, 1999, p. 81

Créer des activités industrielles et de services à partir de leur potentiel local d'apprentissage, d'innovation et de changement.

Larsen, 1999, p. 81

Les stratégies suivies varient suivant le contexte social et économique, lui-même marqué par l'héritage historique et culturel ». « Dans tous les cas, l'objectif est de rester compétitif sur le marché mondial grâce à l'éducation et à l'innovation et de se préparer à entrer dans le XX^e siècle.

Larsen

L'OCDE se base sur le concept de « systèmes régionaux d'innovations » (Cooke et al, 1997 ; Enquist, 1997) afin de fournir une base d'analyse utile pour le développement d'interventions publiques. Les entreprises doivent s'employer à absorber et diffuser le nouveau savoir provenant des individus éduqués. « La capacité d'absorption des organisations varie considérablement, ce qui affecte leur capacité à innover » (OCDE, 2001, p. 12). Pour l'OCDE, il faut absolument tenir compte du capital social d'une région, de ses particularités, quitte à opérer par la suite des changements au niveau de ses institutions pour favoriser le développement de régions apprenantes.

Le partage des responsabilités du financement de la formation

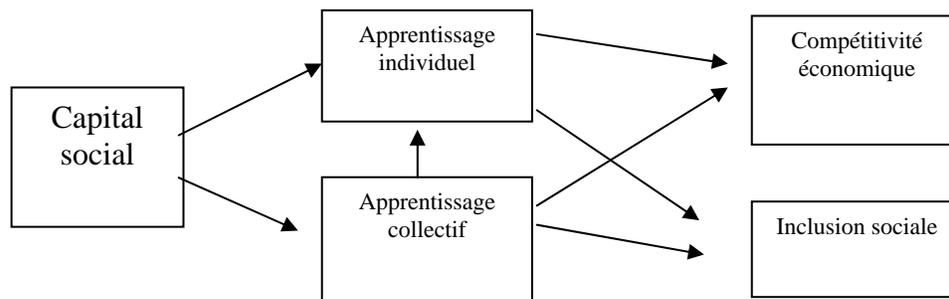
Notons que pour l'OCDE, les systèmes d'innovation « doivent être soutenus par une intervention active de l'État » (p. 20.). On affirme que « les évolutions technologiques de grande ampleur et radicales, c'est-à-dire l'adoption de nouvelles trajectoires de développement, s'est rarement fait sans l'intervention de l'État » (OCDE, 2001, p. 20).

Le rôle de l'État ne consisterait pas à intervenir à tout crin mais uniquement dans le but de favoriser l'interaction entre les organisations (OCDE, 2001, p. 20.)

« Par conséquent, les régions dans lesquelles il existe un stock important de capital social bénéficient d'avantages concurrentiels considérables dans le cadre de la nouvelle économie apprenante par rapport aux régions dans lesquelles cette confiance doit être construite à partir de zéro grâce à l'interaction » suscitée par l'État, facilité par une stratégie consciente et interventionniste de l'État.

OCDE, 2001, p. 24

Ici , cadre heuristique d'analyse des relations conceptuelles dans le modèle de région apprenante, OCDE, 2001, p. 33.



Pour que soient créées les conditions de l'innovation, « il est essentiel que des mécanismes effectifs permettent aux diplômés des universités et autres organismes d'enseignement supérieur d'entrer dans les entreprises et autres organisations » (OCDE. p. 16) et (ministère de l'Éducation).

À cet égard, le ministère de l'Éducation du Québec propose :

79. de sensibiliser les employeurs et les personnes à l'emploi à la formation continue ;
80. de mettre en place des outils de veille stratégique et d'écoute des milieux de travail ;
81. de mettre en place les instruments pour faciliter la gestion des responsabilités ;
82. d'harmoniser les interventions gouvernementales, locales et sectorielles ;
83. adapter l'offre et les modalités de formation continue aux transformations du marché du travail ;
84. accroître la qualité des interventions de formation.

Pour ce qui est du financement, le ministère de l'Éducation du Québec rappelle que la formation continue entraînera des coûts ne pouvant seulement être assumés par l'État (qui finance déjà 2.4 milliards de dollars annuellement dans la formation aux adultes liée à l'emploi).

« Les capitaux publics ne peuvent suffire à financer un tel projet ». (...) « Tout en réaffirmant le rôle et la responsabilité de l'État en matière d'éducation des adultes et de formation continue, il faut dès aujourd'hui travailler au développement des compétences des adultes en posant également la question de la responsabilité des individus et des employeurs dans le financement de la formation continue » (ministère de l'Éducation, 2002, p. 35).

Ainsi le document du ministère de l'Éducation souligne la responsabilité partagée :

L'État a une responsabilité dans l'éducation et la formation continue des adultes : les individus, les entreprises et les organisations doivent également s'y engager de façon volontaire et responsable.

Ministère de l'Éducation, 2002, p.1

On se réfère alors aux modèles européens en matière d'incitatifs fiscaux, à la mise en place de « Comptes individuels de formation » (axée sur l'épargne à des fins de formation qui est « multiplié par une contribution de l'État lorsque l'individu réalise son projet.

Ministère de l'Éducation, 2002, p. 36

Le ministère rappelle au passage que le gouvernement a :

... harmonisé le régime fiscal québécois avec le régime fiscal canadien afin de permettre l'utilisation des épargnes accumulées dans un Régime enregistré d'épargne retraite à des fins d'études.

Ministère de l'Éducation, 2002, p. 36

Plus généralement, on se propose de réfléchir, à l'aide d'analyse de pratiques dans divers pays de l'OCDE, à des moyens pour financer la formation continue. Pour le moment, on réfléchit à mettre en place une :

véritable dynamique de l'offre et de la demande qui pourrait s'instaurer au Québec, établir en quelque sorte un véritable mécanisme d'offre et de demande de formation continue adaptée aux exigences du marché du travail et permettant aux individus de parfaire leurs compétences.

Ministère de l'Éducation, 2002, p. 37

Importance des pratiques de gouvernance locale

L'évolution de la société rend plus que jamais cruciale l'approche des pratiques locales (OCDE, 2001; Isabelle Paillard, 2002.) « La territorialisation des activités politiques dans le domaine des TIC donnent une nouvelle responsabilité aux acteurs locaux » (Paillard, 2001, p. 8).

Si les citoyens sont de plus en plus invités à participer à la vie politique locale, plusieurs obstacles subsistent pour que nous puissions véritablement parler de démocratisation. L'absence de la prise en compte de la parole du public « est révélatrice des problèmes que rencontre la gouvernance locale à l'heure actuelle ». (Isabelle Paillard, 2002). En effet, Paillard dénote une vision représentation déterministe et réductrice des utilisateurs de TIC dans le domaine public. Pour ce qui est de l'aspect déterminisme, Paillard note que l'on favorise l'accès aux TIC davantage que l'usage réel. « C'est donc bien les projets d'infrastructures qui mobilisent les collectivités territoriales, la question de leurs usages ne se présentant donc pas comme une priorité » (Paillard, 2002, p. 7).

Pour ce qui est de la vision réductrice, il semble qu'on consacre beaucoup d'effort afin de « sensibiliser » la population aux NTIC (ex. formation à la consultation Internet) afin de démocratiser l'accès aux technologies, mais on fait peu de cas des innovations possibles en terme de participation citoyenne. Se référant à B. Van Bastelaer et al. L'auteure affirme que les politiques locales en matière de TIC devraient reposer sur l'implication des utilisateurs dans la conception, l'implémentation et l'évaluation des projets⁵¹ :

L'intervention des collectivités territoriales dans un nouveau secteur se situe dans la continuité d'autres opérations dans lesquelles la relation du politique avec les publics existe dans un cadre normé, celui de l'institution qui s'adresse à son public selon un modèle classique, traditionnel, linéaire et hiérarchique sans tenir compte pourtant des évolutions dans les modes de transmission des connaissances.

Paillard, 2002, p. 8

Les différents publics sont imaginés dans une position d'attente ou de demande » (...) celle qui conforte leur position d'offreur de services ou de produits de communication, oubliant ainsi que l'innovation technique réussie est celle qui naît d'une rencontre sociale.

Paillard, 2002, p. 8

Isabelle Paillard plaide pour une formation aux usagers des NTIC pour favoriser une véritable démocratisation des pratiques locales, formation qui tiendrait compte des besoins des usagers en vue d'une plus grande participation à la vie publique. (Isabelle Paillard, 2002). Se référant à P. Muller, l'auteur nous enjoint, comme le fait l'OCDE, à considérer le rôle de l'État non plus comme étant lié à la résolution de problèmes mais plutôt de « contribuer à rendre le monde intelligible : la fonction de gouvernement consiste à rendre possible l'élaboration des cadres d'interprétation du monde qui vont permettre aux acteurs de donner un sens à leur action »⁵².

⁵¹ B. Van Bastelaer, L. Henin et C. Lobet-Maris, *Villes virtuelles entre Communauté et Cité*, L'Harmattan, 2000, p. 62.

⁵² P. Muller, « Politiques publiques et effets d'information, l'apport des approches cognitives », dans Gerstlé J » (dir) *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, 2001, p. 242

4.4.2. *L'apprentissage tributaire des modèles organisationnels : horizontalité, verticalité, transversalité*

Le *Knowledge Management* : permettrait d'aider les organisations à mieux se connaître, avoir une réflexion sur leurs propres connaissances et expériences.

Nous assisterions à une décentralisation des formes de gestion pour une philosophie valorisant la confiance et l'initiative, la responsabilisation individuelle. Or malgré cela, plusieurs insistent sur la responsabilité des organisations en regard des pratiques de formation et d'autoformation : le soutien pourrait être à améliorer (Foucher et al. 2000, p. 18.). Les approches libres-services en formation ont connu un certain nombre d'échecs. L'autoformation ne signifie pas autodidaxie et déresponsabilisation des organisations dans la formation des employés : il faut créer des environnements d'apprentissage stimulant la motivation et aidant les individus à réaliser des apprentissages leur permettant qu'acquérir, en bout de ligne, de l'autonomie.

Dans un contexte de démocratisation :

... adopter une telle démarche demande, pour beaucoup, et surtout pour ceux qu'une qualification insuffisante a mal préparés à prendre seuls en charge leur formation, un long processus qui exige une assistance adaptée.

Moeglin, 1998, p. 130

La conversion en self-service a pour effet de déresponsabiliser l'amont (l'organisation) vers l'aval (l'apprenant), entraînant une dévalorisation de la médiation (le formateur, le contenu) au profit de l'apprenant et des outils permettant d'accéder à l'information. Or nous assistons alors au « déplacement de ce qui relève de la frontière entre ce qui relève de la formation et ce qui n'en relève pas. » (Moeglin, 1998, p. 118). « Par une sorte de circularité vicieuse, il lui est demandé d'avoir déjà au départ les compétences qu'il est censé acquérir à l'arrivée » (Moeglin, 1998, p. 129) :

Contrairement au mythe de l'autodidacte autosuffisant et apprenant seul, l'apprentissage autodirigé se caractérise par l'alternance entre des périodes de réflexion et des phases d'action, entre des périodes d'apprentissage autonome et le recours à des agents éducatifs.

Danis et Tremblay 1985

L'autodidaxie est trop souvent perçue comme une réponse directe à l'économie de marché. Certains auteurs insistent alors sur les dangers de l'autoformation lorsque l'objectif vise uniquement l'augmentation de la productivité du système pédagogique (en terme quantitatif, taylorien : diminuer les ressources investies dans la formation) plutôt que d'augmenter la productivité pédagogique

elle-même (qui se mesurerait en terme qualitatif, lié au progrès réalisé pour tous). (M.H. Carré, p. 215)

« La mosaïque des ressources sollicitées doit s'ordonner en un environnement cohérent pour l'apprenant ». (Moeglin, 1998, p. 127) Le milieu de travail doit considérer l'acte d'apprendre comme un acte de travail à part entière. Les compétences nouvelles doivent être intégrées par l'organisation et dans la définition des situations professionnelles.

4.4.3. *Autoformation et autoformation assistée par ordinateur : autogestion, responsabilisation et soutien à l'apprentissage*

Parmi les nouvelles compétences valorisées dans les entreprises apprenante, on retrouve l'autonomie, la responsabilité, la polyvalence, l'employabilité, la capacité d'apprendre à apprendre (disposition « métacognitive » à la formation et à l'autoformation). Dans la mesure où on favorise la responsabilisation des individus quant à leur formation (Foucher et al. 2000, OCDE 2002, ministère de l'Éducation 2002), L'autoformation est fréquemment cité comme un moyen efficace pour la formation en entreprise car elle permet une plus grande flexibilisation des apprentissages, une plus grande adéquation des apprentissages en fonction des besoins des apprenants.

L'autoformation peut être définie comme étant :

Basée sur la responsabilité de l'individu face à sa propre formation, l'autoformation est une démarche qui requiert certaines dispositions, et qui est influencée par la capacité de réfléchir sur soi. Cette démarche consiste à prendre des initiatives vis-à-vis sa propre formation, à imprimer une orientation à ses apprentissages et à gérer ces derniers, exerçant un contrôle sur leur déroulement. Elle peut se réaliser de diverses façons et elle exige une capacité de tirer profit des moyens laissant une marge d'autonomie dans l'apprentissage. Le contenu et la démarche de ces apprentissages, qui peuvent viser la maîtrise de savoirs, de savoir-faire ou de savoir-être, peuvent être plus ou moins planifiés.

Foucher et al, p. 41

L'autoformation doit permettre la réflexivité sur soi, la réflexivité sur la carrière, la consolidation identitaire, l'apprentissage expérientiel, la croissance personnelle (Foucher et al. 2000). Elle se trouve à la confluence de 4 types d'apprentissage : l'apprentissage autodidactique, guidé, spontané et participatif. Néanmoins, on s'entend sur le fait qu'il repose sur « un contrôle sur l'apprentissage ou de possibilités de choix (degré d'autonomie, de latitude) par l'apprenant. (Foucher. p. 19). M.H. Carré parle d' « autodirection » pour une « autoformation sociale ». (Carré. p. 217). Ailleurs, on parle de « Communauté virtuelle autogérée » plutôt que gérée par des organisations hiérarchiques (Deloitte, 2000).

Loin de se limiter à l'acquisition des compétences explicitement requises et valorisées par l'organisation, pour lesquelles des actions de formation formelles sont mises en place, ce type de démarche a aussi pour effet le développement de l'expertise, des savoir-faire relationnels, de la créativité dans des pratiques d'invention du quotidien et comme co-produit un certain intérêt pour le travail, ainsi que la confiance en soi et en ses capacités professionnelles.

M.H. Carré, p. 222

Pour s'adapter, les individus doivent eux-mêmes être capables d'identifier leurs besoins de formation et de trouver des moyens pour y répondre.

Foucher et al, 2000, p. 11

D'abord, pour les individus, il s'agit d'un meilleur contrôle sur l'apprentissage (choix des contenus, rythme d'apprentissage, modes d'évaluation, etc.) et le développement d'une flexibilité, d'une capacité d'ajustement aux changements. Pour les organisations, ce sont principalement un engagement plus fort des employés à l'égard de leur formation, (...) initiatives qu'ils prennent pour apprendre, et la capacité de répondre mieux et plus vite aux besoins de formation. Pour les 2 parties, ce sont de nouvelles possibilités qu'offre l'adoption d'une vision caractérisée par 1) le passage d'une acquisition de connaissances dont les visées sont à court terme, au développement d'une capacité d'ajustement à plus long terme 2) le passage d'une maîtrise de connaissances spécifiques à la maîtrise de compétences fondamentales, telles que la créativité, la capacité de travailler en équipe et de résoudre des problèmes inédits, et l'acquisition d'une autonomie plus grande dans le travail.

Fourcher et al, 2000, p. 13-14

Plusieurs auteurs intéressés par la problématique de l'autoformation soulignent l'importance du tutorat dans le cadre de projet d'autoformation: « Le simple fait d'avoir à se poser ses propres problèmes d'apprentissage ne garantit pas un développement automatique de ses propres capacités d'autonomie » (Caspar. p. 72).

D'autre part, on se méfie de certains discours liés à l'autoformation assistée par ordinateur. Bien qu'on reconnaisse que le télé-apprentissage permet à l'individu de se former en apprenant par lui-même, en disposant d'une latitude dans son apprentissage, l'autonomie dans l'apprentissage que permettent ces « dispositifs ouverts » ne garantit cependant pas une autodirection, une prise en charge de l'apprenant par lui-même. En résumé, disons que l'autoformation et l'autoformation assistée ne font pas appel au même niveau d'autonomie et de responsabilité et qu'il y a un danger de transférer l'autorité et le contrôle de l'apprentissage à celui des machines, des « robots-enseignants » (Mœglin, 1998).

Cela étant dit :

... l'autoformation n'a pas fini d'apparaître comme une voie d'avenir parce qu'elle suscite une explication personnelle et un engagement durable dans la prise de responsabilité des apprenants vis-à-vis de leurs propres compétences ». (Caspar. p. 71). Par l'autoformation, on prétend que l'apprenant devra passer du stade de « consommateur de formation » à celui d'acteur éclairé, capable d'actualiser, de développer, de gérer ses propres compétences en écho aux signes, aux incitations et aux ressources que lui propose l'organisation du travail et la société dans laquelle il s'insère.

Caspar, p. 78

5. LE RÔLE QUI REVIENT AU TERRITOIRE DANS LES INTERACTIONS ENTRE LA NOUVELLE ÉCONOMIE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Patrick Gingras

Présentation

La nouvelle économie et l'économie sociale. Faire de l'économie sociale un vecteur de la nouvelle économie, ou l'expression d'une nouvelle forme d'organisation économique; penser que la nouvelle économie pourra devenir un ensemble de concepts qui constitueront la boîte à outils nécessaire à la rénovation des liens sociaux qui structurent l'activité économique et qui lui sont, à toutes fins pratiques, inhérents, voilà une idée qui est dans l'air du temps, séduisante, accrocheuse et propice à la discussion.

Créer des ponts, en somme, entre la nouvelle économie et l'économie sociale n'est pas chose facile, notamment en raison du sens traditionnel que l'on donne à la nouvelle économie. En effet, celle-ci est essentiellement vue comme l'ensemble des innovations technologiques qui permettent aux entreprises d'innover, ou encore, l'ensemble des nouvelles technologies qui permettent de créer de nouveaux secteurs d'activité économique. Pour que devienne possible la création de ponts entre la nouvelle économie et l'économie sociale, il faut étendre le concept de nouvelle économie à l'ensemble des comportements sociaux qui permettent de créer de nouveaux rapports entre les individus et l'activité économique. Ces nouveaux rapports constitueront la base à partir de laquelle il deviendra possible d'insérer dans un processus de nature économique, des personnes qui sont exclues de l'économie, de même que celles qui ne partagent pas les préceptes du discours économique dominant actuel.

En ce qui concerne la géographie, l'évidence a depuis longtemps démontré les liens qui unissent l'espace, ou le territoire, et l'organisation des activités économiques. Cependant, qu'en est-il du facteur spatial dans la création des liens qui uniront la nouvelle économie et l'économie sociale ? Quel est le rôle de la géographie dans l'organisation innovante d'une économie qui se veut plus sociale, c'est-à-dire plus axée sur sa dimension sociale que sur sa dimension productive ? Pour répondre à ces questions, il faut d'abord savoir ce que l'on sait déjà sur la place de la géographie, de l'espace et du territoire, dans l'articulation d'une économie sociale qui se conjugue avec nouvelle économie. Le présent texte est le résultat de ce processus de consultations documentaires cherchant à savoir ce que l'on semble savoir sur la relation entre l'espace, l'économie sociale et la nouvelle économie. Cette consultation documentaire s'est faite à partir d'une recension des écrits qui traitent, directement ou indirectement, de la place de l'espace, ou plus précisément, comme il est fait mention dans la littérature, du territoire dans l'élaboration des innovations économiques qui mènent au développement ou à la définition de l'économie sociale. Cependant, il faut préciser que cette recension a été faite en évitant de revoir les auteurs que vous connaissez déjà, que vous avez déjà étudié et dont vous maîtrisez déjà les idées et concepts. La recension s'est donc réalisée en essayant le

plus possible de trouver d'autres auteurs, peu ou pas connus. Dans le pire des cas, il s'agit d'auteurs bien connus, mais dont certains ouvrages pourraient ne pas avoir été consultés de façon exhaustive.

À ce stade-ci, avant même de commencer à faire état de la recension comme tel, deux constats méritent d'être faits dès maintenant quant aux résultats obtenus. Premièrement, il est rarement fait mention de façon claire, explicite et compréhensive, de l'aspect territorial dans l'articulation des nouvelles pratiques économiques pour élaborer un projet d'économie sociale. En fait, ce n'est qu'en lisant entre les lignes des auteurs consultés que l'on devine qu'il est question du territoire dans leurs propos. Ce n'est, bien souvent, que par déduction que l'on comprend que les explications des auteurs consultés en appellent à une organisation spatiale précise et à une territorialisation des concepts avancés. Par conséquent, il faudra comprendre que si les explications contenues dans le présent document concernant les textes recensés ne sont pas toujours claires, c'est bien parce que les textes en question parlent de l'aspect territorial dans leurs propos que par la porte d'en arrière. De plus, il ne faudra pas se surprendre en regardant le nombre de textes sélectionnés pour la présente recension. Relativement modeste, la quantité d'ouvrages jugés pertinents n'a rien à avoir avec l'abondance des documents disponibles traitant de l'aspect économique et social des liens qui se tissent entre nouvelle économie et économie sociale.

Deuxièmement, en consultant la littérature, il a été possible d'identifier deux types d'arguments qui justifient ou qui expliquent l'aspect fondamental de l'espace ou du territoire dans la construction de ponts entre la nouvelle économie et l'économie sociale. Il y a d'abord l'argument qui stipule que le territoire est ce qui permet la convergence des acteurs impliqués dans le processus d'innovations économiques dans l'économie sociale, de même que des ressources propres au milieu vers un projet de développement local solidaire et innovateur. Ensuite, il y a l'hypothèse des auteurs qui avancent que le territoire est le vecteur de l'identité collective unissant les individus d'une communauté. Le territoire, dans ce contexte, médiatise les liens sociaux entre les individus, leurs valeurs et leurs idéaux en ce qui concerne le développement d'une économie solidaire.

C'est donc ces deux hypothèses ou voies d'explication qui seront explorées dans le présent document. Après avoir expliqué les réflexions des auteurs, des citations de ceux-ci viendront compléter ou appuyer leurs propos. Cependant, avant de mener cette entreprise de front, il est jugé nécessaire de précéder cet exercice d'un prologue visant à définir la place ou l'importance fondamentale de l'espace et du territoire dans l'organisation de la société et dans son articulation. Puisque l'implication du territoire dans la construction de liens entre la nouvelle économie et l'économie sociale est souvent expliquée entre les lignes, le prologue proposé aura pour effet d'accentuer la compréhension de la pensée développée par les auteurs pour expliquer la place du territoire dans leur pensée.

Prologue : La géographie et le territoire dans l'organisation de la société

La géographie, en tant que science, a un objet d'étude. Celui-ci se définit comme étant l'étude de la relation entre l'espace et la société; l'étude de l'espace, et des lieux, en tant que construction humaine, structurant la société. Pour comprendre comment l'espace peut structurer la société, il faut

d'abord connaître le rôle du territoire dans la création de liens sociaux entre les hommes. La création de la société n'émane pas d'une origine ethnique commune ou d'une langue commune, mais bien du partage d'un espace commun. Cet espace commun fait vivre les personnes ensemble, permettant ainsi une interaction sociale et la création de liens sociaux. Cette réalité poussera ces personnes à délimiter cet espace sous la forme d'un territoire afin de s'identifier à lui, permettant ainsi la diffusion des liens sociaux à l'ensemble de la communauté du territoire, organisant, par conséquent, leur société. À cet effet, Jean-Marc Fontan soulignait, dans un de ses articles, que: « Le territoire cimente le milieu et médiatise les liens sociaux », structurant ainsi la société (Klein, Fontan et Tremblay, 1999; p.21; Saez, Leresche, Bassand, 1997). De ces liens sociaux émanera une certaine conception de la vie en groupe avec ses objectifs et ses attentes. Fontan a mis en évidence cette réalité dans ses travaux sur la Société de développement Angus. Il insistait, dans cette étude de cas, sur le fait que les acteurs socio-économiques sont unis non pas par une appartenance de classe sociale, mais bien par un territoire commun et que de ce fait, ils ont été amenés à se concerter pour agir afin de se sortir de la marginalité économique et ce, par la définition d'objectifs communs et d'un aménagement spécifique de leur territoire qui concrétisait ces objectifs (Klein, Fontan et Tremblay, 1999; p.12-17; Saez, Leresche, Bassand, 1997).

Par conséquent, ceci nous laisse donc croire que « ... les contradictions sociales de classe sont nuancées par l'importance que prend l'appartenance géographique, ce qui conduit à l'émergence d'une conscience territoriale chez les acteurs socio-économiques » (Klein, 1997). Donc, par l'appartenance et l'identification à un territoire, de même que par son aménagement et sa disposition en fonction des objectifs de la communauté qui l'habite, il se crée des liens sociaux entre les hommes et en plus, le territoire les structure pour organiser la société.

Par la suite, puisqu'il y sera convenu d'une certaine façon d'agir et d'orienter la vie sociale, ce territoire commun, mais cette fois-ci à l'intérieur de l'État-nation ou du territoire d'une communauté dont les limites sont définies et reconnues, permettra la convergence des différentes forces et flux de la société afin d'assurer sa cohésion. De plus, ce territoire ou cet État-nation, puisqu'un consensus y est maintenu, permettra la reproduction de cette société. À ce sujet, Jean-Marc Fontan rappelait que: « Le territoire... traduit les différences sociales et les rapports de force entre les groupes qui composent la société (groupes de revenu, groupes professionnels, groupes ethniques, groupes d'âge, groupes de pression, etc.). Mais en même temps, le territoire médiatise les rapports de l'individu au collectif, du privé au public, du civil au politique, et, de cette manière, il délimite les appartenances globales des citoyens » (Klein, 1998 ; p.37). Par conséquent: « Dans le contexte du modèle État-nation, le rôle politique primordial de l'État (donc de l'organisation sociale) est celui d'assurer la prééminence des forces centripètes sur les forces centrifuges à l'intérieur d'un territoire national. Cette fonction cruciale de l'État interpelle la géographie, notamment la géographie politique, dans la mesure où la géographie est la science du territoire et que le territoire est, dans le cas de l'État-nation, (ou du territoire d'une communauté) à la fois cadre et moyen de la reproduction économique, sociale et politique de la société » (Klein, 1998 ; p.36).

Ainsi, c'est directement de ces prémisses qu'émanent les réflexions avancées dans les textes de la présente recension, pour expliquer l'importance du facteur territorial dans la liaison entre la nouvelle économie et l'économie sociale. En effet, les auteurs qui avancent que le territoire est ce qui permet la

convergence des acteurs de l'économie sociale et les autres ressources d'une collectivité vers un projet de développement économique innovateur et solidaire, se réclament du fait que le territoire que partage une communauté permet la création d'interactions sociales qui cimentent le milieu au profit d'une certaine conception de la vie en groupe avec ses objectifs et ses attentes. De plus, ils fondent leur approche à partir du fait que le territoire est le moyen qui permet d'assurer la prééminence des forces centripètes de la collectivité sur celles qui ont tendance à la disloquer.

Quant aux auteurs qui affirment que le territoire est le vecteur de l'identité collective qui permet la médiation des liens sociaux entre les individus en ce qui concerne la définition et la création d'une économie sociale, ils soutiennent, en bout de ligne, que le partage d'un territoire commun et des interactions sociales qui s'y déroulent, provoquent un sentiment d'appartenance envers celui-ci. Ce sentiment attache davantage les individus de la collectivité à leur milieu, facilitant de ce fait, la médiation des liens sociaux entre les acteurs de l'économie sociale, de même que le développement d'une plus grande volonté pour développer une structure innovante en la matière.

Le fait que l'argumentation des auteurs recensés s'articule à partir des idées maîtresses expliquées dans ce prologue permet d'affirmer deux choses. Premièrement, la lecture des auteurs recensés deviendra plus facile à faire. En effet, nous serons en mesure de savoir en vertu de quoi ils justifient et édifient leurs réflexions et il sera plus facile de savoir la finalité de leurs propos. Deuxièmement, il est déjà possible de savoir que le contenu des documents recensés ne détonnera pas beaucoup avec ce que vous savez déjà sur la place du territoire dans l'innovation économique en économie sociale. Puisque les auteurs étudiés développent leur pensée à partir des fondements qui justifient l'importance du territoire dans l'articulation de la société, fondements que vous avez-vous même explorés, il est peu probable que vous trouverez dans cette recension quelque chose de radicalement nouveau.

5.1. Le territoire comme force qui permet la convergence des acteurs de l'économie sociale et des autres ressources du milieu vers un projet de développement économique innovateur et solidaire.

À la lumière des paragraphes précédents, il est facile de comprendre que les auteurs qui prêtent au territoire la vertu d'assurer la convergence des forces d'une collectivité et de ses leaders autour de l'élaboration d'un projet de développement économique innovateur et solidaire, n'attribuent pas directement un tel rôle au territoire. Dans leurs explications, qu'ils tirent, la plupart du temps, d'études de cas, on comprend cependant les nombreuses références au cadre territorial dont l'importance, il est vrai, remonte très loin en amont de leur réflexion, comme un *a priori* dont il n'est nul besoin de rappeler. Les auteurs préférant, à juste titre, se concentrer sur l'aspect sociologique et/ou économique du phénomène qu'ils observent et étudient, puisque ce sont ces deux derniers aspects qui constituent le moteur des innovations économiques en économie sociale.

Les auteurs étudiés définissent d'abord et avant tout la place qui revient au territoire, dans les processus d'innovations économiques en économie sociale, par sa capacité à faciliter les prises de conscience face à une réalité économique qui affecte et marginalise les individus d'une communauté. De plus, selon ces mêmes auteurs, le territoire est ce qui permet de mettre en contact une pluralité d'acteurs locaux et de les impliquer activement, et de façon soutenue dans le temps, dans des démarches de coopération. Il est important de noter que ces contacts et ces démarches de coopération sont à la base même des innovations économiques qui mènent à la définition de nouveaux comportements sociaux en économie sociale (Borzagnac, 1995 et Borzagnac, 1997).

Dans certains des cas étudiés, c'est par un espace urbain commun, qui fait vivre ensemble les individus d'une communauté, que se crée une promiscuité entre ces mêmes individus quant à leurs frustrations, leurs difficultés et leurs réflexions face à des conditions de vie difficiles et à leur marginalisation économique grandissante. Cette promiscuité, que provoquent la cohabitation et le partage d'un territoire commun, est à la base de l'émergence d'une prise de conscience collective des conditions de vie des individus et à la constitution d'une volonté commune de provoquer le changement et l'innovation. Dans d'autres cas, c'est la proximité géographique de différentes régions qui permet une diffusion accélérée des liens qui unissent les collectivités qui s'y trouvent. Cette proximité permet l'expression d'une communauté d'intérêts face au développement socio-économique des régions concernées. Surtout, cette proximité géographique permet de faciliter la mise en commun des ressources et des forces vives des milieux locaux pour infléchir l'articulation actuelle de l'économie.

L'idée du territoire qui provoque une expression collective des aspirations d'une collectivité, de même que sa capacité à mettre en contact une communauté d'acteurs engagés activement dans l'élaboration de nouveaux projets de développement économique, est expliquée comme suit par Demoustier et Berthet :

La territorialisation des activités et des interventions au service du développement ne manque pas d'atouts :

85. elle permet une expression concrète et collective des besoins de base qui sont communs à tous les individus d'une population, et a donc une vertu d'introduction à la démocratie ;
86. en multipliant les activités de substitution ou en prolongement de l'économie domestique, elle redonne une place à une multitude d'acteurs, exclus de la vie publique, mais inclus à la dynamique territoriale du milieu ;
87. en suscitant des échanges, elle fait ainsi circuler la monnaie entre de nombreuses mains, opérant une certaine redistribution des revenus ;
88. les relations de proximité peuvent également favoriser la mise en mouvement des personnes dont le parcours ne peut démarrer en dehors du quartier.

Demoustier et Berthet, 1998, p. 87

De plus, ajoutent-ils plus loin :

Il est fondamental de tenir compte des différences particulières des territoires : ressources disponibles, paupérisation, déqualification sociale, etc.

Demoustier et Berthet, 1998, p.87-88

Toujours au sujet de la nécessaire territorialisation des activités et des interventions en faveur du déploiement d'initiatives en économie sociale, Rochefort affirme que :

Mentionnons, tout d'abord, qu'au cours des années 1980, la ville est apparue comme le champ d'une nouvelle forme d'action publique. Deux phénomènes expliquent cette territorialisation des interventions publiques. D'une part, les chercheurs se sont aperçus que les phénomènes économiques et sociaux avaient tendance à se concentrer dans l'espace et à épouser le découpage social du territoire. D'autre part, présente depuis vingt ans dans la plupart des pays occidentaux, une volonté de décentralisation de l'État a entraîné l'identification des problèmes à certains territoires. Les acteurs urbains étant en droit de s'interroger sur la meilleure façon de concilier l'échelle de leur action à l'échelle des problèmes à traiter, la question du territoire à prendre en compte s'est également posée. Quel espace devait-il être privilégié : le quartier, l'arrondissement, la ville ou l'agglomération ? Or, les problèmes de chômage et de pauvreté s'étant généralement trouvés concentrés dans des quartiers particuliers, cette échelle territoriale est devenue un espace de référence pour une gamme de plus en plus variée d'interventions publiques qu'il s'agisse de la santé, de l'emploi, de l'environnement ou de l'habitat.

Par ailleurs, cette territorialisation des interventions publiques doit être reliée à cette crise, à la fiscale et politique que subit l'État-providence. Dans ce contexte marqué par la remise en question des mécanismes keynésiens de régulation et le désengagement des paliers gouvernementaux centraux, ces interventions territorialisées apparaissent comme une nécessité pour répondre aux différents problèmes causés en grande partie par le manque d'emplois tout en respectant les restrictions budgétaires. Cependant, parallèlement à cet éclatement de la société salariale et à cet ébranlement de l'État-providence, un nouveau modèle de gestion sociale, une gestion communautaire de l'exclusion, qui interpelle les communautés définies territorialement et implique des actions collectives territorialisées s'est également dessiné » (Rochefort, 2001, p.79-80).

Paiement, quant à lui, souligne, concernant la place du territoire, ou des régions, dans le processus de concertation sur la définition du bien commun, que :

Pour revenir au bien commun, il est facile de comprendre que celui-ci devient moins une inaccessible étoile qu'un processus à développer, une histoire commune à écrire.

Cette aventure suppose, d'entrée de jeu, qu'une population est intéressée par la qualité de vie qui sera la sienne dans les années à venir. Ces personnes refusent de se définir comme de simples consommateurs ou clients et cherchent déjà à répondre aux questions que leur poseront les enfants de leurs enfants : quel monde voulons-nous leur laisser en héritage ?

Risquant une sortie des multiples cocons actuels, ils retissent des liens avec leurs voisins, redécouvrent que les divers problèmes qui les affligent ont d'innombrables liens entre-eux. Ils commencent aussi à comprendre qu'il n'est pas suffisant d'avoir un projet de développement, si intéressant soit-il, mais qu'il doit être arrimé aux autres projets en cours dans le milieu. C'est en effet, dans la mesure où un développement s'ouvre à l'avenir de toute la communauté, qu'il prend le chemin du développement solidaire. Pour réussir à s'entendre, les lieux de concertation régionale qui se mettent en place devront, de toute urgence, étancher une soif démocratique qui est grande, accepter de tabler sur les ressources des personnes et non plus seulement sur leurs problèmes. Tôt ou tard, ils devront bien inciter leurs gouvernements à se concerter, et à donner aux régions des pouvoirs réels avec les moyens financiers qui les rendent possibles.

Sans une telle volonté de vivre ensemble sur un territoire concret, point d'enclage d'une démarche plus longue, il sera impossible de poursuivre un bien commun réel, c'est-à-dire un développement des personnes et de leur milieu qui fait de chacun un acteur de sa vie, un citoyen qui entend être partie prenante de l'avenir qui se construit.

Paiement, 2000, p. 149

L'importance du territoire, et par le fait même, de la convergence des principales ressources des collectivités locales dans l'organisation d'alternatives pour le développement d'une économie sociale, trouve aussi son importance dans l'articulation des différentes stratégies élaborée par ces alternatives. Les nouvelles pratiques économiques qui créent des ponts avec l'économie sociale s'inscrivent dans des systèmes complexes qui engagent une myriade d'acteurs locaux et extérieurs à la collectivité, dans des démarches de coopération relativement durables. Elles se traduisent par des modes d'intervention des pouvoirs publics plus contractuels et partenariaux qui reposent sur des compromis ou des pactes locaux plus ou moins institutionnalisés. Elles se manifestent en outre par le développement d'activités plus ou moins intégrées répondant aux besoins essentiels des populations pauvres, démunies et marginalisées. Ces activités visent à favoriser l'accès à différentes ressources comme le logement, les services d'hygiène et de santé, le microcrédit, les activités génératrices de revenus et la formation. Ces pactes ou compromis locaux sont stables dans la mesure où la société civile est capable de se doter ou de réactiver des formes d'organisation collective représentatives et efficaces (Diaz, Donovan, Williamson, 2000, p.167-177 ; Collebbon, Manoury et Parodi, 2000, p.120-136).

C'est dans la mesure où les organisations collectives doivent être représentatives et efficaces que la nécessité du territoire se fait encore sentir. Compte tenu du fait que le territoire est à la base d'une convergence d'esprit face à la définition d'une communauté d'intérêts qui est en réaction à une

situation économique défavorable pour l'ensemble de la collectivité, qui elle est liée par le partage d'un espace commun, et dans la mesure où le territoire permet de faciliter les échanges et la mise en contact des acteurs et les organisations de l'économie sociale, force est d'affirmer que le territoire est, pour ainsi dire, à la base de la création des organisations collectives représentatives qui auront la charge d'articuler les nouvelles stratégies de l'économie sociale. À cet effet, Collembon, Manoury et Parodi affirment que : « Manifestement, dans la phase d'exécution du programme (d'économie sociale), l'association qui l'applique est plus forte, plus crédible et est la plus sollicitée par la communauté lorsque l'association est représentative du quartier, lorsqu'elle est une référence pour l'accès à une qualité de vie meilleure » (Collembon, Manoury et Parodi, 2000, p.127). Plus loin ils ajoutent que : « c'est l'entité communautaire locale (territorialisée) qui subit le plus l'impact d'une pratique participative (aux programmes de l'économie sociale). En étant le canal légitimé de divulgation, de contact, de choix et de renforcement des (individus) qui participeront au programme, le milieu communautaire local renaît dans sa pertinence sociale avec ses habitants » (Collembon, Manoury et Parodi, 2000, p.129-130).

Enfin, la pertinence du territoire, pour le développement de l'économie sociale, tire aussi sa pertinence du fait qu'il met en contact les différents agents économiques interpellés par l'économie sociale. Dans ce cas, la nouvelle économie qui se conjugue avec l'économie sociale prend la forme d'un espace productif qui se développe sous la forme d'un pôle d'activité, comme vous l'avez bien exploré dans le cas du technopôle Angus. Comme nous le savons, l'aménagement d'espaces productifs de type technopole, microdistrict industriel ou parc industriel permettent, en raison de la proximité géographique qu'ils favorisent, une rapide circulation des idées, des expériences et de toutes autres informations qui encouragent l'innovation dans une optique, nous l'oublions souvent, qui peuvent encourager le déploiement d'une économie sociale (Desfontaines, Prud'Homme, 1999, p.78-110).

5.2. Le territoire est le vecteur de l'identité collective qui permet la médiation des liens sociaux entre les individus en ce qui concerne la définition et la création d'une économie sociale

En ce qui concerne cette hypothèse, c'est principalement en se référant à l'affaiblissement de la gouvernance de l'État-nation que les auteurs trouvent le point de départ à leur argumentation. Dans un contexte de remise en question des mécanismes keynésiens de régulation de l'activité économique et de l'engagement des différents paliers gouvernementaux dans ce même domaine, il s'est développé, comme nous le savons, de nouveaux mécanismes de développement économique. Les différentes théories du développement s'articulent, depuis un certain temps déjà, à partir du développement local, qui permet aux régions et aux collectivités de prendre en mains leur développement. Ces théories visent à développer, dans les régions affectées par des problèmes de développement économique, une expertise et une culture industrielle ou économique, qui leur permettraient d'être plus à même d'assurer leur développement socio-économique (Benko, 1999). À ce sujet, Chouinard, Desjardins et Forgues affirment que : « le milieu sera créateur s'il innove et

entreprendre; c'est par l'esprit d'innovation et d'entreprise que les petites communautés pourront s'affirmer » (Chouinard, Desjardins, Forgues, 2000, p.79). De plus, ces mêmes auteurs soulignent qu'il est nécessaire de « mettre en valeur les possibilités propres à chaque région en encourageant la valorisation des initiatives du milieu lui-même et la concertation des agents locaux et régionaux » (Chouinard, Desjardins, Forgues, 2000, p.79). Cependant, poursuivent-ils plus loin : « ceci n'empêche pas que les collectivités locales sont dotées inégalement de ressources et qu'on assiste à un accroissement des inégalités sociales et territoriales » (Chouinard, Desjardins, Forgues, 2000, p.79). D'où l'importance, selon eux, de mettre l'accent sur la concertation et l'approche partenariale afin de revaloriser les espaces économiquement marginalisés en renforçant le sentiment d'appartenance de la collectivité à leur territoire (Chouinard, Desjardins, Forgues, 2000, p.79).

Puisqu'un territoire possède, comme le rappelle Paiement, sa propre histoire, sa culture, ses populations variées en interaction entre elles et avec leurs institutions multiples, un sentiment d'appartenance peut attacher une collectivité à son milieu, à son territoire. Ce sentiment d'appartenance serait à la base d'une volonté de s'enraciner dans son milieu et « de développer une volonté politique de la population d'orienter le devenir de son territoire » (Paiement, 2000, p.142). Selon les auteurs étudiés, ce n'est qu'en développant un sentiment d'appartenance envers son milieu, son territoire, que se développe un désir d'y rester et de le développer (Bassand, 1991; Beauregard-Matsuda, 1996; Diaz, Donovan, Williamson, 2000; Lafontaine, Thivierge, 2000; Rochefort, 2001). Ce sentiment d'appartenance à un territoire, qui attache une collectivité à son milieu, est fondamental. En effet, comme nous l'avons vu, c'est par le territoire que se diffusent les liens sociaux unissant les personnes d'une communauté, et par le fait même, la convergence des forces vives du milieu pour susciter de nouveaux comportements économiques et développer, en bout de ligne, l'économie sociale.

Rochefort, en examinant l'impact des services de proximité dans la mise en place d'une économie qui se veut sociale en milieu urbain, émet le commentaire suivant en ce qui a trait à l'importance de la territorialisation de l'identité collective et des actions en faveur de l'économie sociale :

Le caractère restreint d'un lieu d'intervention semble s'imposer dès que l'action publique veut prendre en charge, en partenariat avec différents acteurs ou administrations, l'ensemble des problèmes (socio-économiques) auxquels sont confrontées les populations. Dès lors, le quartier apparaît comme un territoire logique pour l'analyse des données et l'établissement de pratiques partenariales. Le quartier, échelle pertinente en vue d'une transformation globale et efficace de tous les aspects de la vie quotidienne, n'est pas seulement important pour les acteurs institutionnalisés. Le caractère géographiquement restreint du quartier apparaît également comme l'un des critères garantissant la réussite d'un projet de développement économique communautaire, voire la création d'un cycle positif de changement social ayant une influence sur l'ensemble des processus favorisant le travail en le rendant possible dans un milieu donné et pour une population donnée. L'établissement d'une solidarité de base liée à un territoire concret, la construction d'une identité territoriale amenant les divers groupes d'intérêts à se redéfinir

territorialement, la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté territoriale apparaissent ainsi nécessaires au bon fonctionnement de ces pratiques.

Rochefort, 2001, p. 80-81

Plus loin, Rochefort affirme, que : « Puisque (l'identité territoriale) contribue à l'établissement d'une solidarité horizontale et que cette dernière semble, pour les résidents des quartiers, être une prémisses à la création d'une solidarité de type vertical, cette participation apparaît comme une contribution importante des services de proximité en matière de cohésion sociale (Rochefort, 2001, p. 307).

Enfin, il ne faudrait pas oublier l'importance qu'accordent certains auteurs de ce groupe à la redéfinition des limites territoriales des collectivités. Cette redéfinition se fait entre les communautés qui se sentent proches les unes des autres en raison des problèmes économiques qu'elles vivent. La redéfinition territoriale de leur milieu vise à redessiner les limites administratives des territoires qu'elles occupent, ou du moins, de les transgresser, pour rejoindre les collectivités avec lesquelles elles sont naturellement amenées à interagir. Cette redéfinition vise à définir un espace plus fédératif entre les collectivités qui se reconnaissent une communauté d'intérêts. Cet espace fédératif se crée formellement ou spontanément, et permet de réunir et de faciliter la concertation entre les acteurs de l'économie sociale. Ceux-ci se reconnaissent et travaillent les uns avec les autres à l'intérieur d'une identité collective forte liée au territoire qu'ils ont redéfini (Wandewynckele, 1999 ; Beauregard-Matsuda, 1996 ; Bassand, 1991).

5.3. Conclusion

Il est nécessaire de rappeler ici que la recension des écrits sur la place du territoire dans la construction de passerelles entre la nouvelle économie et l'économie sociale a été très difficile à faire et ce, pour deux raisons. D'abord, dans la littérature, le lien entre la nouvelle économie et l'économie sociale n'est pas toujours clair. En effet, dans la mesure où la nouvelle économie est entendue dans la littérature, comme étant liée aux nouvelles technologies ou aux technologies de pointe, il faut trouver un autre sens à la nouvelle économie pour y inclure l'ensemble des nouveaux comportements sociaux innovateurs qui permettront de redéfinir les pratiques économiques. Ainsi, il n'est pas nécessairement aisé de définir en vertu de quoi il faudrait identifier les différentes pratiques sociales en économie sociale comme étant des innovations en la matière, et qui mériteraient de ce fait, d'être considérées sous l'angle de la nouvelle économie.

Deuxièmement, comme nous l'avons mentionné au début du présent texte, la place réservée au territoire dans l'articulation des comportements sociaux innovateurs en économie sociale est très mince. En dehors d'un cercle très restreint d'auteurs qui parlent ouvertement du territoire, la littérature se consacre presque exclusivement sur les aspects sociaux et économiques des innovations en économie sociale. On dirait que tout est à faire sur le plan géographique, comme s'il y avait, dans

la littérature, un blanc territorial, un vide d'explications claires sur la place du territoire dans l'élaboration d'une nouvelle économie liée à l'économie sociale.

Enfin, mentionnons que les arguments développés par les différents auteurs de cette recension, pour définir le rôle du territoire dans le processus de l'innovation sociale pour une économie solidaire, restent assez sommaires. En effet, comme il a été expliqué dans le prologue, la place que laissent les auteurs de la recension au territoire dans ce processus, reste intimement liée aux principes de base qui définissent l'importance fondamentale du territoire dans l'organisation de la société. Ainsi, la géographie et le territoire restent dans un rôle traditionnel et limité aux principes fondamentaux, comparativement aux rôles donnés à l'économie et à la sociologie, où les théories développées investissent aisément de nouveaux champs de connaissance et élaborent de nouveaux systèmes explicatifs.

6. DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCONOMIQUE. LE CAS DU VIETNAM

Francis Cauchon et Mylène Lavoie

6.1. L'économie vietnamienne

6.1.1. L'instauration du Doi Moi

Le Vietnam a connu des temps difficiles. En effet, le pays fut déchiré par d'importantes guerres, soit la Guerre d'Indochine qui fut suivie de près par la guerre du Vietnam. Ces guerres ont contribué à mettre à mal l'économie du pays. À la fin des années 1960, l'économie vietnamienne fait face à des difficultés importantes telles que l'inertie et l'inefficacité dans ses activités économiques. Des initiatives sont mises de l'avant en 1979 par le Parti communiste. Intégrant certains mécanismes de l'économie de marché tels que les prix négociés et les contrats, ces initiatives s'inspirent des expérimentations et des recherches menées dans les coopératives agricoles, les entreprises industrielles d'État et les unités commerciales. C'est ainsi qu'en 1986, le Parti communiste vietnamien instaure une restructuration économique, le Doi Moi, fondée sur un nouveau modèle et ayant pour but de passer d'une économie planifiée et centralisée vers une économie de libre marché :

Ainsi, le doi moi est une solution née des demandes impérieuses de l'économie nationale, il est le résultat de la combinaison entre les initiatives des masses et la rénovation de la pensée de l'appareil dirigeant. Historiquement, il fut un produit vietnamien - avec ses réussites et ses faiblesses, il ne copiait aucun modèle de l'époque.

Lê Dang Doanh, 2001, p. 147

La politique du Doi Moi visait à développer les ressources nationales et à renforcer les composantes économiques dans un nouveau cadre législatif tout en répondant aux mécanismes de l'économie de marché. Grâce à cette réforme, le Vietnam a pu surmonter la crise économique, juguler l'inflation, briser l'encerclement de l'embargo économique et s'intégrer à l'économie mondiale, réalisant ainsi une importante croissance économique. Différents facteurs, tels que le passage à une économie de marché, la libération des forces de production nationales, l'élaboration d'un nouveau cadre juridique et législatif conforme au mécanisme de marché, la mise en pratique de la politique d'ouverture et la diversification des rapports économiques et commerciaux avec différents pays et organisations

mondiales, ont contribué à donner un nouvel essor à l'économie vietnamienne en lui permettant d'entrer dans une nouvelle phase de développement, d'industrialisation et de modernisation.

En 2002, la croissance du PIB du Vietnam était estimée à 7 %, amenant ce dernier à 536 098 milliards de dongs vietnamiens, soit environ 35 milliards en dollars américains. Le PIB par habitant est alors de 439 dollars américains. Cette croissance du PIB est essentiellement portée par les secteurs de l'industrie et de la construction, suivie de près par le secteur des services. Quant à l'agriculture, la sylviculture et la pêche, elles ne représentent plus que 23 % de la richesse du pays bien que le Vietnam constitue l'un des premiers pays exportateurs de riz sur le plan mondial.

De façon générale, la nouvelle croissance économique du Vietnam aurait contribué à améliorer les conditions de vie des habitants :

The 1990s saw the continuing integration of Vietnam into the global economy, with further liberalisation of its trade regime and increasing access to world markets. At the same time, poverty in Vietnam saw a substantial decline, with the numbers of people in poverty falling from 58.1 % of the population in 1992-93 to 37.4 % in 1997-98.

Thoburn et Jones, 2002, p. 1

Se basant sur des indicateurs strictement économiques, un rapport récent des Nations Unies sur la situation socio-économique au Vietnam⁵³ estime que les conditions sociales et économiques de ce pays se seraient considérablement améliorées depuis 1986. De même, selon un rapport⁵⁴ d'un groupe consultatif de travail s'intéressant au phénomène de la pauvreté au Vietnam, cette dernière aurait diminué entre 1993 et 1998. Cette affirmation s'appuie sur l'augmentation des dépenses par individu, une élévation des unités de mesure des indicateurs sociaux et la perception des ménages pauvres quant à l'amélioration de leur bien-être général au cours de ces cinq années.

Cependant, les avis sont partagés quant aux effets de la nouvelle politique vietnamienne de Rénovation (Doi Moi). Selon le rapport du Centre national de recherches pour le développement international (CRDI) de 1997⁵⁵, suite à la restructuration économique, aux coupures dans les services sociaux et à la privatisation d'entreprises publiques qui accompagnent les politiques d'ouverture à l'économie mondiale, les conditions de vie de millions de vietnamiens qui dépendaient de l'État ou d'employés d'entreprises publiques auraient décliné depuis 1986. Les bénéfices que peut procurer l'insertion dans l'économie de marché à certaines classes sociales s'obtiendraient, en fait, aux dépens des groupes les plus pauvres de la société, autant dans les régions urbaines que rurales, aggravant ainsi l'écart entre les riches et les pauvres, creusant de ce fait les disparités sociales (Lavoie, 2002).

⁵³ Nations Unies au Vietnam (1999), *Looking Ahead. A Common Country Assessment*, Hanoi

⁵⁴ Consultative Group Meeting for Vietnam (1999), *Attacking Poverty. Vietnam Development Report 2000*, Vietnam

⁵⁵ CRDI (1997), *Improving Housing Conditions for the Urban Poor of Viet Nam*, Ottawa: <http://www.idrc.ca/books/reports/1997/16-01e.html>

En effet, on note des disparités sociales de plus en plus grandes au sein de la population. Par exemple, en milieu rural on observe un sous-emploi endémique, un faible niveau de scolarisation, un accès limité à l'information, un réseau routier précaire ainsi que des conditions sanitaires déficientes comparé aux régions urbaines (World Bank, 2001). De plus, le peu de diversification des activités économiques et le manque de terres cultivables en milieu rural ainsi que la concentration des investissements privés dans les grandes villes créent d'importantes inégalités sociales et économiques entre les milieux ruraux et urbains en formant d'importantes poches de pauvreté en milieu rural. Ainsi, la population pauvre du Vietnam est principalement constituée de familles, souvent nombreuses, d'agriculteurs vivant en milieu rural possédant un faible niveau d'instruction et un accès limité à l'information et à l'éducation.

Observant les impacts des traités de développement économique sur la redistribution des revenus au Vietnam, Pham Lan Huong (2001) — économiste de l'Institut de gestion économique du Vietnam — note cette augmentation des disparités de revenus entre les régions urbaines et rurales. Une étude réalisée par la *UK Department for International Development* explique majoritairement ces disparités par des facteurs socio-économiques tels que la géographie (régions reculées, réseau routier déficient), l'origine ethnique, la taille des ménages, etc. (Thoburn et Jones, 2002, p. 1). Toutefois, selon Pham Lan Huong, le retrait progressif de l'État d'un certain nombre de secteurs de services aurait aussi quelque chose à voir avec cette tendance (Ullrich, 2001). Et cela semble particulièrement inquiétant dans un contexte où le retrait étatique n'est que partiellement pallié, en milieu rural, par les investissements privés. En effet, ces derniers sont malheureusement fortement concentrés dans les grandes villes du Vietnam, et ce depuis le début du *Doi Moi*⁵⁶.

6.1.2. Les défis d'une économie de marché dans un système socialiste

Nguyen Dang Thanh, politologue et vice-recteur de l'Institut des sciences politiques à Hanoï, explique que dans la plupart des sociétés, l'intervention du politique dans l'économie a pour but de l'organiser et de la réguler afin qu'elle profite à la classe dirigeante :

Dans une économie moderne, les formes et les contenus des relations économiques de base sont multiples et mélangent de nombreux secteurs, forces économiques, modèles de gestion et de distribution. (...) dans leur essence propre, ces formes d'organisation et ces relations économiques qui semblent être « au delà des classes » et « apolitiques » sont précisément les produits de décisions politiques en matière économique. L'ordre de ces relations est appelé à devenir un mécanisme utile au maintien et à la protection des intérêts de la classe gouvernante et de son groupe social.

Lê Dang Doanh, 2001, p. 162

⁵⁶ 1986.

Au Vietnam, le leadership politique se manifeste dans la mise en place d'une économie de marché dans le cadre d'un système socialiste. Nguyen Dang Thanh explique que cette dernière exigence amène de nombreuses contradictions et pose d'importants défis que l'Unesco résume en ces termes (Lê Dang Doanh, 2001) :

- 89. Croissance économique et pénurie d'emplois ;
- 90. Croissance économique et fossé entre riches et pauvres ;
- 91. Croissance économique et manque réel de démocratie ;
- 92. Croissance économique et perte d'identité culturelle ;
- 93. Croissance économique et fardeau transmis aux générations futures.

Ainsi, bien que la politique de Rénovation ait grandement participé à la réussite de l'intégration du Vietnam à l'économie mondiale et contribué à sa croissance économique, les bénéfices de ce nouvel essor économique seraient en fait inégalement répartis au sein de la population créant ainsi de nouveaux problèmes sociaux telles que les disparités sociales avec, entre autres, la création d'une classe bourgeoise et l'appauvrissement en milieu rural. Face à ces défis de taille et à des problèmes sociaux grandissants, des solutions originales, puisqu'adaptées à un contexte particulier, doivent être trouvées.

6.2. Le modèle coopératif au vietnam, d'hier à aujourd'hui

6.2.1. Les coopératives agricoles

Dans un tel contexte, une question se pose : puisqu'un certain nombre de services essentiels d'intérêt général ne sont ou ne seront plus pris en charge par l'État, qui pourrait s'en charger, et ce particulièrement en milieu rural ? Bien qu'il existe une multitude de réponses à cette question, au Vietnam nous envisageons les choses de cette manière.

Cela pourrait être les compagnies privées vietnamiennes déjà puissantes ou bien des multinationales. Toutefois, cela ferait en sorte que la majorité des petits producteurs ne seraient jamais maîtres de leur développement économique. Ils seraient plutôt à moyen terme, nous semble-t-il, à la merci des mieux nantis.

Dans ces conditions, un modèle de développement économique à tendance socialiste mais tout à fait adapté à un environnement capitaliste apparaît comme une solution idéale de développement pour les petits producteurs oeuvrant en milieu rural (Ministry of Planning and Investment of Vietnam, 2000). Ce modèle leur permettrait en effet d'obtenir des produits et des services à meilleurs coûts – comme lorsqu'ils étaient supportés par l'État – tout en gérant leur propre développement économique, c'est-à-dire sans céder le terrain aux multinationales.

Dans un pays où le secteur agricole est sous-financé et l'infrastructure en milieu rural ne semble pas être pour l'heure l'une des priorités des dirigeants, le modèle coopératif apparaît comme un modèle de développement économique approprié pour fournir des services essentiels à la communauté et aux petits producteurs tout en assurant une transition tout en douceur vers une économie de marché ainsi qu'une répartition équitable de l'accroissement des richesses générées par cette transition.

Le modèle coopératif fait en sorte que le développement économique est géré par les acteurs locaux et non pas pris en charge de l'extérieur (Ullrich, 2001). En effet, les coopératives sont gérées par leurs membres, dirigées par leurs besoins et gouvernées par des principes démocratiques (Annan, 2001). De plus, cette forme d'organisation donne la possibilité de mobiliser des ressources financières au sein même de la communauté, donc pour son propre profit. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour une communauté de réaliser le passage d'un régime communiste à un régime capitaliste d'une manière qui profiterait à la communauté plutôt qu'à quelques privilégiés. À ce propos, il est intéressant de souligner que « l'option coopérative » ne date pas d'hier au Vietnam. En effet, l'implantation du premier modèle coopératif remonte au début des années 1960.

Pour bien comprendre le contexte de l'apparition des coopératives agricoles au Vietnam, il faut remonter aux années 1945. En effet, la réforme agricole a débuté à cette époque avec l'expropriation des propriétaires féodaux et coloniaux. Cette période d'expropriation fut ensuite suivie par une stratégie de collectivisation des terres au milieu des années 1950. Sur une base volontaire, les fermiers étaient invités, à l'époque, à s'intégrer à des équipes pour réaliser une production agricole conjointe. Ces équipes avaient pour but de procurer une assistance mutuelle entre les fermiers tant dans l'agriculture que dans la vie quotidienne tout en maintenant une responsabilité individuelle dans la production agricole. En 1959, l'État légifère en faveur d'un réel mouvement de collectivisation des terres. Simultanément, apparaissent différents Comités du peuple⁵⁷ ayant autorité dans les communes. Les terres sont alors transférées aux communes afin d'être cultivées collectivement au sein de coopératives agricoles (Kirsch, Ottfried C., 1997) :

Au début du mouvement coopératif agricole, depuis les années 1960 dans le nord et depuis 1975 dans tout le pays, le mécanisme coopératif a fait alliance avec la tradition des champs de riz de l'État féodal et avec le régime des terres de l'État,

⁵⁷ Les Comités du peuple sont des unités politiques relevant du Parti communiste et ayant autorité dans la région administrative que constitue la commune.

pour susciter une force nouvelle capable d'accélérer le développement de la production, en élevant le niveau matériel et, surtout, en améliorant la qualité de vie de la population dans les zones rurales.

Tuong Lai, 2001, p. 175

Ainsi, à la fin des années 1960, plus de 41 000 coopératives ont été implantées par 2,4 millions de ménages vietnamiens, représentant près de 85 % de la population rurale et cultivant 76 % des terres agricoles. Les fermiers membres de ces coopératives étaient rémunérés pour leur travail et les surplus retournés à la communauté sous la forme d'investissements dans les services tels que la santé et l'éducation après que le gouvernement ait, bien entendu, perçu son dû. Puis, à la fin de la guerre du Vietnam, en 1975, 95 % des ménages ruraux du Nord étaient membres de coopératives et cultivaient 95 % des terres agricoles engendrant ainsi près de 92 % de la production agricole totale. Le gouvernement décida d'étendre le mouvement de collectivisation des terres au Sud et nationalisa les terres en ce sens en 1980. À cette époque, 1750 coopératives furent implantées impliquant 50 % des ménages ruraux et cultivant 36 % des terres agricoles (Kirsch, Otfried C., 1997).

Progressivement, le modèle agricole coopératif, ayant évolué trop rapidement en regard de la propriété des terres et la grande taille des coopératives, révéla des faiblesses qui ne firent que s'aggraver. Bien que ce modèle se soit avéré utile durant les années de guerre et de disette, il ne s'agissait pas de coopératives *stricto* sensu, car elles étaient gérées et financées par le gouvernement. De plus, les membres étaient forcés d'y adhérer et n'en retiraient aucun bénéfice direct.

Dès lors, l'intérêt des membres pour leur coopérative décrivit tranquillement, mais les coopératives continuèrent d'exister grâce au fort support étatique. Or, le côté pervers de ce fort support devint apparent en 1988 lorsque des politiques visant à développer une économie de marché virent le jour. En l'absence de plans visant l'ajustement à cette transition économique, la vulnérabilité de ces coopératives fortement dépendantes de l'État fut mise en évidence et la plupart d'entre elles disparurent.

Cependant, il existe dans bien des pays tels que le Canada, la France, le Japon, l'Allemagne et le Danemark, des coopératives prospères et puissantes. Toutefois, ces dernières sont le fruit d'initiatives privées basées sur la liberté d'entreprise (Tran Nam An). Au Vietnam, la nouvelle loi sur les terres, adoptée en 1993, afin que les droits de propriété ne soient plus contrôlés par les anciennes coopératives agricoles et, plus récemment, la révision de la loi sur les coopératives, adaptée au modèle coopératif internationalement reconnu et adoptée en 1997, ont permis le développement de coopératives agricoles selon un nouveau modèle.

Le gouvernement vietnamien a effectivement reconnu que le système des coopératives agricoles devait être réorienté en tenant compte de la nouvelle dynamique amenée avec la libéralisation de l'économie du pays. Cette réorientation devait s'effectuer d'abord en acceptant de renoncer aux coopératives d'État comme moyen pour contrôler les paysans et ne devant pas être mêlées ni à la politique ni contrôlées par l'administration. Puis, dans un second temps, le gouvernement vietnamien

devait également reconnaître une grande autonomie aux producteurs agricoles en milieu rural leur permettant ainsi de mieux s'intégrer dans l'économie de marché et d'y être compétitifs.

Ainsi, bien que réticents au départ, étant donné l'échec des anciennes coopératives d'État, des fermiers se sont regroupés afin d'unir leur effort productif au sein de nouvelles coopératives agricoles dans différentes régions du Vietnam. Le nouveau type de coopératives diffère de celles qui furent gérées par l'État à la période de la collectivisation. Elles se distinguent par plusieurs aspects. Premièrement, dans le nouveau modèle coopératif, la coopérative s'inscrit dans une volonté locale de s'organiser collectivement et la participation des fermiers se fait sur une base volontaire. Elle n'est plus imposée par l'État. Deuxièmement, bien que la terre soit toujours une propriété de l'État et du peuple en général plutôt que relevant de la propriété privée, les droits, quant à son utilisation, sont plus souples et les productions résultant de leur culture sont la propriété des individus ou de la coopérative plutôt que celle de l'État. Ainsi, les membres de la coopérative agricole sont responsables du processus de commercialisation des productions agricoles qui y sont générées. Ceci a pour effet de susciter un désir plus grand à fournir un produit de meilleure qualité afin de profiter de plus grands bénéfices lors de la vente sur le marché. Troisièmement, le type de production ainsi que l'ensemble des décisions concernant la gestion de la coopérative, de sa production et des bénéfices qui en sont retirés, sont prises de façon collective et ne sont plus dictées par l'État. Enfin, le cadre législatif dans lequel doit évoluer la coopérative est clairement défini par la charte des lois sur les coopératives établie au Vietnam en 1997.

Ceci étant dit, l'organisation mondiale du travail souligne à juste titre que la déroute du secteur coopératif comme l'un des plus forts secteurs de développement économique et social du Vietnam a été causé par le fait que le modèle coopératif vietnamien n'obéissait pas aux règles et principes de base du modèle coopératif tel que reconnu internationalement⁵⁸. Or, ce sont spécifiquement ces règles et principes qui font l'unicité et le succès du modèle coopératif (ILO, 1996, p. 2).

Depuis 1997, la loi sur les coopératives au Vietnam a été revue et adaptée au modèle coopératif internationalement reconnu (International Co-operative Association, 1997). De nombreuses coopératives ont été créées, testées et adaptées aux besoins spécifiques de ce pays en plein changement économique. Certaines de ces entreprises coopératives ont démontré leurs avantages non seulement en termes d'avantages généraux dont bénéficient les membres mais aussi en termes de contribution à l'économie nationale. Toutefois, encore aujourd'hui leur part du marché demeure négligeable et il reste beaucoup à faire pour convaincre les petits producteurs des avantages coopératifs.

La nouvelle économie coopérative vietnamienne des coopératives agricoles au Vietnam constitue une réponse mieux adaptée au nouveau contexte économique du pays. Elle se présente comme une solution intéressante à l'appauvrissement en milieu rural et un moyen de pallier de façon collective au manque de services et d'infrastructures, lesquels étaient pris en charge par l'État.

⁵⁸ Les 7 principes coopératifs sont : 1) Adhésion volontaire et ouverte à tous; 2) Pouvoir démocratique exercé par les membres; 3) Participation économique des membres; 4) Autonomie et indépendance; 5) Éducation, formation et information; 6) Coopération entre les coopératives; 7) Engagement envers la communauté. Pour en savoir davantage, voir <http://www.ica.coop/ica/fr/principles.html>

Le développement de ce nouveau modèle ne se fait cependant pas sans rencontrer quelques difficultés. En effet, bien que la nouvelle loi sur les droits de propriété des terres offre davantage de possibilités quant à leur usage (droit d'échange, de concession, de location et de sous-location, droit de succession à l'usage des terres, droits de gage et d'usage des terres comme capital d'investissement, etc.), Lâm Than Liêm (2001) souligne que les décrets, les décisions et les réglementations d'application sont insuffisants et flous. Les responsables les interprètent à leur manière. Ainsi, pour débloquer la situation et obtenir gain de cause, les intéressés doivent être patients ou offrir « des pots de vin ». Selon lui, les cadres incompetents et la bureaucratie tatillonne sont aussi à l'origine de la lenteur des réformes agricoles et de la corruption. Une situation qui décourage aussi bien les paysans, les entrepreneurs locaux que les sociétés et les investisseurs étrangers.

De plus, les fermiers, maintenant responsables de l'ensemble du processus de production, de gestion et de commercialisation, font souvent face à des problèmes quant à l'acquisition de capital, de semences, de matériel et de connaissances techniques ou encore dans l'entreposage, le transport et la vente de la production agricole. Accéder et s'adapter au marché économique et à ses fluctuations constitue un important défi à relever lorsque les fermiers sont géographiquement isolés et ont un accès limité à l'éducation et à l'information.

D'après Margo Cohen, du *Far Eastern Economic Review*, les autorités vietnamiennes auraient songé à réimplanter les coopératives agricoles d'État en milieu rural. Officiellement, ce projet aurait pour but d'éviter qu'une classe de propriétaires terriens ne concentre entre ses mains la majorité des terres cultivables. Le projet pourrait également avoir été considéré comme une solution temporaire pour surmonter les problèmes posés par le développement du nouveau modèle coopératif contraint d'exiger dans un contexte politique encore très centralisé. Pour plusieurs cependant, comme pour Cohen, cela constituerait un important recul. Une situation qui n'est pas souhaitée. Cela irait également à l'encontre du discours actuel du gouvernement vietnamien et des efforts du peuple dans le développement de nouvelles coopératives agricoles. Il ne faut pas oublier que passer d'une gestion centralisée à une gestion collective et autonome, surtout dans un contexte socialiste régi de près par l'État et ses autorités, exige une bonne période d'adaptation.

6.3. Le CECI et le MEPP

Le projet *Micro-Enterprise Promotion Project*⁵⁹ (MEPP) est un projet de développement de coopératives agricoles réalisé par le *Centre canadien d'étude et de coopération internationale* (CECI⁶⁰) au Vietnam. Ce projet illustre bien en quoi, et ce spécialement dans le contexte d'une transition d'une économie centralisée vers une économie de libre marché, des entreprises collectives

⁵⁹ Voir l'*annexe 1* pour de plus amples détails sur ce projet.

⁶⁰ Pour en savoir davantage sur le *Centre canadien d'étude et de coopération internationale* et sur son travail au Vietnam, voir l'*annexe 2*.

peuvent jouer un rôle relativement à l'adaptation des populations et des institutions aux changements provoqués par la nouvelle économie (NÉ).

La NÉ peut être définie comme « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (CRISES et ARUC-ÉS, 2002, p. 5). Le Vietnam étant dans un contexte de transition vers une économie de libre marché, la NÉ se traduit principalement par l'ensemble des initiatives économiques de la société civile visant à répondre aux nouveaux besoins locaux dus au retrait progressif de l'État d'un certain nombre de secteurs de services. En somme, la libéralisation progressive du marché fait en sorte que la NÉ au Vietnam se veut une lente appropriation d'une part du marché par les citoyens pour leurs propres bénéfices ainsi que celui de leur communauté.

Ce texte fournit un exemple du lien pouvant exister entre des entreprises collectives⁶¹ et la nouvelle économie. Il fait tout d'abord état du développement coopératif dans le contexte vietnamien actuel. Par la suite, le projet MEPP y est décrit dans ses grandes lignes. Enfin, les avantages et les difficultés de l'implantation d'un modèle d'entreprise coopérative dans une économie en transition sont analysés.

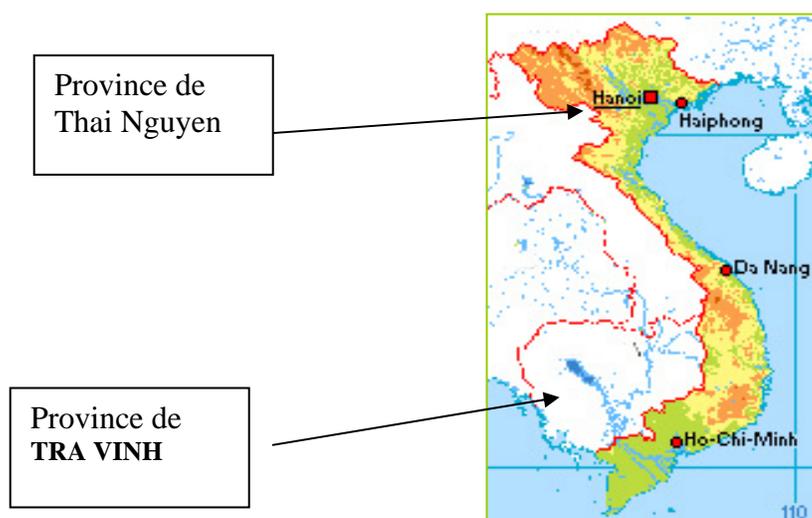
Finalement, nous tenons d'emblée à spécifier que ce rapport de recherche résulte du travail réalisé par un volontaire du CECI au Vietnam. Il ne s'agit donc pas d'une recherche académique traditionnelle mais plutôt d'une réflexion liée à des activités professionnelles. Ce rapport se veut davantage une tentative de contextualisation d'un projet de micro développement économique dans une perspective de développement macro économique.

6.3.1. *Créer des liens entre les petits producteurs et le marché*

Dans son travail en Asie du Sud-Est et particulièrement au Vietnam, le CECI cherche à lier les petits producteurs les moins bien nantis au marché. L'idée sous-jacente de cette stratégie est que pour les petits producteurs vivant en milieu rural, il peut être très difficile de compétitionner avec les puissants acteurs du secteur privé. Toutefois, avec une approche axée sur la demande et organisée en entreprises coopératives, les petits producteurs sont à même d'acquérir un plus grand pouvoir de négociation vis-à-vis des autres acteurs économiques et ainsi mieux se positionner dans un contexte de transition économique vers une économie de libre marché (CECI Népal, 1999, p.1). La promotion et le développement d'entreprises coopératives en milieu rural visent donc une intervention à long terme stimulant la croissance des petits producteurs moins bien nantis et la création d'un environnement à l'intérieur duquel le secteur privé peut devenir un moteur de développement équitable et collectif.

⁶¹ Par « entreprises collectives » dans le contexte vietnamien, on entend des entreprises fondées, gérées et appartenant à des entrepreneurs indépendants.

Depuis environ cinq ans, le CECI supporte le développement coopératif au Vietnam à travers son projet *Micro-Enterprise Promotion Project* (MEPP). Mis en place dans deux provinces du Vietnam, le but de ce dernier est d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs vivant en milieu rural grâce à la promotion de petites entreprises.



De manière spécifique, le projet vise à former des coopératives agricoles, à les aider à percer le marché et à leur faciliter l'accès au crédit auprès d'institutions bancaires appartenant à l'État vietnamien.

Dans la province de Thai Nguyen⁶², six coopératives de thé vert ont été créées en l'an 2000. Conformément aux autres coopératives de producteurs, elles se sont dotées d'une double mission. D'une part, elles transforment et mettent en marché les produits et services liés au thé vert. À cet effet, elles ont notamment ouvert une boutique de thé dans la ville de Thai Nguyen en 2001. D'autre part, les membres peuvent regrouper certains achats par l'entremise des coopératives pour obtenir des rabais appréciables sur des biens et services nécessaires à leurs activités professionnelles. Vendant déjà leurs produits du Nord au Sud du pays, ces coopératives entreprennent en 2003 d'exporter leur thé à l'étranger par l'entremise du réseau de produits équitables.

On le voit, ces coopératives supportées par le CECI s'inscrivent assurément dans ce que l'on a défini précédemment comme la nouvelle économie. En effet, d'une part elles illustrent une lente

⁶² Nous nous penchons ici uniquement sur les coopératives développées dans le Nord du pays car elles sont beaucoup plus développées et mieux organisées que celles établies au Sud. L'écart entre les deux s'explique par des raisons organisationnelles (problèmes avec le partenaire terrain, roulement de personnel, éloignement du centre administratif) plutôt que par des raisons culturelles ou socio-économiques.

appropriation du marché par les petits producteurs de thé vietnamien pour leurs propres bénéfices. Il s'agit donc d'une appropriation locale du marché, en opposition à une appropriation par les compagnies d'État, par les compagnies privées vietnamiennes déjà puissantes ou bien par des multinationales au profit d'une minorité. D'autre part, leur adhésion éminente au réseau du commerce équitable fait en sorte qu'elles contribueront éventuellement à modifier la nature même des rapports économiques entre petits producteurs et consommateurs.

Maintenant que nous avons fait état du développement coopératif dans le contexte vietnamien actuel et décrit le projet MEPP dans ses grandes lignes, tentons de mieux comprendre les avantages et les difficultés de l'implantation d'un modèle d'entreprise coopérative au Vietnam à travers le projet MEPP.

6.3.2. *Les forces des coopératives de Thai Nguyen*

Dans cette section, les avantages du modèle d'entreprise coopérative dans une économie en transition sont analysés. Nous y voyons notamment en quoi le renforcement des capacités au niveau local, la promotion de cultures visant la commercialisation, l'accès au marché intérieur ainsi que l'accès éventuel au réseau du commerce équitable sont des avantages indéniables pour ces dernières.

6.3.3. *Le renforcement des capacités au niveau local*

Dans un document récent publié par le *Conseil de la coopération du Québec* (2000, p. 2) on constate que rendre les membres d'une coopérative responsables de cette dernière fait la différence entre son succès ou son échec. Les premières coopératives vietnamiennes étaient des entreprises de collectivisation forcée des terres. Dès lors, les membres de ces coopératives doivent réaliser peut-être plus qu'ailleurs que leur coopérative est une entreprise privée et non plus un modèle de développement économique supporté et entretenu par l'État. Si les membres ne se préoccupent pas des décisions prises par leur comité de gestion, s'ils ne remboursent pas à temps l'argent qu'ils doivent à leur coopérative pour l'utilisation de ses services, leur entreprise ne pourra jamais prospérer.

De nos jours, les membres de coopératives supportées par le CECI ont compris que l'État n'était pas responsable de leur entreprise. Les gestionnaires de ces coopératives réalisent par eux-mêmes des études du marché, cherchent de nouveaux marchés, font de la publicité, améliorent la présentation de leurs produits et tentent d'offrir une plus vaste gamme de produits à leurs clients.

Les membres et particulièrement les conseils d'administration des coopératives du CECI sont passés d'une attitude de dépendance quasi totale de l'État à l'égard du modèle coopératif à une attitude de gens d'affaires pro-actifs. Il s'agit d'un net progrès puisque plus d'une coopérative a fait faillite au

Vietnam depuis quelques années parce que les gens n'avaient pas compris la nature même de l'entreprise qu'ils mettaient sur pied.

6.3.4. *La promotion de cultures visant la commercialisation*

L'établissement de coopératives financièrement autonomes requiert que ces dernières couvrent au minimum leurs frais d'opération. Afin de franchir cette étape dans un contexte où l'État supporte très peu le développement coopératif, il faut absolument que les coopératives s'approprient rapidement une part du marché. Elles se doivent donc d'offrir un produit répondant aux besoins d'un bassin assez important de consommateurs (loi de l'offre et de la demande).

Les coopératives de Thai Nguyen ont pour leur part choisi le thé vert séché à même une technique traditionnelle de séchage au feu de bois. Le thé ainsi produit est particulièrement apprécié des consommateurs vietnamiens. Qui plus est, la région de Thai Nguyen est reconnue pour en produire de l'excellent. Par ailleurs, ce « thé traditionnel » est généralement vendu au Vietnam sans le recours à des intermédiaires, c'est-à-dire directement des producteurs aux consommateurs. C'est dire que cette part du marché n'a pas encore été conquise par les géants du thé comme *Lipton*.

Les fermiers de la région où le projet de développement économique a été implanté auraient pu choisir de cultiver autre chose que du thé. Mais l'idée du CECI était d'encourager les fermiers à cultiver davantage des produits visant la commercialisation au lieu de ne mettre l'emphase que sur les cultures de subsistance. La coopérative, puisqu'il s'agit d'une entreprise privée à but lucratif, doit s'intéresser à des cultures principalement destinées à la vente, contrairement aux cultures dites alimentaires ou de subsistance plutôt destinées à la consommation familiale⁶³.

Faire la promotion des cultures visant la commercialisation est une pratique intéressante parce que cela contribue à diversifier les cultures, ce qui fait en sorte que les fermiers sont moins vulnérables aux fluctuations des prix du marché. À titre d'exemple, les coopératives ont d'abord mis en marché le thé vert, mais de nos jours, elles produisent aussi du thé noir, du thé organique et des thés aromatisés, ce qui leur assure des revenus plus stables (principe de diversification des marchés).

Cette diversification de leur production contribue à l'augmentation de leurs revenus car les coopératives offrent des produits en demande ayant une bonne valeur marchande. Il est effectivement plus facile d'établir une coopérative réalisant la promotion de telles cultures parce que ces dernières ont une valeur économique plus élevée. Il y a donc un intérêt plus élevé des gens à en devenir

⁶³ Dans une perspective d'intégration à l'économie de marché, une coopérative doit tenter de s'approprier une part du marché. Voilà pourquoi s'intéresser à des cultures principalement destinées à la vente et ayant une bonne valeur commerciale apparaît comme une option logique. Toutefois, une coopérative qui s'intéresse à un seul produit s'expose à plus de risques car si les prix du produit en question s'écroulent (i.e. le café), la coopérative se retrouvera assurément dans une fâcheuse position. En somme, une coopérative devrait toujours viser la diversification de ses produits et services afin d'assurer ses arrières.

membre. Pour l'ensemble de ces raisons, le fait que les coopératives fassent la promotion de cultures visant la commercialisation représente une force indéniable.

6.3.5. *L'accès au marché intérieur*

Dans un sondage réalisé en décembre 2000 (Centre Canadien d'étude et de coopération internationale-Vietnam (2001, p. 20), on demanda aux membres des coopératives de thé de Thai Nguyen pourquoi ils avaient décidé de rejoindre l'une des coopératives supportées par le projet. La plupart répondirent que c'était pour améliorer la qualité de leur thé, pour diversifier leur production, pour bénéficier de services à meilleurs coûts et enfin pour trouver un marché à leurs produits. En réalité, ils écoulaient auparavant la majorité de leurs produits sur le marché local où il est pratiquement impossible d'obtenir un bon prix car la région de Thai Nguyen fourmille de producteurs de thé qui se font une concurrence féroce.

Ainsi, les petits producteurs de thé espéraient qu'en adhérant à une coopérative, cette dernière puisse leur trouver des marchés nouveaux où ils puissent écouler leurs produits à un prix satisfaisant. Il s'agit là d'un excellent exemple du rôle que peuvent jouer les entreprises collectives relativement à l'adaptation des populations et des institutions aux changements provoqués par la nouvelle économie. Ainsi donc, les coopératives jouent le rôle d'agent de marketing pour ses membres à l'intérieur du Vietnam, rôle qui était depuis quelques années joué uniquement par des multinationales comme *Lipton* ou *Dilmah*. L'accès au marché du Nord au Sud du pays offert par ces coopératives représente donc une force et un attrait évidents.

Les coopératives font la promotion et la vente du thé à l'intérieur au Vietnam. Or, en parallèle de ce marché, elles ont commencé la conquête d'un autre marché, beaucoup plus lucratif, soit celui du commerce équitable avec certains pays occidentaux, dont le Canada. Cet accès éventuel au réseau du commerce équitable représenterait pour les coopératives un réel bond en avant car elles doubleraient, voire tripleraient leur marge de profit en vendant dans les pays occidentaux via le réseau du commerce équitable⁶⁴.

6.4. **Les difficultés rencontrées par les coopératives de Thai Nguyen**

Comme nous le mentionnons dans cette section, nombreuses sont les difficultés rencontrées par les coopératives, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le modèle de coopérative tel que nous le connaissons est plutôt récent au Vietnam. En effet, la loi sur les coopératives « nouveau modèle » ne

⁶⁴ À ce propos, voir l'*annexe 3* dans laquelle nous décrivons brièvement ce qu'est le réseau du commerce équitable, ses avantages pour les petits producteurs ainsi que ces limitations actuelles.

date que de 1997. Dès lors, il règne encore de nos jours une confusion certaine entre l'ancien et le nouveau modèle. D'autre part, le marché du thé est un marché bien gardé au Vietnam et faire sa place demande bien des efforts et des ressources physiques et financières. Finalement, l'accès difficile au crédit ainsi que le manque de solidarité en partie créé par l'appât du gain dans un contexte de libéralisation des marchés pose des sérieux problèmes.

6.4.1. L'ancien modèle de coopérative

Bien que le mouvement de collectivisation forcée des terres ait donné de bons résultats dans les années de guerre avec les États-Unis, les coopératives agricoles établies par l'État sont devenues de plus en plus impopulaires dans les années 1980. Les gens étaient forcés d'adhérer à ces coopératives et ils n'en tiraient aucun bénéfice direct, à l'exception d'une contribution à l'essor de la nation⁶⁵.

Bien que de nos jours, il demeure très peu de ce type de coopératives au Vietnam, la plupart des fermiers en gardent un souvenir plutôt amer. Et ce souvenir entraîne une réticence certaine à adhérer à une coopérative de nos jours, bien que le modèle proposé soit tout à fait différent. Ainsi, le développement de nouvelles coopératives au Vietnam se traduit d'abord et avant tout par un travail sur les mentalités des éventuels membres.

En effet, cela prit plus de deux ans à l'équipe du MEPP pour convaincre les producteurs de thé de la province de Thai Nguyen de tenter l'expérience coopérative. Mais une fois les coopératives établies, les fermiers ont rapidement vu les avantages d'adhérer à une telle entreprise. Le fait que l'État se retire du secteur agricole fait en sorte que les producteurs sont à la recherche d'organisations offrant des produits (engrais, plants de thé, pesticide) et des services (points de vente, marketing) dont ils ont besoin. Bien que les grandes multinationales soient déjà au Vietnam et offrent des produits et des services aux fermiers, ces derniers doivent payer le gros prix pour les obtenir. Les produits et les services réalisés par les coopératives sont offerts à moindre coût et les bénéfices sont retournés aux membres sous forme de ristourne. Toutefois, avant que les producteurs s'en rendent compte et acceptent l'idée de joindre une coopérative, cela nécessite de nombreuses campagnes de sensibilisation et d'information visant à expliquer la nature du « nouveau modèle », ce qui représente un obstacle majeur au développement coopératif au Vietnam.

6.4.2. Le marché du thé, un marché bien gardé

La partie est loin d'être gagnée pour les coopératives de thé vert de Thai Nguyen. En effet, au Vietnam, l'État contrôle encore la plupart des entreprises de transformation du thé et celles qui ne lui

⁶⁵ Voir Report on the Workshop on Strategy for Cooperative Development in Vietnam (1995) et Review of Coop Laws in Vietnam (1997) publiés par l' International Co-operative Association.

appartiennent pas sont la propriété de multinationales comme *Lipton* ou *Dilmah*. Environ 90 % des points de vente et des boutiques de consommation de café appartiennent aux multinationales et à l'État. D'autre part, une seule compagnie réalise 95 % des exportations de thé. Il s'agit de *Vinatea*, une entreprise étatique. C'est dire que la transformation, la vente et l'exportation, soit les étapes les plus profitables dans le domaine du commerce du thé comme dans bien d'autres, sont pour l'heure majoritairement contrôlées par l'État ou bien par des multinationales (Filiatrault et Spiegleman, 2002).

Dès lors, pour espérer trouver un marché pour leur thé, les petits producteurs regroupés en coopératives doivent miser sur la particularité de leur produit (thé vert de Thai Nguyen séché de manière traditionnelle) et sur la qualité de ce dernier (utilisation extrêmement réduite d'engrais et de pesticides, fraîcheur, etc.) C'est en misant sur ces aspects qu'ils pourront s'accaparer une part plus importante du marché intérieur ainsi qu'une part du marché extérieur via le commerce équitable. Toutefois, il s'agit en quelque sorte d'un combat entre David et Goliath, donc d'un problème considérable au développement coopératif dans le domaine du thé au Vietnam.

6.4.3. *L'accès difficile au crédit*

Bien que les six coopératives de thé établies à Thai Nguyen réalisent toutes des profits après deux années d'existence, elles demeurent très faibles⁶⁶. Et bien que la fédération de ces coopératives ait ouvert une petite boutique de vente de thé dans la ville de Thai Nguyen, elle doit louer un local et engager une employée, ce qui réduit considérablement les profits. D'autre part, aucune des coopératives n'a pignon sur rue, et une seule a réussi à obtenir un petit prêt d'une banque locale.

Au Vietnam, pour obtenir un prêt, si l'entreprise ne possède pas de biens saisissables, les membres du conseil d'administration doivent mettre leurs biens personnels en garantie. En cas de faillite, ils perdent tout. Dans de telles conditions, très peu de gens sont prêts à mettre leurs avoirs et leur famille en péril pour tenter l'entreprise collective. Ainsi donc, l'accès au crédit pose problème, ce qui fait en sorte que le démarrage d'une coopérative est une entreprise extrêmement difficile sur le plan financier.

Des réformes en ce sens — comme par exemple la création d'un petit fonds de démarrage aux entreprises — viendrait faciliter la vie des coopérateurs et stimuler le développement de ce modèle économique avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant que les multinationales étrangères possèdent la très vaste majorité du marché. Il s'agit donc là d'un problème et d'un frein extrêmement sérieux au développement coopératif.

⁶⁶ Voir l'Annexe 4 pour avoir une idée des revenus des producteurs de thé, ainsi que des profits des coopératives ainsi que de leur boutique.

6.4.4. *Le manque de solidarité*

Dans un contexte de transition économique vers une économie de marché, l'appât du gain fait en sorte que la plupart des gens préfèrent agir seul ou avec quelques personnes au sein d'une entreprise privée plutôt qu'au sein d'une entreprise collective car elles y voient un moyen de maximiser les profits. D'autre part, comme nous l'avons vu précédemment, les coopératives « ancien modèle » au Vietnam étaient un mode de collectivisation forcée des terres qui ne rapportait aucun bénéfice direct aux membres. Dans un tel contexte, il est très difficile de faire comprendre aux entrepreneurs collectifs potentiels que l'union fait la force car ils n'ont pas tendance à voir a priori les avantages du modèle coopératif. Ils préfèrent plutôt tenter leur chance eux-mêmes car pour la première fois depuis des décennies, la plupart des secteurs ont un accès libre au marché. Il en découle un manque évident de solidarité au sein des producteurs de thé, ce qui représente une difficulté intrinsèque au développement coopératif.

Comme nous venons de le voir, l'entreprise collective dans des pays en voie de développement économique peut jouer un rôle relativement à l'adaptation des populations et des institutions aux changements provoqués par une transition économique. D'ailleurs, une économie en transition vers une économie de libre marché peut être un terrain plus propice à l'émergence d'entreprises liées à la nouvelle économie car l'État se retire alors de plusieurs secteurs d'activités, laissant ainsi la place aux entreprises privées, publiques ou collectives de développer des innovations modifiant de façon substantielle les produits, services ou modalités de mobilisation des ressources. C'est d'ailleurs clairement ce que sont en train de faire les coopératives de thé vert de Thai Nguyen.

En faisant la promotion du thé vert séché de manière traditionnelle, les petits producteurs touchent une corde sensible du peuple vietnamien qui en a toujours été un grand consommateur. En s'organisant en coopératives, ils viennent modifier les modalités de mobilisation des ressources, dans un secteur contrôlé traditionnellement par l'État et de nos jours par des multinationales. En rejoignant le réseau mondial de commerce équitable⁶⁷, ils épouseront dans une certaine mesure une pensée politique qui se veut une alternative à l'économie de marché mondialisée actuelle qui engendre des disparités sociales dont nous sommes témoins chaque jour.

6.5. **Les coopératives de crédit**

Dans le système financier vietnamien, il n'y avait pas de séparation entre les banques commerciales et la Banque d'État avant 1990. Puis, reconnaissant le besoin d'un système financier mieux défini et plus sophistiqué, le Vietnam fit passer l'arrêté sur la Banque d'État vietnamienne⁶⁸ ainsi que l'arrêté

⁶⁷ Prévu pour 2003.

⁶⁸ State Bank of Vietnam

sur les banques, les coopératives de crédit et les institutions financières. L'État a ainsi défini le cadre légal du système financier actuel.

En 1992, une réorganisation vint renforcer le rôle de la Banque d'État vietnamienne en transférant ses fonctions de crédit à quatre nouvelles banques, soit la banque agricole du Vietnam (AGRIBANK), la Banque pour les investissements et le développement, la Banque du commerce extérieur du Vietnam (Vietcombank) et la Banque de l'industrie et du commerce du Vietnam (Incombank). Ainsi, la Banque d'État vietnamienne a pris le rôle de banque centrale. Il existe aujourd'hui quatre principaux types d'institutions de crédit au Vietnam : les banques commerciales, les banques d'investissement et de développement, les compagnies financières et les coopératives de crédit⁶⁹.

Au Vietnam, l'aide mutuelle a toujours été présente dans les villages. La propriété collective des terres constituait un élément important dans l'économie villageoise. Parallèlement au développement des coopératives agricoles, les coopératives de crédit ont vu le jour. Sous le Régime français, ces institutions d'aide mutuelle étaient un moyen pour les villageois de développer leurs activités économiques. Par la suite, ces coopératives de crédit ont été utilisées par le système bancaire étatique pour offrir du crédit en appui aux coopératives agricoles. Durant le processus de décollectivisation, les groupes d'assistance mutuelle étaient toujours développés afin de répondre aux besoins nés de l'effondrement des organisations d'économie collective qui eut lieu avec la récession économique qui frappa le pays au milieu des années 1980 (Tuong Lai, 2001). Aujourd'hui, des groupes d'épargne et de crédit donnent un nouveau souffle à l'économie vietnamienne, surtout en milieu rural.

En effet, afin de lutter contre la pauvreté au Vietnam, différentes initiatives ont vu le jour en s'inspirant de l'approche des coopératives de crédit. Parallèlement aux banques de crédit étatiques au système rigide, au taux d'intérêt élevé et au système de remboursement strict qui ferment leurs portes aux petits emprunteurs sans capitaux, différents programmes et projets de microcrédit visent à fournir un accès à des ressources financières aux plus démunis, qui sont exclus des systèmes financiers étatiques, paraétatiques et commerciaux. Le microcrédit est un système financier informel. Partie prenante de l'économie informelle et traditionnelle (rurale), il est orienté vers la captation de la petite et de la moyenne épargne et vers le financement d'entreprises artisanales, des commerces et des infrastructures adaptées à la condition modeste des emprunteurs (Gélinas, 1994).

Le principal objectif des projets de microcrédit est d'offrir des prêts à petite échelle aux plus démunis pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus, leur offrant ainsi la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. Ces programmes de microcrédit fonctionnent parfois selon le modèle des institutions financières. Des prêts sont alors accordés aux gens sur une base individuelle. D'autres programmes, quant à eux, visent plutôt le développement de coopératives de crédit. Les prêts y sont également accordés aux individus, cependant, ces derniers sont rassemblés en petits groupes au sein desquels chaque membre est co-responsable des emprunts faits par les autres membres. Concernés par la pauvreté vécue par les femmes et visant l'intégration de ces dernières

⁶⁹ Finance and Banking: http://www.webone.com.au/~vembassy/home/economy/finance_and_banking.htm

dans le développement, la plupart des programmes de microcrédit au Vietnam s'adressent de façon plus spécifique aux femmes.

Offrir du crédit aux plus démunis comporte cependant des difficultés, pour rejoindre les gens par exemple, et des risques importants, notamment dans le remboursement des prêts, et exige donc une organisation particulière. Ce sont, de façon générale, des ONG qui offrent le cadre le plus propice au développement de coopératives de crédit dans le cadre de projets ou de programmes de microcrédit. Ces organisations peuvent travailler à un niveau régional, national ou même international. Au Vietnam cependant, étant donné le contexte socialiste, plusieurs programmes de microcrédit sont offerts par des organisations gouvernementales. La différence dans l'organisation et le fonctionnement des programmes de microcrédit entre les différents types d'organismes réside principalement dans la provenance des sources du capital financier mais également dans la gestion des programmes selon les objectifs des organisations gouvernementales, des ONG, ou des institutions financières qui les développent. De plus, dans le contexte vietnamien, il est plus facile pour une organisation gouvernementale que pour une ONG de recevoir les autorisations nécessaires au déroulement du projet (Lavoie 2002).

Les institutions financières ainsi que certaines organisations gouvernementales développant des programmes de microcrédit font généralement face à des problèmes de gestion, peut-être liés à la distance qui les sépare des acteurs prenant part à ces programmes de microcrédit et de leur réalité concernant, entre autres, les problèmes concrets auxquels ces derniers sont confrontés. Quant aux ONG et autres organisations, elles sont principalement confrontées à des problèmes d'un autre ordre. En effet, la plupart des organismes non gouvernementaux offrant des programmes de microcrédit, sont confrontés à des difficultés dans la recherche de capitaux. Disposant de moyens plus restreints, à moins que ce ne soit une ONG bien établie, ils doivent faire preuve d'un grand sens de l'organisation et avoir pour objectif le développement de leur autosuffisance afin d'assurer leur pérennité. Ils ont donc à faire face à davantage de contraintes financières, en termes, entre autres, de capitaux disponibles, sans toutefois en faire subir les conséquences aux gens prenant part à leurs programmes (Larivière et Martin, 1999).

6.5.1. *Quelques exemples de crédit coopératif au Vietnam*

Au Vietnam, différents programmes de microcrédit ont été développés. Dans le cadre d'une étude de maîtrise en anthropologie, une recherche a été menée en 1999 sur différents projets de microcrédit au sein desquels ont été développées des coopératives de crédit. La description qui suit, de quelques uns des organismes et de leurs projets de microcrédit, est tirée du mémoire de recherche qui en a résulté (Lavoie 2002).

Le Vietnam possède un programme national de microcrédit mis sur pied par le Parti communiste du Vietnam à Ho Chi Minh-Ville dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre la pauvreté. Le programme *Hunger Eradication Poverty Reduction* (HEPR) est présent un peu partout au Vietnam et

tente de venir en aide aux plus démunis en leur procurant du crédit sous la forme de prêts individuels pouvant aller jusqu'à deux millions VND par personne, soit environ 140 USD. Les personnes pouvant bénéficier de ce programme sont choisies par les autorités locales qui étaient directement impliquées dans le Parti communiste et qui y sont encore attachées aujourd'hui. Les personnes tentent de cibler les plus pauvres parmi les pauvres et peuvent refuser la participation au programme à des gens qu'ils considèrent ne pas être dans le besoin.

L'argent emprunté sert généralement à défrayer les dépenses quotidiennes du ménage telles que le logement et la nourriture ou encore à faire des réparations à la maison. Le programme n'offre généralement pas un capital suffisant pour permettre le développement de projets générateurs de revenus tels que l'élevage, le petit commerce ou des activités artisanales. Les emprunteurs se plaignent d'ailleurs de l'insuffisance des montants prêtés qui leur permettent seulement de survivre sans leur offrir la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. Ne générant pas de revenus, les emprunts sont donc difficiles à rembourser, ce qui explique probablement le très faible taux de remboursement de ce programme de microcrédit et en fait essentiellement une forme de charité.

L'Union des femmes du Vietnam assure également un programme de microcrédit. L'Union fut l'une des premières organisations au Vietnam à tenter l'expérience du microcrédit dans un contexte communiste avec son projet *Tau Yew Mai*. Fondé en 1930, cet organisme a lutté contre la colonisation française en 1950. Puis, en 1960, l'Union des femmes pour la libération⁷⁰ fut fondée dans le Sud du Vietnam pour rassembler les femmes patriotes contre l'impérialisme américain. Depuis, cet organisme, qui possède des succursales dans chacune des 63 provinces du Vietnam, travaille pour et avec les femmes aux niveaux local, régional, provincial et national.

L'Union des femmes du Vietnam est aussi impliquée dans différents projets suivant l'approche du microcrédit mis en place par d'autres organisations, incluant des universités qui en font l'étude. L'Union collabore, entre autres, avec l'Université de Can Tho et l'Université des sciences sociales et humaines de Ho Chi Minh-Ville dans le cadre de projets offrant du microcrédit aux femmes de ces deux régions.

En 1994, un groupe de chercheurs des facultés des sciences sociales, des sciences de l'éducation, d'agriculture et de médecine de l'Université de Can Tho, au sud du Vietnam, a élaboré un projet en collaboration avec l'Union des femmes de la région. Le projet, intitulé *Revolving Loan for Rural Women and Training in Agricultural Production, Credit Management and Community Health*, procure du crédit aux femmes de certaines communes de la région. L'objectif est de leur permettre de développer des projets générateurs de revenus permettant de stabiliser les revenus et les conditions de vie de leur ménage.

Le capital emprunté doit être remboursé en 10 ou 12 mois. Les intérêts qui étaient de 2 % par mois au départ et ont été ramenés à 1 %, sont payés mensuellement. Un fonds d'épargne est également créé, auquel les participantes peuvent recourir en cas de besoin. Celles-ci ont une réunion à tous les mois,

⁷⁰ Women Liberation Union

au cours de laquelle elles peuvent partager leur expérience et discuter de leurs problèmes. Ce programme mise aussi sur la formation pour assurer aux participantes les connaissances nécessaires au bon développement de leur projet et faire en sorte que celui-ci leur soit profitable à elles et à leur ménage. Cette formation aborde des sujets tels que le crédit, la gestion financière, l'agriculture, l'élevage et les soins de santé.

Le projet Localized Poverty Reduction in Vietnam (LPRV) a été mis sur pied par deux universités canadiennes, soit l'Université de Colombie-Britannique (UBC) et l'Université Laval, en collaboration avec le Centre national des sciences sociales et humaines (CNSSH) et cinq universités vietnamiennes, dont l'Université des sciences sociales et humaines de Ho Chi Minh-Ville. Son principal objectif est d'étudier les différentes stratégies possibles et leur portée dans la réduction de la pauvreté au Vietnam.

Dans le cadre de ce projet, le Centre de réduction de la pauvreté (CPR) de l'Université des sciences sociales et humaines de Ho Chi Minh-Ville a développé un programme de microcrédit dans la commune de Tan Thanh, située dans la province de Long An, en collaboration avec l'Union des femmes et l'Agence de soulagement de la faim et de réduction de la pauvreté⁷¹ de la commune. Ce programme offre du crédit aux ménages pour le développement d'activités telles que l'élevage de volaille et le commerce familial afin de suppléer à l'insuffisance des revenus provenant de l'agriculture. Les prêts sont remis aux femmes puisque l'argent est généralement investi dans des activités d'élevage qui impliquent principalement le travail des femmes. Le programme projette également d'offrir des formations portant sur l'élevage, l'environnement, ainsi que sur les soins de santé et la nutrition des enfants.

Le programme de microcrédit de l'Union des femmes, ainsi que celui du gouvernement appelé HEPR, sont les plus connus au Vietnam. Il existe cependant d'autres organisations, moins connues, qui offrent des programmes de microcrédit. L'une d'entre elles est le Centre de travail social pour l'association des jeunes du Vietnam⁷². Fondé en 1994, cet organisme élabore des projets de développement communautaire, d'aide aux enfants de la rue ainsi que des programmes de prévention contre les abus sexuels chez les enfants et contre la prostitution juvénile. Cette association offre également aux femmes de Ho Chi Minh-Ville un programme de microcrédit appelé *Tiet Kiem Mua Xuan* que l'on peut traduire par *Programme d'épargne du printemps*.

Le Programme d'épargne du printemps fut créé en 1994 afin de permettre aux familles pauvres de la cinquième circonscription du quartier numéro 11 de Ho Chi Minh-Ville de conserver leur maison et de trouver des solutions aux problèmes découlant de leur pauvreté. Des groupes furent organisés selon la disposition des voisinages et chacun des groupes a élu trois personnes au comité administratif, soit un directeur, un comptable et un responsable des finances. Des réunions mensuelles sont tenues afin de faire connaître les activités des différents individus et de permettre aux gens de

⁷¹ Hunger Alleviation and Poverty Reduction Agency

⁷² Social Work Centre for Vietnam Youth Association

formuler leurs demandes de prêt. Les demandes sont ensuite étudiées par le groupe et les prêts sont accordés selon les besoins des demandeurs et les ressources financières disponibles.

Comme les autres programmes de microcrédit, le Programme d'épargne du printemps offre deux principales composantes, soit celle du crédit, vue précédemment, mais aussi celle de l'épargne. Tout au long de l'année, les participants au programme doivent, en effet, faire des économies en mettant à chaque jour un peu d'argent de côté. Les montants épargnés sont divulgués aux réunions et il est alors facile pour un membre de recevoir un prêt équivalent au montant de ses économies. Selon Nguyen Thi Nhiet, directrice du Centre de travail social pour l'association des jeunes du Vietnam, depuis 1994, près de 1 400 membres ont pu bénéficier de prêts et faire des économies. Plusieurs familles, ajoute-t-elle, ont vu leur niveau de vie s'améliorer de façon considérable.

Dans le but d'aider à étendre le Programme d'épargne du printemps aux communes de la région, l'Environmental Development Action in the Third World (ENDA), une ONG internationale qui travaille, entre autres, au Vietnam, s'est engagée en novembre 1995 à coopérer avec le Centre de travail social pour l'association des jeunes du Vietnam. ENDA, qui met sur pied différents projets à caractère environnemental, présente également des programmes de microcrédit selon une approche dans laquelle le crédit sert à motiver les gens, à les rassembler et à les encourager à travailler à différents projets.

Dans le cadre d'un projet de collecte de déchets, par exemple, des prêts sont accordés à des gens pour acheter ou réparer des chariots qui serviront à faire la collecte des déchets à Ho Chi Minh-Ville, contribuant ainsi à conserver un environnement sain. ENDA développe également des programmes de formation professionnelle pour les jeunes de la rue ainsi que des programmes de microcrédit adaptés aux réalités des différentes minorités ethniques du Vietnam touchées par la pauvreté.

6.5.2. *CEP Fund et son modèle de crédit*

Un exemple fort intéressant de projet de microcrédit mettant sur pied des coopératives de crédit est celui de CEP Fund. Les fonds Capital Aid Fund for the Employment of the Poor (CEP Fund) furent créés par la Confédération des travailleurs de Ho Chi Minh-Ville, un organisme qui a pour mission de défendre les droits des travailleurs dans le but de répondre aux besoins des pauvres, souvent exclus du marché du travail. Reconnu comme un organisme social en novembre 1991, CEP Fund œuvre en tant qu'organisation gouvernementale à but non lucratif. Son objectif est d'aider les plus démunis à se soustraire à la pauvreté en leur fournissant l'accès à des prêts afin de leur permettre de créer leur propre emploi par le développement de différentes activités génératrices de revenus ou par la mise sur pied de petites entreprises.

CEP Fund vise également une réduction du taux de chômage à Ho Chi Minh-Ville et la construction d'une solidarité entre les pauvres, solidarité devant les amener à s'entraider, à travailler en équipe et à

partager les responsabilités face à leur environnement et à leurs conditions de vie. Les programmes de CEP Fund sont principalement offerts aux résidants et résidentes de Ho Chi Minh-Ville qui sont au chômage ainsi qu'aux employés à faible revenu qui souhaitent monter une petite entreprise afin de stabiliser leurs conditions de vie. CEP Fund s'intéresse plus particulièrement aux femmes pauvres, celles-ci recevant entre 70 % et 78 % du total des prêts qu'il alloue.

Selon les rapports de CEP Fund, entre novembre 1991 et la fin de l'an 2000, 55 000 personnes auraient participé aux programmes de microcrédit de l'organisme, dont 22 568 en tant que membres actifs faisant un emprunt au programme. Ces membres sont répartis en 1 733 groupes rassemblés en 286 centres. Jusqu'à la fin de l'an 2000, CEP Fund a alloué en tout 169 468 prêts, dont 36 444 au cours de l'année 2000. Le montant total des prêts offerts par CEP Fund s'élève à 333 milliards de dong vietnamiens (VND), soit plus de 2 millions de dollars américains (USD).

Pour venir en aide aux plus démunis, CEP Fund choisit ses membres en fonction de leurs revenus annuels moyens. Les seuils de revenu sont fixés en-dessous de 100 USD pour les plus pauvres et entre 100 et 280 USD pour les moins pauvres. Notons que le seuil de pauvreté de Ho Chi Minh-Ville, déterminé par le programme national de lutte contre la pauvreté HEPR, est de 2 800 000 VND (189 USD) de revenus annuels moyens par personne pour les régions rurales et de 3 000 000 VND (203 USD), pour les régions urbaines. Cependant, selon le Bureau général de statistique⁷³ du Vietnam, le plus faible revenu annuel par personne était de 600 000 VND (41 USD) en 1993. Ce revenu minimal fut ajusté en 1996 à 1 100 000 VND (74 USD). Comme indicateurs de pauvreté, CEP Fund utilise quant à lui les revenus annuels moyens de la personne candidate au programme, l'ensemble de ses biens matériels ainsi que les perspectives de revenus des membres de son ménage. Une grande importance est également accordée à la motivation personnelle.

Selon les directives de CEP Fund, chaque femme nouvellement membre doit suivre une formation de quatre jours. Cette dernière est donnée par le personnel de l'organisme qui a lui-même suivi une formation de quatre mois. La formation des membres comporte deux parties. La première est donnée en deux jours au bureau de CEP Fund et porte sur le fonctionnement de l'organisme et de ses programmes. La seconde partie, également de deux jours, est offerte sur le terrain, dans la commune de la nouvelle membre, qui s'intègre alors à son groupe et acquiert quelques notions sur l'utilisation d'un prêt et la gestion financière. Cette formation doit lui permettre de profiter de son projet et d'être à même d'effectuer les remboursements à temps.

Chaque groupe est formé d'environ cinq membres. L'objectif visé est que les membres puissent s'entraider, échanger leurs expériences et bénéficier mutuellement des conseils des autres. Ensemble, les membres élisent une personne qui s'occupera de recueillir les montants d'argent devant servir au remboursement des emprunts. Cette personne est la représentante du groupe. Le but est de créer une responsabilité solidaire au sein du groupe concernant, entre autres, le remboursement.

⁷³ General Statistics Office

Dans le but d'offrir aux participantes un certain encadrement, les membres de chacun des centres, composé de cinq à dix groupes, devraient, en principe, tenir une réunion chaque semaine. La personne responsable du centre, représentante élue par les membres, collecte alors l'argent auprès des représentants de groupes, et écoute les nouvelles requêtes des membres. Elle en fera rapport au comité exécutif de CEP Fund. La réunion hebdomadaire est également le moment pour les membres des différents groupes de discuter des problèmes survenus jusque-là et de discuter de solutions pouvant être envisagées.

Les personnes acceptées pour le programme de microcrédit pour les pauvres de CEP Fund peuvent alors faire un emprunt. Il n'y a pas de limite minimum pour l'emprunt, mais celui-ci ne doit pas excéder 300 USD. Le montant accordé est établi en fonction du projet et des revenus de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Les prêts accordés varient généralement entre 700 000 VND (47 USD) et 3 000 000 VND (203 USD). Ils doivent être remboursés sur une base hebdomadaire en 40 semaines, au taux d'intérêt de 1 % par mois. Les emprunteuses doivent également verser un montant équivalent pour constituer un fonds d'épargne commun. Pour un emprunt de 1 000 000 VND, par exemple, la personne devra payer 30 000 VND par semaine, pour un total de 1 200 000 VND. De ce montant, 1 000 000 VND rembourseront le capital, 100 000 VND paieront les intérêts et 100 000 VND seront versés dans le fonds d'épargne.

Le but du fonds d'épargne est de créer chez les membres l'habitude de mettre de l'argent de côté. Lorsqu'une membre du programme de CEP Fund se trouve dans le besoin, à cause de la maladie ou de la perte d'une récolte ou d'un élevage, par exemple, elle peut emprunter une partie de cet argent pour un montant n'excédant pas les deux tiers de ses épargnes personnelles. La personne remboursera ensuite cet emprunt à toutes les semaines, en même temps que son emprunt initial. Les membres du groupe peuvent également accepter de prêter l'argent du fonds d'épargne à l'une ou l'autre d'entre elles, par exemple, pour le paiement des frais scolaires des enfants, la rénovation de sa maison, ou encore comme capital additionnel pour la mise sur pied d'une petite entreprise ou d'un élevage.

Au terme des 40 semaines, 5 % du fonds d'épargne est prélevé et ajouté au capital de CEP Fund. Pour le reste des épargnes, les membres du groupe doivent choisir parmi les différentes options s'offrant à elles quant à leur utilisation. La somme peut être redistribuée également entre les membres participantes ou déposée à la banque afin de la faire fructifier. Le fonds d'épargne peut également servir de capital pour un autre projet et rapporter ainsi des intérêts.

D'autres programmes de microcrédit sont également développés au Vietnam par des organisations telles que Action Aid, CARE, CECI, CIDSE, OXFAM et la Croix-Rouge. Ayant recours à des approches légèrement différentes, ces programmes ont un même objectif : donner accès à des ressources financières telles que le crédit et l'épargne aux plus démunis et spécialement aux femmes afin de leur permettre de s'intégrer à la vie professionnelle et sociale, en d'autres mots, les aider à sortir de leur marginalité.

6.5.3. *Solidarité, renforcement des capacités et intégration*

Comme il est possible de le constater à travers ces différentes descriptions, les programmes de microcrédit n'ont pas tous la même organisation et la même gestion, certains collent davantage au modèle coopératif et d'autres moins. Il est intéressant de remarquer que les projets, mis en place selon le modèle coopératif, offrent une meilleure gestion du crédit et de l'épargne qui en sont générés. Cela dépendrait en fait de différentes caractéristiques du modèle coopératif.

La première caractéristique concerne le développement d'une solidarité au sein des coopératives. La coopérative de crédit offre une certaine sécurité aux membres de par le partage du risque. En même temps, elle offre une plus grande responsabilisation individuelle face aux emprunts effectués. De plus, elle favorise le développement d'un réseau social permettant aux membres de la coopérative d'échanger sur les problèmes rencontrés tout en y trouvant des solutions innovatrices. Cette solidarité ouvre également la voie à l'implication des membres de la coopérative dans la communauté et leur participation au développement local.

Une autre caractéristique des coopératives de crédit est le renforcement des capacités de la population locale à travers l'accès qu'elles peuvent fournir à des connaissances à travers des formations diverses portant sur la gestion de capitaux et des petites entreprises, les différents types d'agriculture et d'élevage et des moyens techniques qui s'y rattachent. Ces nouvelles connaissances peuvent s'avérer très utiles pour la réussite de projets générateurs de revenus développés par les membres des coopératives de crédit et leur donnent accès à une plus grande autonomie et une certaine sécurité économiques.

Les coopératives de crédit permettent ainsi à leurs membres de s'intégrer à l'économie locale tout en les aidant à éviter certains pièges de la nouvelle économie de marché par le renforcement de leurs capacités à travers la collaboration. Les membres de ces coopératives étant à priori des individus aux prises avec la pauvreté et les diverses contraintes qu'elle suscite, telle que la marginalité, les coopératives de crédit ont beaucoup à offrir. Elles ouvrent de nouvelles avenues aux plus démunis ainsi qu'aux femmes qui sont exclus du système financier étatique dont les portes leur restaient jusqu'à présent fermées. Il ne faut cependant pas oublier que le crédit comporte des risques importants, particulièrement pour les plus démunis, et qu'une bonne organisation est souhaitable afin d'éviter que les emprunteurs ne tombent dans le cercle vicieux de l'endettement. Les coopératives de crédit ont donc tout intérêt à rassembler des conditions favorables à la réussite économique de leurs membres.

6.6. Conclusion

Que ce soit au sein des nouvelles coopératives agricoles ou de crédit, le nouveau modèle coopératif en émergence représente une importante contribution au développement de l'économie vietnamienne, particulièrement en milieu rural. Ce modèle permet une mobilisation contre les exclusions en accueillant les populations les plus marginalisées. Il encourage l'initiative locale pour rénover le tissu productif et pour aider à la création d'activités sur la base de dynamiques solidaires. Il constitue un soutien à la participation de l'économie sociale et solidaire au développement socio-économique régional et contribue à conserver un secteur financier national capable de financer l'innovation socio-économique et le développement local (Desmoutiers, 2001).

Les nouvelles coopératives vietnamiennes permettent la recomposition des activités traditionnelles bouleversées par le repositionnement de l'État et l'ouverture à la nouvelle économie de marché. Elles prolongent la constitution de liens sociaux élargis, développent des réseaux réciproques de savoirs et des systèmes d'échanges locaux, dynamisent les relations sociales et favorisent le développement local. En créant une accumulation de compétences internes (par les apprentissages effectués) et externes (par les réseaux constitués), les coopératives offrent une réponse à des besoins économiques et sociaux collectifs tout en ouvrant la voie à l'intégration à l'économie sociale, permettant ainsi de mettre en valeur la dimension sociale de l'activité économique.

Les nouvelles coopératives agricoles et de crédit au Vietnam présentent une diversité de modèles et de fonctionnements qui sont plus ou moins semblables. Cette diversité des coopératives exprime à la fois les contraintes institutionnelles et économiques de leur environnement et les contraintes internes d'ajustement entre la personnalité de leurs membres et la nature de leurs activités. Le modèle coopératif au Vietnam doit relever certains défis dans le contexte d'une économie socialiste confrontée à un monde capitaliste et les ajustements nécessaires peuvent donc être lents bien que concrets.

Par nature, les entreprises associatives tentent en effet de réussir des combinaisons et articulations difficiles entre les logiques de l'économique, du social, du culturel et du politique, sans que l'économique ne soit seul à imposer ses contraintes. Et il faut bien reconnaître aujourd'hui l'ampleur et la difficulté de leur mission : concilier l'autonomie individuelle et l'engagement collectif; construire des identités sociales particulières et faire converger des intérêts dans une approche globale; prendre en charge les coûts de la crise et assurer la promotion socio-économique; accroître la richesse et démocratiser l'économie; intégrer verticalement les activités et animer les hommes [et les femmes] sur leurs territoires ; inscrire les entreprises dans une perspective locale, nationale [et mondiale] (Desmoutiers, 2001, p. 143).

6.7. Bibliographie

- Agence canadienne de développement international. 1996. *CIDA's Policy on Poverty Reduction*, Minister of Supply and Services Canada, Ottawa, Canada.
- Centre canadien d'étude et de coopération internationale – Vietnam. 2001. *Some Approaches to Co-operative Development in Vietnam*, Hanoi, Vietnam.
- Centre canadien d'étude et de coopération internationale - Népal. 1999. *Comment on the Asian Development Bank Poverty Reduction Strategy*, Katmandou, Népal.
- COHEN, Margo, « Le retour des coopératives d'État », dans *Nouvelles du Vietnam*: <http://www.lmvntd.org/avl/presse/011123nouv.htm>
- Conseil de la coopération du Québec. 2000. *La coopérative, une entreprise à parts égales, une réussite à part entière*, Québec, Canada.
- Consultative Group Meeting for Vietnam. 1999. *Attacking Poverty. Vietnam Development Report 2000*, Vietnam
- CRDI (1997), *Improving Housing Conditions for the Urban Poor of Viet Nam*, Ottawa: <http://www.idrc.ca/books/reports/1997/16-01e.html>
- CRISES et ARUC-ÉS. 2002. *Chaire sur l'insertion socio-économique des personnes sans emploi; Campagne majeure de levée de fonds de la fondation UQÀM*, Montréal, Canada.
- DESMOUTIERS, Danièle. 2001. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Éditions La Découverte et Syros.
- FILIATRAULT, Karine et Eli SPIEGLEMAN. 2002. *À la découverte du thé équitable*, Équiterre Montréal, Canada.
- Finance and Banking : http://www.webone.com.au/~vembassy/home/economy/finance_and_banking.htm
- GÉLINAS, Jacques B. 1994. *Et si le Tiers Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*, Montréal, Les Éditions Écosociété, p.155-156.
- International Co-operative Association. 1995. *Report on the Workshop on Strategy for Cooperative Development in Vietnam*, Hanoi, Vietnam.
- International Co-operative Association. 1997. *Review of Coop Laws in Vietnam*, Hanoi, Vietnam.
- International Labour Organization. 1996. *Strategies and Actions Plans for Cooperative Development in Vietnam*, Hanoi, Vietnam.

- KOFI, Annan. 2001. *Cooperatives are significant Actors in Development*, June 2001, <http://www.un.org/News/Press/docs/2001/sgsm7872.doc.htm>
- LÂM Than Liêm. 2001. *La nouvelle gestion des terres au Vietnam (1986-2000)*, conférence présentée à Washington dans le cadre du colloque « Prospects for Economic and Social Progress » tenu en 2001.
- LARIVIÈRE, Sylvain et Frédéric MARTIN. 1999. « Recommandations pour les actions de lutte contre la pauvreté », in Larivière et Martin (dir.), *Approches économiques de lutte contre la pauvreté*, Ste-Foy, Université Laval
- LAVOIE, Mylène. 2002. *Pauvreté et microcrédit au Vietnam: L'expérience de femmes en milieu rural*, mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.)
- LÊ DANG Doanh. 2001. « Où en est l'économie vietnamienne après dix ans de politique de rénovation? » dans François Houtard (dir.), *Socialisme et marché: Chine, Vietnam, Cuba*, Montréal, L'Harmattan, pp. 143-160, également publié dans *Études vietnamiennes*, no 2, 1999, p. 5-39, sous le titre: *Où en est l'économie vietnamienne ?*
- Ministry of Planning and Investment of Vietnam. 2000. *Interim Poverty Reduction Strategy Paper*, October 18, 2000, Hanoi, Vietnam.
- Nations Unies au Vietnam. 1999. *Looking Ahead. A Common Country Assessment*, Hanoi
- NGUYEN DANG Thanh. 2001. « L'intervention politique dans l'économie de marché d'orientation socialiste au Vietnam » dans François Houtard (dir.), *Socialisme et marché: Chine, Vietnam, Cuba*, Montréal, L'Harmattan, pp 161-168, également publié dans *Vietnam Social Sciences*, vol. 3, no. 59, 1997, p. 3-8, sous le titre: *Requirements of Political Leadership in the Socialist Oriented Market Economy in Vietnam*.
- NGUYEN THI Nghia. 1995. "Cooperatives Situation and the Process of Transition, Cooperative Economic Development of Vietnam in the Market Economy", in *Report on the Workshop on Strategy for Cooperative Development in Vietnam*, ICA, New Delhi, India.
- OTTFRIED C., Kirsch. 1997. Discussion Paper 59 : *Vietnam: Agricultural Cooperatives in Transitional Economies*.
- PHAM LAN Huong. 2001. *Impacts of Trade and Investment Policy on Income Distribution in Vietnam*, Conference given in June 2001, World Bank Office, Hanoi, Vietnam.
- THOBURN, John and Richard JONES. 2002. *Globalisation and poverty in Vietnam*, Londres, Angleterre
- TRAN NAM An, *Tentative de ressusciter le collectivisme au Vietnam*: <http://www.lmvntd.org/avl/dossier/011205collectivisme.htm>

- TUONG Lai. 2001. « Rénovation et développement au Vietnam pour une intégration dans la mondialisation » dans François Houtard (dir.), *Socialisme et marché: Chine, Vietnam, Cuba*, Montréal, L'Harmattan, pp. 169-180, également publié dans *Vietnam Social Sciences*, vol. 4, no. 72, 1999, p. 35-46, sous le titre: *Renovation and Development for Integrating in the Context of Globalization*.
- ULLRICH, Gabrielle. 2001. *Privatization of Services - What Can Co-operatives Offer ?*, <http://www.coopnetupdate.org/perspectives/persp01.shtml>
- United Nations Development Program. 1998. *Policy Strategy for Agricultural Policy Development Based on the New Cooperative Law*, (Executing Agent FAO), Hanoi, Vietnam.
- World Bank. 2000. *World Development Report 2000 / 2001*, Washington D.C., USA.
- World Bank. 2001. *Vietnam Livings Standards Survey 1997-98 : Basic Information*, Poverty and Resources Division, Hanoi, Vietnam

CONCLUSION GÉNÉRALE

Jean-Marc Fontan

En résumé, l'étude des initiatives relevant de la NÉS permet la production d'enseignements non seulement sur le thème des conditions nécessaires à la restructuration de l'économie mais également sur l'ampleur des transformations en cours et à la nécessité d'investir dans le renforcement des liens sociaux, pour réduire les coûts économiques et sociaux de cette restructuration. Le contexte institutionnel et la contribution de l'État doivent être pris en considération pour mieux tenir compte des conditions du développement ainsi entendu.

Du point de vue de l'entrepreneuriat, de la gestion et de la gouvernance (approche micro), nous formulons une troisième hypothèse selon laquelle les organisations et les entreprises de la NÉS partagent plusieurs caractéristiques communes avec celles de la NÉ entendue comme nouveau secteur (sens restreint) et comme transversale (les entreprises modernisées des anciens secteurs), tout en s'en distinguant à bien des égards.

En effet, les entreprises de la NÉS comme celles de la NÉ misent beaucoup sur le collectif de travail, les connaissances et les apprentissages collectifs de sorte que les actifs intangibles l'emportent souvent sur les infrastructures matérielles. De même, les modes de gestion présentent des similitudes en raison d'une même préoccupation pour la participation et l'autonomie dans l'organisation du travail, mais la NÉS présente des spécificités significatives au plan de la gestion et de la gouvernance, entre autres en raison d'un fonctionnement démocratique reposant sur l'association de personnes.

De plus, parce qu'elles mobilisent une grande diversité de ressources (ex. le bénévolat), les entreprises de la NÉS sont plus complexes comme organisations que les autres formes d'entreprises. Pour la capitalisation et le financement des entreprises, la NÉS et la NÉ éprouvent des difficultés à obtenir satisfaction de leurs demandes auprès des institutions financières traditionnelles en raison de la trop grande importance d'actifs intangibles; d'où l'émergence de fonds de capital de risque pour la NÉ et de fonds de développement pour la NÉS (capitalisation sous forme d'équité et de quasi-équité). Toutefois, cette question est encore plus aiguë pour la NÉS qui regroupe des entreprises et des organisations généralement sans capital-actions ou sans titres individuels de propriété.

Enfin, les objectifs socio-économiques de la NÉS (ex. l'habilitation des personnes et des collectivités) exigent de tenir compte non seulement de la rentabilité financière (le bilan comptable) mais également de la rentabilité sociale (le bilan social), d'où l'importance de l'évaluation sociale. Pour les outils de gestion et les innovations organisationnelles, les comparaisons internationales sont d'autant plus nécessaires que la NÉS elle-même est de plus en plus inscrite dans des réseaux d'échanges internationaux comme c'est le cas pour la NÉ.

ANNEXE 1

LISTE DES INITIATIVES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Yanick Noiseux

Liste des initiatives – Table des matières

1. Les coopératives de production/travail :
 - 1.1. La Puce Ressource Informatique
 - 1.2. Les traductions COTRAD
 - 1.3. Independent Community Television
 - 1.4. Capella Technologies
 - 1.5. Canal Orange
 - 1.6. Cap Services

2. Les coopératives de consommation :
 - 2.1. Coop-Tel
 - 2.2. National Telecommunications Cooperative Association
 - 2.3. Colorado Internet Cooperative Association
 - 2.4. Northern Colorado Internet Coop
 - 2.5. Sugarloaf.net
 - 2.6. Greenbelt Internet Access Cooperative
 - 2.7. Katto-Meny
 - 2.8. Poptel
 - 2.9. Coopérative Ouvatou

3. Les entreprises d'économie sociale :
 - 3.1. Formation Lavalloise en Application Multimédia (FLAM)
 - 3.2. Inser.net
 - 3.3. Le Tour d'y voir
 - 3.4. L'@venue Centre Communautaire Internet

4. Les corporations à finalité sociale :
 - 4.1. Communications Accessibles Montréal/CAM
 - 4.2. Inno-centre
 - 4.3. Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma (SPINC)
 - 4.4. Benetech

5. Les OSBL/ASBL

- 5.1. Le projet Communautaire
- 5.2. Place Publique
- 5.3. GlobeNet
- 5.4. Cooperative Grocer's Information Network/CGIN
- 5.5. ESNET Belgique et ESNET Europe
- 5.6. Initial

6. Les mutuelles :

- 6.1. SSQ Groupe financier
- 6.2. Le Groupe Promutuel
- 6.3. L'Alliance
- 6.4. Mutuelle des fonctionnaires du Québec
- 6.5. Union-Vie
- 6.6. La Survivance
- 6.7. L'Entraide

7. Les fonds :

- 7.1. ACF Equity Atlantic
- 7.2. Calmeadow Nova Scotia
- 7.3. Aérocapital
- 7.4. Le Groupe Forces
- 7.5. Innovatech Sud du Québec
- 7.6. Specifi Investment Opportunity Program – de la SEE Ottawa Carleton

NOTE : Il est clair que nous aurions pu ajouter le cas des coopératives dans le domaine des services financiers. Cependant, nous n'avons pas tenu bon de les présenter car ces institutions, notamment le mouvement Desjardins au Québec et les Credit Unions dans le reste du Canada, sont généralement bien connues. Il ne s'agit évidemment pas d'un recensement exhaustif. Nous avons plutôt cherché à tracer un éventail représentatif de la diversité des très nombreuses initiatives résultant de l'entrepreneuriat collectif dans la « nouvelle économie ». Cela témoigne certainement de l'avance du milieu de la pratique sur le milieu de la recherche en ce qui concerne cette thématique.

1.1. Les coopératives de travail

La Puce ressource informatique⁷⁴ (<http://www.puce.qc.ca/>)

Fondée en 1984 par Monique Allard, Louise Gill et Nicole Forget, trois femmes avec des bagages d'expériences différents (une secrétaire, une enseignante et une passionnée de l'informatique), La puce communautaire/ressource informatique avait à l'époque pour objectif de rendre l'utilisation de l'ordinateur accessible à une population peu en contact avec cette nouvelle technologie. Le quartier Hochelaga-Maisonneuve a été l'endroit où l'on démarra les activités.

Vingt ans plus tard, après avoir vu passer plus de 20 000 participants, **La Puce communautaire**, devenu **La Puce communautaire/ressource informatique** a un chiffre d'affaire de plus de 500 000 dollars par année. Avec le temps, la structure a évolué d'une simple OSBL vers une structure originale alliant d'une part l'OSBL du départ et, d'autre part, une **coopérative de travailleurs** employant 20 personnes, ce qui permet de dégager plus de ressources pour garantir la poursuite de la mission d'origine.

Avec le temps et l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la mission et les activités de **La Puce** ont évolué et restent, encore aujourd'hui, à la fine pointe de la technologie. Les réalisations de **La Puce** sont multiples. En plus des 20 000 participants à ses programmes de *diffusion et de vulgarisation de l'informatique*, **La Puce** offre de la *formation* sur mesure à des organismes des secteurs communautaire et public (Centre de formation pour femmes, le CLSC Hochelaga-Maisonneuve, la CDEC Rosemont Petite-Patrie, Pro-Est, la FTQ, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Développement et Paix).

La Puce a formé entre 150 et 200 secrétaires en bureautique à travers son programme de formation visant la réinsertion au travail. **La Puce** a soutenu activement plus de 500 organismes communautaires dans leur processus d'informatisation. Le projet **Trajectoire**, en collaboration avec l'Université de Montréal, offre une formation à l'informatique aux prestataires de la sécurité du revenu. Le projet **Propulsion** s'adresse quant à lui à la population analphabète. Voilà donc pour les programmes s'adressant surtout à la population défavorisée.

Un autre volet important de l'action de **La Puce** a trait à la *conception et au développement* d'outils et de logiciels informatiques répondant aux besoins particuliers des organismes communautaires. Parmi ses réalisations les plus importantes, nous retrouvons la conception du logiciel FASSYL, conçu suite à une demande de la CSN, le logiciel TIGRE pour les Clubs de recherche d'emploi et le logiciel Guichet pour la CDEC de l'Est de Montréal. La puce a également conçu l'interface-usager pour le projet télématique Agora du Groupe de réflexion et d'intervention sur les nouvelles technologies (GRINT).

⁷⁴ Les informations présentées dans cette section sont tirées de : Cisneros, M. et L. Favreau. Février 2001. *De la puce communautaire à la Puce ressource informatique : une initiative dans le champ des nouvelles technologies*, Copublication du CRDC et du LAREPPS, Montréal, 94 p.

En résumé, **La Puce** consacre aujourd'hui ses énergies sur trois volets principaux : l'éducation populaire et la réinsertion des femmes sur le marché du travail (OSBL), et sur les services de soutien informatique (coopératives de travailleurs). Les membres de la coopérative de travailleurs doivent également être membres de l'OSBL afin de s'assurer de la pérennité de la mission sociale d'origine. De plus, en 1995, **La Puce**, en partenariat avec l'**ICEA** (Institut canadien d'éducation aux adultes) lançait le **projet Communautaire** (traité à part dans une section qui lui est uniquement consacrée) et établissait ainsi son leadership dans le milieu communautaire en ce qui concerne la recherche et le développement et la veille technologique au sujet des NTIC.

Les traductions COTRAD⁷⁵ (www.magma/~cotrad)

La coopérative de travail (enregistré officiellement comme une coopérative de producteurs) **COTRAD** a été mise sur pied en 1996 lorsqu'une équipe de cinq spécialistes du langage a décidé de se réunir afin de mettre en commun leurs expertises. **COTRAD** est donc une coopérative de travail qui se spécialise dans le traitement de l'information. L'entreprise est installée à Hull mais son réseau n'est certes pas circonscrit à cette localité. La coopérative offre des *services de traduction, de révision, de rédaction et d'interprétation* dans des domaines variés allant du champ de l'administration, en passant par des champs plus techniques ou académiques. Le travail s'effectue soit à la pièce, soit via des contrats de services mensuels avec la clientèle déjà établie.

Le champ d'activités de **COTRAD** englobe à la fois le domaine traditionnel de la traduction (matériel promotionnel, note de service, correspondance, ouvrage littéraire) que les nouveaux marchés émergeant suite à l'essor des NTIC (traduction de page web, courriel, logiciel, etc.). De plus, l'utilisation de l'informatique comme un outil de travail et de transfert d'information se veut un atout important pour **COTRAD**. Le travail de traduction de **COTRAD** s'effectue principalement entre cinq langues : le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais, mais le réseau développé au fil du temps par la coopérative lui permet de répondre à une demande encore plus pointue.

La coopérative offre ses services à différents types de clients. Autant des coopératives (Canadian Co-operative Association, Mouvement Desjardins), que des entreprises privées (Amalgame Cargo, APG Technologies) ou des agences gouvernementales (Archives nationales du Canada, Santé Canada, Institut canadien du Film, etc.) comptent parmi la liste de clients de **COTRAD**.

Actuellement la coopérative entreprend la sixième année de son existence. Elle permet à plus de 10 personnes de compter sur un emploi stable et durable à temps plein ainsi qu'à une autre personne qui travaille à temps partiel. Le chiffre d'affaires de la coopérative s'élève à environ 160 000 \$ par année (à l'époque où il n'y avait que cinq personnes).

⁷⁵ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été consultées sur le site web de COTRAD et par le biais de court entretien téléphonique avec Christian L'écuyer, président du conseil d'administration de la coopérative.

Independent Community Television/ICTV⁷⁶ (www.vcn.bc.ca/ictv)

ICTV est une coopérative de production dans le secteur de la production télévisuelle à saveur locale et communautaire. L'initiative est née en 1997, suite à la fermeture par la compagnie Rogers de son bureau de la banlieue est de Vancouver. En réponse à cette fermeture, des membres de la communauté ont alors décidé de mettre sur pied leur propre coopérative de production afin de combler le vide ainsi créé.

L'objectif principal du projet était de permettre l'accès à une infrastructure et à un savoir technique permettant de produire du contenu télévisuel répondant aux besoins de la population de l'Est de Vancouver. Depuis ce temps, ICTV a produit plus de 500 heures de programmation qui a été diffusée sur les ondes des réseaux Rogers Cable, Shaw Cable et Novus Entertainment.

Des émissions telles que Nite Watch, After Hours, Earth Seen et Persistence of Vision offre un contenu progressiste qui va des débats politiques locaux, à la promotion d'actions communautaires innovantes, à la sensibilisation en matière environnementale et même jusqu'à la couverture en direct des élections municipales, celles-ci ayant été négligées par les grands réseaux.

Dans un contexte de déréglementation frappant l'ensemble de l'industrie des télécommunications sous la juridiction du CRTC, ICTV cherche à innover et a pour ambition de construire sa propre tour de transmission afin de pouvoir produire et diffuser du contenu télévisuel tout en étant complètement indépendant des réseaux commerciaux de distribution. Il s'agit ici d'un projet de tour de transmission à faible portée pouvant desservir la population locale des environs.

Au fil du temps, la coopérative a également offert des services de formation à la population autochtone de la région ainsi qu'à des jeunes en difficulté. Il en coûte 45 dollars pour devenir membre de la coopérative. Le contrôle y est démocratique sous le principe, un membre, un vote. Malheureusement, il nous a été impossible de savoir combien de membres comptent ICTV.

La coopérative entame sa sixième année de fonctionnement et semble toujours très dynamique.

Capella Technologies⁷⁷ (www.capella.org)

Capella Technologies est une coopérative de travail œuvrant dans le domaine des solutions web. La coopérative, sise sur la rue St-Denis à Montréal a été fondée en 1997 par deux membres fondateurs. Une directrice-générale, Claire Lapointe, issue du milieu communautaire, et Jean-Michel David, programmeur informatique, qui cherchaient à l'époque un cadre entrepreneurial différent de ce que

⁷⁶ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de l'organisme.

⁷⁷ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de la coopérative et lors d'un court entretien téléphonique avec Benoît Laplante, chargé de projet chez Capella technologies.

leur expérience dans des entreprises du secteur très compétitif de la haute technologie leur avait permis de constater. Ces deux personnes sont encore aujourd'hui présidente et vice-président du conseil d'administration.

En 2002, Capella Technologies regroupe onze membres et procure un emploi stable à huit d'entre eux. Les services offerts par Capella Technologies dans le domaine des solutions web sont variés. Après une tentative plus ou moins fructueuse dans le domaine du « design graphique », Capella Technologies s'est recentré en 2001 sur ce que la coopérative faisait de mieux, c'est-à-dire la programmation et la mise au point de logiciels innovateurs (éditeur-web à distance, solution Intranet pour les PME, solutions de commerce électronique, etc) ainsi que sur la conception de site web et l'hébergement web.

Capella Technologies privilégie la programmation de type « open-source » bien que ses artisans maîtrisent un ensemble de langage de programmation (HTML, dhtml, java, javascript, VBScript, ASP, JSP, XML, Limewire, C, C++) nécessaire au maintien du savoir-faire de son équipe de programmeurs.

Dans l'esprit des valeurs du mouvement coopératif, Capella Technologies rend également disponible sans frais sur le web une partie de ses réalisations et participe ainsi à la diffusion de la programmation en code libre sur le réseau Internet.

L'entreprise privilégie également le partenariat avec d'autres institutions et entreprises à vocation progressiste, notamment le Canal Savoir et la Coop Canal Orange.

Canal Orange⁷⁸ (www.canalorange.tv)

Canal Orange est une coopérative de travail travaillant dans le domaine de la diffusion de contenu audiovisuel sur le web. La coopérative a été fondée en avril 2000 par un collectif d'artisans de la télévision (cameraman et camerawoman, journalistes, créateurs) et du multimédia (concepteurs de sites web, informaticiens, programmeurs). L'objectif de cette coopérative est de fournir des emplois durables et des conditions de travail intéressantes à ses membres. C'est-là la valeur ajoutée que propose Canal Orange à ses membres-travailleurs.

La mission de Canal Orange est d'engendrer un espace de création libre et ouvert par le développement d'un nouveau médium diffusé sur Internet, la « net-télé ». Devant le phénomène actuel de la concentration de la presse et des sources d'information, Canal Orange juge que cette mission est particulièrement urgente et se propose d'offrir une information alternative au modèle de la pensée unique véhiculé par les grands médias de masse obéissants aux diktats de grands conglomerats multinationaux. La nature des projets auxquels la coopérative s'est associée tend à démontrer

⁷⁸ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de la coopérative ainsi que via un échange de courriel avec Isabelle Bédard de Canal Orange.

l'engagement politique qu'elle a pris. Ainsi, la coopérative s'est particulièrement illustrée par sa participation à la diffusion d'initiatives reliées au mouvement contre la mondialisation à sens unique (Sommet de Québec, Forum Social Mondial de Porto Alegre, la 2^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, etc.).

Les services offerts par la coopérative de travail **Canal Orange** sont les suivants : la production de documents audiovisuels (captation d'événements, vidéo corporatif, vidéo éducatif, etc), l'encodage d'information sur différents supports numériques (cd-rom, rubans, fichier *quicktime* ou *realplayer*, etc) et l'intégration et la diffusion (web-diffusion, streaming, etc) de ce type de contenu dans un site web. De plus, Canal **Orange** cherche à devenir un lieu de formation et de stages pour les jeunes travailleurs de ce secteur de l'activité. Le projet a été appuyé par de nombreuses institutions publiques et parapubliques tels que la Société de développement économique Ville-Marie, la CDR Montréal-Laval, le RISQ, le RQCCT et la FQCT. La Coop n'a pas d'employé permanent, que des contractuels, et compte une douzaine de membres.

Cap services (www.cooperer.org)

Cap Services est né en France au mois de novembre 1995 et s'est donné pour mission d'accompagner des individus touchés par la dégradation de l'emploi dans la création de leur propre activité. Cap Services a choisi le statut SCOP. Il s'agit d'un modèle de coopérative de travailleurs où chacun des membres développe sa propre activité tout en contribuant au développement de la structure globale. Au moment où nos recherches ont été effectuées, peu d'informations précises sur la nature de ces activités étaient disponibles. Nous invitons donc le lecteur à consulter le site web de Cap Services pour plus de détail.

1.2. Coopératives de consommation

COOP-TEL⁷⁹ (www.cooptel.qc.ca)

Fondée en 1944 à Valcourt (localité de l'Estrie située entre Granby et Sherbrooke), **Coop-Tel** est une coopérative oeuvrant dans le domaine des télécommunications. Coop-Tel est un *fournisseur d'accès Internet et de services de communication* en général (lignes résidentielles, commerciales, centre de réception de message pour les PME, service de téléavertisseurs, etc.). Certes, **Coop-Tel** n'est pas une « nouvelle » coopérative, mais elle se retrouve aujourd'hui au cœur d'un secteur de pointe de la nouvelle économie.

Une des particularités de **Coop-Tel** est celle d'être la seule coopérative québécoise soumise à la juridiction fédérale, celle du CRTC, en ce qui concerne le fonctionnement de ses activités. Plus de 5 000 personnes, de 13 municipalités différentes, sont abonnées au service de **Coop-Tel**. La

⁷⁹ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section proviennent du site web de Coop-Tel ainsi que d'un court entretien téléphonique avec André de la Tourataie, responsable des services administratifs.

coopérative compte plus de 3 700 membres et procure un emploi stable à une vingtaine d'employés (installation, support technique, services à la clientèle, ventes, etc.). Le chiffre d'affaires de la coopérative se situe aux alentours de 4 millions de dollars par année.

La mission de **Coop-Tel** est d'offrir des produits et services de télécommunications diversifiés et fiables, évoluant au rythme des besoins des clients et à prix concurrentiels grâce à l'apport de technologies évolutives et de partenaires compétents et engagés⁸⁰. **Coop-Tel** offre des services à la fine pointe de la technologie (accès haute-vitesse à Internet, centre de messagerie pour les PME, téléphonie mobile, etc.) dans une région où l'offre de ce type de service fait défaut. Par contre, le marché résidentiel de service téléphonique de **Coop-Tel** est encore aujourd'hui protégé par la réglementation canadienne. Pour ce qui est des services Internet, la compétition est permise, mais aucune compagnie ne dessert le bassin de population de la région. **Coop-Tel** contribue donc à favoriser l'accès au réseau Internet en région.

Coop-Tel s'engage aussi à respecter les valeurs du milieu coopératif en intégrant à sa mission des objectifs plus larges comme celui de contribuer à l'essor économique et social de la région. À l'assemblée générale de 2002, les membres ont décidé de mettre sur pied une Fondation qui aura pour objectif de s'impliquer dans le milieu communautaire. Cette année, une somme de 125 000 \$ (une partie des ristournes) a été dégagée pour cette initiative. Coop-Tel n'est certainement pas la seule coopérative canadienne dans ce domaine, nos recherches nous ont également permis de recenser : Brooke Telephone Cooperative (AB), Gosfield North Communications Co-Operative, Hay Communications Co-Operative, Huron Telecommunications Cooperative, Mornington Communications Co-Operative, People's Telephone Company of Forest, Quadro Communications Co-Operative et la Tuckersmith Communications Co-Operative.

National Telecommunication Cooperative Association⁸¹ (www.ntca.org)

Le **NTCA** a été fondé en 1954 par un groupe de huit coopératives de consommation offrant des services de télécommunication (surtout des services téléphoniques) dans sept états différents des États-Unis. Dès 1960, l'association comptait plus de 100 membres. En 2001, l'association compte plus de 545 membres dont 246 coopératives et 252 petites compagnies locales de téléphone dont le contrôle reste local. De plus, 26 coopératives d'autres pays dont le Mexique et le Canada sont également membres de **NTCA**.

Aujourd'hui, l'offre de services des membres a évolué et nombreux sont ceux qui offrent des services diversifiés allant bien au-delà de la simple prestation d'un service de ligne téléphonique conventionnel (Internet, centre de messagerie, téléphonie mobile, etc.). L'ensemble de ces membres dessert 5 % de la population américaine dispersée sur plus de 40 % du territoire.

⁸⁰ Site web de Coop-Tel, section renseignement.

⁸¹ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de l'association.

Selon le **NTCA**, dans un contexte de boom technologique, de déréglementation et de compétition féroce sur les marchés, le futur des zones rurales des États-Unis d'Amérique est directement relié à la qualité de l'efficacité et de la disponibilité de ses services de télécommunication. L'objectif prioritaire pour le **NTCA** est donc d'assurer que les Américains vivant dans les zones rurales reçoivent des services de télécommunications équivalents à ceux des zones urbaines, et ce, à un coût raisonnable⁸².

La mission du **NTCA** est vaste. Tout d'abord, **NTCA** joue un *rôle de représentation* auprès des instances politiques. **NTCA** cherche également à jouer un rôle en ce qui a trait à la *veille technologique* en se maintenant à jour concernant le développement de nouvelles technologies offrant des opportunités aux petites « Telco ». La mission comprend également un volet éducation et formation.

Au niveau des services offerts à ses membres par le **NTCA**, nous retrouvons les tâches régulièrement effectuées par des organismes de représentation. **NTCA** cherche à jouer un *rôle de concertation* parmi ses membres afin d'assurer sa représentativité. Le **NTCA** offre également des *services juridiques et légaux* à ses membres. **NTCA** fait régulièrement paraître divers bulletins et magazines d'informations afin d'assurer son rôle éducatif. Une fondation pour le maintien et la promotion des services ruraux de communication a également été mise sur pied.

NTCA est géré par un conseil d'administration de dix membres élus démocratiquement dans dix régions différentes découpées en fonction du *membership* de l'association.

Colorado Internet Cooperative Association⁸³ (www.coop.net)

La coopérative de consommation **Colorado Internet Cooperative Association** a été créée en 1994 et est un *fournisseur d'accès Internet à très haute vitesse*. À l'origine, la coopérative offrait des services d'accès haute-vitesse de type ISDN, mais elle n'en offre plus aujourd'hui. La coopérative se concentre sur les accès à très haute vitesse de type T1 ou T3 et compte sur un réseau extrêmement bien branché à ce que l'on appelle le « backbone » (noyau central) de l'Internet. Les services sont offerts aux membres à prix coûtant.

Tout comme CAM ou le GlobeNet, le **Colorado Internet Cooperative Association** est donc un pionnier dans la prestation de services d'accès à Internet. La **CICA** est située à Boulder au Colorado et dessert plus de 40 % de la clientèle ISP de la région de Denver ainsi qu'une bonne proportion de la clientèle localisée ailleurs dans l'État du Colorado. Aujourd'hui le **CICA** compte plus de 170 membres. La clientèle est diversifiée et va de la grande entreprise corporative au petit consultant travaillant à domicile.

⁸² Site web de l'association, section « who are we ».

⁸³ Pour chacune des initiatives présentées sur cette page, les informations nécessaires à la rédaction de la section ont été consultées sur les sites web respectifs de ces coopératives.

Des frais de 100 \$ par année doivent être payés pour être membre de la coopérative pendant un an. Des services complets ou partiels d'accès Internet de type T1 et T3 sont disponibles pour les membres à un coût variant de 135 \$ annuellement à plus de 38 000 \$ par année pour les très grands utilisateurs.

La **CICA** adhère aux valeurs du monde coopératif. Les profits sont redistribués à ces membres et les décisions relatives à la gestion de la coopérative sont aussi prises par ces derniers.

Northern Colorado Internet Coop (www.ncic.net)

Située à Fort Collins dans le Colorado, **NCIC** est une coopérative de consommateurs qui, tout comme la **CICA**, offre des services d'accès à très haute vitesse à l'Internet à une clientèle constituée de petite et moyennes entreprises. La coopérative a été créée en juin 1995 par cinq résidents de cette localité sise dans le nord de l'État du Colorado.

La **NCIC** est une coopérative à but non lucratif qui a comme objectif de fournir un accès Internet à bas prix à des entreprises de cette région afin de les aider à bénéficier des opportunités d'affaires offertes sur ce réseau. La coopérative ne cherche pas à entrer en compétition avec les revendeurs de services Internet puisqu'elle ne propose de connexions de type IDSN ou 56k.

La **valeur ajoutée** que propose le **NCIC** sont les suivantes : stabilité (l'entreprise existe depuis 7 ans), l'économie d'échelle sur l'achat d'espace de transfert de données (bandwidth), la propriété collective et le contrôle démocratique de ses activités.

Sugarloaf.net⁸⁴ (www.sugarloaf.net)

Sugarloaf est une autre initiative dans la *prestation de services Internet* dans l'État du Colorado qui a originalement pris la forme d'une coopérative en 1997. Aujourd'hui, il s'agit d'une simple association gérée par ses membres. Elle offre des *services d'accès Internet sans fil* dans des régions où l'accès haute-vitesse fait défaut.

Note : Il semble donc que le Colorado soit une pépinière en ce qui concerne les coopératives de consommation dans le secteur de la prestation de service d'accès à Internet.

Greenbelt Internet Access Cooperative

La **GIAC** a été fondée en 1996, suite à l'inspiration de sept résidents de la petite communauté de Greenbelt dans l'État du Maryland. Le but visé par les membres fondateurs était de *fournir un accès*

⁸⁴ Pour chacune des initiatives présentées sur cette page, les informations nécessaires à la rédaction de la section ont été consultées sur les sites web respectifs de ces coopératives.

Internet de qualité, 24 heures sur 24, au résidant de Greenbelt. Depuis sa fondation, de nombreux membres (au moins 17) se sont joints à la coopérative.

En plus d'un service d'accès à Internet de type 56K, la coopérative a également mis sur pied un *portail web communautaire* permettant aux résidents de cette communauté de s'informer sur l'actualité locale. Le portail comprend un calendrier et un annuaire communautaire ainsi qu'une galerie virtuelle vantant les charmes de cette petite communauté.

La coopérative est administrée par un comité exécutif de 7 membres élus par les membres de la coopérative. Les membres fondateurs occupent toujours les principales fonctions de ce comité.

La coopérative Katto-Meny

Katto-Meny est une coopérative finlandaise qui offre également un *service d'accès à Internet et des services d'hébergement de site web* pour ses membres. **Katto-Meny** est à la fine pointe de la technologie et offre autant des services 56K que des connexions plus rapides tel que l'ADSL. Des *connexions à très haute vitesse* sont également disponibles pour les petites et moyennes entreprises ayant ce type de besoins. La coopérative gère également les noms de domaine.fi.

La coopérative **Katto-Meny** située à Helsinki se spécialise dans la prestation de services pour des associations sans but lucratif, des petites entreprises dans le domaine des arts et pour les travailleurs autonomes principalement du milieu de l'éducation, des médias et du secteur culturel. La coopérative est dirigée par un comité exécutif de sept personnes élues démocratiquement par les membres sous le principe, un membre, un vote.

Poptel⁸⁵ (www.poptel.coop)

Poptel n'est pas l'un des pionniers, mais bel et bien le pionnier dans ce que l'on appelle maintenant la prestation de services d'accès au réseau Internet. Fondé en 1986, sur l'initiative de Shaun Fenson et Jeff Roberts, qui avaient fondé Soft Solution trois ans auparavant, **Poptel** n'a pas cessé de croître depuis ce temps. Au départ, cette coopérative de consommation a été créée afin de faciliter l'appropriation des nouvelles technologies de l'information par les organisations et les individus oeuvrant pour le changement social. Ainsi, **Poptel** cherchait à traduire la collaboration rendue possible par le réseau Internet en un type nouveau d'entreprise à caractère social favorisant tout autant la coopération.

Encore et depuis toujours, **Poptel** s'est toujours identifié comme une entreprise à caractère social relevant de l'économie solidaire. Poptel a toujours été impliqué au niveau de la *revendication politique*. Dès la fin des années 80, Poptel procurait une adresse de courrier électronique à l'ANC

⁸⁵ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été consultées sur le site web de PopTel.

dirigé par Nelson Mandela. En 1990, c'est par le réseau de **Poptel** que les militants chinois ont pu diffuser leurs témoignages sur les événements regrettables s'étant déroulés à la place Tienanmen. Aujourd'hui **Poptel** est toujours impliqué politiquement. En 2001, **Poptel** hébergeait le site web d'Amnistie Internationale afin de promouvoir une série de concerts-bénéfices au Stade Wembley.

Poptel offre de nombreux services. Le lancement de son *service d'accès IP à Internet* a été lancé en 1994 et est aujourd'hui considéré comme le cinquième plus efficace en Angleterre. En 2000, l'entreprise SUM International a investi abondamment dans **Poptel** qui fut donc la première coopérative de son genre à obtenir l'appui de capitaux privés. **Poptel** s'est toutefois assuré de pouvoir poursuivre sa mission sociale puisque les membres conservent toujours la majorité dans le processus décisionnel.

Depuis ce temps les services offerts par **Poptel** se sont multipliés. En plus des services d'accès à Internet (56k, de type ADSL et même des connexions à très haute vitesse), la coopérative offre des services de création de page web, de mise à jour de page web, d'hébergement de site web et la mise en commun d'espace de serveur en location ou en colocation ainsi que l'attribution de nom de domaine (.coop). **Poptel** a également mis au point un mode sécuritaire de versements de dons de charité en ligne Donate !. Un projet de solution de paiement direct sans papier est également en chantier. L'objectif de ce projet est de réduire la consommation de papier dans les transactions courantes. **Poptel** a également participé, en 1998, au projet IDEA qui a permis de mettre en ligne des sites web de plus de 1500 petites entreprises dans le secteur culturel, des médias et des arts.

La coopérative emploie aujourd'hui plus de 60 personnes, 24 heures sur 24, et favorise un modèle de gestion participative. Le nombre de ses membres et la nature de la structure exacte du partenariat avec le privé ne sont pas disponibles sur le site web de **Poptel**. Des recherches supplémentaires seraient donc intéressantes à ce niveau.

La coopérative Ouvaton⁸⁶ (www.ouvaton.net)

La coopérative **Ouvaton** est née d'une idée issue d'échanges informels entre Alexis Braud (voir le projet Inser.net du Centre Social Cantonal de Chartre sur le Loir) et Olivier Zablocky de Radiophare.net au cours de l'an 2000. Un peu comme dans le cas de La puce/Ressource Informatique, il s'agit ici d'un **modèle mixte** entre la forme associative (Association Ouvaton les amis) et la coopérative de consommation (Coop Ouvaton). L'association a une mission qui lui fait jouer un rôle de revendication politique, de formation et d'éducation alors que la coopérative se veut axée dans la prestation de service d'hébergement web.

La coopérative a officiellement été mise sur pied le 7 avril 2001 par un collectif de 139 coopérateurs. Le siège social se trouve à Paris. Pour aider au démarrage, de nombreuses entreprises du champ de

⁸⁶ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été consultées sur le site web de la coop. Le projet nous a été suggéré par Alexis Braud.

l'économie sociale ont été sollicitées afin d'établir la base du *membership*. La fermeture éventuelle de l'hébergeur web *altern.org* a sonné l'alerte auprès de personnes impliquées dans le milieu communautaire qui voyait dans cette disparition une perte importante, puisqu'il s'agissait d'un lieu démocratique contrôlé par les utilisateurs, ce qui permettait, entre autres, de protéger ces derniers contre la vente de données informatiques, sur la liberté du contenu, etc. Cette approche se différenciait donc de l'approche traditionnelle des entreprises à but lucratif trop souvent peu enclines à ce type de démarche. C'est dans l'optique de proposer une alternative différente à ce modèle, et ainsi poursuivre l'œuvre du défunt réseau *altern.org*, que la coopérative **Ouvaton** a vu le jour.

Ouvaton adhère aux valeurs du mouvement coopératif et voit dans son action une suite aux revendications datant du début du 19^e siècle concernant le logement social. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'une *coopérative d'habitation dans le cyberspace*. **Ouvaton** offre donc des *services d'hébergement web* au coût de 12 euros par année à l'aide de la technologie php/MySQL. Il s'agit d'un système original d'hébergeur-hébergé où chacun des membres de la coopérative devient également un hébergeur. Les membres y sont à la fois co-proprétaires et co-entrepreneurs. La stratégie est de mettre en commun la puissance de l'ensemble du réseau branché à la coopérative. La **valeur ajoutée** de cette formule coopérative réside dans le code éthique mis en place par **Ouvaton**. Les grands principes de ce code éthique sont : 1) aucune modification du contenu sans décision judiciaire, 2) l'absence d'utilisation commerciale des données nominatives, 3) aucune divulgation de données en dehors d'une procédure judiciaire, 4) gestion démocratique de la coopérative par ses membres-hébergeurs 5) la diffusion et l'utilisation de logiciel en code libre (*open-source*).

Depuis la mise sur pied de la coopérative **Ouvaton**, d'autres projets similaires (L'autre Net, la liste Héberge, etc.) se sont développés dans d'autres régions de France et **Ouvaton** est présentement dans une démarche cherchant à rapprocher ces diverses initiatives. Une association des hébergeurs coopératifs a donc été mise sur pied récemment.

1.3. Entreprises d'économie sociale

Formation Lavalloise en application multimédia (FLAM)⁸⁷ (www.flam.qc.ca)

Démarré en 1997 au sein du Centre Communautaire Val-Martin, le **FLAM** a rapidement pris de l'ampleur pour éventuellement voler de ses propres ailes à partir de 2000. Le **FLAM** est une entreprise d'économie sociale spécialisée dans la formation et la production dans le domaine de l'imagerie numérique. Il a comme objectif de contribuer à développer une expertise locale et régionale dans le domaine des nouvelles technologies numériques.

⁸⁷ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues sur le site web du FLAM ainsi que lors d'un court entretien téléphonique avec l'un de ses responsables.

En ce qui concerne la structure de cette entreprise d'économie sociale, deux travailleurs à temps plein ainsi que 7 pigistes constituent l'effectif du **FLAM**. Le chiffre d'affaire du **FLAM** a atteint plus de 200 000 dollars, dès sa première année complète d'opération (2001).

Au départ associé à l'univers du multimédia (Internet, création de page web), le **FLAM** a progressivement élargi ses activités. La *formation en application multimédia* et au *traitement de l'image numérique* constitue l'activité principale du **FLAM**. Le **FLAM** offre deux programmes de jour se terminant par une attestation d'études professionnelles.

Le **FLAM** propose également des *services de formation aux entreprises* (Commission scolaire de Laval, différentes institutions publiques et parapubliques, et même des firmes privées comme Bombardier).

De plus, le **FLAM** a aussi développé une expertise dans la *production multimédia* (vidéos corporatifs, projet de *CD-rom* d'apprentissage *des langues secondes* en partenariat avec l'Université de Rennes (ce qui a aussi permis d'accueillir 8 stagiaires français invités à l'été 2002), dans la *post-production* (deux studios de montage numérique) et dans l'*organisation d'événements* (contenu technique). Le **FLAM** a notamment organisé le gala annuel de Centraide du Grand Montréal au cours des deux dernières années.

Inser.net⁸⁸ (www.inser.net)

Dans la même lignée que le FLAM, le Centre Social cantonal de la Chartre sur le Loir, a lancé, il y a quelque temps, le projet **Inser.net**. Ce projet avait comme objectif, à terme, de mener à la création d'une entreprise d'insertion dans la conception de site web et dans la création multimédia. Le résultat fut probant, mais pour des raisons fiscales les activités se poursuivent toujours au sein même du Centre Social.

Les objectifs à la base de cette initiative étaient de coupler l'insertion sociale et professionnelle en proposant une *formation dans un secteur en émergence* pour des jeunes en difficulté. Le projet a été lancé à travers la création de deux sites web pour des institutions départementales. De plus, l'initiative cherchait à devenir un outil d'appropriation sociale du multimédia et des NTIC.

Le projet a été financé en grande partie par l'État français (CNASEA ; 50 % de 500 000 Francs), le Conseil général de la Sarthe et l'association Créavenir.

⁸⁸ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site de web www.inser.net et grâce à des échanges de courriel avec Alexis Braud, responsable de ce volet de la programmation du Centre Social Cantonal de la Chartre sur le Loir.

À l'origine, une équipe de 9 intervenant-e-s a été mobilisée pour lancer le projet en 1998. Cette équipe de professionnels se composait d'un webmestre, de formateurs multimédias, d'un psychologue, d'un éducateur spécialisé et d'une équipe d'encadrants techniques.

En 2001, ce volet de la programmation du Centre Social a permis de dégager des bénéfices de 10 000 euros, ce qui lui permet d'accroître sa capacité d'autofinancement. Ce volet d'activités du Centre Social se concentre aujourd'hui dans la création de pages web. Un des exemples est le site Filière.info.

Seules, deux personnes travaillent désormais sur ce projet, mais il faut noter que le programme a fait des petits et une initiative du même type est actuellement mise en place dans la ville de Laval, France. Cette initiative, à l'étape du démarrage, emploie actuellement plus d'une dizaine de personnes. Alexis Braud, artisan du projet Inser.net est également un des initiateurs de la plate forme citoyenne Place-Publique dont nous traitons plus loin.

Le Tour d'y voir⁸⁹ (www.tdv.qc.ca)

Le Tour d'y voir est une entreprise d'économie sociale québécoise qui se spécialise dans la diffusion d'information au sein du milieu communautaire. **Tour d'y voir** produit des bulletins d'information quotidiens destinés aux organismes communautaires, aux entreprises d'économie sociale ainsi qu'à certains abonnés à titre individuel. La première édition de ce bulletin électronique remonte au 16 avril 1997.

La mission de **Tour d'y voir** est, tout d'abord, d'informer les groupes communautaires rapidement et ce, sur une base quotidienne. Deuxièmement, **Tour d'y voir** cherche à devenir un outil qui permet aux groupes d'agir, de s'ajuster et de réagir à la conjoncture politique, économique et sociale. Enfin, **Tour d'y voir** cherche à rassembler en un seul média des informations spécialisées pour le mouvement communautaire et relevant de différentes sources⁹⁰.

Pour prendre une expression prisée par les grands penseurs de la nouvelle économie, **Tour d'y voir** se spécialise dans la *production de contenu*. **Tour d'y voir** manipule de l'information existante, la trie et diffuse ce qui est pertinent pour les acteurs du milieu communautaire et de l'économie sociale. La nature de l'information circulant sur le réseau de **Tour d'y voir** est assez variée (informations sur les politiques sociales du gouvernement, sur les projets de lois et sur les politiques d'actions communautaires, sur le financement de l'économie sociale et, finalement, des informations de nature plus générale sur l'actualité socio-économique québécoise. Les bulletins de liaison sont également accessibles via le site du projet Communautaire. <http://www.communautaire.qc.ca/evensem.html#tourvoir>.

⁸⁹ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été consultées sur le site web de *Tour d'y voir*.

⁹⁰ Site web de *Tour d'y voir*, section accueil.

Tour d'y voir produit également des dossiers thématiques ponctuellement (numéros spéciaux sur l'économie sociale, sur la régionalisation et le développement local, sur les jeunes et l'implication sociale, et, plus récemment, un numéro intitulé : **Entreprendre collectivement**).

Tour d'y voir emploie actuellement trois personnes à temps plein. Son réseau d'abonnées compte plus de 600 institutions et une cinquantaine d'individus. Un des objectifs de **Tour d'y voir** est de contribuer à la création d'emploi durable tout en respectant les valeurs du milieu communautaire (solidarité, démocratie, participation). **Tour d'y voir** favorise donc la gestion participative. Un autre des objectifs fondamentaux est la *formation continue* autant du personnel de **Tour d'y voir** que de ses abonnés.

L'@venue Centre Communautaire Internet⁹¹ (www.lavenue.qc.ca)

L'@venue Centre communautaire est une entreprise d'économie sociale née d'un projet de l'Avenue inc, une OSBL ayant pour mission générale l'intégration socioéconomique de jeunes en difficulté, âgés de 18 à 30 ans. L'OSBL a été fondé en 1985 et c'est dix ans plus tard qu'est née L'@venue Centre Communautaire Internet.

L'@venue Centre Communautaire a pour mission de contribuer par ses activités de formation et de sensibilisation à rendre les technologies de l'information et de la communication plus accessibles à l'ensemble de la population de l'Est de Montréal et aux groupes communautaires⁹².

L'@venue emploie une dizaine personnes dans des tâches variées (directeur-général, formateurs et formatrices, animateurs, secrétaire et administrateur de système) et offre de nombreux services. Tout d'abord, le centre offre un accès *public* à bas prix à une clientèle souvent incapable d'avoir accès aux nouvelles technologies, en particulier le réseau Internet, et peu encline à les utiliser.

Le centre dispense également des *ateliers de formation* à prix modique ainsi que des *services d'assistance technique* au moment de l'utilisation des services d'accès publique ainsi qu'à l'extérieur du centre. Le centre offre également ses *services de formations* à des entreprises privées ou publiques ainsi qu'à d'autres organisations du milieu communautaire. Des services parallèles ont également été mis sur pied avec le temps tel que la *location de matériel informatique*, la *conception de site web* et des *services de reprographies*. D'autres projets sont également en chantier. Tout d'abord, la *conception d'un portail web communautaire* pour le quartier Mercier/Hochelaga-Maisonneuve. De plus, un *programme de formation en application multimédia* en partenariat avec l'Institut Teccart s'adressant tout particulièrement à la clientèle de jeunes adultes en difficulté est également projeté pour la prochaine année.

⁹¹ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de l'@venue.

⁹² Site web de du centre, section mission.

De nombreux autres organismes communautaires de diverses régions du Québec offrent également des services d'accès public à Internet. Une liste de plus de 80 points de service est disponible sur le site web du projet communautaire (www.communautaire.qc.ca), mais **L'@venue** se distingue en dynamisant son volet d'entreprises d'économie sociale et en multipliant son offre de services alliant ainsi sa mission avec un objectif d'autofinancement garantissant la pérennité de cette initiative. En France⁹³, certaines initiatives ont été initiées dans le même esprit que **L'@venue** mais sous des formes plus ou moins différentes. On retrouve par exemple les Cybercentres de Strasbourg (www.cybercentre-strasbourg.org), la Cyberbase de Savergne (www.cyber-base.org), la mission locale de Tulle, Futur.net de Toulon, l'association Varlin Pont-Neuf de Limoges, l'Arobase de Rochefort et de nombreux autres.

1.4. Les corporations à finalité sociale

Communications Accessibles Montréal⁹⁴ (CAM) (www.cam.org)

CAM est une corporation privée à but philanthropique régi par la loi sur les compagnies. Cette corporation a pour particularité un fonctionnement démocratique où les administrateurs sont élus par les membres (un membre/un vote). L'objectif est de permettre un contrôle démocratique par les membres sur leur fournisseur d'accès et ainsi proposer une entreprise citoyenne différente du modèle prôné par les géants des télécommunications. Dès sa création, cette corporation avait pour but : 1) de *promouvoir la compréhension et l'accès aux réseaux public, scientifique et éducatif* ; 2) *d'organiser et de redistribuer l'information sous forme électronique* ; 3) de promouvoir l'usage de certains de ces services en milieu éducatif et en milieu communautaire ; 4) de se maintenir au seuil des dernières technologies et techniques d'accès à cette information et de rendre ces technologies d'information accessibles aux membres de la corporation ; 5) de *promouvoir la liberté d'expression* sur les réseaux informatiques⁹⁵.

Créé il y a plus de dix ans, **CAM-Internet** est le plus ancien des fournisseurs d'accès à Internet dans la région de Montréal. La corporation s'est rapidement distinguée en proposant l'hébergement de sites web pour des organismes communautaires. **CAM** emploie trois personnes à temps plein depuis 2001. Le directeur général actuel est Lubin Bisson. Il s'agit certainement d'une entreprise pionnière et innovante dans le domaine de la nouvelle économie au Québec.

CAM a procédé à un redressement et à une consolidation en 2001, ce qui lui a permis de passer à travers la tempête qui a contraint de nombreuses *start-ups* à déposer leur bilan. Le plan de redressement a été établi en partenariat avec le Réseau Interuniversitaire et scientifique du Québec (RISQ) ainsi qu'avec la Caisse d'économie des travailleurs et des travailleuses du Québec, la CDEC Plateau Centre-Sud et Investissement Québec. Le plan de redressement comptait trois volets : cibler

⁹³ Une liste des accès publics en France est disponible sur le site : www.internet.gouv.fr/accespublic/.

⁹⁴ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été consultées sur le site web de CAM.

⁹⁵ Les buts sont tirés des règlements de régie interne de CAM-Internet.

la clientèle et ses besoins, développer les produits nécessaires pour répondre à ces besoins et, en dernier lieu, faire un bond technologique.

Aujourd'hui le défi a été relevé et **CAM-Internet** s'est passablement diversifié et offre une valeur ajoutée non négligeable. **CAM** propose un service d'accès à *Internet Haute-vitesse (ADSL)* et de type conventionnel pour une clientèle résidentielle, d'affaires et du milieu communautaire. **CAM** offre également des *services d'hébergement* de nom de domaine de site web et de l'espace en *colocation ou location sur des serveurs* à la fine pointe de la technologie. Au fil des ans, **CAM** a aussi développé une expertise dans la *web-diffusion* d'événement pour des clientèles aussi variées que RDS, VIA Rail, Canoë, Domtar, NBW Central, Bloc Québécois et TV5. Le *service iPass* permet également aux usagers de **CAM-Internet** de pouvoir se brancher un peu partout dans le monde grâce à 140 00 points d'accès dans 150 pays.

INNO-CENTRE⁹⁶ (www.innocentre.com)

Inno-Centre est né d'une initiative du service de développement économique de la ville de Boucherville en 1987. À l'époque, beaucoup d'initiatives étaient mises de l'avant dans le cadre de ce qu'on appelait alors les incubateurs industriels. Aujourd'hui, **Inno-Centre** emploie plus de 25 personnes dans sept régions du Québec (Abitibi, Bas St-Laurent, Estrie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal, Mauricie et Québec) ainsi qu'en Ontario (Ottawa) et en Alberta. **Inno-Centre** mise sur le partenariat avec les universités locales en ce qui concerne l'avancement de la recherche.

Que fait **Inno-centre**? **Inno-centre** est une corporation privée sans but lucratif, spécialisée dans le « *coaching d'affaires* » pour le démarrage de sociétés innovantes dans le domaine des technologies. **Inno-centre** n'est pas un incubateur d'entreprise au sens traditionnel du terme puisqu'il n'offre pas de lieux physiques pour la localisation d'une entreprise mais bel et bien de *l'assistance et de l'accompagnement* au cours des deux premières années d'existence de l'entreprise. **Inno-centre** a également développé une expertise dans la *recherche de financement* pour des entreprises au stade du démarrage.

La corporation offre ses services gratuitement aux entreprises sélectionnées pour les deux premières années. Par la suite, **Inno-Centre** est rémunéré grâce à un pourcentage qui lui est versé une fois le financement obtenu et, par la suite, via des redevances annuelles. Les fonds ainsi obtenus sont réinvestis dans le démarrage de projet et dans l'élargissement des secteurs d'activités ou, éventuellement, pour des projets à risque plus élevé.

Inno-Centre œuvre présentement dans trois champs d'activités : le secteur des *technologies de l'information* (télécommunications, microélectronique, solutions multimédias, logiciels, optique/photonique, géomatique), le secteur *biosciences* (biotechnologies, produits pharmaceutiques,

⁹⁶ Les informations nécessaires à la rédaction de cette fiche ont été obtenues en consultant le site web d'Inno-Centre et lors d'un court entretien téléphonique avec Suzanne Charest d'Inno-Centre Montréal.

nutraceutiques, produits agroalimentaires, produits diagnostiques, appareils médicaux) et le secteur des technologies *industrielles* (procédés, matériaux nouveaux, nanotechnologies, automatisation et robotique).

Une des forces de la corporation **Inno-Centre** est le vaste réseau d'affaires constitué au fil des ans, particulièrement au Québec où plus de 150 entreprises ont pu disposer de son soutien depuis 1987. L'expertise d'**Inno-Centre** est transmise par des conseillers d'affaires professionnels et par une équipe multidisciplinaire provenant autant des milieux universitaires que du milieu de la pratique. La **valeur ajoutée** proposée aux entreprises consiste à offrir une *expertise dans l'évaluation des projets* (reconnaissance de la qualité du produit), dans l'aide au démarrage (accès à du financement à coût abordable) ainsi que pour la progression rapide de l'entreprise (R&D, équité, ressources humaines).

Après plus de 15 ans d'activités, **Inno-Centre** continue de soutenir un bon nombre d'entreprises chaque année. Il est possible de consulter la liste des entreprises ayant bénéficié du soutien d'**Inno-centre** sur le site web de la corporation (www.innocentre.com).

Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma (SPINC)

Un peu dans le même esprit qu'Inno-centre, le SPINC est un projet développé par Développement Économique Canada en concertation avec le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO). Son annonce a été faite le 6 mai 2002.

Ce projet cherche à soutenir le développement de l'entrepreneurship technologique dans le secteur de l'imagerie numérique liée à l'industrie du cinéma, de la télévision et de la WebTV. Le montant octroyé est de plus de 3 800 000 \$, ce qui servira à financer les activités SPINC au cours des trois prochaines années. Cinq postes permanents seront ainsi créés directement. Un montant additionnel de trois millions servira à financer les activités de démarrage d'une trentaine d'entreprises créant à leur tour plus de 170 emplois.

L'ambition est de mettre en place une équipe de professionnels afin d'appuyer des entrepreneurs dans le démarrage de projets (aide financière jusqu'à 100 000 \$ pour la construction d'un prototype, tests de validation, tests de commercialisation) ainsi que dans la recherche de financement. Une seconde ambition est celle d'établir une passerelle de choix entre les efforts déployés en recherche et développement par les entreprises, les centres universitaires et les sociétés de financement⁹⁷.

Jean Marie Pomerleau, membre du conseil d'administration de RÉSO a été nommé président de la SPINC. Ce conseil d'administration sera formé en majorité de gens du milieu de l'imagerie numérique bien que, Pierre Sylvestre, également du RÉSO, en fait aussi partie.

⁹⁷ « Création de la Société de soutien aux projets d'imagerie numérique pour le cinéma - Le gouvernement du Canada investit 3 836 953 dollars », Communiqué de presse de Développement économique Canada, 6 mai 2002.

Le projet étant à l'étape du démarrage, il est difficile d'en évaluer immédiatement les retombées, mais les membres de RÉSO voient dans cette initiative un autre succès dans la relance du Sud-Ouest de Montréal. Les environs du canal Lachine comptent déjà une soixantaine d'entreprises dans le domaine de l'imagerie numérique et la SPINC risque de contribuer à la consolidation de sa position de leader montréalais dans ce domaine.

Benetech⁹⁸ (www.benetech.org)

Fondée en 1996 par Jim Fruchterman et installée dans la ville de Palo Alto en Californie, **Benetech** est une corporation à but non lucratif qui est née suite à la vente de l'entreprise d'économie sociale Arkenstone (qui se spécialise dans la fabrication de machines à lire destinées aux aveugles). Le capital constitué par la vente à une société à but lucratif d'Arkenstone a servi comme mise de fonds initiale servant à lancer le projet **Benetech**. Le fondateur, Jim Fruchterman s'est d'ailleurs retrouvé sur la liste des cinquante champions de l'innovation élaborée par Fastcompany.

Aujourd'hui, **Benetech** poursuit donc l'œuvre de Arkenstone et cherche à devenir un incubateur pour des projets alliant à la fois les forces du marché, l'esprit de l'entrepreneuriat social et les leviers du capital philanthropique.

La mission de **Benetech** se divise en trois points. Tout d'abord, **Benetech** cherche à devenir un leader mondial dans l'application créative et efficace de la haute technologie avec comme objectif de répondre à des besoins sociaux réels. Pour s'y faire, **Benetech** appuie des projets sur la base de leur rentabilité sociale. Benetech crée ainsi un environnement positif et équitable pour ses membres et la communauté grâce à ses standards éthiques élevés.

Pour mener à bien sa mission, **Benetech** travaille actuellement sur plusieurs projets. Le projet *Bookshare.org* s'adresse encore une fois à la communauté des non-voyants. Il s'agit d'un *service de partage de livres* (puisque l'initiative s'adresse seulement aux non-voyants, Benetech est affranchi de la loi sur les droits d'auteur). Plus de 7500 titres sont déjà disponibles et le nombre croît rapidement. Le projet *MARCUS* cherche quant à lui à créer des outils pouvant servir à diffuser de l'information concernant les droits humains fondamentaux. Ce projet est toujours dans la phase de démarrage. Le projet « *Landmine detector* », cherche à utiliser la technologie par le département de Défense des États-Unis afin de l'appliquer au *travail de déminage* des nombreuses mines antipersonnelles disséminées depuis longtemps aux quatre coins du globe. Le projet *Sonorus* cherche, quant à lui, à mettre au point des *appareils auditifs sans fils* destinés aux malentendants. Le projet *LIBRE* cherche quant à lui à *développer des logiciels en code « open source »* pouvant répondre aux besoins de diverses clientèles handicapées. Le dernier projet, « *The Reading Cam* » cherche à créer un appareil permettant aux personnes souffrant de troubles de la vue de lire des écrans dans des endroits publics.

⁹⁸ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de Benetech et lors d'un court appel téléphonique avec l'un de ses responsables.

Benetech emploie actuellement 14 personnes dans de nombreux postes-clés. **Benetech** cherche constamment à recruter un personnel extrêmement qualifié en misant sur la **valeur sociale ajoutée** du projet et en proposant un environnement de travail performant, mais laissant également de la place pour une qualité de vie acceptable, ce qui est trop peu souvent le cas dans les entreprises traditionnelles du domaine de la haute technologie.

1.5. Les OSBL/ASBL

Le projet Communautique (www.communautique.qc.ca)

Dès 1995, le Projet communautaire est lancé par **La Puce Ressource Informatique** en partenariat avec l'**ICEA**. En 1996 le projet fut retenu par le Chantier de l'Économie Sociale du gouvernement du Québec. En 1999, l'organisme s'incorpore comme un OSBL. Cette incorporation se fait à la suite du succès du projet-pilote qui consistait à offrir des *activités de formation* un peu partout dans la province de Québec. Le projet est financé par de nombreux bailleurs de fonds : le SACA, le Fonds Jeunesse, le Fonds de lutte contre la pauvreté, le Fonds d'initiatives locales du gouvernement du Québec et le programme Volnet d'Industrie Canada. Neuf personnes travaillent à l'OSBL. La mission du projet Communautique était et demeure de *mettre les technologies de l'information et de la communication au service des milieux communautaire et populaire ainsi qu'au service des citoyens et citoyennes potentiellement exclus, dans une perspective d'élargissement de la vie démocratique et de la citoyenneté, tout en contribuant au développement d'espaces communautaires sur l'inforoute*⁹⁹. Quant aux objectifs, ils visaient : 1) à accroître l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; 2) favoriser la prise en charge et l'autonomie des groupes communautaires, du milieu et des citoyennes-citoyens ; 3) développer une culture télématique démocratique ; 4) contribuer au développement de l'inforoute et des espaces télématiques communautaires ; 5) contrer l'exclusion sociale liée aux technologies de l'information et des communications.

L'action de **Communautique** se déploie à travers trois projets. Le premier volet, le projet intitulé « Vers une plate-forme québécoise de l'Internet citoyen » se divise en deux, tout d'abord la *réalisation d'une étude* cherchant à promouvoir l'originalité, la créativité, l'ampleur et la qualité des réalisations des groupes au Québec et, d'autre part, le développement d'une plate-forme de l'Internet citoyen. Un recueil des récits d'expériences est désormais disponible sur le site web de **Communautique**. Le second projet, le volet « des jeunes en soutien à l'appropriation des TIC », *permet à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans le domaine des TIC*. Plusieurs postes sont offerts (animatrices et animateurs d'éducation populaire, assistant webmestre, agent(e) de communication, agent(e) de recherche). Le dernier volet propose aux groupes communautaires, aux intervenants et intervenantes ainsi qu'aux citoyennes et citoyens des milieux défavorisés de participer à un vaste « chantier » *d'initiation-sensibilisation-familiarisation aux nouvelles technologies et l'implantation de points d'accès au sein de lieux et de groupes que les citoyens et citoyennes*

⁹⁹ La mission tirée du site web de Communautique.

*fréquentent déjà de façon quotidienne*¹⁰⁰. Plus de 80 points d'accès sont désormais disponibles et **Communautique** a pu y déployer des nombreuses activités de formation.

En terminant, mentionnons que le site web de **Communautique** se veut une mine d'or pour obtenir de l'information sur les initiatives communautaires du domaine des TIC au Québec. Il est également possible pour les organismes communautaires de voir leur site hébergé par le réseau de **Communautique**.

Place publique : le site web des initiatives citoyennes¹⁰¹ (www.place-publique.net)

En 1995, la revue *Cité*, un magazine français consacré à la question des initiatives citoyennes est mis en place. Par la suite, en 1996, les trois fondateurs de cette revue s'associent à un quatrième pour fonder l'association sans but lucratif **Place Publique**. Parmi les membres fondateurs, on retrouve Philippe Merlant de la revue *Transversales Science/Culture* et Guy-Patrick Azemar de la revue *Cité*. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, **Place Publique** compte sur une équipe de cinq salariés (journaliste, webmestre, coordinatrice, rédactrice, pigiste). L'association est financée grâce à un groupe de mécènes (Carrefour, INSEP Consulting, Cabinet RSD, la mutuelle MACIF, etc).

La mission de **Place Publique : Le site web des initiatives citoyennes** est de favoriser la diffusion d'une information non-marchande sur l'économie solidaire, la culture vivante, la démocratie participative, le développement durable. Ainsi, **Place Publique** cherche à enrichir la réflexion et le débat public sur les enjeux de société, du local à l'international, à faciliter les échanges d'expériences entre citoyens et la mise en commun des projets et des savoir-faire associatifs. De plus, **Place Publique** s'active à développer une « co-production de l'information » avec les acteurs sociaux, en tirant parti des possibilités d'interactivité offertes, en particulier, par Internet¹⁰².

Pour réaliser sa mission, **Place Publique** utilise l'information comme outil prioritaire : Le travail de *production, de diffusion et de circulation d'informations* cherchant à promouvoir les initiatives citoyennes se fait en plusieurs volets. Un *portail web* entièrement consacré aux initiatives citoyennes a été mis en place et ses pages sont consultées à un rythme de 70 000 visiteurs mensuellement. Ce portail web comprend, entre autres, une *base de données sur les initiatives citoyennes* en France et des *espaces thématiques* (consommation, emploi, éducation, Europe) rédigés en collaboration avec des partenaires spécialisés (exemple : l'Association Action consommation participe au contenu de l'espace-consommation). Le portail web sert aussi de *boutique virtuelle* pour de nombreuses associations/entreprises oeuvrant dans le secteur du commerce équitable. L'actualité socio-économique est également diffusée sur le portail. De plus, un *magazine bimensuel* de 24 pages est produit et diffusé à l'intérieur de la revue *Cité*.

¹⁰⁰ Cette description du troisième volet est tirée directement du site web.

¹⁰¹ L'information nécessaire à la rédaction de cette section a été consultée sur le site web de l'association.

¹⁰² Site web de l'association, section « objectifs ».

L'association a récemment amorcé une réflexion cherchant à assurer la pérennité de l'organisme. L'association a donc décidé d'utiliser l'expertise développée au fil des ans afin d'offrir une certaine gamme de services. Elle s'active donc à la *conception et la réalisation de site web* pour d'autres organismes, entreprises ou institutions (CIDEM, Union Féminine civique et sociale, État généraux de l'écologie politique, etc.). **Place Publique** offre également des *services de mises à jour de sites web* ou encore de *rédaction de contenu de sites web*. Depuis peu, elle offre aussi ses services dans l'organisation d'évènements et dans le domaine de l'édition ce qui permet d'accroître sa capacité d'autofinancement et de mieux garantir sa pérennité. Dans le même esprit que **Place Publique**, nous invitons le lecteur à consulter le site web de Créatif, un portail citoyen consacré aux initiatives locales (www.creatif-public.net).

GlobeNet¹⁰³ (www.globenet.org)

GlobeNet est une association de type Loi 1901, qui a été fondée en 1994. Elle compte aujourd'hui 150 membres associatifs ainsi qu'une cinquantaine de membres à titre individuel. Son siège social est situé à Paris. Un peu comme dans le cas de Communication Accessible Montréal (CAM), **GlobeNet** est un pionnier dans le domaine des fournisseurs d'accès à Internet en France et dans la région parisienne. L'initiative remonte à l'époque des babillards électroniques, mieux connus par son acronyme anglais BBS. Quelques férus de l'informatique ont alors eu l'idée de créer une structure leur permettant de mieux maîtriser cette technologie.

L'association **GlobeNet** a donc été créée avec comme objectifs : 1) de faciliter l'usage et l'appropriation des nouvelles technologies de l'Information auprès des organismes, professionnels et individus travaillant dans les domaines de la solidarité ; 2) de promouvoir les échanges d'informations, le partage d'expériences, d'idées, de savoirs et la mise en commun d'informations et de services entre ses membres ; 3) de favoriser un usage de ces NTIC au service de la solidarité, du lien social et de la citoyenneté, afin de trouver de nouvelles applications riches de sens et pour que ces outils ne soient pas uniquement accessibles au secteur marchand et financier¹⁰⁴.

Pour mener à bien sa mission, **GlobeNet** offre une large gamme de services, tous plus ou moins directement reliés à l'accès au réseau Internet (*Hébergement de site web, accès ppp au réseau Internet, dépôt et gestion de nom de domaine, la maintenance de site web, des courriers électroniques, etc.*). L'autre volet de l'éventail de services qu'offre **GlobeNet** se déploie à travers de nombreuses *activités de formation* destinées autant aux individus qu'aux organisations communautaires ou encore à l'entreprise privée. Ce service a été mis sur pied en 1996.

GlobeNet compte sur une équipe de 6 salariés. Il s'agit d'un directeur, un responsable et une chargée de projet multimédia, un technicien en informatique ainsi qu'un administrateur de système. L'association se finance à la fois par la prestation de services et par le mécénat (Fondation Charles

¹⁰³ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de GlobeNet.

¹⁰⁴ Site web de GlobeNet, section statuts.

Léopold Mayer, etc.). L'association compte aussi sur un réseau de partenaires tels que L'autre Net et le Gitoyen.

En terminant, mentionnons que l'association intègre les valeurs de l'économie solidaire. Elle fonctionne démocratiquement sur le principe un membre, un vote. Le conseil d'administration est, quant à lui, composé d'une majorité de représentants associatifs et d'une minorité de membres à titre individuel.

Cooperative Grocer's Information Network¹⁰⁵ (www.cgin.org)

Le CGIN est une association à but non lucratif fondée en 1998 par cinq personnes partageant une expérience commune dans le domaine des coopératives de producteurs du secteur de l'alimentation. Le siège social de l'organisation est situé dans l'état du Vermont. Au départ 35 membres se sont joints à l'association et, ensemble, ils ont rassemblé une somme de plus de 11 000 \$, ce qui a permis à l'association de se mettre en marche. Le chiffre d'affaires actuel se situe aux alentours des 30 000 \$ par année. L'association a dégagé un surplus de 7 000 \$ lors de la dernière année fiscale.

La mission du **CGIN** est de renforcer les coopératives de vente au détail dans le domaine de l'alimentation en procurant un véhicule qui facilite le partage de ressources et d'information entre ses membres¹⁰⁶. Pour mener à bien sa mission, **CGIN** offre une gamme de services s'adressant tout particulièrement aux coopératives de producteurs dans le domaine de l'alimentation.

Le premier service est une simple *liste d'envoi* (listserve) qui permet de diffuser ou faire circuler de l'information qui est pertinente pour l'ensemble des membres de l'association. Un second service, et c'est le plus important, permet aux coopératives de *rendre accessible des informations pertinentes afin de les partager* avec les autres coopératives. Cela permet d'accroître la qualité de l'information dont disposent les membres et cela leur est d'un précieux service dans un environnement économique compétitif où l'information est une variable clé. Le dernier service se déploie à travers un *portail web* fournissant de l'information générale sur les coopératives de producteur dans le domaine de l'alimentation. Un *projet de guide* ayant comme objectif de faciliter le démarrage d'une coopérative d'alimentation est aussi amorcé depuis peu.

Aujourd'hui **CGIN** compte sur une centaine de membres contribuant entre 150 et 350 dollars par année afin d'avoir accès au service de **CGIN**. Son chiffre d'affaires avoisine les 30 000 dollars américains par année et une personne travaille à temps plein pour l'association. Certaines coopératives telles que Northeast Coop, Ozark Coopérative Warehouse et le Tucson Cooperative Warehouse ont également apporté leur appui à l'association.

¹⁰⁵ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de CGIN.

¹⁰⁶ Mission du CGIN, sur le site web de l'association, section About.

Le site web de l'organisme voit sa fréquentation augmenter constamment. En 2001, plus de 2 100 utilisateurs se connectaient au site chaque mois. Cela représente une augmentation de 400 % par rapport à l'année précédente. La durée de chacune des sessions est de 9 à 12 minutes. Le nombre de visiteurs qui consulte couramment le site a également augmenté fortement.

Les réseaux ESNET Belgique et ESNET Europe¹⁰⁷ (www.esnet.be)

Le réseau **ESNET Belgique** est géré par l'ABSL Res-e-net de Belgique. Ce réseau a été constitué au lendemain du sommet de Lisbonne lors de laquelle l'UE initia un virage important vers la société de la connaissance. L'ambition de ce projet est double. Tout d'abord, le réseau **ESNET Belgique** cherche à encourager les organisations de l'économie sociale et solidaire à mieux s'approprier les TIC. D'autre part, Es-Net met de l'avant des réponses pratiques et théoriques afin de réduire la fracture numérique¹⁰⁸. En cours de route, un troisième volet s'est ajouté à la mission de ESNET Belgique, il s'agit de la promotion et de l'utilisation de logiciels en code ouvert « open source ».

Trois personnes travaillent à temps plein pour **ESNET Belgique** et le siège social du réseau se trouve à Bruxelles. Le travail de cette équipe consiste fondamentalement à *stimuler le réseautage* et la mise en commun de l'expertise développée par les différentes entreprises d'économie sociale dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications. De nombreuses associations et individus sont membres du réseau. Parmi ceux-ci, on retrouve ACES, AGES, Alter, CECOP, CESEP, GIMINI, GRESEA, Sine Qua None, ainsi que des membres individuels, dont le plus connu est Jacques Defourny, professeur à l'Université de Liège.

Pour mener à bien sa mission, **ESNET** rédige à tous les mois un bulletin électronique *E-News* envoyé à chacun des membres. Chaque année un *E-Book* est également produit. Ce livre, en format électronique, est consacré à la diffusion des expériences innovantes des entreprises de l'économie solidaire dans le domaine des TIC. De plus, une grande importance est accordée aux initiatives cherchant à contrer la fracture numérique. Le portail **ESNET** diffuse également de l'information concernant ces thématiques. Le projet *UPCASE* a également été mis de l'avant et assiste les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la mise sur pied d'un site web permettant d'accroître leur présence sur le web.

Plus récemment, en novembre 2001, **ESNET Europe** est née. Ce réseau réunit les différentes fédérations nationales de l'économie sociale de dix pays de l'Union Européenne et cherche à ressembler, dans un cadre européen, les initiatives et les propositions contre la fracture numérique, et ainsi devenir un interlocuteur privilégié des institutions européennes, notamment la Commission Européenne. **ESNET** cherche donc à jouer un *rôle de représentation* auprès d'instance politique¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de ESNET.

¹⁰⁸ Site web de ESNET, section « politiques ».

¹⁰⁹ Idem.

Les membres de ESNET Europe sont : Netz (Allemagne), World of NGOs (Autriche), CONFESAL et COSETA (Espagne), APRESS (France), Legacoop (Italie), Co-Lab (Luxembourg), Poptel (Royaume-Uni), EMES et REVES (Europe).

Initial¹¹⁰ (www.initial.org)

L'association sans but lucratif **Initial** de Marseille a été créée en 1997 avec comme vocation de faciliter le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des publics exclus de l'évolution technologique¹¹¹.

Conjointement avec des centres sociaux, des écoles, des associations et des collectivités sociales, **Initial** cherche à diffuser les nouvelles technologies de l'information et de la communication en mettant sur pied des projets diversifiés tels que de la formation et des projets à caractère culturel. Les projets menés par **Initial** ne sont pas circonscrits à la région marseillaise et se déploient sur l'ensemble du territoire français.

Plus de cinq ans après sa création, **Initial** peut compter sur une équipe de 10 employés. On y retrouve une directrice, un directeur du développement, une responsable de la veille technologique, quatre médiateurs multimédia, une webmestre, une secrétaire et un concierge.

L'association est soutenue financièrement par une multitude de partenaires du secteur public et philanthropique tels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le ministère de la Culture, la ville de Marseille, le Conseil régional de la région de Paca, la Fondation France Télécom et plusieurs autres.

Les actions d'**Initial** sont diversifiées et passablement innovantes. L'association a mis en place un *réseau de webtrotteurs* de quartier qui initient les jeunes défavorisés aux rudiments des TIC et d'Internet, plus particulièrement. Ce projet s'étend sur l'ensemble du territoire et on prévoit bientôt l'étendre à d'autres pays. L'originalité de ce projet réside dans le fait que cette formation pour les jeunes est également dispensée par des jeunes de 15 à 25 ans. Des partenariats avec des écoles ont également été initiés afin de dispenser de la *formation sur les NTIC* dans plusieurs écoles de Marseille et des environs. Toutes les activités d'**Initial** ou presque ont également pour objectif le *développement de contenus*.

Initial effectue de la *veille technologique* en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique. Le site web www.polville13.net a été lancé pour mener à bien ce projet. Un projet innovateur cherchant à utiliser le *multimédia comme méthode d'apprentissage* pour contrer l'analphabétisme a aussi été mis sur pied. De plus, **Initial** fait de *l'accompagnement de projet* et assiste ainsi de

¹¹⁰ Les informations nécessaires à la rédaction de cette section ont été obtenues en consultant le site web de l'association ainsi qu'une fiche-synthèse disponible sur le site web www.creatif-public.net.

¹¹¹ Site web de l'association, section Initial.

nombreux organismes communautaires dans la réalisation d'un site web et pour d'autres projets nécessitant une expertise dans le domaine des NTIC. En terminant, mentionnons que l'association publie un *magazine électronique* mensuellement.

1.6. Les mutuelles¹¹²

De nombreuses mutuelles d'assurance et de gestion exercent des activités au Québec. Outre la Fédération des caisses populaires Desjardins, les plus importantes mutuelles du Québec sont, *le Groupe Promutuel*, *la SSQ*, *Mutuelle de gestion*, *la Mutuelle des Fonctionnaires du Québec*, *l'Union-Vie*, *La Survivance*, compagnie mutuelle d'assurance-vie et *L'Entraide assurance-vie*, compagnie mutuelle. Dans un contexte de déréglementation autant dans le domaine financier que dans celui des services de santé et d'assurances, les mutuelles se retrouvent aujourd'hui au sein d'un secteur en plein bouleversement qui occupe une place de choix dans la « nouvelle économie ». La création de la plupart de ces mutuelles remonte à plus de 100 ans. Aujourd'hui, avec la mise en place progressive d'un système de santé à deux vitesses et l'instauration du régime d'assurance-médicaments, de nouvelles opportunités sont offertes aux mutuelles qui voient ainsi élargir la gamme des services qu'elles peuvent offrir. En même temps qu'émergent ses nouvelles opportunités, un vent de changement souffle sur ce secteur de l'activité et l'on a pu assister, au cours des dernières années, à de nombreuses fusions/acquisitions dans ce secteur. En parallèle, certaines mutuelles ont décidé de se démutualiser. Comme l'espace nous manque, nous ne présenterons pas de portrait complet de ces mutuelles, mais simplement un court profil des plus importantes.

SSQ Groupe Financier (www.ssq.qc.ca)

Le groupe financier SSQ est une mutuelle oeuvrant dans le secteur des services financiers. SSQ offre des assurances collectives et individuelles ainsi que des services d'investissement. La compagnie a présentement un porte-feuille de plus de 500 000 assurés. Les produits offerts vont de l'assurance-vie, à l'assurance automobile, aux services d'assurance pour les entreprises. De manière collective, SSQ offre également des assurances dans le domaine de la santé (assurance maladie, assurance soins dentaires, etc.). En 2002, SSQ a renouvelé sa volonté de conserver le statut de mutuel et ainsi ne pas céder aux pressions du marché devant des offres de ventes alléchantes pour les membres. Le chiffre d'affaires de SSQ a été de plus de 500 millions de dollars en 2001.

¹¹² Les informations nécessaires à la rédaction de la section sur les mutuelles ont été obtenues en consultant les sites web de ces organisations.

ANNEXE 2
INITIATIVES DE RECONVERSION :
COLLOQUE RENDEZ-VOUS MONTRÉAL 2002

Hocine Khelfaoui

TABLEAU 7
Initiatives de reconversion : Colloque Rendez-Vous Montréal 2002

ORGANISATION	ZONE D'INTERVENTION	TYPE D'ORGANISATION RESPONSABLE	FORME	STRATÉGIE
Société financière pour favoriser l'industrialisation de régions minières (France), www.sofirem.fr/ns4/index2.htm	Régions charbonnières françaises	Société financière (anonyme, privée, mais financée par l'État)	Reconversion des régions charbonnières	Appui à la création d'entreprises, financement, création de zones d'activités, pépinières d'entreprises, programmes de recherche et développement, formation
Sicoval et Technopole Toulouse Sud-Est (France), www.sicoval.fr/	Sud-est de Toulouse, Midi-Pyrénées	Établissement public de coopération intercommunale	Aménagement d'une zone intercommunale sans nuisance environnementale	Développement technologique, création d'emplois, protection de la qualité et du cadre de vie des habitants. Technopoles, pépinière, maison de l'économie solidaire, agriculture péri-urbaine
IBA Emscher Park (Allemagne), www.iba.nrw.de/main.htm	Westphalie du Nord	Agence d'État locale (Westphalie du Nord)	Développement multi sites, diversifié et intégré	Parcs scientifiques, revalorisation du patrimoine industriel, garden-cities, éducation.

Parque Industrial de Villa El Salvador (Pérou), helios.unive.it/~sattin/PDIVES.htm	Quartier de Lima	Organisation de gouvernement local	Aménagement d'un parc industriel	Création d'un district industriel (meuble), services urbains, insertion, développement de l'entrepreneuriat, emploi local
Sesto San Giovanni, Sidérurgie Falk (Italie), www.asnm.com/evAsnm/index.html	Milan, Lombardie, nord de l'Italie	Organisation publique locale	Reconversion d'un site industriel	Décontamination, reconversion, création d'emplois, parc technologique, formation de la main-d'œuvre
ASBL Monceau-Fontaine (Belgique)	Province du Hainaut, Charleroi	Association sans but lucratif (financée par la région wallonne et l'UE)	Revitalisation d'un site industriel désaffecté	Zonage de type économie sociale, employabilité, partenariats entre associations, insertion des personnes précarisées
Lee Valley Environmental Industrial Park (Irlande), www.sceb.ie/	Ville satellite de Cork City in the South of Ireland	Organisation communautaire (avec organisation municipale)	Aménagement d'un terrain incluant plusieurs sites industriels	Parc industriel environnemental, incubateur, services à l'entreprise, développement de micro-entreprises
Phillips Eco-Enterprise Center (Green Institute, États-Unis), www.greeninstitute.org/	Quartier de Minneapolis–St-Paul	Organisation à but non lucratif (financée par des capitaux privés et publics)	Aménagement d'un bâtiment industriel écologique	Décontamination d'un site, construction d'un bâtiment écologique, développement industriel, création d'emplois
Parque Tecnológico del Cerro (Uruguay)	Quartier industriel de Montevideo	Organisation municipale	Reconversion d'une friche industrielle	Développement d'une stratégie de quartier, aménagement d'un parc industriel, construction, services

Technopôle Angus (Québec), www.sda-angus.com/	Est de Montréal, Rosemont	Organisme à but non lucratif	Développement d'un parc industriel	Construction, aménagement, services aux entreprises, partenariat, gouvernance locale, création d'emplois, insertion
Center for Labor and Community Research (États-Unis) www.ncl.ac.uk/~ncurds/	Ouest de Chicago (communauté noire et latine)	Coalition syndicale et communautaire (fonds publics, privés et syndicaux)	Maintien de l'emploi et des services d'une communauté locale	Recherche, analyse de faisabilité, organisation communautaire, éducation, assistance, services divers
Regroupement pour la relance économique et sociale (Québec), www.resomtl.com/	Sud-ouest de Montréal, canal Lachine	Corporation de développement économique communautaire	Développement économique communautaire	Gouvernance locale, économie sociale, développement de l'entrepreneuriat, employabilité, emploi local, réseautage d'entreprises, planification
Économie communautaire Francheville (Québec), www.ecof.qc.ca/	Quatre quartiers ciblés de Trois-Rivières, Québec	Organisation à but non lucratif (Ecof) (communautaire)	Mobilisation communautaire	Portrait, enquête mobilisante, assemblées de quartier, élaboration d'un plan d'action
Learning Enrichment Foundation (Canada), www.lefca.org/	Borough of York, quartier pauvre de Toronto	Corporation communautaire	Action communautaire et services aux démunis	Formation à l'emploi, assistance pour l'emploi local, appui à l'entrepreneuriat local, santé communautaire, alimentation et services aux démunis

Cité des arts du cirque (Québec)	Quartier Saint-Michel, est de Montréal	Organisation à but non lucratif, avec la ville et le gouvernement	Aménagement d'un site, formation et spectacles dans le domaine des arts du cirque	Construction d'un chapiteau, formation, aménagement, diffusion de spectacles (partie du complexe environnemental Saint-Michel)
La friche La Belle de Mai (France), www.lafriche.org/	Quartier de la Seita, Marseille, France	Organisation culturelle (Système friche théâtre) en lien avec la ville	Reconversion d'une friche industrielle, projet culturel	Dispositif de synergie artistique, production et échange artistique, pépinière de projets, activités culturelles, lien avec le quartier, mixité urbaine
Creusot et de Montceau-Les Mines (France)	Communauté urbaine de Creusot et Montceau, La Loire, France	Agence locale de développement (municipale)	Agence locale de développement (municipale)	Insertion, recherche, développement, accompagnement de créateurs d'entreprise, développement culturel
L'expérience de Bilbao (Espagne), www.bm30.es/socios/empresas/infyde_es.html	Régions et espaces locaux d'Espagne	Entreprise privée (INFYDE)	Consultation et planification stratégique	Dynamiques et politiques de développement territorial, analyse de problématiques régionales, études socioéconomiques, consultation, formation, innovation
Centre for Urban and Regional Development Studies (Royaume-Uni) www.clcr.org/	Newcastle upon Tyne, UK, nord-est de l'Angleterre	Centre de recherche (universitaire-syndical)	Mise en relation des organisations syndicales et régionales	Recherche, développement régional, mobilisation locale

ANNEXE 3
RECHERCHE DOCUMENTAIRE THÉMATIQUE POUR L'INÉ.
PRATIQUES ÉMERGENTES EN FORMATION : ENTRE AUTOFORMATION ET
COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE

Stéphane Thellen

OCDE. 2001. Les villes et les régions dans la nouvelle économie apprenante. Enseignement et compétences.

Développement des ressources humaines Canada. 2002. Le savoir, clé de notre avenir. La stratégie d'innovation du Canada.

3.1. Théories et approches pédagogiques

BASQUE, Josianne. 1999. L'influence du Behaviorisme, du cognitivisme et du constructivisme sur le desing pédagogique. Disponible sur le site : <http://www.teluq.quebec.ca/~jbasque>

DANIS, C., SOLAR, C. 1998. *Apprentissage et développement des adultes*. Montréal, Éditions Logiques, Coll. Théories et pratiques dans l'enseignement.

DESCHÊNES, A.-J. et coll. « Constructivisme et formation à distance », dans *Distances*, 1(1), 9-26, disponible à <http://cqfd.teluq.quebec.ca/deschenes.pdf>

SOLAR, C. 1998. *Pédagogie et équité*, Montréal, Éditions Logiques, Coll. Théorie et pratiques dans l'enseignement.

SOLAR, C. 2001. *Le groupe en formation des adultes : comprendre pour mieux agir*. Bruxelles, De Boeck.

TARDIF, Jacques. *Pour un enseignement stratégique*.

HENRY, France et Karin LUNDGREN-CAYROL. 2000. L'apprentissage collaboratif : essai de définition, Télé-université.

Autoformation

CARRÉ, M.-H. 2000. « L'autoformation et la productivité pédagogique ». In R. Foucher (Ed.) *L'autoformation reliée au travail*, Éditions Nouvelles.

- CASPAR, P. 2000. « L'autoformation: travail, emploi, société ». In R. Foucher (Ed.) *L'autoformation relié au travail*, Éditions Nouvelles.
- FOUCHER, R. & HRIMECH, M.s.l.d.d. 2000. *L'autoformation dans l'enseignement supérieur*. Montréal, Éditions nouvelles.
- FOUCHER, Rolland. 1996. L'autoformation en milieu de travail au Québec : état sommaire de la recherche et des pratiques, éditeur : GIRAT (Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'autoformation et le travail), Montréal, 8 feuillets.
- FOUCHER, Rolland et al. 2000. L'autoformation reliée au travail : apports européens/nord-américains pour l'an 2000. Collectif sous la dir. de Rolland Foucher, Éditions Nouvelles.
- FAEBER, Richard, Apprentissage collaboratif à distance : outils, méthodes, et comportements sociaux, Biennale éducation et formation, en ligne
www.inrp.fr/francesbiennale5biennalecontriblong1139.htm
- GUINAMAND, G. 2000. « La mise en place de l'autoformation assistée en entreprise ». In Rolland Foucher (Ed.) *L'autoformation reliée au travail*, Éditions Nouvelles.

Les communautés de pratiques

- ADAMS, E. C. & Freeman, C. 2000. "Communities of Practice: Bridging Technology and Knowledge Assessment", *Journal of Knowledge Management*, vol. 4, n° 1, p. 38-44.
- BENOIT, J. 2000. Une communauté de pratique en réseau : le forum de discussion et la base de connaissances des inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) 1996-1999.
<http://www.tact.fse.ulaval.ca/fr/html/telecat/cpcsst.html#anchor367777>
- BENOIT, J. et T. LAFERRIÈRE. 2000. Pratiques émergentes et identité professionnelle en construction chez de futurs maîtres en contexte d'utilisation des technologies de l'information et des communications. <http://www.tact.fse.ulaval.ca/rea/pratique.html>
- BROWN, J. S. et DUGUID, P. 1991. Organizational learning and communities of practice : Toward an unifying view of working, learning, and innovation. *Organizational Science*. 2 (1), 40-57.
- BROWN, J. S. et DUGUID, P. 2000. *The social life of information*, Harvard Business School Press.
- CHANAL, Valérie. 2000. Communautés de pratique et management par projet : À propos de l'ouvrage de Wenger (1998) *Communities of Practice. Learning, Meaning, and Identity Management*. 3 (1), 1-30.
- DAVID, K. 1998. *Les communautés d'apprentissage : un modèle de formation professionnelle continue*. Essai de maîtrise, Université Laval.

DELOITTE Research. 2000. *Collaborative Knowledge Networks: Driving Workforce Performance through Web enable Communities*.

HENRIKSSON, Kristina. 2000. When Communities of Practice Came To Town : On Culture And Contradiction In Emerging Theories of Organizational Learning, 2000/3, Issn 1103-3010

HILDRETH, P., KIMBLE, C. & WRIGHT, P. 2000. "Communities of Practice in the Distributed International environment", *Journal of Knowledge Management*, vol. 4, n° 1.

LAVE, J. & WENGER, E. 1991. *Situated Learning : Legitimate Peripheral Participation*. New York, Cambridge University Press.

Gestion de la classe, communauté d'apprentissage (2000), Partenaria PROTIC-FCAR-TACT.

Apprentissage virtuel

SAINT-HILAIRE, Normand. 2002. « E-learning: guide pratique de l'apprentissage virtuel en entreprise », TECHNOCompétences (Comité sectoriel de main-d'oeuvre en technologies de l'information et des communications) ed. Québec.

Apprentissage organisationnel et gestion de la connaissance

AUBRERT, J., GILBERT, P. & PIGEYRE, F. 1993. *Savoir et pouvoir: les compétences en questions*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Gestion.

DODGSON, M. 1993. « Organizational Learning: A Review of Some Literatures », *Organization studies*, vol. 14, n° 3, p. 375-394.

GREY, Chris. 2001. *Against Learning*. Cambridge, University of Cambridge, The Judge Institute of Management Studies.

INGHAM, M. 1997. « Introduction à l'édition française » . In I. Nonala & H. Takeuchi (Eds.) *La connaissance créatrice: la dynamique de l'entreprise apprenante*. Bruxelles, Be Boeck.

JACOB, R. & L. PARIAT. 2000. *Gérer les connaissances: un défi de la nouvelle compétitivité du 1e siècle*.

STROOBANTS, M. 1993. *Savoir-faire et compétences au travail*. Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

VINCE, R. 2001. "Power and Emotion in Organizational Learning", *Human Relations, Sage Publications* , vol. 54, n° 10, p. 1325-1351.

Économie et sociologie de l'éducation

BERTHELOT, Jocelyn. 1995. Gouverne démocratique ou dérives marchandes : la restructuration en éducation dans quelques pays et provinces, Services de recherche de la CEQ.

CASTELLS, M. 1998. *La société en réseaux : l'ère de l'information*. Paris, Fayard.

COMBÈS, Y. « Produit-service hors l'école ». In P. Moeglin (Ed.) *L'industrialisation de la formation*. France, Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), 1998.

GADREY, J. 2000. Nouvelle économie, nouveau mythe ? Flammarion, Paris, chapitres 6-7, p. 147-215.

JACOB, R. & L. PARIAT. 2000. *Gérer les connaissances: un défi de la nouvelle compétitivité du 21^e siècle*, 73 pages.

Masie, Elliot, « Knowledge Management — Training's New Umbrella », <http://www.abouthr.com/hrwork.asp?articulo=5#article>

MÉGLIN, P. 1998. « Entre service et self-service ». In P. Moeglin (Ed.) *L'industrialisation de la formation : état de la question*. France, Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP).

MORIN, E. 1999. *La tête bien faite*. Paris, Seuil.

Munio, Anna, « Cisco's Quick Study », Fast Issue 39, p. 286. (<http://www.fastcompany.com/online/39/quickstudy.html>).

Nouvelle Économie, nouveaux enjeux de formation. 2002. *Collection Collectif IQ*, Isabelle Quentin Éditeur.

Tremblay, Gaetan. 1995. The Information Society : From Fordism to Gatesism, *canadian journal of communication*, Volume 20, Number 4.

Dans les revues

« L'éducation saisie par les nouveaux médias : regards sur une rencontre ambiguë », *Les cahiers millénaire 3*, numéro dirigé par Bertrand Labasse et Sophie Vedelago, no. 18, janvier 2000.

« La société du savoir : Éducation : la révolution ? ». dans *Sciences humaines*, Hors série, no 32, Mars-avril-mai 2001, p. 44-63.

« Qu'est-ce que transmettre », dans *Sciences Humaines*, Hors série, no 36, Mars-avril-mai 2002.

Études de cas

Le rôle des communautés de praticiens dans l'intégration des services aux itinérants, Louis Demers et Yves Lecompte.

Autres références pertinentes

ARGYRIS, C. *Organizational Learning*, Oxford, Blackwell, 1992.

BANDURA, A. *Social Foundations of Thought and Action. A Social Cognitive Theory*. Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1986.

BARBIER, J.M. « La recherche de nouvelles formes de formation par et dans les situations de travail », *Éducation permanente*, 112, p. 125-146, 1992.

BROOKFIELD, S. « Selfdirected Adult Learning : A Critical Paradigm », *Adult education Quarterly*, 35, 2, p. 59-71, 1984.

CARRÉ, P. *L'autoformation dans la formation professionnelle*, Paris, La Documentation française, 1992.

CARRÉ, P. A MOISAN, et D. POISSON. *L'autoformation. Psychopédagogie, ingénierie sociologie*. Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

COLLECTIF ORBICOM, « Les nouveaux partenariats de la communication à l'aube du 21^e siècle : Stratégies de gouvernance, de technologie, d'emploi et d'apprentissage à long terme », Actes de la conférence internationale, Montréal, Canada, 14 au 17 avril 1999. <http://www.orbicom.uqam.ca/>

CUKIERMAN, S., M. de Nanteul et M. PAARLIER (Ed.). *Apprentissages formels et informels dans les organisations*. Paris, ANACT, Dossier documentaire, 1996.

FOUCAULT, M. *Power and Knowledge. Selected Interviews and Other Writings : 1972-1977*, New York, Panthein Books, 1980.

IIIICH, IVAN, *Deschooling Society*, Harmondsworth, Penguin Books, 1971.

Le BORTEF, G. *De la compétence. Essai sur un attracteur étrange*. Paris, Les Éditions d'Organisation, 1995.

Le BORTEF, *L'ingénierie des compétences*. Paris, Les Éditions d'Organisation, 1996.

MEZIROW, J. « A Critical Theory of Self-directed Learning », dans Brookfield, S.D. (ED.) *Self-directed Learning : from Theory to Practice*, San Francisco, Jossey-Bass, p. 17-30, 1985.

- MOISAN, A. « Autoformation et organisation apprenante », *Éducation permanente*, 122, p. 15-30, 1995.
- NONAKA, I. 1994. « A dynamic Theory of Organisational Knowledge Creation ». *Organization Science*, 5, 1, p. 38-50.
- PORTELLI, P. 1996. « Les réseaux d'échanges réciproques des savoirs », *cahiers d'études du CUEEP*, 32-33.
- PRÉVOST, H. 1994. *L'individualisation de la formation : autonomie et/ou socialisation*. Lyon. *Chronique sociale*, 184.
- TANNENBAUM, S.I. 1997. « *Enhancing Continuous Learning : Diagnostic Findings from Multiple Companies* », *Human Resource Management*, 36, 4, p. 437-452.
- TREMBLAY, N.A. et autres. 1993. Analyse préliminaire des écrits sur l'autoformation en entreprise (1984-1992). Association canadienne pour l'Étude de l'Éducation des Adultes, Actes du 12^e Congrès Annuel, Université d'Ottawa, juin.

ANNEXE 4 TEXTES RECENSÉS

Patrick Gingras

4.1. BASSAND, M. 1991. Identité et développement régional, Berne, Peter Lang, 170 p.

Le livre résulte d'un séminaire sur le thème «Identité culturelle et développement régional». Le séminaire s'est tenu à Interlaken, en Suisse, en octobre 1989, sous les auspices du Conseil de l'Europe et l'Office fédéral de la culture. Ce séminaire avait pour cadre le projet du Conseil de l'Europe intitulé «Culture et Régions», qui de manière très générale, tente de dégager les multiples aspects de l'interaction entre la dynamique culturelle et le développement régional. À partir de cette analyse, il formule des recommandations à l'intention de responsables européens de l'action culturelle.

Le projet défend l'idée que pour être partenaire de la construction de l'Europe, les régions doivent avoir une consistance non seulement socio-économique et politique, mais aussi culturelle. Une identité culturelle vivante et projective est indispensable au développement régional. Le séminaire d'Interlaken a analysé la nature et l'évolution de l'identité culturelle. Il avait trois buts :

95. Mettre en relief les composantes de l'identité régionale ;
96. Dégager les rapports entre identité culturelle et développement régional ;
97. Examiner dans quelle mesure il est possible d'agir sur l'identité culturelle régionale.

Plus d'une centaine de personnes ont participé au séminaire; fonctionnaires, élus politiques, acteurs du développement régional, gestionnaires et chercheurs.

Idées forces : - Le territoire délimite les appartenances des acteurs du milieu autour d'une identité collective forte.

Cette identité collective forte se définit à partir d'une culture locale dont la cohésion est maintenue par son enclavement territorial.

4.2. BEAUREGARD-MATSUDA, E. 1996. L'identité culturelle au service du développement. Pratiques de communication et création d'un nouveau discours sur le développement local. Étude de cas de la ville de Nishikawa-Chô, département de Yamagata, Japon, 1975-1995, Thèse de doctorat réalisée à l'UQÀM.

La ville de Nishikawa-Chô, au Japon, avec toutes ses pratiques sociales et culturelles, avec ses institutions et ses acteurs du développement local, a participé à l'émergence de nouveaux discours sur le développement local. Ceux-ci ont créé une identité locale forte qui se cristallise par un projet de développement collectif axé sur la solidarité avec tous les citoyens de toutes les conditions sociales.

Idées forces : - Le territoire permet la convergence des différentes possibilités des acteurs du développement local et solidaire. Cette convergence se réalise à l'intérieur de nouveaux discours sur le développement local et solidaire qui mobilisent la collectivité locale qui s'identifie aux idéaux véhiculés par ces discours.

98. Chapitres importants : 5 et 6.

99. ÉTUDE DE CAS.

4.3. BENKO, G. 1999. La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires, dans S. Cordellier (Éd.), Le nouvel état du monde, Paris, La découverte, p.128-139.

La résurgence du territoire comme fondement à toutes initiatives de développement régional, à toutes initiatives de développement issues de la collectivité. Le territoire est l'essence des ressources nécessaires pour arriver à cette nouvelle forme de développement. Cette nouvelle forme mise plus sur les avantages du milieu et sur sa différenciation par rapport aux autres territoires-régions.

Idées forces : - Texte qui rassemble les principaux principes qui font du territoire un élément fondamental pour l'innovation en matière de développement socio-économique.

4.4. BORZAGNAC, C. 1997. L'évolution récente de la coopération sociale en Italie : aspects quantitatifs et qualitatifs, Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, vol.76, no.266.

4.5. BORZAGNAC, C. 1995. Les coopératives sociales en Italie, Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, vol.56, no.258.

Ces deux derniers articles parlent du mouvement coopératif issu des années 80 en Italie. Ils mettent en lumière la nécessaire mobilisation de la base sociale des milieux d'où a émergé ce mouvement

coopératif. Cette mobilisation doit être la plus large et la plus hétérogène possible. Elle doit permettre l'intégration de tous ceux qui oeuvrent au sein de ce mouvement coopératif (salariés, bénévoles, personnes en insertion) dans le processus de gestion de ce mouvement de coopération. Les innovations issues d'une telle intégration jettent les bases d'une nouvelle approche en économie sociale.

Idées forces : - Le territoire rapproche, comme une force centripète, les différents types de coopératives et les intègre au sein d'une dynamique communautaire qui encourage l'innovation dans l'économie sociale.

100. ÉTUDE DE CAS.

4.6. CHOUINARD, O., DESJARDINS, P.-M. et FORGUES, É. 2000. Vers une forme locale de gouvernance ? Le cas des corporations locales de développement d'entreprises au Nouveau-Brunswick, Économie et solidarités, vol.31, no.1, 2000, p.74-94.

L'économie solidaire passerait d'abord par une mise en valeur des identités et des possibilités propres à chaque région. Cette mise en valeur se fait en encourageant la valorisation des initiatives du milieu lui-même. Le territoire est le ciment de l'identité et des valeurs propres au milieu. C'est de celui-ci qu'émergeront les innovations sociales en vue d'élaborer une économie plus solidaire.

Idées forces : - Le territoire est le vecteur de l'identité collective et il médiatise les liens sociaux entre les individus d'une collectivité, faisant ainsi du territoire le véhicule des valeurs et des idéaux associés à l'élaboration d'une économie solidaire.

- pages plus importantes : p.79-85.

4.7. COLLEMBON, J.-M., MANOURY, L., PARODI, M. 2000. Le croisement du développement local et de l'économie solidaire à Fortaleza au Brésil, Économie et solidarités, vol.31, no.2, 2000, p.110-136.

À Fortaleza, dans le nord-est du Brésil, s'organise un mouvement d'occupation structuré du territoire. Ce mouvement est incarné par la mobilisation de mouvements sociaux qui réagissent à la fragmentation sociale et urbaine de leur milieu. Ces mouvements sociaux ont pour objectif spécifique de déployer une économie dite solidaire par des projets d'habitats populaires, le soutien au développement d'activités génératrices de revenus, la mise en place de micro-crédit, etc.

Ce texte expose différentes stratégies qui permettent de trouver des façons d'optimiser les chances de réussite de ces actions menées sur le territoire, et de pérenniser les initiatives qui les sous-tendent. Le

texte souligne aussi l'aspect fondamental des populations, des leaders communautaires et du rôle des institutions politiques dans la réalisation de ces stratégies.

Idées forces : - Le territoire, avec ses caractéristiques particulières, médiatise les liens sociaux et les dynamiques sociales qui participent à l'émergence d'un développement qui émane de la société civile.

- ÉTUDE DE CAS.

4.8. DEFFONTAINES, J.-P. et PROD'HOMME, J.-P. 1999. Territoires et acteurs du développement local, Paris, éditions de l'Aube, 178 p.

Par un projet de reconfiguration des limites territoriales, la collectivité de l'agglomération de Mons, en Belgique, a développé un sentiment d'appartenance par rapport à son milieu. Ce sentiment d'appartenance participe à la constitution de différents groupes sociaux devenus conscients de la possibilité de mettre en marche un projet de développement solidaire.

Idées forces : -Une collectivité peut ressentir un besoin de territoire si grand, qu'elle peut briser les limites administratives d'un territoire et les redéfinir en fonction de ses appartenances, en fonction de ce qu'elle veut rassembler en son sein comme forces vives.

La reconfiguration territoriale est à la base de la création d'une identité collective bien définie et unificatrice. Ce n'est que lorsque cette identité est bien définie que des groupes sociaux se forment et que l'idée d'une économie solidaire s'enracine dans le milieu.

- Pages plus importantes : p.162-178. Il y a aussi d'autres cas étudiés dans les pays suivants : Espagne, Chili, Finlande, France, Grèce, Mali et Népal.
- ÉTUDES DE CAS.

4.9. DEMOUSTIER, D. et BERTHET, V. 1998. Territorialité bien comprise, Économie et solidarités, vol. 29, no. 2, 1998, p. 87-90.

La territorialisation des activités de développement local et solidaire et des interventions des acteurs au service du développement social et urbain permet :

101. une expression concrète et collective des besoins de base qui sont communs à tous les individus d'une population ;
102. d'inclure une multitude d'acteurs exclus de la vie publique, mais inclus à la dynamique territoriale du milieu ;

103. de mettre en commun les forces et les atouts du milieu ;

104. par la proximité qu'elle favorise, de mettre en relation des personnes dont le parcours ne peut démarrer en dehors du quartier.

Cependant, il est fondamental de tenir compte des disfonctions particulières des territoires : ressources disponibles, paupérisation, déqualification sociale, etc.

Idées forces : - Le territoire est le catalyseur des ressources et des possibilités d'une collectivité dans l'articulation de ses activités, de ses projets de développement collectif et solidaire.

- pages plus importantes : p.87-89.

4.10. DIAZ, E., DONOVAN, P. et WILLIAMSON, G. 2000. L'économie sociale dans la région IX de l'Araucanie, Chili : une option pour le développement régional, Économie et solidarités, vol.31, no 2, 2000, p.158-181.

La région IX de l'Araucanie, au sud du Chili, est considérée comme l'une des plus pauvres de ce pays. Elle est aussi la plus multiculturelle et la moins intégrée à la modernité. Le défi de cette région est d'atteindre un niveau de développement supérieur sans permettre à l'exclusion sociale de s'installer. L'économie sociale est envisagée ici comme un moyen ou un outil nécessaire pour relever ce défi. Il s'agit donc dans ce cas-ci de conceptualiser et d'articuler un développement régional qui se structure essentiellement par l'économie sociale.

Idées forces : - Le territoire est vu ici comme étant le creuset de l'identité collective et culturelle qui fait converger les forces vives du milieu vers un projet commun, qui est la création d'un projet d'économie sociale. Lorsque ce projet est mis à exécution, il renforce, à son tour, l'identité régionale.

- pages plus importantes : p.163-177.
- ÉTUDE DE CAS.

4.11. GILAN, B. et NYSENS, M. 1999. L'économie sociale dans les services de proximité, Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, juillet 1999, no.273, p.40-55.

Les groupes et les associations de services de proximité où les adhérents s'impliquent le plus et où il se développe une plus grande volonté de répondre de manière privilégiée aux besoins des bénéficiaires/clients, sont ceux qui ont cultivés des liens solides et complexes avec le milieu où ils sont implantés. Les liens avec le milieu permettent une plus grande proximité entre les groupes ou associations de services de proximité et les utilisateurs. Cette proximité favorise aussi l'innovation dans la création de nouveaux services grâce à la participation conjointe de l'offre et de la demande.

Idées forces : - L'encrage territoriale des organismes qui offrent des services de proximité permet une meilleure utilisation des ressources et est l'occasion d'innovation dans la manière d'offrir des services de proximité.

- Pages plus importantes : p.48-49.

4.12. KLEIN, J.-L. 1998. Mondialisation et État-nation : la restructuration territoriale du système monde, dans J.-L. Klein et S. Laurin (Éds.), L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 33-70.

Idée à retenir : L'entité territoriale permet la convergence des différentes forces et flux de la société afin d'assurer sa cohésion.

4.13. KLEIN, Juan-Luis, FONTAN, Jean-Marc et TREMBLAY, Diane-Gabrielle. 1999. Reconversion économique et action collective en milieu métropolitain: le cas de Montréal, dans P. Bruneau (Dir.), Le Québec en transition: perspectives géographiques. Sainte-Foy, Qc. Presses de l'Université du Québec.

Idée à retenir : Le territoire est l'un des éléments fondamentaux qui crée la société. Le territoire cimente le milieu et médiatise les liens sociaux qui structurent ainsi la société.

4.14. LAFONTAINE, D. et THIVIERGE, N. (Dir.). 2000. Le développement et l'aménagement des régions fragiles : à l'ère des mutations globales, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, Université du Québec à Rimouski, 149 p.

Ce livre est constitué d'un échantillon des communications présentées lors du colloque de la section développement régional du congrès de l'ACFAS tenu à l'Université d'Ottawa en mai 1999. Ce colloque s'est bâti autour de l'idée de régions fragiles où la fragilité peut s'observer dans divers domaines : économique, institutionnel, environnemental, culturel, identitaire, démographique et technologique. Dans un monde en mutation, la fragilisation concerne alors presque toutes les régions de la planète. Le livre est constitué de deux parties. La première aborde les nouveaux environnements, les nouveaux cadres de pensée et les nouveaux enjeux démocratiques. À travers l'analyse de plusieurs pratiques, cinq textes y présentent un questionnement sur le renouvellement des politiques publiques d'aménagement et de développement. La seconde partie s'intéresse aux efforts de dynamisation du tissu socio-économique misant sur des cultures et des réseaux de coopération. Les quatre textes qui y sont réunis présentent des cas de territoires qui portent un projet intégrateur.

Idées forces : - Le territoire est le vecteur de l'identité collective et il médiatise les liens sociaux entre les individus d'une collectivité, faisant ainsi du territoire le véhicule des valeurs et des idéaux associés à l'élaboration d'une économie solidaire.

4.15. PAIEMENT, G. 1999. La force des rêves partagés, Relations, juin 1999, no 651, p. 140-144.

Depuis une bonne trentaine d'années, le modèle de compréhension et d'intervention sociale s'est développé de manière fonctionnaliste, avec des approches sectorielles, juxtaposées et morcelées. La complexité croissante de notre univers social rend ce modèle de gestion insatisfaisant et inefficace. Une nouvelle approche sociale se dessine : la redécouverte du territoire qui n'est plus seulement perçu comme une division administrative, mais plutôt comme un espace habité jouissant de ressources naturelles et doté d'institutions.

Le développement social des régions passe par la concertation. Les rêves ou orientations que les gens souhaitent pour l'avenir de leur communauté doivent être pris en compte dans la dynamique du développement solidaire.

Idées forces : - Le territoire est le véhicule de l'identité de la collectivité locale et de sa mobilisation autour d'un projet de développement collectif.

4.16. PAIEMENT, G. 2000. Le bien commun et la recherche de la convivialité, Relations, juin 2000, no 661, p. 148-149.

La crise économique des années 80, qui a bouleversé toutes les économies régionales et les systèmes industriels, a laissé les acteurs du développement des régions sans nouvelles balises. Les nouvelles bases du développement économique ont dénaturé les individus face à leur milieu d'appartenance et de vie. Des alternatives de développement se profilent, mais plusieurs régions se sentent seules et laissées à elles mêmes face à des enjeux énormes qui les dépassent. Elles ne veulent pas pour autant revenir à l'époque de l'aménagement du territoire orchestré par le BAEQ, qui ignorait les besoins de la population. La redéfinition du bien commun passe par la régénération du lien qui uni les différentes régions entre elles, la mise en commun de leurs forces, l'intégration de leurs projets communs. Il s'agit d'ancrer une volonté de vivre ensemble sur un territoire qui est le point de départ à toutes démarches de développement régional basé sur la solidarité.

Idées forces : - Le territoire est le lieu où s'arriment les différents problèmes des collectivités, le lieu où se rencontrent les différents projets de développement de la région.

4.17. ROCHEFORT, M. 2001. L'apport des services de proximité en matière de revitalisation socio-économique des quartiers, Thèse de doctorat réalisée à l'UQÀM.

L'impact économique des services de proximité dépasse largement leur objectif fondamental d'aide aux personnes les plus fragilisées de la société. Par les personnes que ces services requièrent pour les dispenser, les services de proximité offrent des alternatives au chômage. Puisque des personnes en

marge de la société peuvent trouver des services qui répondent à leurs besoins, les services de proximité offrent une alternative aux problèmes de régulation sociale et à l'appauvrissement de certains territoires urbains. En fait, par leurs actions, les services de proximité participent à une sorte d'opération de revitalisation urbaine. De plus, les entreprises et les organismes communautaires qui offrent des services de proximité augmentent la cohésion sociale du milieu où ils sont situés. Ils contribuent, de ce fait, à l'émergence d'une identité territoriale. Cette identité territoriale devient par la suite le vecteur qui lie entre eux les usagers des services de proximités et ceux qui offrent ces services renforçant, de ce fait, l'enclavement des services de proximité dans le milieu.

Idées forces : - Par l'identité collective qu'il suscite, le territoire est le porteur du lien qui existe entre un facteur de développement local et la collectivité à qui il est destiné. De plus, le territoire renforce ce lien avec le temps.

- Chapitres importants : 3 à 5.

4.18. SUEZ, G., LERESCHE, J.-P., BASSAND, M. 1997. Gouvernance métropolitaine et transfrontalière, Paris, L'Harmattan, 314 p.

Fruit de nombreux échanges et rencontres scientifiques par dessus la frontière franco-suisse, cet ouvrage collectif prend place dans les débats européens actuels sur la recomposition territoriale en liaison avec la notion de gouvernance. Objet de débats et de controverses, cette notion de gouvernance rend compte de nouveaux mécanismes de coordination entre acteurs privés et publics et entre diverses échelles territoriales de décision dans la production des politiques publiques. Tant les politiques métropolitaines que transfrontalières illustrent en effet particulièrement bien les nouvelles formes d'actions publiques à l'œuvre dans les espaces recomposés. Loin de signifier la fin des territoires, ce qui caractérise aujourd'hui l'action publique, inaugure bien plutôt un retour des territoires, à la fois comme acteur, instrument et comme double cadre d'actions et de représentations sociales. Les territoires cristallisent toujours plus les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques. Face à l'émergence de nouveaux et multiples problèmes, acteurs et images, l'apport de cet ouvrage réside dans la mise en évidence et la comparaison sur le territoire français et suisse de la dimension territoriale de la gouvernance.

Idées forces : - Le territoire est le point de départ à l'édification d'une identité collective et participe au développement, économique, social, politique et culturel d'une collectivité.

105. Pages plus importantes : Les deux premières parties.

4.19. WANDEWYNCKELE, M. 1999. Initiatives et solidarités locales, à la ville aussi, dans J.-P. Deffontaines et J.-P. Prod'Homme (Éds.), Territoires et acteurs du développement local, Paris, éditions de l'Aube, 178 p.

Les initiatives de solidarités locales passent par une redéfinition du concept de territoire. Il s'agit de le redéfinir comme une construction spatiale fédérative, capable de mobiliser les potentiels locaux autour d'un projet collectif de développement économique qui se veut solidaire. Dans cette construction, tous les acteurs peuvent, avec leurs complémentarités et leurs interdépendances, se reconnaître à l'intérieur d'une identité collective.

Idées forces : - Le territoire délimite les appartenances des acteurs du milieu autour d'une identité collective forte.

106. Cette identité collective forte fait converger les forces et les ressources des acteurs locaux vers un projet de développement solidaire.

107. Pages plus importantes : p. 152 à 161.

ANNEXE 5
LE PROJET MEPP EN BREFFB- LE CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE
RECHERCHE INTERNATIONALEC- À PROPOS DU RÉSEAU DE
COMMERCE ÉQUITABLE

Francis Cauchon et Mylène Lavoie

Le project MEPP en bref

Nom du projet : Micro-Enterprise Promotion Project (MEPP)		
Pays : Vietnam, provinces de Thai Nguyen et de Tra Vinh		
Baillleur de fonds : Agence canadienne de développement international		
Début du projet : Février 1999	Fin du projet : Septembre 2002	Budget : 1.6 M CAN\$
Partenaires vietnamiens : Le département d'agriculture et de développement rural de Thai Nguyen et le Centre de vulgarisation agricole de Tra Vinh.		
L'équipe MEPP : un directeur de projet, 3 volontaires, 6 techniciens sur le terrain, 3 personnels de soutien, plus des consultants vietnamiens et canadiens sur une base contractuelle.		
Description du projet : Le projet MEPP vise à : <ol style="list-style-type: none"> 1) supporter le développement de micros entreprises vietnamiennes; 2) renforcer des capacités des partenaires vietnamiens en marketing, en affaires, en gestion, en comptabilité et en développement coopératif afin qu'ils soient apte à supporter et à promouvoir le développement des coopératives agricoles de leur province. 		
But et objectif : <p>Le but est d'accroître les capacités de production agricole des pauvres fermiers ainsi que leur accès aux services agricoles et au marché.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de vie des pauvres fermiers en région rural en faisant la promotion de micro entreprises (coopératives) ainsi et que d'améliorer les connaissances techniques et pratiques des partenaires vietnamiens.</p>		

5.1. Le Centre canadien d'étude et de coopération internationale

Le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) est une société à but non lucratif dont la mission est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans les pays en développement et dans d'autres pays.

Fondé en 1958 et incorporé dix ans plus tard comme société à but non lucratif, le CECI est l'une des plus organisations les plus importantes et des plus solidement établies parmi les ONG canadiennes et québécoises d'appui au développement international. Les cent membres de sa base corporative sont des individus provenant de divers milieux : relations internationales, communautés religieuses, universités, firmes privées et ex-coopérants.

La mission du CECI est de combattre la pauvreté et l'exclusion. À cette fin, le CECI renforce les capacités de développement des communautés défavorisées; il appuie des initiatives de paix, de droits humains et d'équité; il mobilise des ressources et favorise l'échange de savoir-faire.

L'organisme a une solide expérience en gestion de projets dans les pays en développement. Ses coopérants y appuient principalement des initiatives de développement local. Ses partenaires y sont surtout des organisations non gouvernementales (ONG). Les interventions du CECI, tant au Canada que dans le Sud, se veulent à la fois engagées et professionnelles¹¹³.

Présent au Vietnam depuis plus de 10 ans, le CECI a su établir de solides liens avec des institutions de développement rural qui étaient à la recherche de stratégies de développement visant l'intégration des moins bien nantis à l'économie de marché.

Par ces projets MEPP et ILMC¹¹⁴, le CECI cherche entre autres à promouvoir la mise sur pied d'organisations de producteurs gérées collectivement¹¹⁵ afin d'améliorer leur accès aux diverses techniques de production agricole, au marché et au crédit.

Ce support technique fourni par le CECI — à la fois axé sur le marché et sur le développement communautaire — a donné des résultats très intéressants jusqu'à maintenant¹¹⁶. D'autre part, et c'est sans doute le plus important, les partenaires vietnamiens se sont jusqu'à présent montrés très intéressés par cette approche car ils y voient un modèle de développement économique durable et profitable pour les gens de leur communauté.

¹¹³ Tiré du site web du CECI (www.ceci.ca)

¹¹⁴ Voir le site web du CECI Vietnam pour de plus amples informations (www.cecivietnam.com)

¹¹⁵ Le modèle coopératif par exemple.

¹¹⁶ Voir le site web du CECI Vietnam (www.cecivietnam.com)

5.2. À propos du réseau du commerce équitable¹¹⁷

On connaît en général très peu de choses sur les produits que l'on consomme. Quels sont les réels coûts de production ? Quelles sont les conditions de travail ? Les petits producteurs reçoivent-ils un prix décent pour leurs produits ? Ces informations sont rarement disponibles lorsqu'on achète un produit.

Toutefois, avec la mondialisation des marchés, de plus en plus de consommateurs remarquent que les produits qu'ils achètent proviennent bien souvent de pays en voie de développement économique et le genre de questions mentionnées précédemment ont tendance à leur venir à l'esprit. Et plus ils tentent de répondre à leurs questions en se documentant sur le sujet, plus leur choix de consommation tend à changer.

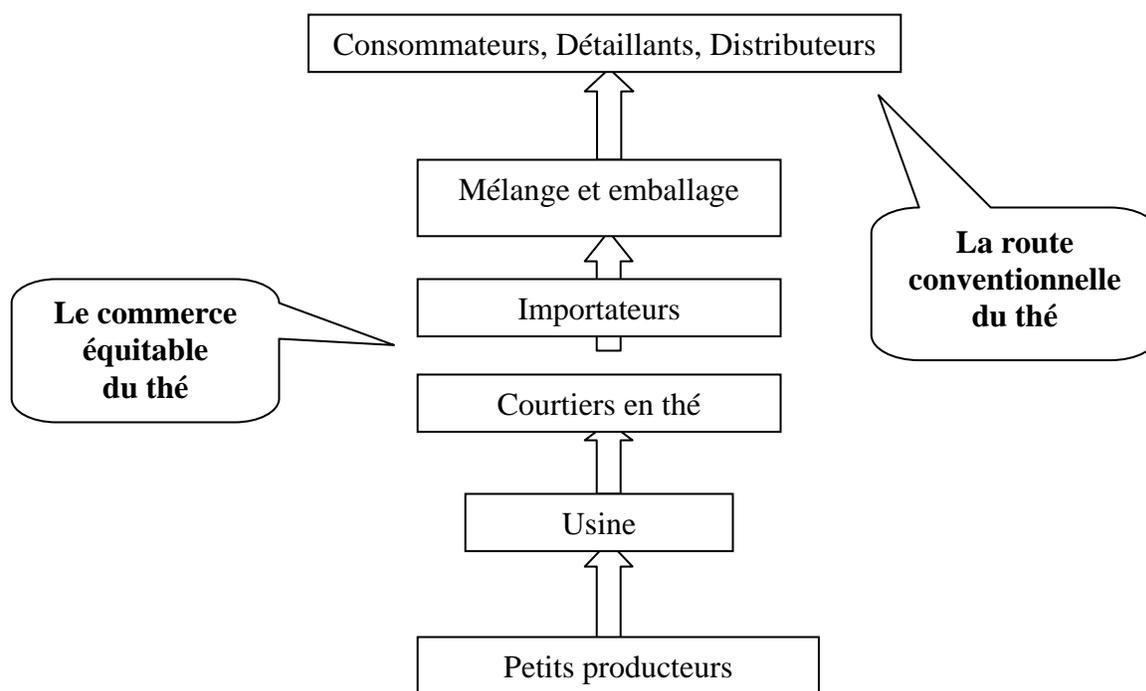
Cette tendance à une consommation responsable, aussi minoritaire soit-elle pour le moment, nous fait penser que la mondialisation des marchés pourrait conduire à un rééquilibrage des termes de l'échange ainsi qu'à une amélioration des conditions de vie et de l'écologie humaine¹¹⁸ des petits producteurs, des travailleurs et des consommateurs¹¹⁹. Et en ce sens, depuis quelques années, on a vu naître dans plusieurs pays industrialisés un réseau de commerce équitable. Comme l'illustre le tableau 1, en offrant un meilleur prix aux petits producteurs, en éliminant au maximum les intermédiaires, les boutiques qui offrent de tels produits tentent d'une manière transparente de rééquilibrer les termes des échanges entre petits producteurs et consommateurs.

¹¹⁷ Notons ici qu'un dollar canadien équivaut à 10 000 dongs vietnamiens (VND).

¹¹⁸ Il faut comprendre ici l'environnement physique, économique et social dans une optique de développement durable tant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie d'industrialisation.

¹¹⁹ Il convient ici de faire le lien entre consommation responsable et économie sociale. Cette dernière peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. L'économie sociale s'est considérablement développée depuis le milieu des années 90, et ce à travers le monde. À ce propos, le mouvement du commerce équitable est un excellent exemple, car il permet le développement d'un mouvement de prise en charge du développement par les communautés.

TABLEAU 8
La route du thé¹²⁰



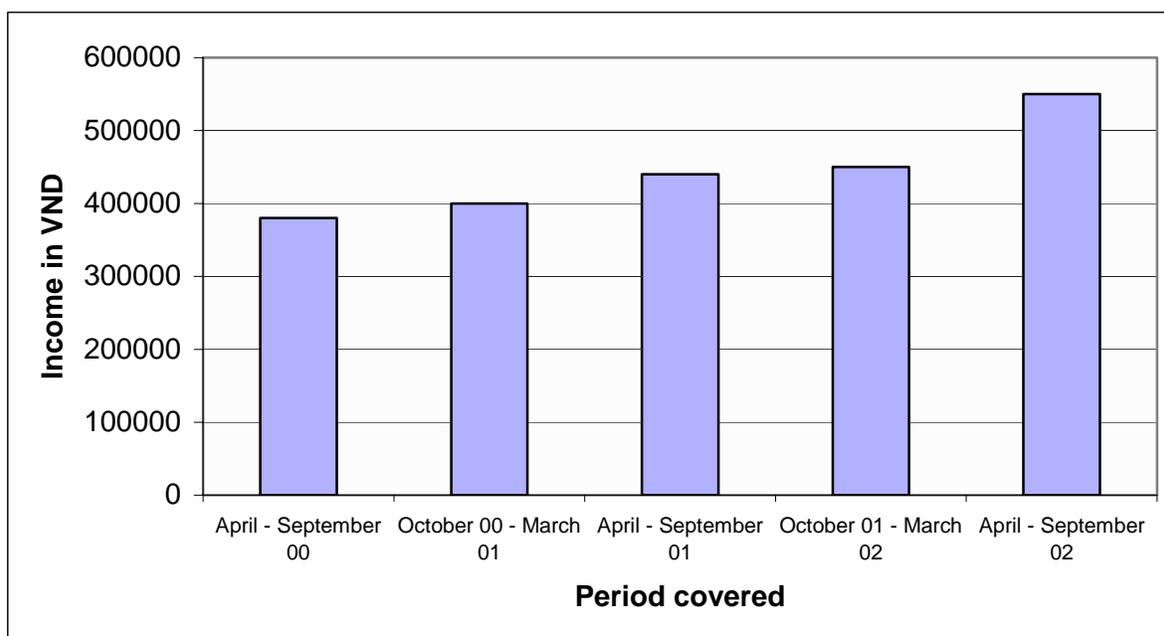
Toutefois, la prime équitable¹²¹ touchée par les petits producteurs est-elle vraiment ce qu'elle devrait être ? Les termes des échanges sont-ils vraiment équitables ? Les produits étiquetés « équitables », le sont-ils tous vraiment ? Voici quelques questions qui germent bien souvent dans la tête des consommateurs avertis et pour cause, car du commerce équitable, que sait-on vraiment ? En fait, l'unique manière de mettre sur pied une réelle structure de commerce équitable consisterait à contrôler le processus de redistribution des profits de la production à la commercialisation. Mais pour l'heure, acheter de petits producteurs organisés en coopératives est garant d'une certaine équité en ce sens qu'il y a assurément respect des règles de démocratie, d'équité et de répartition des profits puisqu'ils sont au fondement même du modèle coopératif.

¹²⁰ Filiatrault, Karine et Eli Spiegleman (2002), *À la découverte du thé équitable*, Equiterre. Montréal, Canada

¹²¹ Le fait que les coopératives supportées par le CECI soient affiliées au réseau du commerce équitable représente un atout évident pour ces dernières car les distributeurs de thé équitable doivent couvrir les coûts de production et offrir une prime équitable de 0,50 \$ à 1 \$ US par kilo vendu, ajouté au prix du marché. Par ailleurs, la prime est généralement réinvestie dans des projets de développement communautaire liés à la santé, à l'éducation et à l'environnement, ce qui représente un autre avantage pour les membres.

5.3. À propos des profits¹²²

TABLEAU 9
Revenu moyen provenant de la vente du thé par fermier



¹²² Notons ici qu'un dollar canadien équivaut à 10 000 donges vietnamiens (VND).

TABLEAU 10
Profits des coopératives de Thai Nguyen

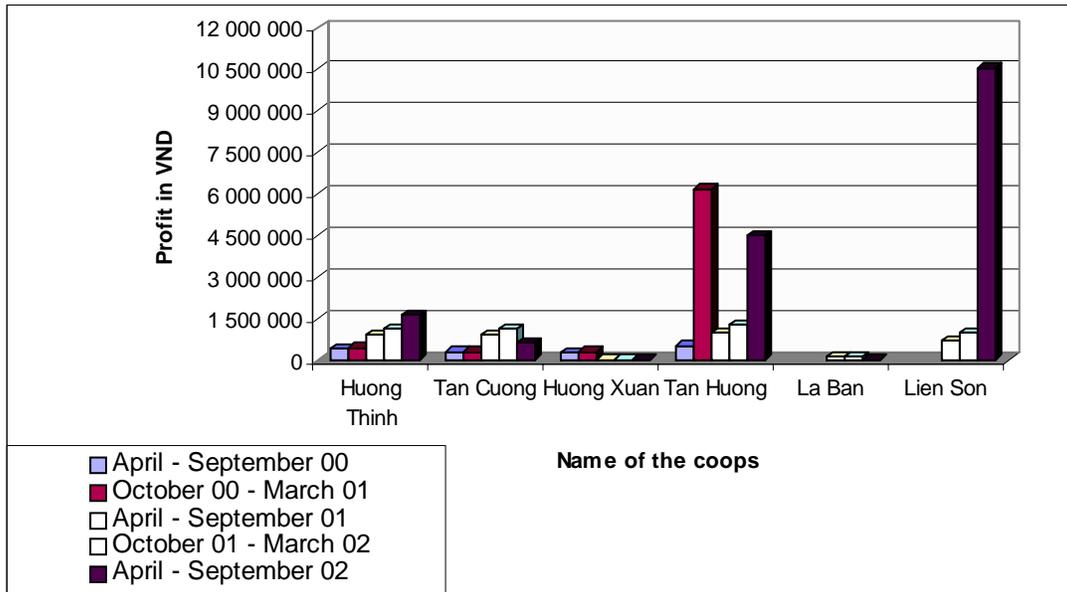
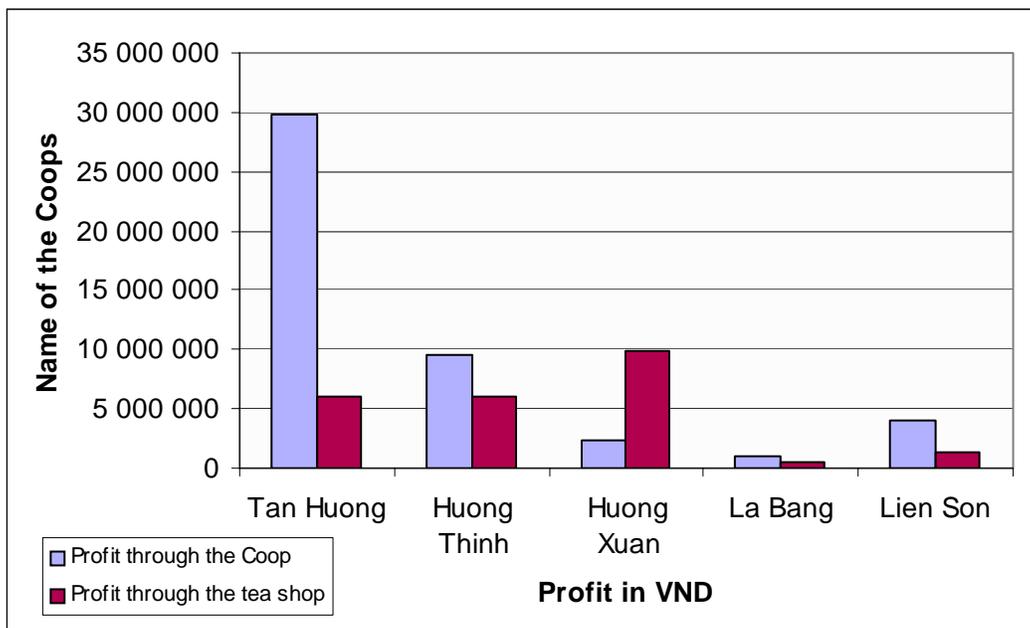


TABLEAU 11
Profits générés par les coopératives et par la boutique de thé du mois d'avril 2001 au mois de mars 2002



ANNEXE 6

PRÉSENTATION DE L'ARUC-ÉS

6.1. Qu'est-ce que l'ARUC en économie sociale ?

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale est une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances en économie sociale. Elle est constituée de membres provenant tant du milieu universitaire que de différents milieux d'intervention. Ses activités portent sur les pratiques issues de la nouvelle économie sociale, celle qui connaît un essor important depuis les années 80 au Québec et ailleurs dans le monde.

Les partenaires

Universités

- 108. Université du Québec à Montréal
- 109. Université du Québec en Outaouais
- 110. Université du Québec à Chicoutimi
- 111. Université Concordia

Communauté

- 112. Le Chantier de l'économie sociale ;
- 113. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et le Fonds de solidarité ;
- 114. La Confédération des syndicats nationaux et Fondation ;
- 115. Une trentaine de partenaires sectoriels ou spécialisés dont l'Association des Centres locaux de développement et l'Association des régions du Québec.

Les objectifs

- 116. Soutenir le développement du modèle québécois d'économie sociale ;
- 117. Produire des savoirs neufs qui seront utiles au développement des collectivités ;
- 118. Favoriser le partage des connaissances entre les universités et la communauté.

Les activités

Les activités prévues au sein de l'ARUC permettront de créer une synergie entre les différents acteurs liés au développement de l'économie sociale et des collectivités où elle s'enracine, soit :

- 119. La recherche ;
- 120. La formation ;
- 121. La diffusion et le partage des connaissances.

Les chantiers d'activités partenariales

Les activités sont regroupées au sein de sept chantiers qui correspondent aux principaux secteurs de l'économie sociale :

- 122. Le développement local et régional ;
- 123. Le développement durable ;
- 124. Le maintien de l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle ;
- 125. Le logement communautaire et social ;
- 126. Les services aux personnes ;
- 127. Le financement de l'économie sociale ;
- 128. Loisir et tourisme social.

À ces sept chantiers s'ajoutent deux chantiers transversaux en réponse à des interrogations qui sont partagées par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale :

- 129. L'évaluation sociale et les systèmes d'information ;
- 130. Échanges et comparaisons internationales.

Les structures de fonctionnement

Le principe de base est la reconnaissance de la place, des compétences et du rôle de chacun des partenaires. Les contenus des activités, les méthodologies, les modes de diffusion, les budgets sont décidés et réalisés dans des instances paritaires :

- 131. Comité de direction ;
- 132. Comité de coordination ;
- 133. Comité exécutif ;
- 134. Chantiers d'arrimage partenarial ;
- 135. Comité d'encadrement des projets.

L'existence de l'ARUC-économie sociale est rendue possible grâce aux contributions du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, des quatre universités (UQAM, UQAH, UQAC, Concordia), et des différents partenaires de la communauté.